
3 1761 07591684 1

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION DE 1848

JOURNÉES DE JUIN

XI

SAINT DENIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. LAMBERT

GARNIER-PAGÈS

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

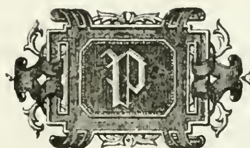
DE 1848

JOURNÉES DE JUIN

TOME XI

COMMISSION EXÉCUTIVE

III



PARIS

LIBRAIRIE PAGNERRE

RUE DE SEINE, 18

1872

COMMISSION

EXÉCUTIVE

CHAPITRE PREMIER

Situation des départements; dangers de Lyon ; M. Martin Bernard apaise un soulèvement. — Menées des ennemis de la République; calomnies contre les républicains; témoignage de George Sand. — Publications antirépublicaines; excitations au refus de l'impôt, à l'insurrection; circulaire du ministre de l'intérieur. — Émeute sanglante à Guéret. — L'Assemblée nationale approuve de nouveau l'impôt des 45 centimes. — Publications et menées bonapartistes. — Sollicitude de la Commission exécutive. — Rapports du ministre de l'intérieur et du préfet de police. — Récits conformes des journaux. — Inquiétude tardive des socialistes; leur appel à la Commission exécutive et à l'Assemblée contre les manœuvres bonapartistes.

I

L'agitation était aussi vive dans les départements qu'à Paris. Les mêmes causes y produisaient les mêmes effets : cessation des travaux de l'industrie, suspension du commerce, dans les villes; dans les campagnes, mévente des produits dont l'abondance même contribuait à avilir les prix. Partout, souffrances réelles et feintes, grève des ouvriers, prétentions exagérées, chimères irréalisables, inexpérience des uns, ignorance des autres, manœuvres des partis sur un terrain miné, théories mal comprises, exaltant le prolétaire, effrayant

celui qui possédait, évoquées comme le spectre de la ruine par les adversaires de la République. Ambitions effrénées et audacieuses exploitant la crise et poussant au refus de l'impôt, qu'elles traitaient de vol au profit du Gouvernement. Accroissement des dépenses, diminution des recettes. Trames secrètes et démarches publiques des prétendants et de leurs adhérents, placards séditieux, appels à l'insurrection. Toutes les mauvaises passions, tous les vils instincts, toutes les convoitises ardentes de certains meneurs se mettant au service de l'inconnu et lançant le pays dans les horreurs de la guerre civile, pour se frayer une voie et assouvir leur cupidité.

II

La ville qui renfermait le plus de ces éléments de troubles, c'était Lyon.

M. Martin Bernard, représentant du département de la Loire, avait consenti, sur les instances du Gouvernement, à succéder, en qualité de commissaire extraordinaire, à M. Emmanuel Arago, et à braver, comme lui, tous les périls de la direction d'une population disposée à la lutte. Ajournant son entrée à l'Assemblée constituante, il avait obéi au dévouement qui le retenait là où un devoir supérieur exigeait sa présence. Républicain de longue date, ami de Barbès, son associé dans la journée du 12 mai 1839, il pouvait, par son influence, contenir une multitude prête à l'émeute et la captiver par la droiture de son cœur.

Dès son arrivée, il avait su apaiser et se concilier les ouvriers soulevés par le langage, d'abord provocateur, puis outré de républicanisme, du général Gémeau, commandant la division de Lyon.

Ce n'était là qu'un premier trouble.

III

Le mardi, 16 mai, des charrettes chargées de vieux métiers sont incendiées à la sortie de Lyon. Quelques ouvriers exaspérés, accusant leurs propriétaires de faire travailler au dehors à plus bas prix que dans la ville et de vouloir les réduire ainsi à mourir de faim, ont commis ce délit.

L'avocat général, faisant fonction de procureur général, croit devoir faire acte de vigueur ; et sans prévenir le commissaire extraordinaire du Gouvernement, qui pourrait obtenir des ouvriers eux-mêmes des moyens de répression, il procède à l'arrestation de sept d'entre eux.

Le jeudi, entre deux et trois heures du matin, un détachement de Voraces se présente chez un substitut, M. Tabouret, et réclame la mise en liberté des prisonniers. Sur son refus formel, le substitut est entraîné à la Croix-Rousse, à titre d'otage. Bientôt rendu libre, sous condition de retour, si le résultat de la délibération de l'autorité n'est pas favorable, et ce résultat éprouvant des retards, il revient spontanément. Cette fois, on le relâche sans condition.

M. Martin Bernard, apprenant ces incidents déplo-

rables, convoque en conseil, dès six heures du matin, les généraux commandant l'armée et la garde nationale, le maire, l'avocat général et quelques amis influents et dévoués. Que doit-on faire? Céder, c'est faiblesse; résister, c'est précipiter la cité dans le sang. On propose à l'avocat général de faire comparaître immédiatement devant un juge d'instruction les sept hommes arrêtés, de les soumettre à un interrogatoire, qui sauvegardera la forme, de déclarer qu'il y a eu égarement et non culpabilité, et d'ouvrir les portes de la prison. L'avocat général soutient qu'il est préférable de faire évoquer d'urgence l'affaire par la Cour d'appel, qui, après un délibéré, relâchera provisoirement les inculpés. Cette solution est acceptée. La Cour d'appel évoque l'affaire, mais elle conclut contrairement au plan tracé.

Un détachement de Voraces se présente devant le Palais de justice. Leur réclamation se tourne en menaces. M. Tabouret veut intervenir. Il est entraîné de nouveau à la Croix-Rousse, injurié et maltraité. Un piquet de cent cinquante gardes nationaux se trouve sur son passage et laisse faire.

Déçu dans ses projets de conciliation, le commissaire du Gouvernement va donc se trouver réduit à donner des ordres sanglants de répression et à livrer Lyon à tous les désastres de la guerre civile pour quelques vieux métiers brûlés. Ce qui ajoute à la douloureuse gravité de la situation, c'est le retentissement des faits mal connus de la journée du 15 mai à Paris. Mais la population commerciale de la ville a senti l'imminence

du péril. Organes de cette population inquiète, le maire, le commissaire général de police, les principaux négociants sollicitent, par délégation et par lettres, la délivrance des prisonniers, comme un acte de conciliation entre les patrons et les ouvriers.

M. Martin Bernard donna son consentement ; mais, après cette mesure conciliatrice, il dut faire preuve d'une juste énergie. Il ordonna la dissolution du corps armé des Voraces et de tous les autres corps irréguliers, et leur rentrée dans les rangs de la garde nationale.

Les Voraces avaient-ils cédé à leurs propres passions ou à des excitations étrangères ? Ce qui peut faire croire à l'action de l'un et de l'autre de ces deux mobiles, c'est que, tandis que les chefs voulaient rendre M. Tabouret à la liberté, des hommes sans nom, perdus dans la foule, y faisaient une opposition tumultueuse. Pour réussir à le délivrer, il fallut l'intervention courageuse et simultanée de MM. Bacot, avocat, républicain influent, Martin Bernard frère, Milleret, et de quelques autres personnes.

Le commissaire du Gouvernement ne mit en doute ni les menées souterraines, ni les instigations occultes de toutes sortes. Le maire partageait cette conviction, car, dans sa proclamation du 22 mai, il disait : « Citoyens, il est aujourd'hui avéré que des ennemis des institutions républicaines cherchent à semer l'irritation et la défiance parmi vous. Leur but est de prouver, par tous les moyens, que la République démocratique est inséparable du désordre et de la violence, qu'elle est impossible en France.... »

IV

Ce n'était pas seulement à Lyon et par des incitations secrètes que les passions hostiles se révélaient, c'était aussi dans les autres départements et au grand jour, par des appels publics et directs à la révolte.

A Charleville, dans la nuit du 8 au 9 juin, de nombreuses proclamations étaient placardées, excitant à l'insurrection : « Français ! après avoir de nouveau chassé la tyrannie, qui nous avait trompés en juillet, nous nous sommes encore laissé tromper par une tyrannie plus hypocrite et plus infâme, en ce qu'elle se cache sous le voile de la démocratie ; au lieu d'un roi qui nous dépouillait, nous en avons plusieurs qui s'engraissent à nos dépens. — Ardennais ! courons donc aux armes ! brisons nos fers ! Montrons un exemple que la France se hâte de suivre, et plaçons à notre tête le seul homme qui en soit digne. Plaçons-y Louis Napoléon ! — Vive l'Empereur ! »

Dans la Charente-Inférieure : « La candidature électorale — écrivait le préfet à la Commission d'enquête — a été l'effet de manœuvres faites, dans les campagnes, par quelques agitateurs, qui ont profité de la répugnance à payer l'impôt des 45 centimes, pour faire de Louis Bonaparte un libérateur, qui n'exigerait plus aucune espèce d'impôt.

« Dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, l'on a fait circuler des placards incendiaires, où l'on

pousse à la haine de la République, en faveur de l'empereur Napoléon. » (*Enquête*, t. III, p. 36.)

A Nîmes, la ville, divisée en catholiques et en protestants, était en lutte perpétuelle. Aux provocations de ceux qui rêvaient le retour d'Henri V, répondaient des cris bonapartistes.

Le 15 juin, à la suite d'une rixe entre la population catholique et une députation de 300 personnes du club Gibelin, plusieurs membres de ce club en sortaient, armés, proclamaient Napoléon et marchaient vers l'hôtel de ville et vers la préfecture. Le préfet parvint à calmer ce soulèvement en démentant, par affiches, les rumeurs qui y avaient donné prétexte et la nouvelle du couronnement de l'empereur à Paris. (*Enquête*, t. III, p. 11.)

V

La plupart des préfets transmettaient des avis sur les menées napoléoniennes ; presque tous les journaux des départements les signalaient. Dans les foires, dans les marchés, on exportait par ballots des médailles et des portraits lithographiés ou enluminés de Louis Bonaparte, acclamé comme empereur, sous le nom de Napoléon II. Le sous-préfet de Mortagne saisissait un de ces ballots et l'envoyait à Paris. (*Enquête*, t. III, p. 90.)

A Rouen, des émissaires, agissant au nom du prince Louis, cherchaient à corrompre les soldats et les ouvriers.

« Hier matin — disait *Le Patriote de la Meurthe* du 10 juin — plusieurs personnes ont vu placarder aux environs de la place du marché de Nancy des affiches appelant les sympathies du peuple sur Napoléon II. Déjà on parle de son avènement au trône comme d'une chose probable. Un vigneron nous disait naïvement, vendredi dernier, qu'on lui avait assuré que le prince Louis-Napoléon donnait un milliard à la France pour être empereur.

« Il paraît donc qu'il y a une nouvelle Charbonnerie, qui a ses émissaires dans les départements pour travailler à la réédification du trône impérial. »

M. A. Ferrère, dans ses *Révélations sur la propagande napoléonienne* (t. Ier, p. 211), transmet ce document, en tire vanité, et ajoute : « Nous avouons qu'on ne pouvait approcher de plus près de la vérité, et, dans ce peu de mots, ce journal résume tout ce que nous faisions et ce que, pour ma part, j'avais fait, et je continuais à faire. »

VI

Les partisans d'Henri V ne restaient pas inactifs.

A Rennes, un arbre de la Liberté, planté au Thabor, promenade de la ville, par le maire et béni par l'évêque et son clergé, était, dans la nuit du lundi au mardi, 6 juin, coupé, traîné dans la poussière ; et des affiches manuscrites exprimaient le souhait qu'il en fût ainsi de la République. (*Enquête*, t. III, p. 181.)

Le 6 juin, une dépêche du général de division an-

nonçait une démonstration légitimiste à Rognonas (Bouches-du-Rhône), avec le drapeau blanc et au cri de Vive Henri V.

A Monnieux (Vaucluse), les placards étaient expressifs : « Henri V ou la mort ! »

A Château-Renard, les troupes étaient appelées à la hâte pour étouffer une manifestation.

Le préfet de l'Aisne signalait *Le Journal de l'Aisne*, *Le Journal de Saint-Quentin*, *L'Argus Soissonnais*, pour leurs excitations acharnées contre la République. La première de ces feuilles reproduisait — 21 juin — un long article de *La Presse*, de Paris, concluant ainsi : « Tout ce que vous voudrez, excepté la République. » (*Enquête*, t. III, p. 8.)

Le procureur général de la Seine-Inférieure, M. Desseaux, informait la Commission d'enquête des attaques violentes de *L'Impartial de Rouen*, journal légitimiste ; il y ajoutait la lettre d'un meneur — 20 juin — qui avouait les complots tramés par les ultra de tous les partis. (*Enquête*, t. III, p. 184.)

Le 20 juin, le préfet des Basses-Alpes annonçait, par dépêches, de graves désordres à Seyne, où les carlistes levaient la tête et poussaient les paysans à la dévastation des forêts.

VII

Dans les campagnes, les républicains étaient peints sous les couleurs les plus sombres ; les membres du Gouvernement, les fonctionnaires de tous grades étaient

présentes comme des ennemis effrénés de la famille et de la propriété. Un des moyens à succès était de les désigner tous comme des communistes ; c'était la grande injure, la plus efficace calomnie. George Sand, témoin, dans le Berry, de ce dénigrement systématique, décrivait ainsi cette épidémie morale, répandue surtout parmi les cultivateurs :

« En 1789, il y eut une terreur fantastique qui se propagea, comme un courant d'électricité, d'un bout de la France à l'autre. On annonça partout l'arrivée des brigands. Les villes se barricadaient. Les paysans se cachèrent dans leurs blés. Ils appellent cela encore ici l'*année de la grande peur*. On attendit les brigands ; ils ne vinrent pas. Eh bien ! 1848 aura été une seconde année de la peur. On a rêvé des communistes anthropophages, et on a mieux fait : on les a vus. Tout candidat mis à l'index par les réactionnaires, à quelque nuance qu'il appartînt, a été transformé en communiste aux yeux des populations effarées..... Ledru-Rollin, communiste ; Lamartine, communiste. Tout le Gouvernement provisoire est communiste.

« ..... La patrie est en danger. Si vous n'y prenez garde, un de ces matins, on proclamera le partage des terres, les six sous par tête ; on vous prendra vos femmes, vos enfants, et tout cela parce que vous aurez mal voté.

« L'histoire enregistrera un jour cette curieuse phase de notre Révolution. La postérité aura peine à y croire. Dès aujourd'hui, pourtant, on peut en appeler au témoignage ou à la conscience de tous les candidats, élus

ou non élus de la France. Les uns n'ont réussi qu'en inventant et en accréditant ces plates extravagances; d'autres, que parce qu'ils ont réussi à les déjouer. La majorité a été forcée de jurer respect à la propriété et à la famille, comme si la famille et la propriété avaient couru un danger véritable. Tous les républicains qui ont échoué, ont échoué comme communistes. Beaucoup de ceux qui ont réussi pourront dire si l'accusation de communiste n'a pas failli les faire échouer.

« Si cette imputation et les imbéciles calomnies qui s'y rattachent n'avaient servi qu'à fausser l'élection de la représentation nationale, le mal serait déjà assez grand. Mais elles en ont produit un autre, qui n'est pas moindre : elles ont égaré, abaissé, gâté, abruti en quelque sorte l'espèce humaine. Elles ont fait entrer la peur, la méfiance, la haine, l'insulte, la menace dans les mœurs des populations les plus calmes par tempérament et les mieux disposées au début de la Révolution. » (*La Vraie République*, 27 mai.)

VIII

Cette description si poétique, si vraie, insérée dans un journal socialiste comme une accusation contre les propagateurs de calomnies, n'était-elle pas aussi un avertissement aux partisans des doctrines que les adversaires de la République exploitaient ?

Les membres du Cercle de la rue de Poitiers, en effet, ne laissaient pas inertes les armes que certains sectaires semblaient prendre plaisir à forger pour eux. Avec quel

empressement ils s'emparaient de théories mal définies, mal comprises, pour les présenter sous l'aspect le plus effrayant, et faire réagir la France contre les idées du progrès, même les plus pacifiques, les plus justes!

Ils entreprirent une série de publications à 5 centimes, à 3 centimes ; ils en inondèrent les villes et les campagnes. J'en ai sous les yeux de toutes grandeurs, de toutes couleurs, sous toutes les formes et dans tous les styles. Ouvrier, paysan, électeur, commerçant, petit industriel, propriétaire, riche, pauvre, chacun a la sienne et à son choix : en dialogues, en récits, en exemples, en placards, en circulaires, en avis aux votants, en répliques à des représentants. Dans toutes, il est fait appel à l'intérêt, à l'égoïsme, à la terreur, à chaque passion. Les révolutions qui ont délivré les peuples, affranchi l'homme, anéanti les priviléges, détruit le servage, tue le vieux monde, enfanté le monde nouveau, y sont représentées comme des catastrophes criminelles et sanglantes ; ce sont elles qui ont créé les misères, les déchirements, entraîné les ruines, accumulé les impôts, les dettes, toutes les charges du travail et de la propriété, qui portent incessamment dans leurs flancs une monstrueuse fécondité de maux, d'iniquités, de ruines.

Certes, parmi les écrits antirépublicains de cette époque, il en est de très-consciencieux, remarquables par une polémique savante, par des arguments de bonne foi, par un talent réel, qui opposent des principes à des principes, des raisons à des raisons, et qui luttent

honorablement contre ce qu'ils appellent l'erreur, pour ce qu'ils croient la vérité. Mais les brochures que j'ai sous la main, libelles ou plutôt armes de guerre, outrepassent le droit de la lutte et se souillent des calomnies les plus viles. Il en est qui osent accuser les membres du Gouvernement de s'être partagé les millions, produit de l'impôt des 45 centimes.

IX

Ces accusations odieuses, il faut le dire avec tristesse, n'étaient pas loin d'être avouées par les chefs des partis monarchiques. « Ceux qui dans les départements — écrit le procureur général près de la cour d'Agen — nourrissaient un peu de rancune contre la République et surtout contre les républicains, qui les avaient forcés à accepter un état de choses qu'ils n'aimaient pas, donnèrent le signal. Au lieu d'encourager des sacrifices nécessaires, ils se plaisaient à contester au Gouvernement le droit de les imposer. » (*Enquête,* t. III, p. 124.)

Bientôt les plus exaltés, s'enhardissant de l'anonyme, affichent sur les murs leurs excitations au refus de l'impôt et à la sédition.

Dans les Hautes-Pyrénées, à Bagnères-de-Bigorre, *La Sentinelle du Peuple* publie une lettre annonçant la résolution prise, dans une réunion privée d'hommes influents de la contrée, d'employer tout leur ascendant pour indisposer, autant que possible, le peuple à l'égard des administrateurs du Gouvernement actuel, et de se

servir surtout du motif de l'imposition extraordinaire, enfin d'user de tous les moyens que leurs lumières pourraient leur fournir.

A Toul, des fauteurs de désordre profitent de la transformation de l'impôt sur les boissons pour soulever la foule. Des écrits répandus dans les villages appellent les vignerons à l'insurrection.

Du Tarn, le ministre de l'intérieur reçoit, le 7 juin, une dépêche le prévenant que les légitimistes poussent les contribuables à ne point payer les 45 centimes.

A Rennes, des affiches provocatrices sont apposées nuitamment dans le même but.

A Saint-Estèphe, dans le Médoc, on a affiché sur l'arbre de la liberté un placard surmonté de deux drapeaux noirs sur lesquels on lisait des menaces de mort contre tout individu qui acquitterait l'impôt des 45 centimes.

Si, dans quelques villes, il y a empressement patriotique à venir au secours du trésor public par le versement anticipé des contributions, les préfets d'un certain nombre de départements dénoncent des manœuvres tendant à s'opposer à leur perception, et le ministre de l'intérieur est obligé d'intervenir — 15 juin — par cette circulaire :

« Citoyen préfet, le recouvrement de l'impôt extraordinaire des 45 centimes a donné lieu dans quelques localités à des menaces, et même à des actes de violence contre les agents du Trésor et contre l'autorité municipale.

« L'opposition qui s'est manifestée dans cette circons-

tance est le résultat de suggestions, dont le but est de créer des obstacles au développement des institutions républicaines et d'entraver la marche régulière et pénible du Gouvernement; ce qui établirait au besoin que ce n'est pas à la réduction momentanée des ressources, mais à un système organisé dans des vues coupables, que doit être attribué le retard apporté au payement de l'impôt des 45 centimes, c'est que bon nombre de contribuables, animés des meilleures intentions, ont été empêchés de se libérer par la crainte des mauvais traitements dont on les a menacés.

« En présence de ces faits, l'autorité ne peut pas rester inactive. »

X

Le jour même où le ministre de l'intérieur constatait ces trames, dans une commune de la Creuse, près Guéret, à Ahun, un écriteau portant menace de mort était attaché à l'arbre de la liberté ; une corde à nœud coulant était suspendue aux branches.

L'individu qui a commis cet acte criminel est arrêté, dans la nuit, par la gendarmerie. A cette nouvelle, se produit une agitation suivie de soulèvement. Deux hommes des plus exaltés sont également saisis et conduits à Guéret.

Peu après leur arrivée dans la ville, des rumeurs sinistres y circulent. On apprend que trois communes sont soulevées, que le tocsin retentit dans la campagne et qu'une foule ameutée par des meneurs et ar-

mée de gourdins, de serpes, de fourches, de faux et de fusils de chasse, marche sur Guéret pour délivrer les prisonniers. Aussitôt — huit heures et demie — le tambour bat, la garde nationale se réunit, se forme en colonne et part, criant : Vive la République et chantant la *Marseillaise*, suivie des soldats en dépôt et des gendarmes : elle compte à peine 80 hommes de toutes armes.

Les insurgés arrivent en masse désordonnée. Un ultimatum menaçant apporté par douze d'entre eux à la préfecture ayant été repoussé, ils accourent pour enlever de vive force les prisonniers. Vainement le maire et d'autres citoyens influents vont à eux, au milieu d'eux, les haranguent, les exhortent individuellement, relèvent les fourches et les fusils de ceux qui, peu à peu, se sont rapprochés des premiers rangs de la garde nationale. La lutte est imminente. Le maire ordonne les roulements de tambour. Rendue plus furieuse par ce signal, la foule se précipite en avant et deux coups de feu sont tirés sur la garde nationale, qui riposte. Le sang coule : les paysans fuient, éperdus; la garde nationale se retire, douloureusement impressionnée. Dix morts et huit blessés sont relevés.

L'Assemblée nationale fut saisie de ce déplorable incident. Les députés de la Creuse en firent le récit en des termes qui obtinrent l'adhésion générale. Il fut établi, par la discussion, que des listes d'un large dégrèvement étaient préparées par le préfet, avec l'approbation du ministre, mais que, par force, par menaces, on avait cherché à empêcher ces listes; que des manœuvres

hostiles suscitaient des résistances dans certaines parties de la France, où la perception de l'impôt n'était que de 2 p. 100, tandis qu'elle s'élevait à 77 p. 100 dans certains départements patriotes, qui y voyaient le salut public. Dans cette séance — 17 juin — l'Assemblée approuva de nouveau cette mesure indispensable et en accepta résolûment sa part de responsabilité. Elle acclama cette déclaration formelle du ministre des finances. « On nous dit : Vous auriez dû prendre de grandes mesures. Ces grandes mesures, savez-vous ce que c'est ? C'est le papier-monnaie et l'emprunt forcé ! Eh bien ! je renouvelle ici la déclaration que j'ai déjà eu l'honneur de faire à l'Assemblée : Tant que nous resterons au pouvoir, ni le papier-monnaie ni l'emprunt forcé ne seront consentis par le Gouvernement. (Très-bien ! très-bien !) »

XI

Mais les émeutes, les insurrections partielles des départements, suffisantes pour semer l'inquiétude, entretenir l'agitation et susciter des haines contre la République, étaient impuissantes à changer la forme du Gouvernement. A Paris seulement, les meneurs pouvaient espérer le succès de leurs efforts. Aussi, était-ce là surtout qu'ils redoublaient leur activité dissolvante, employant tout moyen, résolus à toute entreprise, à toute audace.

Les agents bonapartistes révélaient sans détour leurs projets d'absorption de la République. Ils les étalaient dans des journaux à eux. Rien n'est plus curieux que

leur langage ; rien n'est plus excentrique. Les piéges tendus par eux à la crédulité publique sont tels, qu'il est difficile de comprendre leur influence sur l'opinion. A toute autre époque, ils eussent été traités d'offense à la raison des ouvriers. Mais le vertige possédait l'esprit des masses, et l'aveuglement était complet.

Dans le premier numéro du *Petit Caporal*, publié du 16 au 18 juin, on lit ce dialogue :

« Qui vive?

« Petit Caporal.

« Halte-là! France! hors la garde! venez reconnaitre !

« ... Vous ne passerez pas. Je connais votre histoire, Petit Caporal ! Vous avez été républicain, et vous avez étouffé votre mère.

« Citoyen, tu m'accuses d'un crime que je n'ai pas commis. Ce n'est pas le Petit Caporal qui a fait périr la République.

« Vous vous êtes appelé Bonaparte, vous vous êtes appelé Napoléon, vous avez été empereur et roi absolu, vous avez porté la couronne, le sceptre, le manteau impérial.

« Frère ! tu confonds. Je ne suis ni Bonaparte, ni Napoléon, ni l'empereur et roi. Je n'ai jamais porté d'autre coiffure que le petit chapeau, et d'autre sceptre que mon épée, d'autre manteau impérial que ma redingote grise. Je n'ai jamais été absolu que sous les armes, en face de l'ennemi, comme un bon caporal que j'étais. Mais voici la France ! qu'elle parle ; si je suis un ancien despote, elle ne me laissera pas entrer.

« Sentinelle ! présentez les armes! Garde nationale, armée républicaine, formez la haie! Tambour, battez aux champs! ...

« Le Petit Caporal est fils de la France, et le Petit Caporal, c'est Napoléon sans le despotisme... »

Dans le premier numéro du *Napoléon républicain*, du 11 au 14 juin, Napoléon, sorti de sa tombe, fait une proclamation :

« ..... Français.... Mon âme est toujours avec vous; je reviens après un quart de siècle, mûri par le malheur, la retraite et la méditation.

« ..... Ennemis des peuples, despotes encroûtés, aristocratie corrompue, vous avez élevé contre moi toutes les puissances de la fourberie, du préjugé, de la force brute, afin de m'absorber dans l'œuvre militaire, de faire diversion, de fausser le jugement du peuple, de m'ôter le temps d'organiser la démocratie révolutionnaire, qui doit régénérer la civilisation.

« Je n'étais pas né pour la guerre. Mon expédition d'Égypte l'a bien prouvé [1]. J'avais de fortes vocations scientifiques. Je voulais que la science, que l'art pénétrât partout. Je voulais faire un art, une science de chaque profession, de chaque métier. JE VOULAIS QUE L'OUVRIER FUT HEUREUX ET GAGNAT SES SIX FRANCS PAR JOUR. Je voulais *organiser la Commune*, ce grand problème, cette question de vie ou de mort des sociétés modernes. Les despotes, les parasites, les fainéants, les repus, les cochons à l'engrais [2], déchaînèrent contre

[1] « Conversation avec Monge. »

[2] « Mot sévère prononcé par Napoléon Bonaparte, consul de la République française. »

moi toutes les puissances de la calomnie ; je devins, aux yeux des peuples abusés, un tyran, un despote, qui voulait conquérir les nations, pour les enchaîner et les avilir. Que dirai-je? Ils me forcèrent d'accepter la guerre, que je ne voulais pas, que j'acceptai pourtant, parce qu'un pouvoir démocratique, basé sur l'assentiment populaire, ne peut vouloir *la paix à tout prix.* »

XII

Les meneurs bonapartistes, après avoir fait espérer aux contribuables l'abolition des impôts et le remboursement des 45 centimes, et aux ouvriers un salaire de 6 francs par jour, promettaient à tous la satisfaction des vœux et des besoins.

Le Napoléon républicain publie une série de proclamations signées : Napoléon.

16 au 18 juin. « ..... Le peuple, las de verbiage et de mensonges, s'est mis à grandir, comme une féodalité nouvelle, autour du pouvoir qu'il m'avait dressé. Charlemagne a battu des mains du fond de sa tombe.

« La postérité de l'antique noblesse a peuplé mes conseils diplomatiques. Je ne proscrivais personne.

« J'ai fait un pas vers les chrétiens de la France et demandé la sanction de leur consentement au vieillard qu'ils vénéraient comme un père.

« L'industrie a pris, grâce à moi, son élan gigantesque.

« J'ai voulu la paix, qui fait fleurir les fêtes, la

poésie, les travaux, les beaux-arts. Le Louvre était devenu le musée du monde.

« Cette paix, que j'ai voulue pour déchaîner le génie de la France, je l'ai demandée noblement aux rois, aux prétendants, à la guerre même.

« Mon regard planait sur l'agriculture, sur les communes, sur l'armée. »

18 au 21 juin. « Du fond de mon tombeau.

« ...... Est-il vraiment possible qu'après quelques mille années d'histoire, l'organisation du travail soit encore un mystère !

« Sommes-nous, en effet, le peuple le plus civilisé du monde?

« Est-ce que l'organisation du travail n'est pas l'alphabet de la civilisation ? »

Le Petit Caporal du 20 au 22 juin : « La République a été proclamée; mais la République s'est-elle montrée suffisamment reconnaissante envers l'armée ? On a rayé des cadres, sous prétexte d'économie, de vieux généraux dont on était fier. »

Le Petit Caporal, du 22 au 23 : « Non, le Petit Caporal ne mourra pas! Comme le Christ est présent dans l'hostie, il est présent, lui, dans toute idée de gloire, de grandeur; et le peuple communie avec lui, car le peuple, qui lui doit le rétablissement du culte, n'oublie pas les principes religieux. »

Après avoir fait Louis-Napoléon partisan de la noblesse, clérical, protecteur du commerce et de l'industrie, ami fervent de la paix et de l'armée, savant, artiste, socialiste, ces mêmes feuilles le font révo-

lutionnaire de la veille, enthousiaste républicain.

Le Napoléon républicain écrit : « Le citoyen Louis-Napoléon sera prochainement mis en cause par MM. Flocon, Lamartine, Ledru-Rollin, pour avoir osé prendre avant eux l'initiative du 24 Février 1848, à Strasbourg et à Boulogne. »

L'Aigle républicaine, n° 1 : « Républicains de la veille, du lendemain, du surlendemain, s'il en existe, rassurez-vous tous ! le prince Louis-Napoléon ne peut vous donner aucun ombrage..... Le neveu du grand Napoléon ne veut point jeter le bâton impérial dans les roues du char démocratique. »

La Redingote grise, n° 1, 18 au 21 juin : « ... A nos yeux, le nom du nouveau représentant, que la mémoire de son oncle entoure d'un prestige radieux, n'est point une cause de crainte pour les destinées inébranlables de la République. »

XIII

Les protestations du dévouement de Louis-Napoléon Bonaparte à la République abondent dans tous ces journaux, imprimés entre le 12 et le 24 juin. Il ne veut pas la détruire, mais la sauver ; toutefois ses prétentions au pouvoir ne sont pas dissimulées.

Dans *Le Napoléon républicain*, du 16 au 18 juin, Napoléon, sorti de sa tombe, donne ce conseil aux Français : « Essayez donc, et sans hésitation, d'accorder entre eux le suffrage universel avec la mise en lumière d'un homme qui soit tout à vous, comme je le

fus; avec un seul, dont vous vous déferez, s'il ne vous va pas, et que vous continuerez, s'il vous sied..... La confiance est la mère des héros...

« La question n'est pas d'organiser et d'éterniser la controverse, elle est d'incarner la République. »

La Constitution, n° 2, 11 juin : « Dans une République, il y a un Pouvoir exécutif élu. Il y a un Président, et la nomination de Louis-Napoléon Bonaparte à l'Assemblée le pose naturellement comme un candidat à la présidence. »

Le Napoléon républicain : « Il faut que le peuple souverain fasse sortir périodiquement, fréquemment du suffrage universel un pouvoir unitaire, personnifié dans un chef unique et responsable. Il faut qu'il l'entoure d'une *consulte élective organisée* renfermant, dans son sein, toutes les lumières générales et spéciales du pays. »

Le Napoléonien, du 15 juin : « Nous répétons que si le pays est livré un mois encore à la merci de ces écervelés malfaisants, il perdra toute ambition d'affranchissement. Nous répétons que si les hommes sans passé comme sans avenir, dont le nom ne rappelle que la vénalité la plus éhontée ou la médiocrité haineuse, ne cèdent pas la place aux hommes dont le nom n'évoque que des idées de gloire et de dévouement sans bornes à leur pays, c'en est fait du libéralisme! c'en est fait du patriotisme ! c'en est fait de la nation ! »

XIV

Pour saisir ce pouvoir si ardemment convoité, les meneurs bonapartistes avaient recours à la polémique la plus violente, bien résolus à passer de la polémique à l'action. C'est d'abord un débordement d'invectives, d'accusations calomnieuses ; puis c'est l'appel direct à une prise d'armes.

Le Napoléon républicain, du 11 au 14 juin. « Aux hommes purs qui gouvernent la France. — Citoyens, commis du peuple, vous avez trompé votre souverain. Vous avez osé surprendre sa bonne foi. Je vous le dis, parce que le principe de la souveraineté populaire, dont vous êtes issus, donne à tous le droit de vous juger. La patrie voit en vous des fils ingrats qui plongent leur mère dans le deuil et dans les larmes. Elle voit en vous des satisfaits, des repus, des aveugles-nés, qui n'aperçoivent pas le gouffre qu'ils creusent sous leurs pas, des sourds qui n'entendent pas cette grande voix du passé, qui leur crie : Souviens-toi !

« Vous avez suspendu les destinées de la France entre deux abîmes : un passé condamné sans retour, un avenir d'ignominie que vous avez voulu faire éclore. Vous avez souillé de votre contact cette sainte République dont la pureté vous effraye ; elle s'est couverte d'un voile pour échapper à votre corruption.

« Faut-il vous le dire? la République que vous voulez, c'est la courtisane qui donne de l'or pour des caresses à ses nombreux amants ; c'est le cachot qui

étouffe la voix de l'adversaire, dont le courageux cri vous fait peur...... »

Le Napoléonien, du 19 juin : « Honte aux dictateurs qui n'ont usé du pouvoir temporaire que le peuple leur avait confié que pour couvrir de débris le sol de la patrie. Honte à ces dictateurs de hasard, à ces utopistes devenus rois qui, sur notre sol si fécond, n'ont pu faire germer que la ruine, la misère et la faim. »

Le Napoléonien, du 19 juin : « ... Devant la misère, lèpre hideuse, qui va toujours s'agrandissant sur le corps social et qui le menace d'un envahissement complet, si des remèdes prompts et énergiques n'en arrêtent pas la marche implacable, il est temps enfin que la France secoue la torpeur qui, pendant quatre mois, a permis à la tourbe des charlatans qui la saignent les terribles expériences qu'elle a faites sur elle.

« Les roueries dégradantes (ceux qui les emploient sont jugés maintenant) à l'aide desquelles on est parvenu à lui extorquer, dans la séance du 12 juin, 100,000 fr., pour engraisser le terrain sur lequel est planté cet arbre à cinq racines, qu'on appelle la Commission exécutive, échoueront désormais devant le bon sens du peuple. Avec ses aspirations et ses élans magnanimes, il est quelquefois facile aux déhontés d'exploiter pour un temps sa générosité et de cacher à ses yeux la fange où croupit leur égoïsme et leur cupidité derrière les pompeuses déclarations et le saint mot de liberté décliné à l'infini. »

Ils transforment les émeutes des portes Saint-Denis et Saint-Martin et de la place de la Concorde, faites

au cri de « Vive Napoléon ! nous l'aurons, » en comédie gouvernementale.

Le Napoléonien, du 18 juin, après avoir présenté la Commission exécutive comme prête à succomber devant l'Assemblée nationale, ajoute : « ... La partie semblait perdue. Rassurez-vous, M. de Lamartine ! quelques amis de Louis-Napoléon sont là, sur la place de la Concorde. Ils sont très-pacifiques, c'est vrai, mais ils sont là, et, par un hasard providentiel, une faible explosion d'armes à feu s'est fait entendre, non loin de M. Thomas. C'en est assez... La Chambre horripilée crie : Vive la République ! La troupe charge les curieux sur la place, et les 100,000 francs sont emportés à la baïonnette. Voilà les écus empochés !... »

Le dégrèvement des 45 centimes, en faveur des malaisés, n'est, suivant le même journal, qu'une tentative de corruption : « Avez-vous oublié l'arme que l'homme du 16e bulletin avait donnée à ses proconsuls en province, pour *travailler* l'esprit des populations ? Il s'agissait, si nous ne nous trompons pas, d'une savoureuse exemption de l'impôt supplémentaire, patriotiquement applicable aux citoyens des campagnes et des villes, pauvres, mais votant bien !...

« Cette arme de corruption, contre qui s'est-elle retournée ? Contre ceux-là mêmes qui l'avaient aiguisée... »

Ils ne s'arrêtent pas aux hommes du Gouvernement. La garde nationale, composée alors de tous les citoyens sans exception, ayant le tort de disperser, l'arme au bras, les attroupements où sont proférés les

cris de Vive l'Empereur, *Le Napoléon républicain* prête ce langage à son héros :

« A la garde bourgeoise !

« Braves gens !

« ... Permettez-moi une simple réflexion. Mes vieux grognards ne prenaient un air belliqueux qu'après avoir vaincu l'étranger. Vous, vous prenez un air guerrier après avoir poursuivi un fantôme ou même provoqué, par vos bravades intempestives, des rassemblements tumultueux et nuisibles au commerce. Vous rentrez, vainqueurs, essoufflés, dans vos arrière-boutiques, où vos épouses, charmées de votre valeur, se chargent de mettre dans leur garde-robe votre défroque militaire... »

Signé : « NAPOLÉON. »

Après la calomnie, la menace :

Le Bonaparte n° 1 — 14 juin : — « Gouvernants, fonctionnaires, gabelous, collecteurs d'aubaines, laissez faire, laissez passer les idées ! sinon le torrent révolutionnaire vous engloutira tous et à jamais. »

Le Napoléon républicain : « ... Déjà la liberté de la presse a subi votre contact. Hier, vous avez atteint le droit de réunion, demain, que ferez-vous ? Vous relèverez... l'échafaud ! Malheureux ! ne vous souvient-il plus du 24 Février ! Le peuple, votre maître, vous chassera comme il a chassé la corruption, votre idole. Et toi, peuple ! lorsque tes commis violent le mandat que tu leur as donné, souviens-toi du drapeau rouge du

Champ de Mars et du courage de tes pères, en 1793! »

Le même journal : « Avis aux patriotes!

« ... *Le moment n'est pas éloigné* où Napoléon rappellera *à la probité politique* les intrigants et les *marchands* qui prennent le masque de la philanthropie et du dévouement à la cause du peuple, pour arriver à leur fin égoïste ou personnelle. »

Le 13 juin, *Le Napoléonien* invoque un 18 brumaire : « Les trois mois de misère sont arrivés à échéance. Le pouvoir tremblant se prépare à proscrire... et l'on veut que le peuple ne murmure pas en réfléchissant et ne s'agite pas en se souvenant. Il s'agite et murmure, parce qu'il se rappelle qu'à une autre époque la France était gouvernée par un Directoire, que ce Directoire corrompu et corrupteur abreuva la France de honte et d'humiliation, jusqu'au moment où vint *un homme*, qui, fort de l'indignation du peuple, renversa ce pouvoir sans vergogne ni moralité et sut, en moins de trois mois, apaiser les discordes intestines, étouffer les factions, réorganiser les finances épuisées par de honteuses dilapidations. »

Le Diable boiteux, 22 au 24 juin : « ..... La France l'accueille dans son sein et vous voulez le repousser; elle le nomme représentant et l'investit d'une partie de sa souveraineté, et vous conspirez contre lui. Eh! que diriez-vous si le peuple qui l'a nommé le prenait dans ses bras et venait l'installer sur son siége? Vous crieriez sans doute à la trahison, à la révolte; mais où seraient les traîtres et les rebelles? Encore une fois, messieurs du Directoire, assez de conspiration!... Il

aspire à la servir, c'est son devoir comme Président, si la France le veut... »

Enfin, le *vingt-deux juin*, dans sa feuille publiée le *vingt-trois*, *Le Napoléon républicain* éclate et pousse le cri de l'insurrection :

« Ambitieux au petit pied, beaux parleurs, bavards de toutes nuances, subtils idéologues, fabricateurs de constitutions politiques, voilà tout ce que vous savez produire : la guerre civile !

« Vous aviez promis au peuple français des institutions démocratiques.

« Vous aviez promis de garantir l'existence de l'ouvrier par le travail.

« Vous aviez promis aux citoyens français un travail approprié.

« Vous leur aviez offert, de leur ancienne République : la liberté, l'égalité, la fraternité .. moins la mort.

« Vous ne leur avez donné ni fraternité, ni égalité, ni liberté; vous ne savez leur donner que la mort.

« Soyez voués au mépris, car vous êtes de ceux dont il est dit : Qu'ils donnent des pierres quand on leur demande du pain.

« Soyez voués à l'infamie, car vous avez promis le bien-être, et vous n'avez réalisé que la spoliation.

« Soyez livrés à l'indignation des âmes honnêtes, car vous ne savez plus vous contenter de les faire mourir de misère, vous cherchez à transformer les frères en ennemis.

« Je l'ai dit à une autre époque : De beaux parleurs,

des bavards perdent la France. Il faut *un homme* pour la sauver. »

Signé : « NAPOLÉON. »

XV

Tout était dit. Il n'y avait plus qu'à procéder à l'action immédiate pour une prise d'armes.

Les agents se multiplièrent pour parcourir les attroupements et les clubs, pour arborer la bannière napoléonienne. Les hommes en blouse blanche et à mains blanches, signalés dans tous les troubles, précurseurs ordinaires de l'émeute, apparurent plus nombreux sur tous les points. Les rapports de chaque jour dénoncèrent la marche progressive du complot ; la surveillance redoubla pour l'arrêter et en empêcher l'explosion.

Le ministre de l'intérieur transmettait à la Commission exécutive ces avis :

« 16 juin. Place du Châtelet, dans les groupes, plusieurs orateurs veulent que Louis Bonaparte s'empare du Pouvoir. Ils présentent cette usurpation comme le seul moyen de ranimer la confiance et le travail. » (*Archives de l'Assemblée nationale*, n° 2,303.)

« Vers 9 heures et demie, le rassemblement de la porte Saint-Denis présentait une physionomie très-agitée, ainsi que celui de l'Hôtel-de-Ville, où l'on chantait la *Marseillaise*, où l'on faisait entendre les cris de : Vive Napoléon ! Nous l'aurons ! nous l'aurons ! »

« 17 juin. C'est à la place du Châtelet et devant

l'Hôtel-de-Ville que les individus, qui font de l'agitation au nom de Louis Bonaparte, semblaient s'être donné rendez-vous. C'est principalement dans ces rassemblements, qui stationnaient sur ces points, que se sont fait entendre les cris de : Vive Napoléon! — Vers dix heures et demie, une bande d'environ deux cents individus, criant : Vive Napoléon ! a paru dans le faubourg Saint-Antoine. » (*Enquête*, t. II, p. 208.)

« Vers onze heures, les rassemblements devant l'Hôtel-de-Ville, en se dispersant devant un commissaire de police à la tête d'un fort détachement du 34e de ligne, plusieurs individus ont crié : Vive Napoléon ! Mais d'autres ont répondu par le cri de : Vive la République ! »

« 17 juin. Hier, groupes à la Bastille, place de l'Hôtel-de-Ville et aux abords de l'Assemblée, du côté du pont. — Les individus qui composent ces groupes se montrent en général fort partisans de Louis Napoléon. Ils affirment qu'il sera nommé et qu'il faudra bien l'accepter pour Président de la République. »

« Place de l'Hôtel-de-Ville, vers huit heures et demie, un monsieur d'un certain âge, assez bien mis, a été hué et poursuivi par la foule pour avoir manifesté ses sympathies pour Henri V. — A huit heures trois quarts, un jeune homme d'un autre groupe ayant proclamé la royauté de Henri V, a aussi été poursuivi, et a été sauvé par la garde mobile qui l'a arrêté. A la suite de cette scène, quelques individus ont crié : Vive Napoléon ! »

« Lorsque les Représentants sont sortis, des cris

de : Vive Napoléon ! se sont fait entendre à plusieurs reprises. Mais un individu qui a crié : A bas Lamartine ! a été arrêté. »

« Peu après la clôture de la séance, des Représentants, en se retirant, ont reçu de quelques hommes du peuple des injures : « Voleurs ! escrocs ! vous n'avez pas encore travaillé pour nous aujourd'hui, mais patience ! »

« Place du Châtelet, quelques femmes qui ont voulu prendre la parole, les unes en faveur de Henri V, les autres en faveur de Napoléon, ont été huées et poursuivies par la foule. »

« Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le rassemblement était des plus compactes et des plus turbulents : « Les riches veulent de Henri V, s'écrie-t-on dans les groupes, mais, nous, *nous voulons de Louis-Napoléon, et nous l'aurons !* » Des cris nombreux de *Vive l'Empereur !* se sont fait entendre. A neuf heures trois quarts, les gardiens de Paris ont arrêté trois individus qui avaient proféré ce cri.

« Les rassemblements paraissent avoir abandonné la porte Saint-Denis et les boulevards. »

La même agitation était activement propagée dans les clubs.

« Il paraîtrait — dit un rapport du 22 juin sur la séance du club de Saint-Denis — que la ville de Saint-Denis serait entachée des idées napoléoniennes, car le citoyen Bayard, président du club, ayant voulu faire observer à l'auditoire, samedi 17 juin, le danger d'appeler Napoléon-Louis Bonaparte à la Représentation

nationale, les huées ont couvert la voix du président. La séance n'a pu avoir de suite, et la présidence a été ôtée au citoyen Bayard. (*Archives*, n° 2520.)

« Le 20 juin, club des Batignolles, le président annonce que deux membres de la Butte des Moulins doivent se présenter pour faire accepter un projet de décret relatif au bannissement de Louis-Napoléon. Au même instant apparaît un citoyen qu'on dit être Madier de Montjau. Il veut prendre la parole, mais un cri unanime : « Nous voulons Napoléon, nous l'aurons! » empêche l'orateur de parler. Cependant le silence s'établit, l'orateur développe son projet de bannissement. Les cris recommencent : « Nous l'aurons, Napoléon! devrions-nous brûler l'Assemblée nationale et ceux qui s'y trouvent. » Pourtant le calme se fait, on écoute l'orateur, l'auditoire hésite. Le projet est pris en considération, bien qu'on se refuse à signer la proposition. La séance est levée au milieu de l'agitation, on échange des paroles de menace. »

XVI

Les procès-verbaux des séances de la Commission exécutive portent les traces de ses préoccupations perpétuelles, de son active sollicitude et de ses efforts incessants pour déjouer ces sinistres complots :

« 18 juin. Il est écrit au préfet de police pour lui signaler les menées bonapartistes et lui demander un rapport pour demain matin. »

« Il est écrit au ministre de l'intérieur pour lui signaler divers faits d'embauchage en faveur du parti bonapartiste. »

« 19 juin, 8 heures du matin. Le préfet de police est invité à envoyer, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, quelques compagnies de troupes, secondées de gardiens de Paris, pour dissiper les attroupements bonapartistes. »

Le préfet de police répondait à ce dernier ordre « qu'il ne jugeait pas utile une démonstration de force extraordinaire, mais que ses gardiens de Paris veillaient sur tous les points, et que les commissaires de police se tenaient chaque soir à l'Hôtel-de-Ville pour faire des sommations en cas de besoin. »

Le ministre de l'intérieur et le préfet de police, empressés de seconder la Commission exécutive, lui transmettaient ces documents le 20 juin : « Il a été vendu et distribué sur la place de l'Hôtel-de-Ville une foule d'exemplaires d'une chanson intitulée: *Napoléon républicain.* On n'a pu parvenir à saisir aucun des distributeurs. »

« Depuis midi environ, quelques groupes peu considérables stationnent sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Les conversations roulent constamment sur le même sujet. Louis-Napoléon en fait tous les frais, et on se prononce généralement en sa faveur. On veut absolument qu'il soit président de la République. A 3 heures, un individu monté dans un cabriolet, n° 47, est venu vendre, sur la place, le journal *Le Napoléonien*, mais il n'y est resté que peu de temps. » (*Archives, n°* 2383.)

« On a affiché, dans le IIe arrondissement, un placard ainsi conçu : « Nommons colonel de la 2e légion Napoléon Bonaparte, fils de Gérôme ! »

« A 9 heures, une foule couvrait la place de l'Hôtel-de-Ville. On y chantait la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*, et, entre chaque couplet, on criait : *Vive Napoléon.* » (*Archives, n°* 2400.)

« ..... Lorsque la force armée a fait évacuer la place de l'Hôtel-de-Ville, les perturbateurs, refoulés vers le pont d'Arcole, se mirent à proférer les mêmes cris. Des pierres furent lancées sur la troupe. Aussitôt, sur les ordres du commissaire de service, la foule fut repoussée au pas de course jusqu'au pont Notre-Dame.

« A 11 heures, trois individus furent arrêtés près la porte Saint-Martin pour avoir crié : *Vive Napoléon !* et ont été conduits au poste de la mairie. L'un d'eux a été trouvé porteur de huit balles, d'une cartouche et de capsules. Il s'est dit combattant de Février, et a déclaré avoir chez lui d'autres armes, dont il saurait se servir au besoin. » (*Archives, n°* 2401, et *Enquête*, t. II, p. 210.)

XVII

Ces rapports du ministre de l'intérieur et du préfet de police, qui mettent en pleine lumière les préludes des journées de Juin, reçoivent une entière confirmation des assertions encore plus circonstanciées et una-

nimes de la presse [1]. Chaque journal surabonde de renseignements, et fournit à l'histoire des documents identiques également incontestables.

La Presse, 18 juin. « Un rassemblement considérable s'est formé ce soir à la sortie de la séance, sur la place de Bourgogne, et devant les grilles d'entrée du Palais législatif. Les cris de : A bas les 25 francs ! A bas les représentants ! Vive Napoléon ! sont partis de plusieurs groupes sur le passage des représentants..... Plusieurs arrestations ont été opérées sur place.

« Ce soir, vers 8 heures, les rassemblements sont devenus menaçants aux abords du Palais législatif. On a arrêté cinq individus, qui ont semblé marcher à la tête des groupes. La garde mobile et les troupes qui gardent le Palais ont pris les armes. Le général Négrier, accompagné de son aide de camp, a parcouru les rangs. »

Le Constitutionnel, citant *Le Moniteur du soir*, 19 juin. « Un rassemblement de cent cinquante personnes environ, composé en majeure partie d'enfants de 12 à 15 ans, s'est formé, hier soir, aux alentours de la porte Saint-Denis. Il a été facilement dispersé par les gardiens de Paris, sans l'intervention de la force armée. Un certain nombre de ces enfants s'est dirigé vers la Bastille et a grossi le noyau d'un rassemblement, au milieu duquel des individus assez bien vêtus péro-

[1] *Constitutionnel*, 16, 17, 18, 22 juin. — *Union*, 18, 19, 21, 22, 23 juin.— *Siècle*, 19, 20, 21 juin. — *National*, 17, 19 juin. — *Patrie*, 21 juin.—*Débats*, 21 juin. — *Presse*, 18, 21, 24 juin. — *Représentant du Peuple*, 22, 23 juin.— *Vraie République*, 19, 21 juin, etc.

raient avec animation, et provoquaient la foule à crier : Vive Napoléon !

« Entourés et cernés par la garde nationale, ces agitateurs, au nombre de 15, ont été arrêtés, conduits au poste, et dirigés de là sur la préfecture de police. Tous, sans exception, étaient porteurs de sommes, dont le chiffre n'était pas inférieur à 10 francs et montait chez plusieurs d'entre eux à 40 francs. »

Le National, 17 juin. « Un grand nombre d'enfants arrêtés dans le rassemblement de la porte Saint-Denis, ont déclaré que c'est à l'instigation d'individus dont la mise indiquait une condition au-dessus de l'ordinaire qu'ils avaient crié : Vive Napoleon ! A bas la République. »

Les Débats. « Hier, dans la soirée, des rassemblements assez nombreux se sont formés sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et sont devenus, peu après, assez agressifs. Ils étaient composés en grande partie de ces meneurs, qui semblent avoir pour mission de perpétuer le désordre et d'empêcher la reprise du commerce et de l'industrie. Après avoir proféré à plusieurs reprises les cris de Vive Louis-Napoléon ! ils se sont formés en bande et sont allés danser en rond, autour de l'arbre de la liberté, à l'extrémité de la place, en chantant la *Carmagnole*, et s'interrompant, de temps à autre, pour crier : « Vive Louis-Napoléon, nous l'aurons ! » qu'ils chantaient en chœur sur l'air des *Lampions*. Puis, ils ont voulu forcer des citoyens qui passaient à pousser le même cri. L'un de ceux-ci ayant répondu par le cri de Vive la République a,

aussitôt, été assailli par ces individus qui l'ont violemment maltraité, en criant : A bas le réactionnaire!..... En ce moment, les gardiens de ville sont arrivés, ont délivré le citoyen attaqué et ont cherché à dissiper le rassemblement, mais ils n'ont pas tardé à être assaillis à leur tour : l'un d'eux, entouré par ces malintentionnés, a été frappé avec violence, terrassé et laissé sans mouvement sur le pavé. Ses camarades ont eu la plus grande peine à le soustraire à la férocité de ces misérables.....

« De fortes patrouilles sont venues en aide aux gardiens de la ville. Un certain nombre d'arrestations ont été opérées, les rassemblements ont été dispersés... Parmi les individus arrêtés, sept ou huit étaient porteurs d'armes cachées, quatre autres avaient eu précédemment des démêlés avec la justice. »

L'*Union*, le *Siècle*, la *Patrie*, le *National*, le *Constitutionnel*, la *Réforme*, et d'autres feuilles, contiennent de plus ou moins amples détails, tous semblables, de ces émeutes bonapartistes.

« Au nombre des individus arrêtés — dit le *Constitutionnel* d'après la *Gazette des Tribunaux* — dans les groupes tumultueux qui faisaient entendre les cris de : Vive Napoléon! vive l'Empereur! il s'en est trouvé plusieurs qui avaient été impliqués dans les poursuites dirigées à l'occasion de l'attentat du 15 mai, et d'autres signalés pour avoir fait partie des rassemblements, ces jours derniers, aux cris de : Vive Barbès! dans les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin. »

Le 21, les troubles continuaient.

« Hier — dit un rapport adressé à la Commission exécutive — comme dans les soirées précédentes, place de l'Hôtel-de-Ville, la foule était devenue très-compacte, et les cris de : Vive Napoléon ! partaient de tous les groupes.

« La troupe de ligne, la garde mobile et les gardiens de Paris arrêtent une centaine d'individus. La troupe a ensuite barré les rues adjacentes, ainsi que les quais et le pont d'Arcole.

« Une bande d'environ deux cents individus, de ceux qui avaient été refoulés de la place, a pris le pont Notre-Dame et la rue de la Cité, se dirigeant vers le XIIe arrondissement, en poussant des cris de : Vive Napoléon ! vive Barbès ! » (*Enquête,* t. II, p. 214.)

XVIII

Les journaux républicains, même les plus avancés, attribuaient ces manœuvres à des agents soudoyés.

La *Vraie République* — 19 juin — « L'or russe continue à affluer chez les changeurs. On offre à chaque instant des aigles et des demi-aigles à l'effigie de l'autocrate.

« On a distribué, ces jours-ci, beaucoup de médailles à l'effigie de Bonaparte, on les donnait de préférence aux hommes en blouse et aux militaires. On en a vendu un grand nombre sur les boulevards. Ces médailles ont une bélière pour s'attacher à la boutonnière et servir de signe de ralliement. »

Le *Représentant du Peuple*, du 22 juin : « Louis Bo-

naparte n'est pas seulement le neveu de son oncle, il est encore le cousin germain de la fille de l'empereur de Russie. Nicolas, en donnant son or pour fomenter des menées bonapartistes, a donc un double but, un double motif : 1° Faire échec à notre République, son cauchemar ; 2° arriver à ce résultat au profit du proche parent de son gendre. »

La *Réforme* : « Tous nos renseignements viennent corroborer ces bruits, qui ont couru sur la distribution de sommes assez importantes au profit de la candidature du prince Louis. Il paraît que le point central se trouve dans le faubourg Saint-Germain.... »

XIX

Les démocrates socialistes sincères voyaient avec amertume l'agitation tourner au profit du bonapartisme. Ils s'apercevaient que, sous l'invocation de leurs théories, les partisans de l'Empire dissimulaient leurs trames, et que le cri de : Vive Barbès ! uni à celui de : Vive Napoléon ! n'était qu'une tactique pour égarer les ouvriers.

Le *Tocsin des Travailleurs,* 22 juin : « Napoléon II, d'abord Louis Bonaparte, se contentait d'être consul... ou président à vie. A présent, il restaure l'Empire. L'appétit vient en mangeant.

« Soldats des barricades! n'avez-vous donc chassé un roi que pour faire place à un empereur? Deux fois ce prétendant avait essayé de supplanter Louis-Philippe. Deux fois il a manqué son coup. Grâce à vous, il

compte arriver à ses fins. C'est vous qui avez tiré les marrons du feu! c'est lui qui entend les croquer sans s'être brûlé les doigts.... »

La plupart des chefs socialistes, inquiets d'une impulsion qui leur échappait, se demandaient si une prise d'armes hâtive n'aboutirait pas à l'Empire.

Une pétition adressée à la Commission exécutive circulait dans les clubs, dit l'*Estafette* du 21 juin, se terminant ainsi : « Si jamais la République était en danger, et si jamais quelques vains et audacieux prétendants étaient tentés de lui porter atteinte, vous pourriez de tout temps, en toute sécurité, compter sur notre patriotisme et notre dévouement pour la défendre avec vous. »

Le 21, il y eut une réunion générale des délégués des clubs. L'objet de cette réunion, très-nombreuse, était de délibérer sur les moyens de provoquer une agitation socialiste. Aucune proposition violente, insurrectionnelle, n'y fut faite. Il fut décidé, au contraire, que cette agitation serait inaugurée « par une déclaration de principes, assez larges pour renfermer les formules des diverses écoles, dont les moyens pacifiques d'action seraient : un bon enseignement des principes adoptés, l'élection de candidats démocrates, et des pétitions incessantes. » Le *Tocsin des Travailleurs*, à qui j'emprunte ce compte-rendu, le termine ainsi : « A la fin de la séance, le citoyen Cabet a fait entendre quelques paroles, au sujet du banquet du peuple à 25 centimes. Il a dit qu'il redoutait que les réactionnaires et les prétendants n'abusassent de l'agitation actuelle des esprits;

et il a déconseillé à tous les assistants de prendre part à cette réunion. »

Ce banquet avait été de nouveau ajourné au 14 juillet.

M. Lamennais, dans le *Peuple constituant* du 20 juin, invoquait les devoirs impérieux du Gouvernement pour déjouer les trames bonapartistes, avec une profondeur de vues qui impose l'attention :

« Que décidera-t-on de Louis Bonaparte? Le laissera-t-on conspirer, par une sorte de privilége qui lui permettrait d'être à la fois, sous la République, prétendant à l'Empire et membre de la représentation nationale? Il s'est démis, mais il a, dit-on, pris ses mesures pour être réélu.... Alors, que statuera l'Assemblée? Admettra-t-elle cet homme aux cris de : Vive l'Empereur! poussés par ses complices? Le rejettera-t-elle? »

« On a prétendu qu'il restait étranger aux trames publiquement ourdies en son nom. Quoi! on conspirerait pour lui malgré lui? On travaillerait à relever l'Empire sans être assuré de l'Empereur? Il n'est point une tête humaine dans laquelle puisse entrer une pareille folie. Ne s'est-il pas d'ailleurs expliqué lui-même assez clairement? Souvenez-vous de sa lettre à l'Assemblée, de ces mots : « Si le peuple m'imposait des devoirs, je saurais les remplir. » Est-ce assez net?

« A-t-il d'ailleurs désavoué d'une manière expresse les conspirateurs, condamné hautement les conspirateurs? A-t-il protesté contre leurs tentatives? les a-t-il déclarées criminelles? Non! et cela même est un crime. »

M. Lamennais, après avoir parlé des hommes séduits par des souvenirs de gloire, ou victimes de souffrances réelles, mais passagères, abusés par de vaines promesses, ajoute : « Hors des deux classes d'hommes dont nous venons de parler, qu'y a-t-il autour du prétendant anglo-russe? quelques misérables, dont on achète la voix et les bras, qu'on paye pour crier et pour frapper, s'il survenait une circonstance où l'on crût utile d'entamer le combat. Ceux-ci, avec de l'argent, on les a toujours.

« Cependant, on ne saurait charger le hasard de résoudre une question si grave, une question de sang, peut-être, une question de guerre civile. Le Gouvernement a des devoirs rigoureux à remplir! qu'il les remplisse sans retard. »

La *Vraie République* jetait, à son tour, son cri d'alarme, le 21 juin :

« Il ne faudrait pas croire qu'on en a fini avec le mouvement impérialiste. Tout au contraire, la partie se prépare et elle sera bientôt jouée. C'est le recueillement qui précède l'action.

« Que la Commission exécutive et l'Assemblée nationale avisent. »

La *Réforme* reproduisait cet avis.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Demande d'interpellation, faite par M. Lagrange, sur les mesures prises contre les complots bonapartistes et monarchistes, acceptée par le Gouvernement. — Le mot de tous : Il faut en finir ! — La Commission exécutive repousse les conseils de violence et de coup d'État. — Proposition faite à MM. Arago, Garnier-Pagès et Marie de constituer a eux trois le pouvoir exécutif à l'exclusion de MM. Lamartine et Ledru-Rollin ; refus motivé. — Ateliers nationaux : Deux courants ; manifeste modéré de 2,500 brigadiers ; affiche provocatrice d'un brigadier ; conciliabule d'un petit nombre au faubourg Saint-Marceau. — Mesures prises par le Gouvernement pour la dissolution pacifique et prompte des Ateliers nationaux. — Double calomnie contre la Commission exécutive. — L'organisation des ateliers départementaux sert de prétexte aux insultes. — Oppositions du Comité des finances et de la droite au crédit demandé pour les récompenses nationales.

I

L'appel du journal de Barbès et de ses amis à la Commission exécutive et à l'Assemblée nationale, contre une prise d'armes bonapartiste, était significatif. Les rédacteurs et les adhérents de ce journal étaient en relations constantes avec les socialistes et les clubistes les plus influents. Confidents de leurs pensées intimes, ils étaient à même de connaître les ramifications les plus secrètes de toutes les trames, d'autant mieux que des démarches, suivant l'affirmation de quelques-uns de leurs journaux, avaient été tentées auprès

d'eux, pour les rallier à un socialisme bonapartiste. Ils résolurent de parler de plus haut encore.

M. Lagrange, un des premiers de la liste socialiste, élu représentant du peuple, siégeant au plus haut de la Montagne, aimé des masses pour son courage héroïque et pour ses services, fut chargé de porter à la tribune les avertissements de son parti.

Le mercredi, 21 juin, il réclame la parole pour des interpellations d'urgence. « Citoyens, dit-il, c'est au nom des clubs que je me présente ici. (Murmures.) C'est au nom des clubs que je me présente ici. (Nouveaux murmures.) Je suis obligé de vous dire que c'est au nom des clubs, de la part de tous ceux qui se réunissent dans les clubs républicains, que je viens faire des interpellations, toutes d'ordre, entendez-vous !

« Citoyens ! les hommes du peuple, au nom de qui je parle, sont venus, hier et ce matin, et en plusieurs députations ; ces hommes du peuple viennent témoigner, par ma voix, de leur amour et de leur dévouement complet à la République qu'ils ont conquise, le fusil à la main, en février. Ils viennent vous dire, par ma voix, qu'ils veulent la garder résolûment, et qu'on trouvera toujours leurs bras armés contre les conspirateurs, quels qu'ils soient, partis d'en haut ou d'en bas, monarchistes ou réactionnaires (très-bien !) qui tâcheraient de mettre leur ridicule volonté à la place de la suprême volonté du peuple. (Très-bien ! très-bien !)

« Je ne veux pas abuser de vos moments, je viens prier l'Assemblée de m'autoriser à adresser à la Commission exécutive des interpellations au sujet des me-

sures qu'elle a dû prendre pour surveiller et faire justice des menées contre-révolutionnaires, que couvre le nom de Louis-Napoléon (très-bien!) comme de celles qu'elle a dû prendre contre les autres conspirateurs de l'intérieur et de l'étranger, qui menacent la tranquillité publique et le principe de la souveraineté du peuple.

« Je remettrai, si vous voulez, et si la Commission exécutive le désire, ces interpellations à demain, et j'espère qu'elle sera prête à montrer à l'Assemblée qu'elle n'a rien oublié pour le salut de la patrie. (Très-bien ! très-bien !)

« *Voix nombreuses* : A vendredi ! à vendredi !

« *M. Lagrange* : J'accepte vendredi !

« *Autres voix* : Tout de suite! tout de suite! »

M. Duclerc, ministre des finances, déclare que le Gouvernement est prêt à accepter les interpellations pour le lendemain, et il ajoute : « Ma réponse, d'ailleurs, est celle-ci : Tant que le Gouvernement actuel restera aux affaires, il fera exécuter les lois contre tous les conspirateurs, de quelque côté qu'ils viennent. (Très-bien ! très-bien !) »

II

Le ministre n'avait pas hésité à comprendre parmi les adversaires actifs de la République les ultras des monarchies expulsées. C'est que leur presse devenait de plus en plus agressive, leurs attaques parlementaires de plus en plus virulentes, leurs manœuvres, avouées et cachées, de plus en plus ardentes. Certaines feuilles

royalistes ne le cédaient en rien aux feuilles napoléoniennes. Elles se multipliaient comme elles et se distribuaient sans mesure, sous des noms plus ou moins bizarres. Tout leur semblait permis pour détruire une forme politique détestée et s'emparer du pouvoir. Une dernière et courte citation suffira pour le démontrer. Le *Lampion*, après une série d'articles où la violence n'a pas de limites, traite les membres du Gouvernement « d'aristocrates de la rapine et de la corruption, faisant consister l'égalité à investir les plus hautes fonctions publiques, et dont la véritable place serait au bagne, d'où ils sont sortis. »

Le comble de l'outrage était atteint. Il fallait entrer dans le domaine des faits.

L'*Assemblée nationale* s'en chargea : « Nous sommes en ce moment gouvernés par des incapables et par des traîtres; au nom de l'honneur, du salut du pays, il faut les renverser et les chasser du pouvoir. »

III

Ces derniers grondements du volcan, révélateurs d'une prochaine explosion, avaient enfin fait comprendre le péril aux républicains exaltés qui, croyant l'avoir pressenti les premiers, s'empressaient tardivement de le dénoncer. Eux qui avaient soufflé le feu, ils sollicitaient le Gouvernement de l'éteindre. Ils avaient lancé les clubs en avant, et ils le pressaient de les refréner. Ils avaient prodigué les promesses chimériques aux ouvriers, et ils réclamaient de lui leur réalisation. Ils

avaient soulevé contre lui les haines, et ils le mettaient en demeure de les apaiser. Ils avaient fomenté la guerre civile, et ils lui enjoignaient de la détourner de la France. Ils l'avaient affaibli, et ils invoquaient sa force. Après avoir, de leurs propres mains et avec persistance, ouvert l'abîme sous les pas de la Commission exécutive, sans s'apercevoir qu'ils le creusaient en même temps pour la République et pour eux-mêmes, ils prétendaient le faire fermer, au moment de l'écroulement, par les mains qu'ils avaient désarmées.

L'heure de la solution était sonnée en effet. Mais cette solution serait-elle pacifique ou sanglante ? Se dénouerait-elle par le calme sur la place publique, l'apaisement des esprits, la conciliation des intérêts, la reprise des affaires et du travail, l'ordre dans la liberté, ou bien par une prise d'armes, par un coup d'État, par la compression ?

« Il faut en finir ! » criaient aux membres de la Commission exécutive la tribune, les journaux, les réunions, les clubs, la garde nationale, les magasins, les ateliers. « Il faut en finir » ! c'était le cri, c'était le sentiment de tous, mais diversement interprété par chaque parti. Les légitimistes comprenaient le retour de Henri V ; les orléanistes, celui des d'Orléans ; les bonapartistes, la remise de la France aux mains de Louis-Napoléon ; les socialistes, l'organisation du travail ; certains républicains, la dictature.

Les démocrates socialistes disaient à la Commission executive : « Il faut en finir avec la réaction et les réactionnaires, avec tout prétendant. Prenez une atti-

tude ferme, résolue. Soyez révolutionnaire pour sauver la Révolution. Ne voyez-vous point que par des espérances de conciliation impossible, par des demi-mesures, vous laissez le champ libre aux ennemis de la République, et que, si vous ne les détruisez, ils vous détruiront? Marchez hardiment en avant. En avant! brisez tous les obstacles. Souvenez-vous du comité de salut public. Vous avez aboli la peine de mort! soit, les temps étant changés, les moyens ne sont plus les mêmes; mais bannissez ceux qui entravent le progrès; placez au-dessus des considérations de personnes les nécessités politiques. Vos mains tiennent le pouvoir, qu'elles ne restent pas inertes. Déblayez le terrain des débris du passé, pour faire place à l'avenir. Quelques hommes obstruent la route? Eh bien! dressez une liste, épurez l'Assemblée nationale, transportez hors du pays les Thiers, les Montalembert, les Berryer, les Barrot, les Bugeaud, les Bonaparte, jusqu'à l'établissement définitif des institutions démocratiques et sociales. Supprimez les journalistes blancs et les bleus, qui minent la République. Alors dégagés, vous pourrez réorganiser : vous transformerez les impôts qui pèsent sur le pauvre plus que sur le riche; vous créerez pour les travailleurs des institutions de crédit; vous donnerez à la République une impulsion vivifiante! et le peuple entier, le peuple qui souffre, le peuple impatient sera avec vous. Allons! de l'audace! soyez forts! Il faut en finir! il faut en finir! »

« Il faut en finir avec les anarchistes, — disaient les chefs des anciens partis aux membres de la Commis-

sion exécutive, auprès desquels ils multipliaient leurs démarches. — Ne voyez-vous pas que les socialistes menacent la famille, la propriété et tout ce qu'il y a de plus sacré? La France ne peut vivre dans ce désordre perpétuel; elle languit, elle meurt. Sa peur est justifiée : les places publiques, les rues sont envahies par des rassemblements permanents; les clubs alimentent jour et nuit les discordes; les journaux communistes vomissent des injures contre tous ceux qui possèdent, dénoncent le montant de leur fortune, prêchent l'impôt forcé de plusieurs milliards sur les riches, posent en principe la spoliation, invoquent la Terreur et la sanglante Montagne, distribuant également leurs outrages et leurs menaces à tous ceux qui n'admettent pas leurs théories. Certes, nous ne voulions pas la République, mais, la République proclamée, nous l'avons reconnue, nous n'avons demandé qu'à soutenir son Gouvernement. Plusieurs même d'entre nous ont brigué l'honneur d'être membres de l'Assemblée constituante et de participer à l'organisation des institutions républicaines. Mais, donnant l'exemple de la violation du suffrage universel, les socialistes ont eu hâte d'attenter à nos mandataires; ils ont brisé les portes de leur palais et violé le sanctuaire des lois, pour y étaler leur orgie anarchique. Si nous nous sommes éloignés de vous, c'est que vous ne nous donnez pas de suffisantes garanties de compression. Usez de la force! et nous nous allierons à vous. L'ordre est à rétablir, la société à sauver. Les coupables sont connus, ils se targuent de leurs attentats, se concertent publiquement pour les

commettre. Défenseurs élus de la loi, maîtres souverains de l'autorité, accomplissez votre devoir : saisissez les criminels ; faites place nette. Soyez forts, énergiques. Il faut en finir ! il faut en finir ! »

« Il faut en finir avec tous ceux qui poussent à la guerre civile, bonapartistes, légitimistes, orléanistes, sectaires trompeurs et violents,—disaient au Gouvernement de nombreux républicains, partisans de la dictature. — La République est sapée partout. L'anarchie et la réaction la minent. Commerce, industrie, travail, tout dépérit jusqu'à la mort sous le souffle des agitateurs, soit qu'ils travaillent pour une ultrà-révolution qu'ils ne peuvent eux-mêmes définir, soit qu'ils complotent pour un des prétendants. Les esprits s'enfièvrent et perdent toute notion du juste et du droit. Si cette exaltation continue, tout fondement d'institutions républicaines deviendra impossible. Les ménagements vous perdent : on ne compose pas avec des adversaires implacables. Vous êtes accusés de faiblesse, pour ne savoir ou ne vouloir pas agir avec la vigueur indispensable. A certaines heures, le devoir impose des nécessités de salut et ordonne un coup décisif. Des hommes d'État mettent le droit de tous au-dessous d'un intérêt dynastique ou chimérique ; sans remords ou par ignorance, ils tuent la patrie. Hâtez-vous de les arrêter dans leur œuvre de mort. Saisissez les chefs, rendez-les impuissants à nuire ! et la vie régulière et prospère renaîtra, et la République sera fondée. Il faut en finir ! il faut en finir ! »

IV

Ces sommations diverses aboutissaient toutes à l'emploi de la force, à un coup d'État, c'est-à-dire à la politique du Directoire; les membres de la Commission exécutive ne pouvaient s'empêcher d'y opposer celle du Gouvernement provisoire. Le Directoire avait frappé alternativement chaque parti; il avait été frappé à son tour; et par son système de coups de main, il avait livré la France au despotisme, après avoir rendu, pour longues années, la République impossible. Le Gouvernement provisoire avait respecté tous les droits, appelé tous les citoyens sans exception à la jouissance des libertés publiques, assis la souveraineté du peuple sur le suffrage universel, inauguré le gouvernement du pays par le pays, dirigé la France sans arbitraire ni violence, assuré l'avenir à la République.

Arracher le pouvoir à l'Assemblée nationale, s'en saisir, imposer la dictature par la force, fermer les réunions, dissoudre les associations, faire taire la presse après la tribune, incarcérer, proscrire, déporter, substituer à l'anarchie d'en bas l'anarchie d'en haut, raviver les haines, diviser pour régner, refouler les idées dans les ténèbres, replonger le pays dans l'égoïsme, baillonner la France et la renverser afin de la posséder, se précipiter dans l'arbitraire jusqu'au sang, aller ainsi de plus en plus profondément dans le mal et le crime, sans espoir de pouvoir s'arrêter, c'était bien là la logique conséquence du mot : Il faut en

finir! Et pendant ce débordement, que devenait la République?

Mais la Commission exécutive avait hérité de la tradition du Gouvernement provisoire. Elle s'était vouée à la République, à la République née en 1848 et non ressuscitée de 1793, vivant de l'esprit du XIXe siècle et non plus de celui du XVIIIe, quelque vivifiant qu'il ait été à son heure; à la République du présent et de l'avenir, et non à celle du passé, appelant tous les citoyens ses fils, tous les peuples ses frères, forte par les armes pour conserver intacte la terre française et pour soutenir les nations opprimées, forte surtout par le droit, attentive et prévoyante pour les faibles, juste pour les forts, pratiquant enfin sa devise aux trois grands mots inséparables: Liberté, Égalité, Fraternité. Résolue à défendre énergiquement cette République le jour où elle la verrait attaquée, elle repoussait ces mesures préventives qui, sous prétexte de salut d'État, violent les principes, les libertés, les droits, et font à la cause pour laquelle elles sont prises plus de mal dans l'avenir que de bien dans le présent. Elle poursuivait passionnément, sans réticence et avec bonne espérance, le résultat pacifique qu'elle avait solennellement promis à l'Assemblée nationale. Mais si l'Assemblée ne lui laissait pas suivre la voie qu'elle s'était tracée, la seule vraie à ses yeux, si l'Assemblée croyait à des rigueurs nécessaires, elle était prête à se retirer et à lui remettre le pouvoir exécutif qu'elle en avait reçu.

Tel fut le sens de la réponse qu'elle fit à ces conseils.

V

Justement préoccupés de cette situation, divers groupes de représentants concertaient leurs efforts pour trouver une salutaire solution; dans les cercles des trois fractions de l'Assemblée on en délibérait journellement. Réunis en comités intimes, des représentants poursuivaient leurs recherches et leurs études en dehors même de ces cercles. Quelques-uns, persistant à croire, malgré les affirmations contraires, à une division parmi les membres de la Commission exécutive, division d'où résultait fatalement l'immobilité et l'inaction, firent des démarches officieuses auprès de MM. François Arago, Marie et Garnier-Pagès.

Le 20 juin au matin, avant l'arrivée de MM. Lamartine et Ledru-Rollin qui, n'ayant pas encore pris possession de leur appartement au Luxembourg, demeuraient, M. Lamartine à la Muette, et M. Ledru-Rollin à Fontenay-aux-Roses, M. Arago fit confidence à MM. Marie et Garnier-Pagès des propositions qui lui avaient été adressées. A son tour, M. Garnier-Pagès communiqua celles qui lui avaient été faites.

« Au nom d'un certain nombre de représentants — dit M. Arago — on est venu pour me démontrer la nécessité de former un pouvoir homogène et énergique, et me demander l'autorisation de mettre mon nom en avant, comme président du Gouvernement, ou de former avec vous un triumvirat, en nous séparant de Lamartine et de Ledru-Rollin. On ne m'a point dissimulé

que, sur mon refus, on avait songé à Cavaignac, et qu'une conférence serait réclamée de lui, soit pour lui conférer à lui seul le Pouvoir exécutif, soit pour le partager entre lui, Marrast et un troisième représentant. Quelle est votre votre opinion ? »

C'était là une véritable question d'État. Elle fut consciencieusement examinée sous ses aspects divers. Après maintes observations et maintes objections, M. Garnier-Pagès résuma ainsi sa pensée :

« Les dispositions de MM. Lamartine et Ledru-Rollin, leur désintéressement, dont ils ont donné tant de preuves, irrécusables pour nous, si d'autres les nient, rendent notre séparation possible sans qu'ils en soient froissés. Lamartine a déjà donné sa démission, et l'a maintenue ignorée pendant trois jours, profitant de cette occasion si favorable de justifier sa retraite, le jour où l'Assemblée a accueilli le nom fatal d'un Bonaparte, rejeté par nous ; et il n'a cédé, pour la retirer, qu'à la pression de notre majorité. Quant à Ledru-Rollin, il eût été heureux, ainsi qu'il nous l'a dit souvent, de reprendre sa place en pleine Montagne et de rendre coup pour coup à la réaction. Ainsi l'adhésion de nos collègues est assurée. Mais quelle sera notre position, à nous, survivants du Gouvernement provisoire et de la Commission exécutive? Où sera notre force, où sera notre appui ? Irons-nous à droite? irons-nous à gauche? L'extrême gauche, blessée par l'expulsion du pouvoir de l'un de ses membres, nous sera hostile ; la gauche, restant seule, n'étant pas assez nombreuse, il faudra accepter l'aide d'une droite

ennemie de la République; il faudra devenir, insensiblement, les instruments d'une répression violente. Nous ne le voulons pas. En dehors de l'Assemblée, dans les clubs, il est un certain nombre d'hommes, d'une probité incontestée, qui, en présence des menées bonapartistes, se rapprochent de la Commission exécutive. Eh bien! quels seraient sur eux nos moyens d'influence? Aujourd'hui, s'ils se rallient à nous contre le péril dont les prétendants menacent la République, c'est qu'ils ont, pour Ledru-Rollin, des sympathies réelles, et qu'ils le considèrent comme l'organe de leur opinion dans le Conseil. Mais, Ledru-Rollin démissionnaire, notre influence sur eux disparaîtra, et il ne nous restera, vis-à-vis d'eux, que l'action brutale de la force. Nous diviser ne serait donc pas nous fortifier, mais nous affaiblir. Au surplus, une séparation, dans un moment de crise terrible, répugnerait à nos sentiments. Nous avons été acclamés ensemble par le peuple, élus ensemble par l'Assemblée nationale; retirons-nous ensemble, ou restons ensemble, attachés à l'œuvre sainte à laquelle nous avons consacré notre vie. »

MM. Arago et Marie émirent les mêmes pensées. MM. Arago et Garnier-Pagès furent chargés de répondre par un refus motivé.

Ils crurent, tous les trois, qu'il était bien de ne point parler de cet incident à MM. Lamartine et Ledru-Rollin, afin de leur éviter des préoccupations inutiles et de justes susceptibilités.

VI

L'irritation des Ateliers nationaux, conséquence des menaces de dissolution proférées par M. Falloux et ses amis, pénétrait de plus en plus l'âme aigrie des ouvriers et débordait. Ils remplissaient leurs journaux de lettres, couvraient les murs de leurs proclamations, exhalaient partout leurs griefs et leurs ressentiments.

Dans une adresse à M. Goudchaux — qui avait émis quelques critiques sur ces Ateliers — ils lui demandaient « qui leur donnerait du travail, si ce n'était l'État, lorsque l'industrie privée avait partout fermé ses ateliers, ses magasins, ses usines.

« Hier, martyrs pour la République, sur les barricades de février, aujourd'hui ses défenseurs dans les rangs de la garde nationale, les travailleurs pouvaient la considérer comme leur débitrice ; ils aiment mieux la considérer comme leur mère. Voudriez-vous qu'elle fût pour eux une marâtre ?

« ... Ce n'est pas notre volonté qui manque au travail, c'est un travail utile, approprié à nos professions, qui manque à nos bras ; nous le demandons, nous l'appelons de tous nos vœux. Quel appoint avons-nous fourni aux rassemblements, aux émeutes ? Quelles sont les arrestations sérieuses faites parmi nous ?

« Que d'absurdités, que de mensonges ont égaré l'opinion publique à notre égard !

« Des ouvriers préfèrent, dit-on, recevoir 1 franc 15 centimes par jour à ne rien faire dans les Ateliers

nationaux, tandis qu'ils pourraient gagner 6 à 8 francs chez leurs patrons. De grâce, qu'on nous indique les maisons qui offrent ces avantages ; qu'on nous signale le nom des recalcitrants qui abusent ainsi du pain de la misère. Leur place n'est pas dans les Ateliers nationaux.

« ... Mais que fera-t-on de cette masse de cent dix mille travailleurs, attendant chaque jour, de leur modeste paye, les moyens d'existence pour eux et leur famille? Les livrera-t-on aux mauvais conseils de la faim, aux entraînements du désespoir? Les jettera t-on en pâture aux factions liberticides?..... Vive la République! » (*Enquête*, t. II, p. 293.)

Cette adresse, qui eut un grand retentissement, était signée par les délégués des Ateliers nationaux de tous les arrondissements, et contre-signée par les membres du bureau provisoire du *Club de l'Union des Brigadiers des Ateliers nationaux*.

Aux premiers bruits de dissolution, ces brigadiers, dont le club, créé par M. É. Thomas, avait été fermé par M. Lalanne, s'étaient réunis au nombre de 500, puis au nombre de 2,500, dans la salle Barthélemy. Ils avaient formé leur bureau et voté leur manifeste, qui fut tiré à 8,000 exemplaires, chez Chaix, et publié le mardi, 20.

Ces détails authentiques importent grandement aux démonstrations de l'histoire sur ce point capital. Le manifeste, œuvre des délégués de tous, expression de leurs sentiments, en face des haines suscitées par de violentes attaques, est rédigé en termes qui prouvent

combien la généralité de ces hommes répugnait à la lutte et résistait à de perfides excitations. Le cri de Vive la République qui le termine, non suivi de ces mots « démocratique et sociale, » témoigne du soin des rédacteurs à éviter tout reproche de participation aux troubles de la rue et aux provocations des agents de discorde.

Mais si la très grande majorité des travailleurs des Ateliers nationaux s'était toujours séparée des émeutes, l'élément désorganisateur qui s'y était introduit dans les derniers temps y semait des aspirations insurrectionnelles et cherchait à y nouer des complots. Ces deux courants se manifestaient nettement.

Tandis que l'Assemblée générale exprimait, par son bureau, des réclamations pacifiques qui pouvaient être écoutées, un brigadier exhalait ainsi les colères de la minorité, dans une affiche signée de lui seul et faite *en réponse aux paroles prononcées par M. Dupin, le royaliste, à l'Assemblée nationale :*

« Nous ne sommes pas des gens qui demandons l'aumône. La République a promis de faire vivre tous ses enfants. Donnez-nous du travail qui nous permette de vivre comme des hommes libres... Messieurs les satisfaits... l'aumône que vous nous faites devrait être quelque chose de plus digne : une restitution... C'est nous, M. Dupin, qui avons pris sous notre sauvegarde vos fortunes et vos propriétés pendant les glorieuses journées.... Riches égoïstes, aux instincts de Caïn.... sévir contre vous eût été pourtant justice... Reprochez-nous les 23 sous de pain que vous nous donnez de si

mauvaise grâce, en ces jours de crise et de misère profonde, où tous les travaux sont suspendus ; en ces jours où il ne manque plus que la famine, où la mère, manquant de nourriture, n'aura bientôt plus à donner à l'enfant, à la pauvre créature, qu'un sein desséché ou un lait corrompu par la faim..... Vous avez beau faire, nous mépriserons toujours vos insultes ; et le temps n'est pas loin qu'à votre grand regret vous n'aurez plus d'esclaves, et que le seul vrai titre de noblesse qu'ambitionnera l'honnête homme, le bon républicain, sera le titre d'ouvrier... Ce n'est pas pour rester vos esclaves que nous avons fait une troisième révolution... »

Ces accents de fureur révélaient des intentions, des efforts, pour entraîner jusqu'à l'action insurrectionnelle des esprits exaspérés, faciles à séduire.

En effet, les agitateurs s'empressaient de saisir toutes ces circonstances si favorables à leurs manœuvres. L'élément bonapartiste s'était répandu surtout dans le XIIe arrondissement. Pujol, un des membres les plus exaltés du club Blanqui, qui avait été au premier rang des envahisseurs de l'Assemblée au 15 mai, en était l'âme et le chef. Ses camarades des Ateliers affirment qu'il y était connu pour ses tendances napoléoniennes et l'excentricité de son caractère. Le 21, dans le faubourg Saint-Marceau, eut lieu un conciliabule. Il était composé d'un petit nombre — 59 seulement — de brigadiers et d'ouvriers. Mais tous étaient des hommes déterminés ; les résolutions les plus extrêmes y furent concertées. Mises à exécution dès le lendemain, elles devaient frapper fatalement la République.

VII

La Commission exécutive, afin de hâter la dissolution des Ateliers nationaux par le travail, avait approuvé, le 21, la demande faite par le ministre spécial d'un crédit « de six millions pour le chemin de fer de Paris à Lyon, à dépenser sur la partie comprise entre Châlons-sur-Saône et Collonges. »

Elle insistait sur l'application régulière du décret pour l'enrôlement, qui devait avoir lieu dès le lendemain, des ouvriers de 18 à 25 ans :

« Le contrôle des Ateliers nationaux n'ayant pas été fait dans les mairies avec toute la régularité désirable, elle invitait le ministre des travaux publics à faire faire immédiatement une enquête sur la manière dont ce contrôle avait été établi, et à en rendre compte, dès le lendemain, à la Commission. »

Le 18, avait été adressée aux fabricants, chefs d'atelier et patrons de toutes les industries, une invitation pressante à déclarer immédiatement le nombre d'ouvriers qu'ils pouvaient employer. Le ministre leur disait :

« En même temps que les grands travaux publics ordonnés par le Gouvernement s'installent par la création des routes, des chemins de fer et des canaux, tout fait espérer qu'un grand nombre d'ateliers fermés vont se rouvrir. Chaque travailleur doit se trouver en mesure de reprendre son instrument de labeur et de production.

« Les véritables ouvriers sont impatients de se relever de leurs souffrances. L'autorité consacre tous ses efforts pour les y aider. »

On organisait sur une vaste échelle le depart des ouvriers des Ateliers nationaux pour les nombreux chantiers préparés dans les départements.

Le 21, le directeur de ces Ateliers, introduit, sur sa demande, dans le comité du travail de l'Assemblée, indiquait les causes qui avaient annihilé le premier recensement, annonçait la nouvelle révision entreprise par les maires, et en assurait le succès. Il ajoutait que « l'envoi des ouvriers sur les chantiers des départements était commencé. Le chiffre de 300, déjà partis, s'élevait à 1,000 à la fin de la semaine. Les départs continueraient, chaque semaine, dans la même proportion ; il en donnerait régulièrement la note au Gouvernement, qui la transmettrait au comité. Des travaux sérieux s'effectueraient sur le chemin de fer de Versailles et d'Orsay, et sur les bords de la Seine. On cherchait à procurer aux ouvriers de Paris des travaux de leur métier. Déjà les fabricants chapeliers avaient rouvert leurs usines, et une certaine partie des ouvriers de cette profession serait éloignée le lendemain des ateliers de l'État. » (*Procès-verbal du comité.*)

M. Falloux insistant sur la possibilité d'une plus rapide dissolution, M. Lalanne répondit que ce serait fatalement aboutir à une catastrophe. En se retirant, il invita les membres du sous-comité à venir officieusement assister aux efforts de l'administration, afin de

se convaincre de cet inévitable résultat, si l'on ne procédait pas avec une prudente lenteur.

A M. Rouher qui l'interrompait pour lui demander si, du moins, on ne pourrait pas réduire l'état-major par le renvoi d'un certain nombre de chefs d'escouade, il répliquait qu'il y avait nécessité de maintenir les moyens de surveillance, mais qu'on repoussait toutes les nouvelles demandes d'inscription, qui s'élevaient à un chiffre considérable.

VIII

Malgré ces soins minutieux, le Gouvernement n'avait pas désarmé ses adversaires.

Les Débats, dont l'opposition était assez modérée et qui reconnaissaient que le problème était terrible « et que l'on ne pouvait songer à jeter, du jour au lendemain, sur le pavé plus de 100,000 ouvriers, » ajoutaient (21 juin) :

« Mais le Gouvernement veut-il, aussi sincèrement que la Chambre, arriver à une solution ? Nous sommes obligés de dire : On en doute. On craint que le Gouvernement ne voie pas d'un œil très-inquiet cette armée de 100,000 hommes que la solde de chaque jour met sous sa main. On se demande si ce n'est pas une force, un appui, une ressource qu'il se réserve, et si la ruine du commerce et de l'industrie n'entre pas dans certains plans de révolution sociale, qui marchent mystérieusement à leur but. On ne détruirait pas violemment l'ancienne société, on la laisserait périr dans une lente

agonie de la misère. On n'achèverait pas de tuer le crédit par une mesure d'éclat, on l'empêcherait de se relever. On le tiendrait sous la terreur. Sans décréter le nivellement des conditions, on arriverait au même résultat par la ruine universelle. Cependant le Gouvernement accaparerait peu à peu toutes les grandes entreprises, un jour les chemins de fer, un autre jour les assurances; lui seul deviendrait le grand capitaliste, le grand industriel, le grand propriétaire de la France; et le communisme sortirait triomphant de la crise. Dans ce système, les Ateliers nationaux seraient la pierre d'attente de la nouvelle organisation du travail, un abri offert aux ouvriers pour leur faire prendre patience. »

L'imputation de cet odieux machiavélisme au Gouvernement n'était que l'écho des rumeurs répandues sous l'influence du cercle de la rue de Poitiers, et l'un des organes les plus sérieux du parti conservateur s'en faisait l'interprète, lorsque, terminant son article, il affirmait « que ce qui se disait à la Chambre n'était que la moitié de ce que l'on avait sur le cœur. »

Dénoncé à l'opinion publique pour vouloir réaliser, sur la ruine de la société, la théorie égalitaire par l'État, et conserver, dans ce but abominable, les Ateliers nationaux, le Gouvernement était maudit d'un autre côté par certains meneurs, soi-disant démocrates socialistes, pour se refuser à tout progrès, et oser prendre des mesures, quoique pacifiques, contre ces Ateliers. Ils traitaient la proclamation du ministre aux chefs d'industrie d'appel oppresseur contre les associa-

tions et d'affront aux travailleurs. Ils notaient d'infamie, comme un guet-apens tendu entre la famine et l'esclavage, le décret qui offrait aux jeunes hommes de 18 à 25 ans le choix entre un service militaire de deux années ou la radiation des Ateliers. Ainsi était calomniée l'entreprise de la Commission exécutive, qui, du haut de la tribune, avait offert l'épée de la France à l'Italie pour sa délivrance, et qui envoyait facultativement la jeunesse française à cette œuvre fraternelle.

IX.

L'organisation, dans les départements, des chantiers ouverts aux ouvriers des Ateliers nationaux et destinés à des travaux utiles, était, pour les agitateurs, un excellent moyen de provocation.

Le *Journal démocratique des Ateliers nationaux*, dans son premier numéro du 22 juin, reproduit cet article du *Représentant du Peuple :* « Le ministère des travaux est-il décidement une école d'arbitraire et d'intrigue ? Si nous en croyons une révélation des plus graves qui nous est faite... ce matin même, on doit avoir fait signer, à un certain nombre d'ouvriers employés dans les Ateliers nationaux, un engagement volontaire d'un an, relatif à une prétendue organisation des travailleurs, qui seraient dirigés sur la Sologne.

« Voici les conditions de cet engagement, qui se rattache à un projet imprimé :

« Chaque ouvrier serait nourri aux frais de l'entreprise. Ils coucheraient pêle-mêle sur des hamacs en

toile, sans matelas. Ils recevraient un franc par jour pour la première quinzaine. Ce délai passé, le travail serait rétribué pour tous à la tâche.

« Pendant toute la durée de l'engagement, aucun ouvrier ne pourrait s'absenter sans une autorisation spéciale. Enfin les travailleurs devraient s'associer par groupes de dix environ, de capacité égale, de sorte que les artistes, les ouvriers des professions industrielles, fort inhabiles à manier la pelle et la pioche, seraient dans l'impossibilité de gagner autant que les terrassiers, qui deviendraient l'aristocratie de cette association d'origine gouvernementale.

« Aujourd'hui, du reste, l'engagement est libre, mais il paraîtrait qu'on se propose de le rendre obligatoire.... Il ne nous est pas possible de douter de l'existence de ce projet. »

A ces calomnies on ajoutait les commentaires et les récits : — Déjà des travailleurs ont été envoyés en Sologne. Ils n'ont pu y rester. La Sologne est un pays où l'on meurt fatalement des fièvres paludéennes. C'est donc à la mort que l'on envoie les ouvriers des Ateliers. Mourir pour mourir, mieux vaut mourir les armes à la main. —

Le *Journal des Ateliers* disait : « ... Devions nous donc penser que, trois mois après Février, le peuple, indignement trompé, songerait à se jeter par désespoir dans les bras d'un président, préférant à la mort par la faim le pain de l'esclavage? »

Dans le numéro même du 23 juin, de *L'Organisation du travail*, où était inséré un long extrait *du Paupé-*

risme, par le citoyen Louis Bonaparte, suivi d'un pompeux éloge, avec promesse d'exposer le lendemain « les réflexions que fait naître une œuvre si remarquable à tous égards, » M. Lacolonge adressait cette provocante apostrophe à l'Assemblée nationale :

« Nous viendrons chaque jour, comme l'ombre de Banco, vous demander : Qu'avez-vous fait du peuple ?...

« Vous venez de prononcer, par un de vos vizirs, un décret de proscription, qui atteint vingt mille prolétaires, et vous joignez, à la cruauté de l'exil, l'insulte en leur jetant le pain du mendiant et une aumône de cinq francs...

« Trélat, du *National*, est chargé de cet ordre inhumain, et, au moment où nous écrivons ces lignes, nous entendons la voix du peuple, voix qui brise tout dans sa colère, s'élever et protester contre votre barbarie...

« ... A votre aise, vous pouvez les appeler *forçats, insurrectionnaires*, et un de vos collègues, ce noble vicomte Hugo, qui les traitait jadis de *canaille au cœur rongé d'envie,* les appelle aujourd'hui *condottieri de la paix.*

« Vous pouvez calomnier les socialistes, vous pouvez traiter d'utopie et de rêve leur magnifique programme, vous n'aurez de repos que par la démocratie. La lutte est ouverte, choisissez : leur libérateur ou leur bourreau !

« Aujourd'hui on ne se sert plus de la guillotine, le sang salit les mains, on étouffe les idées et on les tue sous le ridicule.

« ... Pas d'aumône! pas de charité à vos maîtres! Souvenez-vous que vous n'êtes que les commis du peuple, que vous n'êtes là que pour recevoir ses ordres; et, du moment que vous l'oublierez, il saura faire comme il a fait à vos prédécesseurs : il vous chassera.

« ... Point de pitié pour l'esclave! Laissez-le partir! Mais, dans votre générosité magnanime, souffrez qu'il mette sur sa poitrine, affaiblie par le jeûne et les privations, cette inscription : *Passant, fais l'aumône au vainqueur du dernier roi !*

« ... N'oubliez pas que le bras du peuple peut vous atteindre partout, qu'il peut vous briser, et qu'un révolutionnaire, votre maître à tous, a écrit dans la Déclaration des droits de l'homme, « Art. 35. Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque partie du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. »

« Voilà la loi! à présent réfléchissez! Mais, au nom de la France, au nom de ce peuple, qui a tant fait pour la République, donnez du pain! Vous avez toujours le temps de faire une constitution. N'attendez pas qu'il soit chassé de son grabat, et qu'errant dans la rue il vienne vous demander asile dans votre sanctuaire!...

« Réfléchissez!... »

Ce langage sent la poudre : c'est du vitriol qui coule, c'est l'incendie qui se propage, c'est le tocsin qui retentit et qui appelle au combat.

X

Devant ce danger du lendemain, du jour même peut-être, et sans cesse menaçant et entretenu, n'était-il pas d'une vulgaire sagesse d'éviter toute cause d'irritation? Et pourtant les représentants de la droite ne craignaient pas de jeter de nouveaux aliments de discorde.

Un rapport de la commission des récompenses nationales, en faveur des anciens détenus politiques et des combattants de février, adressé par son président, M. Guinard, au maire de Paris, avait reçu son approbation. Un certain nombre de ceux qui avaient souffert pour la cause républicaine, espérait, comme dédommagements, de modestes emplois dans les administrations publiques; d'autres ne demandaient qu'une récompense honorifique. Sur 1200 ayants-droit, 600 seulement avaient réclamé, 80 avaient déjà obtenu. Pour quelques-uns, le ministre des finances avait créé la fonction de garde-général adjoint dans les forêts.

Une allocation de 100,000 francs, pour frais d'installation de ceux qui avaient été ou qui seraient nommés, était soumise à l'approbation de l'Assemblée. Le vote de cette faible somme ne put passer, sans manifestation du mauvais vouloir du comité des finances et de la droite de l'Assemblée.

Au nom du comité, M. Druet-Desvaux s'exprimait ainsi. « Votre comité n'est pas d'avis, en thèse générale, que les fonctions doivent devenir un moyen de rémunération de service politique.

« Le comité ne pense pas davantage que des frais d'installation doivent être accordés à des fonctionnaires publics. »

Sous la réserve de ces conclusions, le comité cependant concluait à l'adoption.

M. Vignerte releva énergiquement ces principes. Il rappela les récompenses votées sous le Gouvernement de Louis-Philippe, après la révolution de 1830. Il démontra combien étaient modestes les demandes faites pour ceux-là mêmes qui avaient soutenu la lutte à laquelle l'Assemblée nationale devait son existence.

Un député de la droite refusa le crédit, se plaignant de ce que proclamer la préférence en faveur des condamnés de la monarchie, c'était « permettre aux imprudents de tirer cette conséquence, que ceux qui les avaient condamnés étaient condamnables à leur tour. » Ces paroles soulevèrent un orage sur les bancs de la gauche, provoquèrent une réplique chaleureuse de M. Babaud-Laribière, quelques explications du ministre des finances ; et l'Assemblée accepta le projet de loi.

Les principes émis par le comité des finances donnèrent lieu à de rudes attaques des journaux démocratiques, qui s'étonnaient de les voir affirmés par des hommes qui avaient assisté ou participé aux distributions d'emplois, de grades, de faveurs de toute sorte, prodiguées avec tant de largesse aux partisans et aux courtisans de la Restauration et du Gouvernement de Juillet.

CHAPITRE TROISIÈME.

Débats violents au Luxembourg entre M. Marie et les délégués de cinquante-six brigadiers des Ateliers nationaux des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau ; M. Pujol ; détermination à l'insurrection. Récits des journaux. — Cris bonapartistes. — Rapports de police sur les mouvements des bandes à travers Paris. — Nouveaux ordres. — Mesures de prudence et de salut prises par la Commission exécutive; imprudence provocatrice du comité du travail. — Débats parlementaires sur le rachat des chemins de fer par l'État. — Agitations et rassemblements dans les rues; démonstrations napoléoniennes; rapports de police; récits des journaux; craintes et conseils des démocrates socialistes. — Témoignages officiels et particuliers; attroupements sur la place du Panthéon; rapport du général commandant la garde nationale. — Nouveaux ordres donnés par la Commission exécutive. — Lettres du Préfet de police au Ministre de la guerre, au Président de l'Assemblée, au général commandant la garde nationale. — Ordres aux agents de la Préfecture de police. — La Commission exécutive fonde surtout son espoir de compression pacifique sur les dispositions conciliantes de la très-grande majorité des ouvriers des Ateliers nationaux et sur le concours anti-bonapartiste des démocrates-socialistes. — Le général Cavaignac est présenté comme successeur possible de la Commission exécutive; une députation d'un certain nombre de représentants lui propose cette mission ; réponse du général, suivant les délégués et suivant le général lui-même. — Son acceptation. — Démarche de ces délégués auprès de la Commission exécutive pour lui demander son adhésion à cette proposition ; mécontentement de M. Arago. — Ajournement de la réponse. — Séance de la réunion de la rue de Poitiers, du Palais-National ; dispositions de la Société des représentants républicains, favorables à la Commission exécutive. — Situation du général Cavaignac et de la Commission exécutive par suite de l'acceptation du général ; il est le représentant de tous ceux qui veulent une solution par la force.

JOURNÉE DU 22 JUIN.

I

Le 22 juin, à 8 heures du matin, obéissant au mot d'ordre donné par M. Pujol dans le conciliabule de la

veille, 3 à 400 ouvriers seulement, sur les 105,000 des Ateliers nationaux, sortis des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau, se pressaient devant les portes du Luxembourg. Ils suppléaient à leur petit nombre par une fiévreuse agitation, exhalaient en menaces et en provocations leurs protestations contre l'éloignement de Paris des travailleurs, et contre l'enrôlement des jeunes gens de 18 à 20 ans, et demandaient à grands cris d'être reçus et entendus par les membres de la Commission exécutive. (*Enquête*, t. I, p. 228, 271, 319, et t. II, p. 180, 212, 214.)

A l'aspect de cet attroupement ameuté, M. Vassal, commissaire de police, chargé de la surveillance du Luxembourg, soupçonne une tentative de violence sous l'apparence d'une réclamation. Il se concerte aussitôt avec le commandant du Luxembourg. Par leurs soins, la garde nationale et la garde mobile de service prennent les armes; la garde républicaine, casernée rue de Tournon, se tient prête pour accourir au premier appel.

Ces mesures prises, M. Vassal va prévenir M. Marie, seul arrivé, à cette heure matinale, dans la salle des réunions de la Commission exécutive. Il lui fait part des dispositions malveillantes, du péril de cet attroupement, et lui soumet son avis de laisser pénétrer dans la grande cour du palais ces hommes, dont l'irritation est de sinistre présage, de les cerner en fermant les grilles sur eux, et d'étouffer ainsi à son début ce mouvement qui n'est provoqué que par un complot.

M. Marie, ne croyant ni à la légalité, ni à l'opportu-

nité de cette arrestation en masse de pétitionnaires, quels que soient leur excitation et leur arrière-projet, n'y voyant, au contraire, qu'une cause déterminante sans doute de l'explosion que l'on veut empêcher, rejette la proposition de M. Vassal, lui dit que, ne pouvant admettre auprès de lui cette masse soulevée, il écoutera ses délégués; et il descend, pour les recevoir, dans son appartement personnel, dont l'entrée est dans la grande cour du Palais.

Après des pourparlers assez vifs et assez longs, huit délégués sont introduits dans le cabinet de M. Marie. M. Pujol est à leur tête. M. Marie prie M. Vassal, qui veut rester près de lui, de se retirer dans une pièce voisine; et il demeure seul avec eux.

M. Pujol prend aussitôt la parole. M. Marie l'interrompt vivement par cette apostrophe : « Je vous reconnais, vous! Je vous ai vu, l'un des premiers, escalader la grille du Palais de l'Assemblée. Le 15 mai, vous avez violé le sanctuaire de l'Assemblée nationale, vous avez commis ce crime contre le suffrage universel et la souveraineté du peuple. Je vous défends de parler devant moi. »

M. Pujol insiste, en invoquant l'adhésion des autres délégués. M. Marie lui coupe de nouveau la parole, et adresse à ces délégués, qui se taisaient, cette énergique interpellation : « Vous qui êtes de vrais ouvriers, parlez-moi donc! Je suis prêt à vous écouter. Avez-vous besoin de la permission de Pujol? Seriez-vous ses esclaves? »

Alors les délégués exhalent amèrement leurs griefs

et leurs plaintes. Ils se disent leurrés par des promesses mensongères. Ils vont encore, par la force du sabre, retomber victimes du système de l'exploitation de l'homme par l'homme. On veut les éloigner de Paris, les assujettir à des travaux insalubres, les faire mourir de fièvre et de misère. Ils ne partiront point et résisteront à des décrets inhumains.

Vainement M. Marie s'efforce de leur démontrer l'indispensable nécessité de remplacer les travaux industriels absents par des travaux publics et productifs de routes et de canaux, et de se soumettre à la loi, expression de la volonté souveraine de la nation ; vainement il s'épuise pour les dissuader de l'égarement où les entraînent les perfidies des fauteurs de discordes, qui cherchent à les jeter dans la rébellion contre la République et la société. Les délégués semblent s'obstiner, par parti pris, dans leur irritation. De temps en temps M. Pujol les passionne par des interruptions violentes. M. Marie lui impose silence avec une énergie indignée. Le débat devient de plus en plus acerbe. Aux menaces de résistance et d'appel au peuple, le membre de la Commission exécutive réplique par l'injonction d'obéissance à l'Assemblée nationale. Après trois quarts d'heure de cette scène, où les délégués ont paru opposés à toute solution pacifique, ils se retirent, déterminés à la résistance et précipités dans l'insurrection ourdie par les meneurs.

II

Les 3 à 400 individus attendaient dans une agitation croissante les résultats de la démarche de leurs délégués. A leur sortie du Palais, voyant leurs figures et leur attitude empreintes des colères de la discussion, ils les entourent, les interrogent avidement. Mais la proximité des troupes ne permet pas de longues explications. La masse, augmentée des oisifs et des curieux, descend sur la place Saint-Sulpice. Là, Pujol, debout sur la vasque de la fontaine, pérore et jette à la foule ses actives provocations : à leurs justes réclamations il a été répondu par des paroles injurieuses et des sentiments hostiles. Dénaturant les expressions de M. Marie, il affirme que ce membre de la Commission exécutive a traité d'esclaves les délégués qui l'accompagnaient; il ose davantage : il donne à entendre que cette qualification insultante n'a pas été adressée seulement à ses compagnons, et que M. Marie a déclaré que tous les ouvriers des Ateliers nationaux seraient traités en esclaves. Cette calomnie soulève une tempête de clameurs : A bas Marie ! A bas la Commission exécutive ! A bas l'Assemblée !

Le mot d'ordre est donné. Rendez-vous est pris pour le soir, place du Panthéon. Des groupes se détachent pour aller recruter les ouvriers des Ateliers nationaux et transmettre le signal. Les uns se dirigent vers le Jardin des plantes, d'autres vers le Champ de Mars et sur les divers chantiers de Paris et de la ban-

lieue. Les plus audacieux tentent de pénétrer dans le clocher de Saint-Sulpice pour sonner le tocsin. Bientôt la place est encombrée. Un adjoint au maire du onzième arrondissement se rend auprès de la Commission exécutive, et s'adresse à M. Arago, qui envoie immédiatement un régiment de ligne déblayer la place. La foule se retire et se fractionne en colonnes qui vont fomenter le trouble à travers la ville.

Il est opportun d'insister sur ce prologue des scènes sanglantes qui se préparent. Le journal des *Débats*, celui dont j'ai donné des extraits, si hostiles à la Commission exécutive, fait un récit conforme. Nous le citons le premier.

« Depuis quelques jours, le Gouvernement, pressé par les résolutions énergiques de l'Assemblée, a cru devoir prendre, enfin, des mesures pour arriver à la dissolution des Ateliers nationaux. On sait qu'avant-hier, le recensement a été fait dans tous les arrondissements, et douze mille ouvriers environ, presque tous venus de province, se sont fait inscrire sur les listes en déclarant qu'ils étaient prêts à se rendre dans les départements pour y être employés aux travaux que le Gouvernement vient d'ordonner. Les meneurs ont cherché à retenir leurs camarades en faisant répandre le bruit qu'ils seraient très-mal traités en province, et que ceux qui se sont déjà rendus dans les départements ont été reçus à coups de bâton par les habitants. Ce matin, un groupe de quatre cents ouvriers environ s'est présenté au Luxembourg...

« M. Marie, après avoir écouté avec attention leurs

plaintes, a cherché à les dissuader de se laisser égarer par les fauteurs du désordre. Il les a, du reste, pleinement rassurés sur les intentions du Gouvernement, qui s'occupe avec zèle et intérêt de leur sort. Il paraît que les délégués n'avaient pas rendu un compte exact de l'entrevue aux ouvriers qui les attendaient sur la place de Saint-Sulpice, et qu'en dénaturant la phrase de M. Marie, il leur aurait dit que celui-ci les avait appelés esclaves.

« *Vive Napoléon! vive l'Empereur! à bas Marie! Nous restr'ons!* tels sont les seuls cris que proféraient les individus qui faisaient partie de cette démonstration. »

L'Assemblée Nationale : « Les ouvriers des Ateliers nationaux, qui ont reçu l'ordre de s'éloigner de Paris, refusent d'obéir. Ce matin, des délégués choisis parmi eux se sont rendus, bannière en tête, auprès de la Commission du pouvoir exécutif pour obtenir la révocation du décret qui a été rendu contre eux.

« Peu satisfaits des réponses qui leur ont été données, ils se sont aussitôt rendus dans la rue de Vaugirard en criant, et sur l'air des Lampions : *Bon... a... parte... à la Chambre!* Les ouvriers prétendent qu'on veut les tromper, *que la Sologne, où on les envoie, est un pays où la terre est pourrie et où ils mourront de faim...*

« Un des leurs ayant répondu, rue de Vaugirard, par le cri de : Vive Henri V! a failli être écharpé par ses camarades... »

Le Napoléonien contient textuellement le même récit et les mêmes cris, soulignés, que *L'Assemblée natio-*

nale, journal fondé par MM. Liadières, Viennet, d'Escart, de La Force, de Fesensac, de Richelieu, Beugnot, de Noailles, Vatisménil, de Rambuteau, le général Saint-Arnaud, etc., etc. (*Archives*, n° 2696.)

III

Vivement préoccupé des dispositions insurrectionnelles, si audacieusement manifestées devant lui, M. Marie s'était aussitôt rendu auprès de ses collègues et leur avait communiqué les incidents de cette entrevue.

Le complot, sans cesse surveillé par le Gouvernement, révélé à la tribune et au nom des clubs par Lagrange et dans la presse par le journal de Barbès, qui demandaient à en finir avec les prétendants, le complot venait d'éclater. Les cris proférés au Luxembourg et propagés à travers Paris ne laissaient aucun doute sur le but de la provocation ni sur la couleur du drapeau arboré.

Il fallait couper le mal dans sa racine, agir avec rapidité et décision. Aussitôt l'ordre est donné au préfet de police de faire arrêter le citoyen Pujol, qui s'était signalé le matin par sa violence au Luxembourg. (*Enquête*, t. II, p. 44.)

Le ministre de l'intérieur, introduit à dix heures dans la salle du conseil, porteur de documents importants, reçoit ces injonctions précises :

« Sur les renseignements qui parviennent à la Commission et qui sont relatifs au rassemblement qui s'est

signalé ce matin par sa violence au Luxembourg, ordre est donné au ministre de l'intérieur de faire arrêter immédiatement les cinquante-six délégués des Ateliers nationaux, et notamment le nommé Pujol, et ordre est donné au préfet de faire arrêter cinq ouvriers dont les noms lui sont transmis. » (*Enquête*, t, II, p. 44.)

« Il est écrit au directeur des Ateliers nationaux pour lui signaler cinq des ouvriers qui se sont fait remarquer ce matin, et le prier d'envoyer le nommé Delbas qui, au contraire, s'est bien conduit. » (*Enquête*, t. II, p. 180.)

Le chef du secrétariat, M. Barthélemy Saint-Hilaire, transmit tout de suite ces résolutions au préfet et au directeur des Ateliers, et remit au ministre lui-même, avant sa sortie du conseil, l'ordre d'arrestation des cinquante-six délégués du XIIe arrondissement que l'on disait réunis au Jardin des Plantes.

IV

Des rapports précis avisaient d'heure en heure la Commission exécutive :

« Onze heures : Une colonne de cinq cents individus, drapeau en tête, vient de traverser le VIIe arrondissement. Elle a longé la rue de la Tixeranderie et s'est dirigée du côté de la Bastille. (*Enquête*, t. II, p. 212).

« Les hommes qui la composent disent qu'ils ne partiront pas pour la Sologne, qu'ils aiment mieux mourir ici. Ils ajoutent qu'ils prendront les armes

contre l'Assemblée nationale et qu'ils seront secondés par la garde mobile.

« La même bande, en parcourant la rue Saint-Antoine, a poussé les cris de : Vive Napoléon ! Nous ne partirons pas. »

« Midi : Il existe deux groupes assez nombreux sur l'Hôtel-de-Ville. On y parle de la Sologne : on dit que le pays est mal sain ; que les ouvriers devraient refuser de partir et que le Gouvernement n'a pris cette mesure que pour se débarrasser d'eux.

« La colonne dont il a été question prend le faubourg Saint-Antoine. Les individus qui la composent repètent en chœur : Nous ne partirons pas. Ils s'emportent en injures contre Lamartine et Marie, et disent que les riches sont des voleurs. Ils ajoutent que ce soir à six heures ils doivent tous se rendre au Panthéon. »

« Midi trois quarts : Un groupe d'environ deux cents ouvriers, appartenant aux Ateliers nationaux, vient de parcourir le VIIe arrondissement. Il se dirige, par le quartier Saint-Jacques, vers la rue Saint-Victor. Ces ouvriers portaient quatre drapeaux tricolores et criaient : Ce soir au Panthéon ! »

« Deux heures : Le rassemblement de la place du Panthéon s'est dirigé vers le Luxembourg en criant : A bas Lamartine ! Vive Napoléon ! »

« Deux heures et quart : Un individu qui était monté aux galeries extérieures du Panthéon, et tenait à la main un mouchoir blanc qu'il semblait faire voltiger en signe de ralliement, a été arrêté par des gardes

mobiles et conduit chez le commissaire de police du quartier. »

V

La rapide exécution des ordres d'arrestation des provocateurs du matin pouvait étouffer le désordre. Le Pouvoir exécutif en donna de nouveaux contre les troubles qui se produisaient. (*Enquête*, t. II, p. 45.)

« Ordre est donné au ministre de la guerre d'envoyer deux bataillons de plus à l'Assemblée nationale et deux escadrons de cavalerie ; en outre, il enverra trois bataillons de ligne à l'Hôtel-de-Ville ce soir, et un bataillon au Luxembourg. »

« Ordre est donné au général Damesme d'envoyer deux bataillons de garde mobile en plus à l'Assemblée nationale. Il consignera la plus grande partie des troupes dans leur caserne. »

« Ordre est donné au ministre de la guerre de diriger immédiatement deux escadrons de cavalerie aux abords du palais de l'Assemblée nationale pour empêcher les attroupements de s'y former.

« Avis en est donné au président de l'Assemblée nationale. »

« Le commandant de la division militaire est invité à envoyer immédiatement deux cents hommes de plus au ministère des finances.

« Il est également invité à envoyer, pour ce soir à six heures, un bataillon d'infanterie de plus au Luxembourg pour renforcer celui qui y fait le service. »

Le général Clément Thomas, qui avait maintenu sa démission, ayant été introduit, « la Commission exécutive renouvelle ses instances pour que, dans des circonstances aussi difficiles, il reste à la tête de la garde nationale de Paris, en attendant l'arrivée du général Changarnier. Des instructions lui sont remises pour réprimer les tentatives de trouble. »

Au moment où les membres de la Commission exécutive prenaient les soins les plus minutieux pour faire avorter le complot avant sa pleine explosion, un incident fâcheux vint leur inspirer des inquiétudes sur la prompte et fidèle exécution de leurs ordres. Une lettre de la préfecture de police leur demandait l'adresse des cinq personnes dont l'arrestation avait été prescrite. Surpris que la police s'adressât à eux pour un tel renseignement, ils se communiquèrent leurs appréhensions, puis ils firent remettre à l'employé chargé de cette étrange requête une lettre pour le directeur des Ateliers nationaux. Le procès-verbal porte la trace de cet incident.

« Ordre est donné au directeur des Ateliers nationaux de faire rechercher les noms et les adresses des ouvriers qui se sont signalés ce matin par leur violence au Luxembourg. » (*Enquête*, t. II, p. 180.)

Peu après, la Commission recevait une réponse de M. Lalanne, lui disant : « qu'il allait faire autant que possible les recherches réclamées, mais que les bulletins de recensement, encore dans les mains des maires, le mettaient dans l'impuissance de prendre aucune mesure radicale sans être arrêté dans l'exécution. »

VI

Si, à ce signal d'insurrection, on laissait, par la dissolution des Ateliers nationaux transformer les rumeurs en réalité, où s'arrêterait le mouvement, limité jusque-là parmi quelques ouvriers du XIIe arrondissement, tout à coup grossi par une masse jetée dans les angoisses de la misère et de la faim et livrée au piége de l'émeute bonapartiste ?

Si, au contraire, au mensonge à dessein répandu on pouvait substituer la vérité, si l'on démontrait aux ouvriers que les travaux prétendus insalubres étaient des travaux populaires, productifs pour la République, les prétextes de l'insurrection ne disparaîtraient-ils pas aussitôt?

Il était donc indispensable au salut public que le Gouvernement obtînt de l'Assemblée, et le rejet de la dissolution immédiate, si vivement poursuivie par M. de Falloux, et l'adoption du rachat des chemins de fer, combattu avec un égal acharnement par M. de Montalembert. Les relations entre M. de Falloux et M. de Persigny, constatées par la saisie des papiers de cet agent fanatique du bonapartisme, ne suffisaient pas pour établir un accord entre le conspirateur émérite et le représentant. Mais les journaux signalaient cette étrange coïncidence : dans la rue, appel à l'insurrection ; à la tribune, proposition de dissolution et protestation contre le rachat ; trois faits qui venaient à la

même heure et qui devaient concourir au même résultat, l'insurrection de juin.

Aussi, après les mesures d'ordre, la Commission exécutive se résolut à des démarches parlementaires :

« Les citoyens Arago et Marie se rendront aujourd'hui, à une heure, dans le sein de la commission des Ateliers nationaux à l'Assemblée nationale. » (*Enquête,* t. II, p. 45.)

M. Garnier-Pagès, chargé de répliquer à M. de Montalembert, se rendit à la séance pour l'entendre et se préparer à le réfuter au nom du salut de l'État et de l'apaisement des travailleurs.

Pendant que la Commission exécutive s'employait ainsi à désarmer l'insurrection, afin de détourner de la France la guerre civile, voici comment le comité du travail, instruit des incidents du Luxembourg et de la rue, jouait avec le péril : « MM. Parieu et Rouher réclament l'adjonction de plusieurs membres du comité à la sous-commission permanente des Ateliers nationaux. Cette commission aura à s'occuper sans relâche, parallèlement, et de concert si c'est possible avec la commission nommée par l'Assemblée, des moyens les plus sûrs et les plus prompts pour dissoudre les Ateliers nationaux. » (*Procès-verbaux du comité du travail.*)

VII

A l'Assemblée, après un éloquent discours de M. Latrade, sa proposition, de faciliter aux associations ou-

vrières une large participation à l'entreprise des travaux publics, avait été unanimement renvoyée aux comités des travaux publics et des travailleurs. La loi sur les boissons avait été votée. Enfin était venue la discussion sur le projet du rachat des chemins de fer.

La solution de cette question était fiévreusement attendue par les travailleurs. L'Assemblée, qui prenait part à cette anxiété, était préparée à accueillir les orateurs avec une grave attention, et MM. Morin et Cordier, opposés au projet, comme injuste et ruineux, répondirent à MM. Galy-Cazalat et Mathieu (de la Drôme).

M. Galy-Cazalat avait ainsi conclu : « Les grands travaux qu'il faudra faire immédiatement absorberont tous les ouvriers des Ateliers nationaux, sans compter le nombre plus considérable encore des ouvriers que beaucoup d'entre nous ne connaissent pas et qui souffrent chez eux..... »

M. Mathieu (de la Drôme), partisan énergique du projet, après avoir démontré la mauvaise situation antérieure des finances de l'État et de celles des Compagnies : « Il était temps, dit-il, vous en conviendrez, que la Révolution de février vînt mettre un terme à ces dilapidations des deniers de la France ; et, sous ce rapport, la nation devra une éternelle reconnaissance à ces hommes de cœur, auxquels on disputait hier une faible somme de 100,000 francs, à ces hommes qui ont préparé et accompli cette grande Révolution (Bravo! bravo!) »

M. Mathieu repousse le reproche de vouloir tout livrer à l'État, et l'accusation de communisme :

« Ainsi l'État se ferait communiste s'il devenait propriétaire des chemins de fer! Est-ce que l'État ne possède pas les routes nationales, les routes départementales, commerciales? L'État est donc communiste. Est-ce que l'État n'entretient pas à grands frais de nombreuses institutions, l'armée, la magistrature, l'Université? et Louis XI, qui a créé la poste, était donc communiste! »

M. de Montalembert était attendu. Son apparition à la tribune fut accueillie par une nouvelle attention.

Adversaire constant, dit-il, de tous les monopoles, il repousse le projet comme une atteinte au droit de propriété et à l'esprit d'association :

« Ce projet est une tentative déplorable. C'est la guerre déclarée à l'esprit libéral, — c'est la centralisation organisée. — On veut faire de l'État l'entrepreneur de toutes les industries et l'assureur de toutes les fortunes. — On veut confisquer la liberté du travail et la liberté du capital. — Ce système est rétrograde dans l'ordre politique et dans l'ordre économique. — L'industrie française sortira expirante et broyée de votre mécanisme impitoyable. — L'école unitaire tend à confisquer l'individu au profit de l'État, qui sacrifie toujours l'individu à l'intérêt général, qui le dépouille de toute initiative et de toute responsabilité. — De tous, le despotisme collectif est le plus lourd, le plus dur, le plus hypocrite surtout. — La démocratie consiste à émanciper graduellement et progressivement l'individu. — C'est l'association des petites forces, l'association des petites fortunes, les seules que la démocratie comporte

et laisse subsister à la longue. — Le despotisme est à craindre toujours : il faut un frein au pouvoir, au pouvoir démocratique plus qu'aux autres. — C'est le chemin qu'a suivi Napoléon. Il n'en a pas suivi d'autre ; et vous savez, ou du moins vous croyez et vous dites tous les jours qu'il y a des gens qui ne demandent pas mieux que de l'imiter, et de suivre encore une fois ce chemin. — La propriété, c'est la loi fondamentale. — Le contrat vous lie. — On ne peut anticiper sur ces délais. — Anticiper, c'est s'emparer des bénéfices d'autrui, — c'est spolier. — Vous allez vous faire juges dans votre propre cause. — C'est la violation du droit commun. — Tous les gouvernements ont succombé sous le poids de leurs propres fautes. — Je ne crains pas pour la République les dangers de l'émeute, les immenses embarras des finances, mais la terreur que certaine doctrine peut inspirer à la propriété. — Là est le danger. — Lisez *Le Représentant du peuple*, dirigé par un de nos plus célèbres collègues, l'honorable M. Proudhon, qui soutient avec vous, avec tous les républicains, avec tous les socialistes, le principe du rachat des chemins de fer et leur possession par l'État, par le pays, par la société nationale. — « Oui ! dit *La République*, c'est le premier anneau de la chaîne des questions sociales que la Révolution de 1848 retient dans les plis de sa robe virile... C'est la seule question mûre et forte sur laquelle la République se soit trouvée prête, et qu'elle ait pu engager sérieusement : nous lui devons, nous lui donnons notre concours. » — Après de telles citations, le danger n'est

pas chimérique. — C'est la première porte ouverte à des utopies fallacieuses! — C'est la première brèche faite à la famille, à la propriété. — Prenez garde, représentants du peuple, que la Révolution de 1848 ne s'identifie avec la ruine ou du moins l'ébranlement de la propriété. — Je combats cette mesure parce qu'elle est souverainement illégale, souverainement injuste, souverainement impolitique. »

Cette série des phrases les plus saillantes fait suffisamment connaître ce brillant discours, longuement étudié et médité, fréquemment interrompu par les enthousiastes applaudissements de la droite et les violents murmures de la gauche, loué outre mesure, le lendemain, par les feuilles monarchistes, et dénoncé par M. Proudhon comme « l'acte le plus perfide. » M. de Montalembert avait prouvé, par ses citations, combien cette solution du travail était populaire parmi les ouvriers et les démocrates socialistes.

Le ministre des travaux publics termina la séance par la demande de six millions pour l'exécution du chemin de fer de Paris à Lyon.

VIII

Pendant ces débats parlementaires, les agitateurs continuaient à parcourir les arrondissements les plus populeux, semant leurs cris provocateurs et entraînant à leur suite des bandes plus ou moins considérables.

Les rapports du préfet de police parvenaient successivement au Luxembourg : (*Enquête*, t. II, p. 213.)

« 4 heures. — Le rassemblement qui s'était porté au faubourg Saint-Antoine est revenu par le marché Beauveau, a traversé la rue de Charenton et a gagné le pont d'Austerlitz pour rentrer dans le XII[e] arrondissement. Il ne s'est point grossi en route, mais des individus qui en faisaient partie, se détachaient de temps en temps de la colonne pour avertir leurs camarades de se trouver sur la place du Panthéon, à six heures. Il y a sur la place du Panthéon un certain nombre d'ouvriers divisés en petits groupes. »

« 5 heures. Ces groupes n'ont rien d'hostile, n'ont subi aucune augmentation, mais ils semblent attendre. »

« Les ouvriers commencent à arriver sur ce point. Une bande de 6 à 700, et la majeure partie en blouse, a envahi la place en poussant des cris confus.

« Ces cris, affirment de nombreux témoins qui ont vu cette colonne passer rue Saint-Jacques, étaient les mêmes que ceux proférés dans la matinée : *Nous ne partirons pas ! nous l'aurons !* »

« 7 heures un quart. La colonne qui suit la rue Saint-Jacques est forte d'environ 3,000 ouvriers des marchés avec une douzaine de drapeaux des Ateliers nationaux, traverse la rue de la Cité, le pont Notre-Dame et entre dans la rue Saint-Martin, en criant : *Du travail ! du travail ! du pain ! Nous ne partirons pas.* D'autres crient : *Nous l'aurons ! nous l'aurons !* Quelques-uns : Vive Barbès ! »

« 7 heures trois quarts. Le rassemblement, qui a parcouru la rue Saint-Martin dans toute sa longueur,

prend la direction du boulevard Saint-Martin et se dirige vers la Bastille. Il s'est augmenté sur la route de 800 à 900 individus. »

« 8 heures un quart. La bande arrive près la colonne de Juillet, dont elle fait le tour, et se dirige en chantant vers le faubourg Saint-Antoine. Ils répètent : *Nous ne partirons pas.*

« Vers la même heure, la circulation est très-active sur le quai, et beaucoup d'ouvriers se rendent isolément du côté de l'Hôtel-de-Ville. Des bataillons de troupes de ligne en occupent la place ainsi que les rues adjacentes. On ne laisse à la circulation qu'une partie de cette place, du côté du quai. »

« 9 heures. Une colonne, qu'on peut évaluer à 8 ou 10,000 individus, et paraît venir du faubourg Saint-Antoine, passe en ce moment devant l'Hôtel-de-Ville. Cette bande, dans laquelle on remarque une grande quantité de drapeaux, se dirige vers le Panthéon pour y rejoindre les ouvriers du XIIe arrondissement. Des cris confus s'échappent du sein de cette multitude, qui compte aussi des femmes. On demande du travail et on ajoute : *Nous ne partirons pas! Nous l'aurons! Nous le prendrons! Vive la République !* »

« 10 heures. On assure que les ouvriers, réunis place du Panthéon, se donnent rendez-vous *pour demain matin et qu'ils parlent de faire des barricades.* » (*Enquête*, t. II, p. 214.)

« 11 heures. Le rassemblement s'est dispersé de lui-même et la place du Panthéon est entièrement évacuée. »

L'Estafette, journal hostile au Gouvernement, et qui insinue qu'il pourrait bien y avoir quelque chose de vrai dans cette expression d'esclave attribuée à M. Marie, ajoute :

« Dès six heures du soir, la place de l'Hôtel-de-Ville était occupée par des détachements des divers régiments de ligne; et un bataillon de garde nationale sédentaire se développait sur toute la façade du monument. Une longue haie de gardes mobiles et d'infanterie de ligne empêche la foule d'approcher et la tient à distance. Un demi-bataillon du 59e garde les issues du pont d'Arcole qui est intercepté, et on ne laisse passer personne. Toutes les dispositions sont prises pour dissiper les rassemblements, qui deviennent de plus en plus nombreux. Des groupes compactes se forment sur les quais et sur la place de l'Hôtel-de-Ville. *A neuf heures*, défilent sur les quais les Ateliers nationaux avec leur drapeau en tête. Des cris de *Vive l'Empereur!* sont proférés par la foule. Les ouvriers y répondent par les cris de *Vive la République démocratique et sociale!* »

Le Napoléonien du 23 : « Hier au soir, à 10 heures, la place, le pourtour de l'Hôtel-de-Ville, le quai Pelletier, le quai Napoléon, la rue de la Cité, le Marché aux fleurs, le pont du Châtelet, le quai des Ormes, la rue des Arcis et toutes les petites rues qui aboutissent à la place de l'Hôtel-de-Ville, étaient encombrés de groupes et de rassemblements de plus de 100,000 individus des deux sexes, et tellement serrés que la circulation des voitures était demeurée impossible.

« Ici la cause des rassemblements n'est plus une réunion de gamins chantant et dansant. Ce sont des individus bien vêtus, des ouvriers et quelques habitants de la banlieue, anciens militaires, qui parlent avec une chaleur indicible de l'Empire, de l'Empereur et du prince Napoléon Louis, avec accompagnement de chants patriotiques et nationaux..... »

« A 10 heures, au moment où le rassemblement était parvenu sur la place de l'Hôtel-de-Ville au paroxysme du tumulte, 400 gardiens de Paris et un bataillon de garde mobile ont balayé la place sans résistance. »

Le Représentant du Peuple du 23 : « Depuis deux jours, la place de l'Hôtel-de-Ville et les quais qui l'avoisinent sont couverts de nombreux rassemblements. Hier soir, jusqu'à minuit, l'encombrement a été tel que la circulation s'est trouvée arrêtée, et que le pont d'Arcole craquait sous le poids de la foule réunie sur ce point. De nombreuses arrestations ont été faites.

« Ces rassemblements sont composés de gens dont la majeure partie appartient aux classes aisées et riches de la population. On y remarque un assez grand nombre de paysans et d'anciens militaires. Les cris qui sortaient de cette foule étaient : Vive l'Empereur! Vive Napoléon! »

Le journal de Proudhon ajoute cet avis :

« Nous engageons tous les républicains à s'abstenir de se joindre à ces rassemblements, même par pure curiosité ou désœuvrement. Quand les gens qui font de l'agitation au profit *de M. Bonaparte* se trouveront

seuls avec les quelques imbéciles qui les écoutent et les agents qu'ils soudoient, ils ne tarderont pas à s'apercevoir de l'inutilité de leurs tentatives. — Ce qui fait la force de ces gens-là, c'est l'inoccupation générale : aussi font-ils tout ce qu'ils peuvent pour empêcher la confiance de se refaire et le travail de se rétablir. »

Les préoccupations, les craintes du parti démocrate socialiste s'accroissaient avec la gravité des événements. Il les exhale incessamment en dénonciations des menées des prétendants, en avis au peuple, en exhortations contre tout soulèvement, en appels à la Commission exécutive.

Après Proudhon c'est Cabet ; après les clubs ce sont les journaux ; après les députations à Lagrange, ses interpellations à la tribune ; après les déclarations de *La Vraie République,* celles du *Représentant du peuple.*

Ils voient trop tard le danger, ils le redoutent, ils le signalent. Leur agitation en faveur de leurs théories va tourner au profit du bonapartisme. La République est menacée d'une lutte sanglante, et ils repoussent à l'avance et avec des regrets amers la solidarité d'une prise d'armes.

IX

Des témoignages d'hommes dignes de foi, adressés à la commission d'enquête, s'accordent avec les récits de la presse et les rapports de la police.

« On se rassemblait tous les jours sur la place de la Bastille à l'endroit planté d'arbres. On y parlait de la misère des ouvriers, de la nécessité de se rallier au prince Napoléon... Sans cesse des plaintes s'élevaient contre l'Assemblée et la Commission exécutive... On murmurait : « Il faut des barricades! — Peut-être aurons-nous pour président le *prince Napoléon-Louis:*— c'est un bon! — Il fera tout marcher : industrie, commerce. — Il est riche, etc.... » (*Archives*, n° 3,276.)

Je lis dans une autre déclaration : « J'ai entendu affirmer dans un groupe sur la place du Châtelet, dans la nuit du 18 au 19 juin, que tout serait fini dans quatre jours, que l'Assemblée et la Commission exécutive seraient renversées. Les hommes auxquels on le disait étaient disposés pour *Louis-Napoléon*... On ne le disait pas à voix basse, à demi-mot. — J'ai gardé le silence, parce que je pensais que la police savait ce qui se disait tout haut. J'étais donc prévenu qu'il y avait complot ou conspiration qui devait éclater le jeudi. » (*Archives*, n° 3,245.)

M. Dufraisse dépose en ces termes : « Sur le boulevard, au-dessus de l'hôtel des Capucines, j'ai vu un groupe d'ouvriers devant une proclamation signée d'un nom inconnu. On disait aux ouvriers de ne pas se laisser entraîner, que Louis Bonaparte ne leur donnerait pas plus de pain que Louis-Philippe. Quelqu'un qui se trouvait là dit : « Ne vous y trompez pas : parcourez tous les boulevards, voyez tous les groupes, et vous vous convaincrez que Louis Bonaparte a des chances. — Il existe des cadres où sont inscrits tous

les officiers de l'Empire. » Cela se passait le 22 juin, veille de la prise d'armes. » (*Enquête*, t. I, p. 277.)

A ces témoignages officiels, je pourrais joindre et multiplier à l'infini ceux qui m'ont été personnellement remis. Je me bornerai à en citer deux, d'abord celui d'un ingénieur : « Deux comités bonapartistes existaient, l'un républicain, l'autre monarchique, le dernier présidé par le général Piat. Vers le 20 juin, lié à M. Ledru-Rollin par la reconnaissance, j'allai le prévenir, que sous peu le parti bonapartiste s'emparerait du pouvoir et je l'engageai à s'y rallier. Il me répondit : « Si je ne vous connaissais pas et si je n'étais retenu par le caractère confidentiel de votre démarche, je vous ferais arrêter sur-le-champ pour complot. »

Un des délégués des clubs chargés de transmettre à Lagrange un exposé de sept pages sur les manœuvres bonapartistes à dénoncer à l'Assemblée, me dit : « Il y avait les sociétés du Petit-Chapeau, de la Colonne, de l'Hortensia, du Capitole, etc. J'ai vu le général Piat faisant sa tournée aux barrières et distribuant lui-même un journal napoléonien. »

Attiré par les clameurs qui s'élevaient de la place du Panthéon, un habitant de la place même descendit et parcourut la foule. Rentré chez lui, il prit note immédiatement de ce qu'il venait de voir :

« Jeudi 22 juin, neuf heures et demi du soir, 2 à 3,000 personnes couvrent la place du Panthéon. Un individu — c'était Pujol — monte sur la grille qui entoure le Panthéon ; — à ses côtés, quatre hommes armés de torches ; — devant lui, les drapeaux des Ate-

liers nationaux. Il s'écrie : « Peuple, on te trompe! tu n'as fait que changer de tyrans, et les tyrans d'aujourd'hui sont plus détestables que ceux qu'on a chassés. (Oui! oui! c'est vrai!) Il faut les chasser à leur tour. (Oui! oui!) Il faut te venger! et pour se venger, le peuple a dans les pavés et les barricades une arme invincible... Peuple, tu sauras t'en servir... A demain donc, à six heures du matin... » (Nous y serons tous, nous le jurons!) » (*Archives*, n° 3,462.)

Le commandant général de la garde nationale, M. Clément Thomas, avait 900 hommes de piquet des 10e, 11e et 12e légions, prêts à se porter sur la place; mais, en présence de cette grande foule et sur l'assertion du commandant Laugier, du XIIe arrondissement, que l'intervention de gardes nationaux étrangers à la 12e légion pourrait avoir de graves inconvénients (*Archives*, n° 2,428), il laissa cette masse se dissoudre elle-même et se retirer. Il en avisa la Commission exécutive, ainsi que du rendez-vous donné pour le lendemain matin Le rapport atténuait d'ailleurs la gravité des faits, qui paraissaient plus bruyants que sérieusement hostiles.

X

A son retour de l'Assemblée, dont les environs n'avaient pas été troublés, un moment rassuré par les nouvelles du parc Monceaux et des principaux chantiers, M. Garnier-Pagès s'était retiré vers six heures dans son appartement, afin de préparer sa réponse à

M. de Montalembert. Éprouvé par les rudes labeurs et les longues veilles de trois mois, il avait prié son collègue Marie et M. Vassal, chargé de la police du Luxembourg, de venir se concerter chez lui pour les mesures à prendre. Ne les voyant pas venir, il en conclut que la situation ne s'était pas aggravée, et il acheva ses dispositions pour la lutte législative du lendemain, d'où devait sortir une solution pacifique.

Mais, tout au contraire, M. Marie était retenu dans les salons de la Commission exécutive par les soins les plus urgents. Les événements se déroulaient, relatés par les rapports successifs de la police ; les scènes de l'Hôtel-de-Ville et du Panthéon inspiraient des inquiétudes, et la Commission exécutive transmettait des ordres immédiats : (*Enquête*, t. II, p. 45.)

« A onze heures du soir, ordre est donné au général Clément Thomas d'avoir des piquets dans toutes les légions. Il est invité à se rendre demain matin, à huit heures, auprès de la Commission.

« Ordre est donné de nouveau au général Damesme de consigner les troupes dans leur caserne.

« Le général Fouché est invité à se rendre demain matin, à huit heures, au Petit Luxembourg.

« Le ministre de la guerre est invité à envoyer demain matin, à huit heures, au Petit Luxembourg, un régiment de ligne et deux escadrons de cavalerie.

« Il est invité à se rendre, à huit heures, au Petit Luxembourg. »

Voici la lettre adressée au ministre de la guerre :

« Paris, le 22 juin, onze heures du soir.

« Citoyen ministre, la journée et la soirée ont été, vous le savez sans doute, fort agitées, et nous avons des craintes sérieuses pour demain. Veuillez prendre des mesures en conséquence. Il a été fortement question, pour demain matin, dans tous les attroupements, d'un rendez-vous sur la place du Panthéon. De là, on se dirigera, dit-on, sur le Luxembourg. Veuillez, demain matin, diriger vers nous un régiment d'infanterie et deux escadrons de cavalerie. »

M. Barthélemy Saint-Hilaire, chef du secrétariat de la Commission exécutive, reçoit, à une heure du matin, un dernier rapport du préfet de police, rapport précis, positif, confirmant les résolutions insurrectionnelles pour le lendemain, le lieu et l'heure. Il écrit aussitôt, au nom de la Commission exécutive, au ministre de la guerre :

« *Commission du pouvoir exécutif.* — SECRÉTARIAT.

« Paris, le 23 juin 1848, une heure et demie du matin.

« Les rapports que je reçois de divers côtés, et notamment de la préfecture de police, attestent tous que les rassemblements d'aujourd'hui se sont donné rendez-vous pour ce matin, à six heures, place du Panthéon. Le préfet de police demande qu'avant cette heure deux bataillons de ligne et deux escadrons de cavalerie aient à occuper cette place pour empêcher les rassemblements de s'y former.

« Je vous prie, citoyen ministre, de faire donner des ordres en conséquence.

« Je ne sais quels sont ceux qui vous ont été transmis antérieurement par la Commission du pouvoir exécutif. Vous aviserez, dans votre prudence, d'après les indications que je vous transmets ici, et que vous aurez sans doute reçues de votre côté. »

M. Barthélemy Saint-Hilaire, pénétré de l'importance de l'avis qu'il transmettait, chargea un capitaine d'état-major de la garde nationale, M. Avrillon, de porter sa lettre au ministère de la guerre et d'en demander un reçu.

XI

Le préfet de police, de son côté, avait directement écrit au ministre de la guerre (*Enquête*, t. II, p. 212) :

« Citoyen ministre, j'ai l'honneur de vous informer que les bandes tumultueuses d'ouvriers des Ateliers nationaux qui ont parcouru ce soir plusieurs des quartiers de Paris, viennent de se disperser d'elles-mêmes sur la place du Panthéon.

« On assure que les ouvriers se sont donné rendez-vous pour demain *à six heures du matin* sur la même place, en annonçant des dispositions hostiles.

« Je viens d'écrire à la Commission du pouvoir exécutif, pour la prier de donner des ordres nécessaires pour que deux bataillons d'infanterie de ligne et deux escadrons de cavalerie se tiennent, avant l'heure indiquée, sur la place du Panthéon. Ces troupes se mettront à la disposition du commissaire de police, à qui je transmets des instructions spéciales, pour empêcher

le rassemblement de se former et opérer l'arrestation des individus qui refuseront d'obtempérer aux sommations.

« Salut, etc. »

Il indiquait au ministre le rendez-vous, le moment, la place, le nombre des troupes à opposer. Il avisait également le président de l'Assemblée nationale et le général commandant la garde nationale.

Ses agents recevaient des instructions détaillées. Ordre était transmis à quatre commissaires de police et à trois chefs de la brigade centrale de se rendre à cinq heures du matin place du Panthéon. On leur promettait le concours de forces militaires, sur lesquelles ils pourraient s'appuyer.

Cette lettre du chef de la police municipale prouve que ces ordres étaient exactement et hiérarchiquement parvenus :

« Mon cher Macé, vous ferez bien d'avoir dix hommes de votre brigade avec vous, demain matin, à cinq heures, à la place du Panthéon, où se trouveront trois brigades centrales, ainsi que quatre commissaires de police et un bataillon de ligne. Des sommations seront faites, et les arrestations devront se faire immédiatement. *Signé* : CHEVALIER. » (*Archives*, n° 700.)

Étouffer l'émeute dès son premier acte était le but de la Commission exécutive, qui n'avait cessé de prescrire les mesures les plus efficaces :

Elle avait réitéré ses ordres au ministre de la guerre de réunir une force considérable; elle comptait sur

25,000 hommes de la ligne dans la capitale, sur 15,000 hommes dans le voisinage immédiat de Paris, sur 16,000 gardes mobiles, sur les 2,500 gardes républicains réorganisés et passés en revue l'avant-veille par M. F. Arago, sur les 2,000 gardiens de Paris — ensemble, 60,000 — et, de plus, sur l'appui patriotique de la garde nationale ;

Elle avait insisté sur le rapprochement de Paris de 20,000 hommes disponibles de l'armée des Alpes ;

Elle avait ordonné l'arrestation des 5 délégués et surtout de Pujol, leur chef, et des 56 brigadiers ses complices ;

Elle avait transmis au ministre de la guerre les réclamations du préfet, et des instructions ponctuelles en vue des éventualités de compression sur la place du Panthéon, contre les agents soudoyés pour précipiter le peuple dans la guerre civile, et la République dans le sang. (*Enquête*, t. Ier, p. 224, 306, 312. — *Procès-verbaux de la Commission exécutive.*)

XII

L'exécution de ces ordres devait déjouer les tentatives et dominer la situation. La Commission exécutive en avait la certitude, grâce au concours de deux conditions favorables.

La grande majorité des ouvriers des Ateliers nationaux conservait des dispositions conciliantes. Tandis que cinquante-six brigadiers seulement, à la tête de quelques centaines d'ouvriers, parvenaient à ramasser

trois à quatre mille suivants de toutes sortes, les deux mille cinq cents délégués des cent cinq mille ouvriers des Ateliers, conseillés par leurs chefs et par les élèves de l'École centrale, s'attachaient avec persistance à la solution pacifique. Certes, ils n'étaient point sans être profondément agités par la presse et la tribune, et par l'appréhension légitime d'une dissolution immédiate qui livrerait eux et leur famille à toutes les souffrances et à toutes les misères; mais l'espérance d'un salaire rémunérateur, d'un travail productif, la satisfaction de sortir sans doute d'une position fausse, le sentiment du devoir envers la République, les retenaient dans la voie pacifique et patriotique du Gouvernement.

L'irrécusable preuve de ces dispositions nous est fournie par leur dernière réunion, salle Barthélemy, dans la nuit du 22 au 23 juin. L'affluence était considérable, l'animation extrême. L'écho des bruits de la rue et des provocations bonapartistes retentissait jusque dans l'enceinte du club. La discussion fut vive, longue, dégagée de toute violence, dirigée par la raison et non par la passion. On rédigea un programme de réclamations, on résolut qu'une démarche pacifique serait faite à six heures du matin auprès du ministre des travaux publics par dix-sept délégués, membres du bureau. Et la séance fut levée à deux heures.

Tout dans cette délibération, dans ces votes, dans ce manifeste, dans cette démarche, promettait une issue pacifique. Une entrevue antérieure avec M. Lamartine avait puissamment contribué à cette œuvre d'apaisement. Il leur avait exposé la série des tra-

vaux utiles préparés par l'État et s'élevant à plusieurs centaines de millions à répandre en main-d'œuvre, si l'Assemblée donnait son assentiment.

Mais là où la Commission exécutive fondait son espoir le plus solide contre cette émeute partie aux cris de *Vive Napoléon ! Nous l'aurons* ! c'était sur les dispositions des démocrates socialistes dont nous avons déjà exposé les avertissements, les protestations, les offres de concours

J'ai compulsé minutieusement les procès-verbaux des séances de tous les clubs : j'y ai trouvé les violences habituelles du langage, mais nulle trace d'un appel aux armes.

Pendant les jours qui avaient précédé les manifestations des 17 mars, 16 avril et 15 mai, les indices, les provocations abondent. — J'en ai fait le récit. — Mais à la veille des journées de Juin, aucune preuve n'apparaît d'une participation quelconque des chefs socialistes aux préparatifs qui ont déterminé l'explosion. J'en excepte un, un seul, Blanqui, dont les manœuvres souterraines ne cessaient jamais.

La Société des représentants républicains de l'extrême gauche (Louis Blanc, Caussidière, Baune, Greppo, les frères Chauffour, Fleury, Gambon, Martin-Bernard, Lagrange, Proudhon, Pierre Leroux, Mathieu (de la Drôme), etc., etc.), soutenait énergiquement la solution du Gouvernement par le rachat des chemins de fer et repoussait comme désastreuse toute pensée insurrectionnelle. M. Caussidière, dans son dernier discours, avait fait un chaleureux appel à la concorde.

La Société des Droits de l'homme, présidée par Villain et Napoléon Lebon, ne révélait aucune intention de lutte.

XIII

Mais cet esprit de solution pacifique, fondé sur les dispositions des Ateliers nationaux et des démocrates socialistes, la Commission exécutive le verrait-elle secondé par le zèle des fonctionnaires, par le dévouement de ses amis, par l'appui de l'Assemblée nationale, par le concours des ministres qui, à la tribune, venaient de se déclarer liés à son sort, de ceux-là surtout qu'elle avait défendus contre certaines préventions? N'avait-elle pas à craindre la lassitude des uns, l'indifférence des autres? Ne rencontrerait-elle pas dans certains représentants, froissés par le rejet de leurs projets ou de leurs sollicitations personnelles, une opposition tenace en face même de la nécessité de l'union de tous pour le salut commun? Pourrait-elle résister aux attaques multipliées des adversaires ardents, habiles, de la République, dans l'Assemblée, hors de l'Assemblée? Serait-elle au moins soutenue par les deux ou trois journaux qui ne lui prêtaient plus qu'une assistance fatiguée?

Ses ennemis entretenaient l'agitation, et on la rendait responsable de cette agitation. On lui créait mille entraves, et on l'accusait d'impuissance. Son adhésion aux lois progressives, comme sa résistance aux projets insensés, lui étaient également reprochées. L'Assemblée

semblait toujours regretter de lui avoir confié le pouvoir. Enfin, répétait-on partout, elle était minée par les dissentiments de ses membres et condamnée à la stérilité.

Et pourtant la Commission, je ne me lasserai pas de l'affirmer, maintenait soigneusement dans son sein l'accord qui devait sauvegarder l'union dans le pays. Ses membres étaient unanimes sur la politique extérieure et intérieure, sur les finances, les projets de loi progressifs, la défense énergique des institutions démocratiques. Dans les derniers jours, MM. François Arago, Marie, Garnier-Pagès avaient rejeté la proposition de se séparer de leurs collègues Lamartine et Ledru-Rollin, dont le maintien, à leurs yeux, était une force et la retraite un affaiblissement pour la République.

Parmi les représentants républicains, il en était qui, lors de la constitution du pouvoir exécutif, avaient préféré la forme d'une commission à celle d'une présidence du conseil, afin d'y faire entrer M. Ledru-Rollin dont ils avaient eu peine à vaincre la résistance, qui, huit jours auparavant, pressaient les membres du Gouvernement de ne point se retirer devant le vote de l'Assemblée, et qui, maintenant, songeaient à réclamer de la Commission exécutive sa démission en faveur d'un pouvoir plus homogène. Malgré les affirmations réitérées des membres de cette Commission, ils persistaient à attribuer toutes les souffrances à leurs dissentiments, et à leur faiblesse les manœuvres des partis, la grève permanente des ouvriers, la suspension des

affaires, les troubles de la place publique. « Une main plus vigoureuse couperait court au mal, disaient-ils. La Commission exécutive manque de hardiesse. Elle ne sait pas ou elle ne peut pas. Elle poursuit un système irréalisable. Elle atermoie, elle hésite, elle louvoie. Vainement elle veut prévenir la crise, elle sera débordée. Les bonnes intentions ne suffisent plus : il faut l'action ; et l'action, avec elle, n'est pas possible. »

Quelques autres, épris des traditions du passé, croyaient à la nécessité d'une dictature énergique pour sauver la République, et n'éprouvaient aucune répugnance à recourir à une épée prompte à défendre, à frapper au besoin.

Le nom du général Cavaignac, recommandé au parti démocratique par les souvenirs de son frère Godefroy, agréable à la droite par ses anciennes relations d'Afrique avec les princes d'Orléans, était lancé par des amis et des ennemis en même temps, comme essai sur l'opinion. M. Arago lut à ses collègues — dans la matinée du 22 — cet article de *La Presse :* « Court dialogue. — Il faut que cela aille plus mal encore. — Pourquoi donc? — Parce que nous n'avons plus qu'un moyen de garder le pouvoir qui nous échappe... — Quel moyen? — C'est de rendre nécessaire la dictature du général Cavaignac. — Mais c'est un caractère indécis, un esprit faible. — Qu'importe? on ne le sait pas, et cette faiblesse a pour correctif 60,000 hommes de troupes à Paris et dans les environs. Nous n'attendons plus que la circonstance, et elle ne se fera pas attendre. »

XIV

Dans cette matinée du 22, soixante membres environ de la gauche et de l'extrême gauche s'étaient réunis dans un bureau de l'Assemblée, afin de s'entendre sur la conduite à tenir dans les circonstances présentes et sur les remèdes les plus efficaces contre le danger. Sans récriminer contre la Commission exécutive, on admit que son manque d'homogénéité la rendait impuissante, et qu'il y avait lieu d'aviser. « Réduire le nombre de ses membres, de manière à ne conserver que ceux qui passaient pour être d'accord entre eux, fut déclaré inacceptable, car c'était infliger un blâme immérité à ceux qui ne seraient pas maintenus. C'était courir la chance à peu près certaine de l'exclusion de Ledru-Rollin; c'était réveiller toutes les passions qui avaient été en jeu lors de la formation de la Commission exécutive. Il fallait de deux choses l'une, ou le maintien de la Commission telle qu'elle était, ou toute autre chose.

« On se décida pour un pouvoir unitaire, comme offrant plus de force en face d'une insurrection qu'on prévoyait imminente.

« Qui serait chargé de ce pouvoir? Naturellement les premiers noms mis en avant furent pris dans la Commission exécutive. Mais la difficulté du choix et de le faire agréer par l'Assemblée les fit écarter. Alors le nom de Cavaignac, en souvenir de son frère, fut prononcé et accepté. Cette acceptation fut cependant su-

bordonnée à des explications qu'il aurait à donner. »

MM. Landrin, Ducoux et Latrade furent chargés de faire des ouvertures au général et se rendirent dans ce but au ministère de la guerre. « Le général demanda d'abord si communication en avait été faite à la Commission exécutive. Sur la réponse que la réunion avait désiré auparavant savoir si elle pouvait compter sur lui et dans quelles conditions, il se refusa catégoriquement à poursuivre la conversation, déclarant qu'il n'accepterait de pourparlers de ce genre, lui, ministre de la Commission exécutive, qu'autant que les délégués de la réunion se seraient mis préalablement d'accord avec elle pour cela, et qu'il ne les autorisait pas à porter d'autres paroles de sa part à la réunion qui les avait envoyés vers lui.

« La mission officielle étant achevée, une conversation officieuse et amicale s'engagea, ayant pour but de savoir quelles dispositions le général apporterait au pouvoir s'il y était appelé. Le général affirma son dévouement absolu à la République; quant à la formation du ministère, il répondit assez vivement que, s'il prenait la responsabilité du pouvoir, ce serait à la condition de choisir librement ceux qui le partageraient avec lui. La conversation s'étendit ensuite sur les diverses nuances de l'Assemblée, sur les hommes dont il requerrait le concours, sur ceux qu'il repousserait énergiquement. »

Tel est le récit qui m'a été transmis par l'un des délégués et que j'ai dû reproduire textuellement. Mais la version du général Cavaignac lui-même, plus caté-

gorique, présente le fait de son acceptation sous un aspect plus précis et décisif.

Voici ses propres paroles prononcées à la tribune, le 25 novembre 1848 (*Moniteur*, p. 3359.) :

« Je dis à ces Messieurs : Je n'entrerai dans aucune Commission du pouvoir exécutif. Je ne crois pas qu'une collection de cinq hommes, quelque dévoués qu'ils soient, puissent remplir tout leur devoir, comme ils le comprennent, comme ils le veulent, comme le voudrait la Commission exécutive actuelle elle-même ; mais si l'Assemblée, reconnaissant le vice inhérent à cette organisation du pouvoir, me faisait l'honneur de penser à moi, je n'ai aucune espèce d'engagement avec la Commission exécutive qui m'empêche d'accepter et de lui succéder. Voilà le sens de cette conversation.

Le général affirmait donc son acceptation immédiate du pouvoir en remplacement de la Commission exécutive, qu'elle se retirât volontairement ou forcément, et en même temps il niait tout engagement avec elle. Pourtant, dans la même séance, il déclarait avoir vivement combattu, peu de jours avant, les tendances de la Commission à se retirer, après l'admission de Louis-Napoléon Bonaparte, et lui avoir dit : « que se démettre, parce qu'elle avait des adversaires, était indigne d'elle. » La logique et le bon sens ne veulent-ils pas que le général n'ait pu prononcer ces paroles avec la pensée de conserver la faculté de se substituer, sans leur adhésion et une semaine à peine écoulée, à des hommes qui, sur ses instances, gardaient un pouvoir

qu'ils voulaient abandonner, et qu'il n'ait réservé sa liberté d'action qu'autant que ses conseils ne seraient pas suivis par eux?

Il complétait son récit, en y ajoutant un incident, conséquence et suite du premier, et tout aussi grave, puisqu'il le mettait en relation directe, pour les mêmes négociations, avec la droite de l'Assemblée, après son adhésion à ces premières propositions :

« Le 22 au soir, je dînais chez un de mes collègues; j'y ai reçu une lettre de M. le préfet de police et une de la Commission exécutive. M. Adelsward vint me faire demander. Je quittai momentanément la table et vins m'aboucher avec lui. — Il faut que je dise à l'Assemblée que, pendant les années 1840 et 1841, nous avions été associés dans plusieurs expéditions. — Il vint me raconter qu'on lui avait dit que l'on avait fait près de moi des démarches pour savoir si j'étais disposé à entrer au pouvoir dans le cas où l'Assemblée voudrait me le donner. Je répondis à l'interrogation qu'en effet ces démarches avaient été faites, et que j'avais accepté (je demande pardon d'employer ces termes); que j'avais répondu affirmativement dans les conditions que je viens de dire. M. Adelsward, comme ancienne connaissance, me manifesta sa satisfaction personnelle pour le cas où cette combinaison se présenterait, et il se retira.

« Je ne sais pas si je suis bien informé, mais comme je tiens à avoir des témoignages, je crois que M. Adelsward rendit compte, le soir même, à plusieurs de ses collègues. (Oui! oui! c'est vrai!) Il ne m'a parlé qu'en

son nom personnel, m'exprimant ses sympathies pour moi. »

XV

Les faits ainsi exactement établis par le général lui-même, il convient de poursuivre le cours de ces pourparlers avec des représentants de la gauche et de la droite.

Le soir, vers huit heures et demie, MM. Landrin, Ducoux et Latrade transmirent aux représentants, convoqués dans le même bureau que le matin, les résultats de leur démarche. Il fut décidé qu'ils se rendraient, le soir même, auprès de la Commission exécutive pour lui soumettre ce projet de transformation du pouvoir.

Arrivés vers onze heures au Luxembourg, ils ne trouvèrent que MM. Arago et Marie. MM. Lamartine et Ledru-Rollin parcouraient Paris, afin de s'assurer par eux-mêmes du véritable caractère des rassemblements, et M. Garnier-Pagès, ainsi qu'il a été dit, non prévenu des troubles de la soirée, préparait les documents nécessaires à la discussion du lendemain.

Ces messieurs ayant fait connaître le but de leur mission, M. Arago se trouva et se déclara profondément froissé de cette demande de démission, bonne à semer la division parmi les républicains, à l'instant même où l'attaque des autres partis et surtout l'émeute bonapartiste rendaient l'union plus que jamais indispensable. Dissoudre le Pouvoir exécutif en une pareille crise, jeter dans l'insurrection un certain nombre de

clubistes, que contenait la présence de Ledru-Rollin au pouvoir, lui semblait impolitique, désastreux, à lui surtout, qui avait, pour ces raisons suprêmes, repoussé les offres du pouvoir à l'exclusion de ses collègues. Aussi, ne put-il dissimuler son mécontentement ; et il se retira, laissant ses interlocuteurs conversant avec M. Marie, qui les ajourna au lendemain, pour en conférer avec ses collègues.

XVI

M. Adelsward, informé des offres faites au général et sûr de son acceptation, s'était rendu directement à la rue de Poitiers [1].

Avant l'arrivée de M. Adelsward, la réunion, bien résolue à ne pas laisser au Gouvernement républicain le temps de s'asseoir, venait de décider qu'elle lui porterait les derniers coups. L'incapacité de la Commission exécutive n'était-elle pas avérée? Ne laissait-elle pas les dangers s'accumuler autour de l'Assemblée? Ne s'opposait-elle pas à la dissolution des Ateliers nationaux, qu'elle entretenait comme une menace d'émeute, afin de maîtriser les représentants? Il fallait se hâter d'en finir avec elle. M. de Montalembert avait com-

[1] La réunion de la rue de Poitiers — dit *La Démocratie pacifique* du 23 — a constitué hier, 20 juin, son bureau pour trois mois. Elle l'a composé de M. le général Baraguey-d'Hilliers, président ; Baze et Degousée, vice-présidents ; Denjoy, Grangier, Heeckeren et Kerdrel, secrétaires ; enfin, elle a décidé qu'elle aurait dix réunions périodiques par mois, à savoir : les mardis et samedis à 5 heures du soir, sans préjudice des réunions extraordinaires que les circonstances pourraient nécessiter.

mencé; il n'y avait plus qu'à le suivre, en précipitant cette dissolution des Ateliers. M. Creton se réservait de réclamer, au début de la séance du lendemain, les comptes de gestion des finances du Gouvernement provisoire, demande qui jetait sur la majorité de ses membres un soupçon propre à diminuer leur influence.

Le succès de ces préliminaires accompli, la Commission exécutive renversée, par qui et comment la remplacera-t-on? Telle était la question posée, lorsque M. Adelsward, entrant dans la salle, demanda la parole pour une communication importante. Il expliqua comment le général Cavaignac, convaincu de l'impuissance de la Commission exécutive pour dominer la situation, était disposé à accepter de l'Assemblée le pouvoir exécutif.

Cette communication fit une impression profonde. Aussitôt surgissent les interpellations. Quels sont les sentiments du général? quelle serait sa politique? sur quels hommes s'appuiera-t-il? quelles seront ses tendances? sera-t-il exclusif? quel ministère aura-t-il?

« Il entend se réserver sa liberté d'action, » dit M. Adelsward. A cette réponse, les exclamations partent de toutes parts. M. Adelsward ajoute : « Il m'a fait cependant connaître, d'une manière générale, qu'il est disposé à accueillir le concours de tous les partis, excepté..... » A ce mot, il est interrompu par un nouveau tumulte. M. Berryer s'avance vers lui et lui demande d'être plus explicite. Il résulte de sa réponse que l'exception porte sur la personne de M. Thiers. Le calme se rétablit et la discussion finit ; les assistants

se retirent satisfaits de la chute imminente et si bien préparée des derniers membres du Gouvernement provisoire.

XVII

La réunion du Palais-National restait absolument étrangère à ces pourparlers et à ces démarches.

Ce même soir, elle tenait séance et discutait sur la Constitution et sur la présidence de la République.

En effet, comment la réunion de la gauche, qui venait d'envoyer une députation à la Commission exécutive pour l'empêcher de donner sa démission lors de l'admission de L.-N. Bonaparte, aurait-elle pu lui demander cette démission alors que l'émeute bonapartiste éclatait? De quelle raison appuyer un semblable changement? Les prévisions de la Commission avaient-elles été erronées, ses assertions mensongères? Quel blâme lui infliger? quel reproche lui adresser? Jugée nécessaire au salut du pays, à la consolidation des institutions démocratiques, comment, en une semaine, seraitelle devenue insuffisante, nuisible, précisément lorsque les craintes d'un péril commun et prévu par elle étaient justifiées par une sombre réalité?

Aussi les membres les plus influents de cette réunion ont-ils maintes fois déclaré que la réunion avait complétement ignoré ce qu'elle n'aurait pu approuver sans s'infliger à elle-même un injustifiable démenti.

XVIII

La Société des représentants républicains de l'extrême gauche, loin de se séparer des membres de la Commission exécutive, s'en rapprochait de plus en plus. A la tribune, elle soutenait son projet de rachat et invoquait son intervention contre les bonapartistes ; et cela, dans cette journée même du 22. C'est qu'en effet, à l'approche du danger qu'un soulèvement pourrait faire courir à la République, elle se souvenait que les hommes du Gouvernement étaient tous des républicains sincères et dévoués, qu'ils avaient été acclamés à l'Hôtel-de-Ville, et qu'elle les avait élus membres de la Commission exécutive. Pour elle, Ledru-Rollin était toujours le représentant au pouvoir de ses principes, de ses aspirations ; et le renverser devant l'inconnu, à la veille d'une lutte contre les prétendants, lui semblait non-seulement impolitique, mais insensé. Elle était donc résolue non pas à combattre, mais à défendre la Commission exécutive.

XIX

Les offres faites au général Cavaignac pour la transformation du pouvoir executif, ses relations établies dans ce but, directement et indirectement, avec des représentants des deux côtés de l'Assemblée, et son acceptation dans une telle crise devaient avoir des conséquences déplorables pour la France, pour la Républi-

que, pour la Commission exécutive, pour le général lui-même. Quelle que fût la loyauté de ses intentions, ne se trouvait-il point dans la situation la plus fausse, ne jetait-il pas la Commission dans d'inextricables embarras? Lui, ministre de cette Commission, chargé par elle de pleins pouvoirs contre l'explosion et pour la répression de l'émeute, à quels soupçons ne s'exposait-il pas, si ses ordres étaient inexécutés ou si ses mesures étaient insuffisantes? Ne pourrait-on pas attribuer les fautes, les trahisons peut-être de son administration à des calculs personnels, son inexpérience des luttes de Paris à une intention préconçue, son système militaire de compression à une tactique politique?

Et d'ailleurs, quelle que fût sa volonté, ne se lançait-il pas dans une de ces épreuves où l'âme la plus robuste peut se laisser parfois entraîner par le sentiment involontaire de la personnalité? et ne serait-il pas hésitant à prendre certaines résolutions qui, heureuses, maintiendraient le pouvoir dans les mains de la Commission exécutive, et, malheureuses, le feraient passer dans les siennes.

Quant à la Commission exécutive, ne subirait-elle pas l'influence de cette fausse position? Son action n'allait-elle pas être entravée? Malgré la récente insistance du général, insistance qu'elle tenait pour un engagement sérieux, les rumeurs qui le désignaient comme un successeur possible et les démarches faites auprès d'elle-même pour l'engager à se démettre ne devaient-elles pas faire naître le doute dans sa pensée?

La confiance dans le ministre chargé de concentrer le commandement des forces devait être absolue, et n'était-elle pas altérée ? Obéissant à de simples appréhensions, pouvait-on lui retirer ce commandement, se laissant soupçonner de mesquine rivalité et assumant la terrible responsabilité de changer le chef militaire à l'heure de la crise ? Le lui maintenir, n'était-ce pas logiquement s'abandonner à son système de défense et se condamner à ses conséquences ?

Par le fait seul de son acceptation, le général était devenu le représentant de tous ceux qui voulaient trancher le nœud par l'épée. Et ceux-là étaient nombreux. Nécessité pour les uns, pour les autres, aliment de leur passion, moyen pour leur ambition, fin quelconque d'une agitation permanente, la lutte était la bienvenue pour ceux qui la regardaient comme la mort de la démocratie, pour ceux qui rêvaient une revanche de Février, pour ceux qui, dans leur implacable haine, étaient décidés à payer de tout prix la ruine du Gouvernement, enfin pour une grande partie de la bourgeoisie qui, terrifiée par les théories socialistes, aspirait de toutes ses aspirations à les voir par tous les moyens et pour toujours anéanties.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Entrevue pacifique des délégués des deux mille cinq cents brigadiers avec le Ministre des Travaux publics; leur demande: réponse satisfaisante; tentatives pour la faire connaître à tout Paris. — Arrivée de Pujol et de ses complices sur la place du Panthéon; menées pour le soulèvement immédiat; rapports de police constatant la marche progressive du soulèvement, réclamant des forces, signalant le déplorable effet de l'inexécution des ordres concernant l'envoi de troupes; déposition conforme du Préfet. — Le signal de l'insurrection est librement donné. — Séance de la Commission exécutive; discussion sur la non-exécution des ordres; deux systèmes de répression en opposition; celui du général Cavaignac l'emporte; la Commission transporte le siége du Gouvernement auprès de l'Assemblée. — MM. F. Arago et Garnier-Pagès demeurent au Luxembourg, afin de couvrir l'Assemblée sur la rive gauche; ils dirigent une colonne sur le XIIe arrondissement; dégarnis de deux bataillons de ligne par ordre du général Cavaignac, ils conservent au Luxembourg la garde nationale. — Affluence au Luxembourg et offres de services des républicains. — Total des troupes disponibles; leur insuffisance malgré les prescriptions de la Commission exécutive. — Demandes instantes et générales de troupes et d'ordres — Intervention irritée et douloureuse de MM. Ledru-Rollin et Lamartine.

JOURNÉE DU 23.

I

Le 23, à six heures du matin, les délégués des deux mille cinq cents brigadiers des Ateliers nationaux, exacts à remplir leur mission pacifique, se présentaient au ministre des travaux publics et lui remettaient leur

adresse. Ils invoquaient l'engagement pris par le Gouvernement de garantir l'existence des ouvriers par le travail et la volonté de ne quitter Paris que lorsqu'une Constitution aurait mis la République en sûreté. Le projet de Constitution étant déposé, celui du rachat des chemins étant en discussion, ils pensaient que l'un et l'autre pouvaient être votés dans un bref délai. Sous ces réserves, ils étaient prêts à se conformer aux lois d'intérêt général.

Les explications furent loyales et la conférence satisfaisante pour tous. Sur leur demande d'une réponse immédiate, « en présence des graves événements qui pourraient se dérouler, » le ministre leur remit cette lettre :

« Citoyens !

« Je reçois la déclaration que vous m'apportez ; j'y trouve l'expression d'un dévouement au pays que je ne mettais pas en doute. Je vous engage à rassurer vos frères, nos frères des Ateliers nationaux, sur la pensée du Gouvernement. Ses efforts ont pour but de continuer le travail suspendu, conséquemment de porter, sur les travaux ouverts, tous les hommes que des liens de famille ne retiennent pas à Paris. Il ne s'agit pas de dissoudre violemment les Ateliers nationaux, mais de préparer graduellement le travail réel et la fin de l'état improductif et ruineux qui pèse en ce moment sur chaque famille et sur le pays, qui n'est lui-même qu'une grande famille. »

Heureux de cette réponse, les délégués se hâtèrent de se rendre chez Brière, imprimeur, rue Sainte-Anne,

afin de l'imprimer immédiatement et de la répandre dans Paris. Et tandis que quelques-uns allaient aux bureaux des différents journaux réclamer d'eux leur publicité, d'autres recevaient les affiches et en couvraient les murailles jusqu'au moment où les événements vinrent interrompre cette œuvre de pacification.

II

Pendant que les représentants de la grande majorité des Ateliers s'efforçaient ainsi à la pacification, Pujol et ses cinquante-six brigadiers étaient accourus les premiers, à l'heure fixée, sur la place du Panthéon.

Peu à peu les groupes se forment, grossissent, animés de sinistres projets. Les meneurs circulent, exaltant encore de leurs paroles insidieuses et violentes les passions, les colères. L'incendie est allumé et n'a plus qu'à se propager. Mais les ordres de la Commission exécutive sont précis ; les mesures du préfet de police, rigoureusement prescrites ; les troupes, requises. Le feu sera étouffé dans son foyer même.

Je prends le récit aux pièces officielles.

« A six heures et quart — disent les rapports du préfet, qui se succèdent avec rapidité — les groupes sont peu nombreux sur la place du Panthéon, mais on les voit augmenter insensiblement; du reste ils paraissent animés de fort mauvaises intentions. »

« Sept heures : Le rassemblement se compose d'environ six cents individus. La rue Saint-Jacques se

remplit d'une foule compacte. Nous avons des agents sur ces points. Ils attendent que la force arrive. »

« Huit heures et quart : Les ouvriers réunis sur la place du Panthéon sont au nombre de trois mille environ. Ils ont des drapeaux appartenant aux Ateliers nationaux, et on remarque parmi eux des gardes mobiles et républicains en uniforme. »

« .... En général, les propos qui se tiennent dans les groupes sont d'une nature alarmante. *Des meneurs déguisés* excitent les ouvriers contre l'Assemblée nationale et la Commission exécutive.... » (*Archives*, n° 2,441.)

« Sept heures et demie : Beaucoup de monde sur la place. Les agents reconnus sont pourchassés. L'exaltation est à son comble. Les ouvriers menacent d'envahir la Chambre. » (*Ibid*, n° 2,446.)

« 8 heures. — On entend dans les groupes des conversations qui font peur et pitié. Il y a des meneurs qui sont déguisés, qui excitent les ouvriers. » (*Ibid.*, *n°* 2448.)

« Les rassemblements de la place du Panthéon se grossissent d'instant en instant. Les projets de révolte sont hautement proclamés. Les armes sont aperçues en plus grand nombre, et il est bien certain que beaucoup ont des pistolets cachés sous leurs blouses. Des agents de la force publique ont été maltraités de la manière la plus grave. Les meneurs disent que la garde mobile, les Écoles sont avec eux, et que le succès de l'entreprise n'est pas douteux. C'est enfin une révolte ouverte.

« Il arrive dans les groupes des gens bien vêtus qui

excitent... » (*Enquête*, t. II, p. 231, Rapport de M. Yon.)

« Huit heures trois quarts. — Un attroupement, que je peux évaluer à 2 ou 3,000, se tient toujours sur la place du Panthéon. Un des meneurs est monté sur la grille, et, s'adressant à la foule, a dit ces paroles : « Citoyens ! je suis content de vous. Vous vous êtes trouvés au rendez-vous ce matin, comme nous avions décidé hier. Il s'agit maintenant de se rendre au faubourg Saint-Antoine pour y chercher des armes, et de là nous rendre à la Chambre, pour y renverser ce Gouvernement de proscription qui nous a trahis. » L'orateur a été applaudi par les ouvriers qui ont crié : Vive la République !

« L'orateur est un homme paraissant âgé de trente ans. Il est vêtu d'une blouse blanche, coiffé d'une casquette... » (*Archives*, n° 2450, Rapport du préfet de police.)

« Huit heures. — L'état des choses, à la place du Panthéon, ne s'est pas modifié depuis mon dernier rapport.

« Les employés de mon administration ont été poursuivis et quelques-uns ont été blessés.

« La force armée n'a pas paru.

« Il est essentiel que la garde nationale soit convoquée et agisse avec la troupe.

« Les rapports ci-joints, que je vous prie de me renvoyer, sont intéressants. L'un d'eux annonce qu'il se trouve des hommes armés de fusils dans une allée du quartier Saint-Jacques, et dans les groupes.

« Il y a urgence. » (*Ibid.*, *n*° 2443.)

« Les plus mauvaises dispositions existent de la part des ouvriers, qui se groupent dans le quartier des Écoles.

« On voit parmi eux des gens armés. L'exaltation se communique : des malheurs se préparent. Il y a lieu de prendre des mesures promptes et énergiques. » (*Ibid.*, *n*° 2444.)

III

Les troupes réclamées au ministre de la guerre, directement par le préfet de police et indirectement par les ordres de la Commission exécutive, ont été vainement attendues par les agents de l'autorité. Les mesures préparées de compression et d'arrestation au début ont avorté. Un rapport important en indique le déplorable effet :

« Le 22 juin, conformément aux ordres de M. le chef de la police municipale, j'ai porté tous mes soins sur la surveillance qui m'était recommandée au sujet du rassemblement d'ouvriers...

« A minuit, j'ai reçu l'ordre de M. le chef de la police municipale de me rendre à la place du Panthéon, le 23 à cinq heures du matin, où je devais trouver, d'après l'indication qui m'était donnée, trois brigades centrales, quatre commissaires de police et un bataillon de ligne. En vertu de cet ordre, je me transportai sur la place du Panthéon avec ma brigade. J'y trouvai mon collègue Vassal avec les autres brigades, ainsi

que MM. les commissaires de police. De concert, nous établimes une surveillance occulte, espérant toujours, d'instant en instant, voir arriver le bataillon qui nous était annoncé.

« Dès six heures et demie, les ouvriers arrivent de tous côtés; et, en moins d'une heure, la place du Panthéon était comble. Plusieurs d'entre eux étaient armés ; et faute de force militaire, nous fûmes obligés de faire retirer nos hommes qui étaient signalés par les ouvriers. Cependant nous n'abandonnâmes le poste qu'après que plusieurs de nos agents eurent été maltraités et frappés, au point que notre collègue Tamon a été obligé de se réfugier avec sa brigade dans la caserne de la garde républicaine, située rue des Grès.

« C'est alors que les ouvriers qui, sans doute, attendaient le signal de leurs chefs, se sont portés sur l'Hôtel-de-Ville par plusieurs directions : les uns par la rue Saint-Jacques, et les autres par la Montagne-Sainte-Geneviève, en criant : Aux armes !

« Aucune force armée n'a paru sur ce point. » (*Archives*, n° 2,752.)

Le préfet de police expose ainsi les faits devant la commission d'enquête (*Enquête*, t. I, p. 359) :

« . .. J'ai annoncé à la Commission exécutive que je prendrais, quant à moi, toutes les mesures de police, mais que les mouvements de troupes étaient nécessaires. — Mes agents furent injuriés, battus, mais il ne venait pas de troupes. — Mes agents apprirent la réunion du lendemain à six heures du matin ; j'en écrivis à la Commission exécutive ; je la suppliai de

préparer les troupes pour cinq heures ; mes agents sont exactement venus sur les lieux. — Leur rapport m'est arrivé à sept heures et demie ; ce rapport m'apprenait qu'aucune troupe n'avait paru... J'écrivis pour me plaindre de l'absence des troupes.... Bientôt la rébellion a commencé sur tous les points... »

Le préfet de police persiste à affirmer (*Enquête*, t. II, p. 314) « que si, le matin, on avait mis un bataillon à sa disposition, il eût pu comprimer le mouvement en arrêtant les délégués qui se trouvaient nécessairement sur la place du Panthéon.... »

IV

Les mesures de compression ordonnées ayant échoué, les meneurs donnèrent librement le signal.

« A huit heures et demie, le rassemblement s'ébranle et prend, par plusieurs rues, la direction du faubourg Saint-Antoine — par le pont d'Austerlitz et la place de la Bastille. » (*Archives*, n° 2,441.)

« Huit heures et demie : Le rassemblement qui s'était formé depuis ce matin sur la place du Panthéon vient de se mettre en route pour aller chercher du renfort dans le faubourg Saint-Antoine et pour aller ensuite au palais de l'Assemblée nationale. (*Archives*, n° 2,451.)

« Ils crient : A bas la Chambre ! A bas l'Assemblée nationale ! Ils annoncent qu'ils obtiendront la dissolution aujourd'hui. »

« Neuf heures du matin : L'attroupement de la place

du Panthéon se met en marche. Il descend par la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Il se dirige vers l'Hôtel-de-Ville ou le faubourg Saint-Antoine.

« Il est de la dernière urgence de convoquer la garde nationale et de combiner les mesures militaires propres à faire cesser cette manifestation qui prend un caractère sérieux.

« Aux citoyens de la Commission exécutive : — TROUVÉ-CHAUVEL. » (*Archives*, n° 2,449.)

V

Par quel fatal enchaînement de circonstances, l'ordre donné, le 22 à neuf heures du matin, d'arrêter Pujol, qui a promené le drapeau napoléonien toute la journée, le soir et le lendemain matin, et qui a donné le signal, n'a-t-il pas été exécuté ?

Par quelle série de retards involontaires ou de négligences impardonnables, le mandat d'arrestation des cinquante-six brigadiers, prescrit à la même heure, n'est-il parvenu que le 23 au matin, avec une date surchargée, du ministère de l'intérieur à la préfecture de police ? (*Enquête*, t. Ier, p. 332.)

Par quel oubli déplorable ou par quel funeste malentendu les troupes indispensables ont-elles manqué à la répression ?

Non étouffé à son point de départ et déjà transmis dans les quartiers populeux, le mouvement sera-t-il du moins arrêté avant d'éclater en constructions de barricades et en prise d'armes ? Les mesures ordonnées par

la Commission exécutive sont suffisantes; mais leur exécution sera-t-elle assez rapide?

VI

Le conseil, convoqué la veille pour le matin huit heures, réunissait, avec les membres de la Commission exécutive, le ministre de l'intérieur, et les généraux Fouché et Thomas.

« D'après les avis transmis à la Commission sur les rassemblements qui se sont formés autour du Panthéon, la Commission donne ordre aux maires des Xe, XIe et XIIe arrondissements de faire battre le rappel immédiatement.

« Il est écrit au citoyen préfet de police pour lui demander si les arrestations ordonnées la veille ont pu être opérées, et pour l'inviter à envoyer sur-le-champ, au Luxembourg, quatre commissaires de police et une centaine d'agents : on demande un ou deux adjoints du XIe arrondissement.

« Le général Cavaignac est introduit.

« Sur l'invitation de la Commission, le citoyen Barthélemy Saint-Hilaire entretient le général Cavaignac de l'ordre qui lui a été adressé, cette nuit, pour envoyer dès cinq heures du matin, au Panthéon, deux bataillons d'infanterie et deux escadrons de cavalerie, afin de dissiper les attroupements. L'ordre n'a pas été exécuté; le général Fouché donne à ce sujet quelques explications.

« Lecture est donnée d'une lettre du préfet de police se plaignant de ce que, malgré sa demande, aucune force militaire n'ait été envoyée au Panthéon. » (*Enquête*, t. III, p. 247.)

Cette citation du procès-verbal, textuelle mais sommaire, est développée par ce récit de M. Barthélemy Saint-Hilaire, appelé pour donner des explications sur les ordres qu'il avait transmis pendant la nuit. (*Moniteur*, p. 3352).

« ... L'une des premières choses dont on s'y entretint fut l'ordre donné dans la nuit et dont l'inexécution avait laissé le champ libre à l'insurrection, qui, dès lors, profitait de cette faute irréparable. Le général répondit d'abord aux interpellations, qui lui furent adressées, qu'il n'avait pas reçu la lettre qui contenait cet ordre. Mais, sur les observations détaillées de M. Barthélemy Saint-Hilaire, il reconnut qu'il l'avait reçue, et il interpella le général Fouché, commandant la première division militaire. Le général Fouché essaya de s'expliquer, et comme l'altercation devenait assez vive, le général ministre de la guerre y mit fin en imposant impérieusement silence à son interlocuteur, qui était son subordonné. Le général Fouché se tut sans paraître reconnaître les torts qu'on lui imputait... »

« L'ordre d'occuper la place du Panthéon — dit M. François Arago devant le conseil de guerre du 12 septembre 1848 — n'avait pas été exécuté. Je me rappelle qu'à ce sujet le général Cavaignac eut une altercation assez vive avec le général Fouché, qui cherchait à se

justifier de l'exécution de l'ordre en disant qu'il ne l'avait pas reçu. »

Le général Cavaignac, dans la séance de l'Assemblée constituante où cette question fut débattue, cessant d'accuser le général Fouché, argumenta de ce qu'il avait cru devoir obéir à la première lettre, de M. Marie, en envoyant les forces demandées au Luxembourg, plutôt qu'à la seconde, de M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui, par post-scriptum, déclarait s'en référer à ce qui avait été antérieurement prescrit. Mais M. Marie disait : « ... Veuillez demain matin diriger vers nous... » M. Barthélemy Saint-Hilaire ne le contredisait pas, mais précisait le lieu et l'heure. Au surplus, la demande directe du préfet de police au ministre de la guerre était positive et indiquait nettement le but à atteindre.

Quoi qu'il en soit de ces diverses explications, qui aujourd'hui peuvent être appréciées sans prévention, il n'en résulte pas moins incontestablement que les ordres avaient été donnés ; que, négligés ou mal compris, ils n'avaient pas été exécutés ; que, par suite, les attroupements n'avaient pu être ni prévenus ni comprimés à leur origine, et que les meneurs, n'ayant pas été arrêtés, avaient pu librement faire appel à l'insurrection.

VII

Au moment où le conseil délibérait, le rassemblement n'avait pas encore quitté la place du Panthéon. Il

était urgent de prendre une résolution. Les membres de la Commission insistèrent pour une action immédiate, pour l'exécution instantanée des mesures prescrites la veille. Le ministre de l'intérieur, qui venait du faubourg Saint-Antoine, affirmait qu'on pouvait encore tout étouffer. Les généraux Cavaignac et Clément Thomas soutinrent l'opinion contraire.

Deux systèmes de répression se trouvaient en opposition.

« Nous différions essentiellement sur les moyens de défense à adopter le 22 juin — dit M. Ledru-Rollin à la commission d'enquête. — Il y avait deux systèmes en présence. Le général Cavaignac exigeait que l'armée fût sous sa main, qu'elle fût massée et lancée ensuite sur les points attaqués. La Commission pensait, au contraire, qu'il fallait attaquer chaque barricade aussitôt qu'elle serait élevée ou seulement commencée. Elle persista longtemps dans son opinion et ne céda qu'à regret, en abandonnant au général Cavaignac la suite des opérations militaires et en se retirant à la présidence, où elle pouvait s'entendre avec lui. » (*Enquête*, t. I, p. 312.)

« Quant au plan à adopter en présence de l'insurrection — dit M. Garnier-Pagès — deux systèmes furent débattus. L'un consistait à masser des troupes autour de l'Assemblée nationale pour les porter en forces imposantes contre les points insurgés ; l'autre consistait à disséminer les troupes dans Paris, et à ne pas souffrir sur un seul point l'établissement des barricades. Ce dernier système était le nôtre et nous le sou-

tînmes avec chaleur. Mais nous dûmes céder devant les objections du général Cavaignac, du moment qu'il s'agissait d'une question purement militaire. » (*Enquête*, t. I, p. 285.)

« Le général Cavaignac — dit M. Marie — pensa qu'il fallait se réunir à l'Assemblée. M. F. Arago voulait rester pour détruire les barricades dès qu'on les élèverait.

« Le système du général était de concentrer les troupes autour de l'Assemblée, et, de là, les diriger par masse sur les barricades. Je cédai malgré mon opinion. » (*Enquête*, t. I, p. 320.)

« La Commission exécutive aurait voulu — dit M. Ledru-Rollin à la tribune, le 25 novembre — que, du moment où on menaçait d'élever des barricades, la troupe de ligne se mêlât à la garde nationale pour empêcher que ces barricades ne fussent élevées, voulant ainsi prévenir par la persuasion pour n'avoir point à réprimer.

« Je ne reviendrai point sur le système suivi. Prévenir, empêcher le mal, c'était l'opinion de tous les membres de la Commission. Le système du général a prévalu. »

M. F. Arago s'épuisait en efforts pour persuader au général qu'il valait mieux ne pas laisser construire les barricades pour ne pas avoir à les enlever. M. Ledru-Rollin soutenait énergiquement que, les barricades étant contagieuses, il fallait empêcher les premières, si on ne voulait les voir multiplier à l'infini.

Le général Cavaignac insistait avec une égale ardeur

sans pouvoir convaincre M. Recurt, qui, tout ému et animé, ne put retenir cette exclamation : « Mais c'est donc une bataille que l'on veut! c'est insensé! »

Le général émit un dernier argument, décisif : Le danger était là où était l'Assemblée nationale; avant tout, c'était la représentation de la souveraineté du peuple qu'il fallait couvrir et défendre. Le siége du Gouvernement transporté par la Commission dans le sein de l'Assemblée, c'était assurer l'accord complet, l'unité d'action indispensable.

Cette raison suprême prévalut. MM. Lamartine, Ledru-Rollin et Cavaignac se rendirent immédiatement à la présidence de l'Assemblée.

VIII

L'ordre de battre le rappel, donné, dès le matin, aux 10e, 11e et 12e légions, n'avait pas été étendu aux autres arrondissements où, d'ailleurs, de forts piquets avaient été commandés la veille. L'exécution de l'ensemble des ordres de la veille avait paru à MM. F. Arago, Lamartine, Marie et Ledru-Rollin, suffisante contre les tentatives d'émeute. A l'appui de cette opinion, M. Pagnerre dit à la commission d'enquête : « Je pense que si l'ordre d'arrêter les 56 délégués et Pujol avait été fidèlement exécuté, on aurait probablement prévenu l'insurrection. » (*Enquête*, t. I, p. 330.) Imbu de cette idée, il n'avait pas fait prévenir de la séance du conseil M. Garnier-Pagès, qui n'arriva qu'après le départ de MM. Lamartine et Ledru-Rollin.

M. Garnier-Pagès était désespéré de n'avoir pas été avisé plus tôt de la gravité des événements, et de n'avoir pas assisté à la discussion. Il eût invoqué les antécédents, le 15 mai, où le déploiement subit de toutes les forces avait comprimé ce dangereux soulèvement sans verser une goutte de sang.

Mais l'heure des discussions et des regrets était passée. La situation exigeait une action immédiate et vigoureuse :

« Ordres divers sont donnés au préfet de police, aux maires des XIe et XIIe arrondissements de faire suivre les rassemblements qui, du Panthéon, se sont dirigés, dit-on, vers l'Hôtel-de-Ville. Avis est également donné au maire de Paris.

« Ordre est donné au préfet de police d'envoyer à la Commission des rapports de demi heure en demi-heure, et même encore plus fréquemment s'il le juge nécessaire. » (*Enquête*, t. III, p. 248.)

« Les ministres Duclerc, Flocon et Casy sont introduits. »

« Ordre est donné au général Damesme de faire prendre immédiatement à la garde mobile les positions qui ont été indiquées à l'avance en cas d'alerte. »

« La Commission donne ordre de faire battre sur-le-champ la générale dans tout Paris. »

IX

L'émeute se développait avec une rapidité que signalaient les rapports :

« Dix heures : Une bande d'ouvriers, drapeaux en tête, vient d'arriver sur la place de la Bastille. Ils sont mille deux cents à mille cinq cents. Elle fait le tour de la colonne ; puis un individu est monté sur la balustrade et a fait jurer à ses camarades, qui se sont mis à genoux, de renverser le Gouvernement ; après quoi, tous ont pris la rue du Faubourg-Saint-Antoine, en cherchant de mettre dans leurs rangs les personnes qui s'arrêtent pour les voir défiler.

« Les voitures sont renversées rue du Faubourg-Saint-Denis par une foule immense d'ouvriers. La colonne dont il vient d'être parlé continue sa marche. Elle vient de passer à la porte Saint-Martin.

« Partout on bat le rappel. Plusieurs tambours ont été insultés et quelques caisses crevées.

« On remarque qu'au centre du rassemblement qui parcourt le faubourg Saint-Antoine, il y a une centaine d'hommes armés. Ce sont ceux qui entourent les drapeaux.

« Des groupes nombreux et fort agités parcourent la place de la Bastille. Leur mot d'ordre est : *A bas le Gouvernement.* » (*Archives*, n° 2,441.)

« Neuf heures et demie : Une colonne d'ouvriers est partie de la place du Panthéon, en suivant la rue Saint-Victor, où elle s'est augmentée considérablement. Ainsi renforcée, et pouvant s'élever à quatre mille hommes environ, elle a traversé le pont d'Austerlitz. Arrivé à la Bastille, Pujol est monté sur les degrés du monument, a prononcé un discours très-énergique, a fait mettre son monde à genoux, et leur

a fait jurer de mourir pour la liberté. Ensuite sa colonne s'est dirigée par le faubourg Saint-Antoine jusqu'à la rue Saint-Nicolas. Elle est revenue faubourg du Temple par la rue Saint-Maur, puis de là sur le boulevard Saint-Denis, où elle se trouve présentement.

« ... Deux à trois cents individus élèvent deux barricades boulevard Saint-Denis et en commencent une troisième...

« ... A la porte Saint-Denis et à la porte Saint-Martin, on renverse des voitures pour faire des barricades. Si on n'agit pas énergiquement, et si on laisse le mouvement se propager, on pourrait avoir, d'après les rapports des agents, une seconde édition de Février.

« Des barricades se dressent rue Saint-Victor dans le haut de la rue Saint-Jacques. Des gens armés descendent du faubourg Saint-Jacques.

« ... Dans le XI[e] arrondissement, des barricades se forment partout. On crie : Aux armes ! » (*Archives*, n° 2,457 et 2,454. Rapport de M. Yon, commissaire de police; service général du palais de l'Assemblée.)

Les avis transmis de deux côtés sont identiques : c'est Pujol à la tête de sa bande qui, après avoir donné le signal de l'insurrection au Panthéon, se transporte à la Bastille où il renouvelle son appel aux armes, et de là aux portes Saint-Denis et Saint-Martin, ce théâtre des menées bonapartistes, afin d'y construire les premières barricades.

X

Le transfert du siége du Gouvernement auprès de l'Assemblée, conseillé par le général Cavaignac, était attendu et sollicité par M. le président Sénard, qui avait également le droit de requérir les forces militaires pour la défense de l'Assemblée nationale. Il écrivait lettres sur lettres au Luxembourg :

« Citoyens,

« La situation de Paris devient à chaque instant plus grave. Des barricades s'élèvent sur tous les points.

« Deux de vos collègues se sont déjà rendus ici avec le ministre de la guerre.

« Je vous invite à vouloir bien vous y rendre, afin de concerter ensemble les mesures que les circonstances rendent nécessaires. »

Sur ces instances, MM. Marie et Pagnerre se rendirent à la présidence de l'Assemblée, en ayant soin de passer par la mairie du XI[e] arrondissement pour s'assurer si l'ordre de battre la générale avait été exécuté.

XI

MM. F. Arago et Garnier-Pagès, convaincus que la première nécessité était d'arrêter le mouvement insurrectionnel, là où il avait pris son essor, persistèrent à rester au Luxembourg, pour s'opposer à la construc-

tion des barricades dans les XIIe et XIe arrondissements.

Un autre intérêt majeur les y retenait aussi : la défense même de l'Assemblée nationale. Pour eux, il était évident que si, malgré leurs efforts, l'insurrection se propageait, il fallait établir une ligne défensive très-forte, s'étendant de l'Observatoire aux quais, par le Luxembourg, les rues de Tournon et de Seine, ligne qui couvrirait le palais de l'Assemblée sur la rive gauche et tout le Xe arrondissement. Si, au contraire, le Gouvernement et les troupes se repliaient vers l'Assemblée, le Luxembourg envahi et cette ligne franchie, il n'y aurait plus aucun obstacle efficace contre le débordement des masses sur l'Assemblée. Ce péril était manifeste.

Aussi, M. F. Arago s'empressa-t-il de former une colonne composée d'un bataillon du 73e de ligne, d'un bataillon de la 11e légion de la garde nationale et d'un escadron, qu'il plaça sous la direction d'un adjoint au maire du XIe, M. Buchère, et d'un commissaire de police, M. Cabuchet, avec mission de dégager la mairie du XIIe qu'on disait envahie et de détruire les barricades. (*Enquête*, t. III, p. 248.)

La colonne, partie à onze heures, trouve la mairie occupée par la garde nationale, remonte par les rues des Ursulines et d'Ulm, renverse à l'angle sud de la place du Panthéon une barricade commencée et marche sur celle de la rue des Grès. Là, elle reçoit d'un chef de bataillon l'avis qu'il vient de voir, à l'Assemblée, MM. Lamartine et Ledru-Rollin, dont

il a obtenu promesse d'une distribution de secours aux indigents, avec mission de pacifier l'arrondissement. Ce chef de bataillon déclare qu'il répond de cet apaisement, si on s'abstient de faire usage de la force publique. Le maire du XII[e], M. Pinel-Grandchamp, appelé, tient le même langage, parle de l'irritation de la 12[e] légion, causée par l'envoi sur son arrondissement d'un bataillon de la 11[e], et prend, sur sa responsabilité, l'engagement formel d'y maintenir l'ordre si la colonne se retire. Se fiant à la parole du maire, la colonne revient au Luxembourg sans collision et sans coup férir. (*Archives*, n° 2474.)

XII

Dès leur arrivée à la présidence, MM. Lamartine, Marie et Ledru-Rollin avaient renouvelé, « l'ordre aux maires et aux colonels de toutes les légions de faire battre la générale, de réunir le plus de forces possible et de les tenir, massées, à la disposition du ministre de la guerre, chargé du commandement de toutes les forces militaires.

« Un semblable ordre est transmis aux sous-préfets de Sceaux et de Saint-Denis.

« La Commission arrête que l'ordre du jour suivant sera publié :

« Par ordre du président de l'Assemblée nationale, de la Commission du pouvoir exécutif,

« Le général Cavaignac, ministre de la guerre,

prendra le commandement de toutes les troupes, gardes nationales, gardes mobiles, armée.

« Unité du commandement;

« Obéissance;

« Là sera la force, comme là est le droit. » (*Enquête,* t. III, p. 249.)

Après cette déclaration, invitation fut adressée à MM. Arago et Garnier-Pagès de se réunir à leurs collègues. M. Sénard leur écrivit :

« Les citoyens Marie et Pagnerre arrivent et nous annoncent que vous aviez eu, un moment, la pensée de rester un ou deux au Luxembourg. Mais ils sont maintenant d'avis, surtout en présence de l'opinion du général Cavaignac, qui est de tout concentrer, que nous devons nous réunir tous au plus tôt. » (*Archives*, n° 2435.)

MM. F. Arago et Garnier-Pagès, instruits par les rapports et par les appels de plus en plus pressants des officiers supérieurs des légions de la rive gauche, etaient de plus en plus convaincus que l'abandon du Luxembourg par tous les membres de la Commission exécutive, était l'abandon de la rive gauche entière à l'insurrection et au débordement de la masse soulevée jusqu'à l'Assemblée. Sous l'empire de cette pensée, ils se refusaient obstinément à une retraite dont ils voyaient le danger sans en comprendre l'utilité. La nécessité de la compression était sous leurs yeux et s'imposait à eux comme un devoir. A la lettre de M. Sénart ils opposèrent les raisons d'ordre supérieur qui les retenaient.

Les salons du Luxembourg étaient envahis par les colonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillon, maires, adjoints des maires, qui venaient reprocher à la Commission son inaction en face des barricades. Prières, plaintes, accusations de connivence avec les émeutiers, ils allaient jusqu'à la menace.

Vainement M. Garnier-Pagès leur répondait : « Le général Cavaignac a son plan ; il réunit les troupes nécessaires ; puis il fera enlever les barricades par de fortes colonnes. » Ils refusaient d'admettre cette tactique militaire, et leurs reproches n'en étaient ni moins amers ni moins violents.

« Une députation des officiers supérieurs de la garde nationale des Xe et XIe arrondissements est introduite et demande une partie des forces qui sont au Luxembourg pour repousser l'insurrection. » (*Enquête*, t. III, p. 249, procès-verbal.)

Au même moment, « le ministre de la guerre fait redemander, par un aide de camp, deux des bataillons de ligne qui ont été envoyés au Luxembourg. Le citoyen Garnier Pagès, membre de la Commission, refuse de les laisser partir. Il veut, suivant ce qui a été arrêté, les employer pour empêcher qu'on n'élève des barricades. »

Les barricades, en effet, se multipliaient dans le quartier Saint-Jacques entre la rue de ce nom et la rue de la Harpe, la place Saint-Victor, et dans toutes les rues transversales. Dans ce dédale de rues étroites, s'opposer à leur construction était facile, mais les détruire serait d'une sanglante difficulté.

L'aide de camp, témoin des énergiques sollicitations des officiers de la garde nationale, fut chargé de transmettre au ministre les raisons d'urgence qui motivaient le refus d'affaiblir les forces du Luxembourg. Mais il revint presque immédiatement, porteur d'un ordre du ministre directement adressé au colonel commandant le Luxembourg, lui réclamant ces deux bataillons, et lui déclarant qu'en cas de non-exécution immédiate, il le ferait passer devant un conseil de guerre.

« Sur un ordre itératif et péremptoire, les deux bataillons sont renvoyés du Luxembourg. »

Le général Cavaignac exigeait plus encore. Il ordonnait aux deux bataillons de la 11ᵉ légion de garde au Luxembourg, de se retirer sur l'esplanade des Invalides. Mais, si l'armée avait dû se soumettre à l'ordre du général, la garde nationale n'était pas tenue à une obéissance aussi passive. MM. Arago et Garnier-Pagès donnèrent un contre-ordre écrit au colonel de la 11ᵉ légion, Edgar Quinet, lui enjoignant de se maintenir sur la ligne stratégique qui, du Luxembourg au quai, couvrait l'Assemblée, et de la défendre jusqu'à la dernière extrémité. Les deux bataillons, qui avaient commencé leur mouvement de retraite, s'arrêtèrent et rebroussèrent chemin. — Ils soutinrent vaillamment leur position, et prirent part à l'attaque dirigée par M. Arago lui-même contre les insurgés, dans les rues de la Harpe et Saint-Jacques. Et la ligne prescrite ne fut jamais franchie par l'insurrection.

XIII

MM. F. Arago et Garnier-Pagès, inquiets et froissés tout à la fois de ces ordres formels, cherchaient vainement à comprendre l'intention du général. Les nécessités de la concentration étaient donc bien impérieuses, ou les forces militaires bien minimes, pour rappeler une partie des troupes les plus voisines du foyer de l'insurrection et les mieux placées pour l'éteindre avant son entier développement. Ils se demandaient s'il n'y avait pas eu imprudence à laisser la direction suprême à un général qui avait bravement et brillamment combattu dans les plaines et les montagnes de l'Afrique, mais qui ignorait complétement la lutte des rues de Paris. Ils regrettaient amèrement d'avoir accepté un système qui débutait par l'abandon du Luxembourg, siége du Gouvernement. De vagues et involontaires soupçons se glissaient dans leur esprit. « Ils veulent donc la bataille — se disaient-ils douloureusement — et nous! nous voulions l'empêcher. » M. Garnier-Pagès était au désespoir de n'avoir pas assisté au conseil du matin. M. F. Arago lui confia sa résolution inébranlable de ne pas abandonner les XIe et XIIe arrondissements, et de se placer à la tête des colonnes qu'il préparait. « Je vous connais et vous devine, répliqua M. Garnier-Pagès : s'il est besoin, vous vous ferez tuer. — Mais oui! » répondit simplement M. Arago, avec le sourire d'un homme qui a fait le sacrifice de sa vie à son devoir.

XIV

Ce qui maintenait les membres de la Commission exécutive dans la pensée que le mouvement, provoqué par les meneurs bonapartistes, pouvait être rapidement comprimé, c'était l'affluence au Luxembourg de républicains socialistes qui venaient offrir leur intervention.

Les officiers réformés de la garde républicaine, intimement liés avec M. Caussidière, avaient délégué auprès de la Commission exécutive, après en avoir délibéré place Dauphine, une députation, présidée par leur ancien lieutenant-colonel, Caillaud. Ces délégués arrivaient au Luxembourg au moment où M. Marie le quittait pour se rendre à l'Assemblée. Introduits par son ordre, ils furent reçus par ses collègues. (*Enquête*, n° 2, p. 260.) « A leurs yeux, il était évident que c'était la République qui était attaquée. Or, la République était représentée par la Commission exécutive; et, malgré leur dissentiment, ils venaient lui offrir leurs services. » « Nous avons des soldats — leur dit M. Garnier-Pagès; — le plus important est d'empêcher la construction des barricades. Faites vos efforts auprès des hommes égarés que vous pouvez connaître pour les éclairer et les ramener à la raison. »

Longepied et ses amis, anciens membres du club central des clubs, venaient se mettre à la disposition du Gouvernement.

M. Deflotte, qui fut depuis représentant à l'Assem-

blée législative, et qui trouva une mort glorieuse en combattant pour la délivrance de l'Italie, déclara à la commission d'enquête que, deux fois, il s'était présenté au Luxembourg pour proposer sa patriotique intervention.

Les combattants de juillet 1830 adressaient à la Commission et à l'Assemblée leur protestation de dévouement absolu.

Les élèves de l'École normale, ainsi que les élèves de toutes les Écoles, sans exception, ardents défenseurs de la République, propagateurs intelligents du progrès social, mus par l'amour de la patrie, se pressaient autour de la Commission exécutive, qui voyait aussi accourir tous les républicains sincères de vieille date, douloureusement anxieux de cette provocation armée des ennemis de la République.

XV

Quelle que fût la pensée stratégique du ministre de la guerre, en rappelant les deux bataillons de ligne du Luxembourg, centre de la rive gauche, ce fait ne prouvait-il pas évidemment la pénurie des troupes dans Paris?

Cependant, les troupes de ligne réclamées par la Commission exécutive devaient s'élever à 25,000 hommes casernés dans la capitale, et à 15,000 dans le voisinage immédiat de Paris. Mais, le 23 juin, elles n'étaient en tout que de 23,419 hommes, se décomposant ainsi, d'après les états fournis par l'intendance

de la 1re division, pour les perceptions de vivres (*Enquête*, t. II, p. 55) :

Dans Paris	6,224
A l'École militaire.	4,722
Hors Paris	7,973
A Vincennes, Nogent, etc.	4,500
	23,419

Tel était l'effectif dont le général Cavaignac ne pouvait détacher au plus que 7 à 8,000 hommes le premier jour.

Le rapport de la sous-commission d'enquête s'exprime ainsi (*Archives*, n° 3493) :

« D'après vérifications faites au ministère de la guerre, sur les états donnés par le ministre, il résulte que 32 bataillons étaient présents tant à Paris qu'à Vincennes, Saint-Cloud, Courbevoie et les forts ; en outre, 12 bataillons étaient placés à Orléans, Amiens, Soissons, Laon et Versailles. L'on pouvait donc, dès le lendemain, mettre en ligne 44 bataillons ; mais, pour pouvoir le faire, il aurait fallu faire relever tous les postes et la réserve par la garde nationale, ce qui n'a pas été fait, et, il faut le dire, ne pouvait être fait, parce que des postes tels que l'Assemblée nationale, les préfectures de la Seine et de police, le Luxembourg, l'École militaire et surtout Vincennes, ne pouvaient être remplacés en totalité par la garde nationale. Il résulte de cet état de choses que la *moitié au plus* des 25,000 hommes présents à Paris a pu seule être mise en ligne à la fois.

« Les troisièmes bataillons des 16 régiments présents à Paris, n'étaient composés que de recrues. Ils avaient été envoyés en dépôt dans des garnisons assez éloignées. On n'a pu les appeler à rallier leurs régiments respectifs. »

Quant aux 20,000 hommes de l'armée des Alpes, réclamés aussi par la Commission exécutive, l'ordre de leur rapprochement de Paris n'avait pas encore été transmis.

XVI

Par une circonstance malheureuse, le ministre de la guerre voulant, dit-il, remplacer par de nouveaux régiments les régiments qui avaient assisté aux journées de Février, l'administration avait éloigné de Paris : deux bataillons du 55e de ligne, dirigés, les 12 et 14 juin, sur Laon ; deux bataillons du 21e, les 16 et 17 juin, sur Orléans ; deux bataillons du 45e, les 19 et 20 juin, sur Soissons. Enfin deux bataillons du 23e léger avaient quitté Paris les 20 et 21 juin.

« Aux premiers symptômes de discorde, le départ prescrit du 34e fut arrêté. Le 4e de ligne, en marche sur Orléans, fut rappelé en chemin de fer, ainsi que le 21e d'Orléans et les bataillons des 1er et 23e léger de Versailles. » (*Enquête*, t. II, p. 53.)

Huit bataillons seulement des 39e, 52e, 23e de ligne et 18e léger, arrivés du 12 au 20 juin, étaient loin de combler les vides.

Ces départs, à la veille de troubles prévus, éveillè-

rent les soupçons sur la capacité ou la fidélité de l'administration de la guerre :

« On communique à la commission d'enquête, séance du 30 juin, des déclarations de MM. de Mortemart (marquis) et Rémilly, dans lesquelles on attribue au général ces paroles : « Je soupçonne fort d'être trahi au ministère de la guerre. » (*Enquête*, t. II, p. 309.)

Le ministre de la guerre, subissant douloureusement les résultats de ces fautes commises par l'administration qu'il dirigeait, se trouvait impuissant pour satisfaire aux demandes qui lui arrivaient de toutes parts.

Ce n'étaient pas seulement les maires et officiers des Xe et XIe arrondissements, qui réclamaient avec instance le concours des troupes. Les porteurs de dépêches se succédaient et appuyaient ces demandes pressantes, fiévreuses, de leurs récits sombres et menaçants :

« Les barricades s'établissent dans la Cité, vers Notre-Dame — dit un rapport. — Il serait bon d'envoyer des forces sur ce point, pour empêcher la prise des tours et le tintement du tocsin. » (*Archives*, n° 2470.)

« Citoyens — écrit le préfet, — nous avons adressé à onze heures et demie, au ministre de la guerre, la demande de forces suffisantes pour dégager les quais et les rues qui avoisinent les ponts qui conduisent à la Cité.

« Nous n'avons pas reçu de réponse. Comme des coups de feu s'échangent sur ces divers points, nous vous donnons avis que les forces demandées nous sont nécessaires. Il y a urgence. Veuillez donner au minis-

tre de la guerre des ordres prompts, et faites que ces ordres soient exécutés. »

Le général Bedeau écrivait de l'Hôtel-de-Ville au général Cavaignac :

« Aucun des bataillons de la ligne ou de la garde mobile n'est encore à l'Hôtel-de-Ville.

« Veuillez renouveler les ordres antérieurs ! » (*Archives*, n° 2592.)

M. Marrast, maire de Paris, adressait cette missive à la Commission exécutive :

« Onze heures et demie du matin.

« Pas un bataillon n'est encore arrivé à l'Hôtel-de-Ville. Cependant on entame des barricades tout autour de nous. Je fais rassembler la 9e légion; mais on devait envoyer sur la place dix bataillons de ligne, et il n'y en a pas un seul. Je demeure avec 600 hommes à l'intérieur. » (*Archives*, n° 2560.)

Les membres de la Commission présents au Luxembourg, anxieux de voir l'Hôtel-de-Ville ainsi dégarni à cette heure tardive, s'empressèrent de transmettre au ministre de la guerre cette réclamation si fondée.

« Ordre est donné — dit le procès-verbal — au ministre de la guerre d'envoyer sur-le-champ dix bataillons à l'Hôtel-de-Ville, où il n'y a aucune force arrivée. »

M. Marrast adressait, à une heure vingt minutes, une nouvelle lettre entièrement écrite de sa main :

« Je vous répète qu'il est indispensable de montrer des régiments de ligne dans les VIe, VIIe, VIIIe et IXe arrondissements. *Je dis indispensable.*

« Le petit nombre de gardes nationaux qui est sorti se démoralise parce qu'on ne voit pas de troupes.

« Deux régiments suffiraient pour que la plupart des gardes nationaux prissent les armes. Les barricades se multiplient dans le quartier. Nos troupes viennent d'en enlever plusieurs sans tirer un coup de fusil. Mais la garde nationale ne vient pas ; elle est en nombre infime! Que les soldats se montrent et les gardes nationaux sortiront! c'est ce que me disent à chaque instant les maires et les officiers supérieurs des légions que je viens de désigner. Donnez donc des ordres pour cela ! » (*Archives*, n° 2553.)

Si le général Bedeau, le maire de Paris et le préfet de police tenaient un langage identique, formel, et terminé par le même conseil : « des ordres, des ordres! » le commandant général de la garde nationale faisait un appel non moins énergique.

« *Cabinet du général de division, commandant supérieur de la garde nationale de la Seine.*

« Au ministre de la guerre.

« Mon général. De tous côtés, on vient demander de la troupe de ligne. La garde nationale ne peut pas se rassembler dans les 5e, 6e, 8e et 12e légions. Il est indispensable que la troupe de ligne et du canon soient dirigés sur la porte Saint-Denis. Le feu est engagé à cette porte. La première barricade paraît avoir été emportée par la garde nationale. » (*Archives*, n° 2583.)

La plupart des dépêches étaient ainsi completées :

« La garde nationale se plaint d'être trahie et de ne pas être doublée par les troupes de ligne. » (*Archives*, n° 2608.)

XVII

MM. Ledru-Rollin, Lamartine et Marie assistaient, dans le salon de la présidence, à la venue de cette série de demandes, de plaintes, qui s'accumulaient devant le général Cavaignac, sans obtenir de réponse. A la réception des dernières communications de l'état-major de la garde nationale, M. Ledru-Rollin insista chaleureusement pour concéder au commandant général les troupes demandées pour les barricades de la porte Saint-Denis. Il en démontra l'urgente nécessité. Le général, inébranlable dans ses résolutions, agité, irrité, répondit par un refus. Une note recueillie par un membre de la commission d'enquête, sur le témoignage de M. Ledru-Rollin, raconte cet incident. « Conversation, le 23, à onze heures, entre MM. Ledru-Rollin et Cavaignac à propos des premières barricades de la porte Saint-Denis. Cavaignac déclare qu'il ne veut pas envoyer de troupes; que c'est à la garde nationale à empêcher d'élever des barricades. »

Les récriminations les plus violentes, les reproches passionnés, les cris de colère ne cessaient de surgir contre la Commission exécutive, contre la Commission exécutive seule : Si les troupes de ligne n'accouraient pas aux mairies pour soutenir la garde nationale, si on laissait sans obstacles construire les barricades, c'était

sa négligence, son mauvais vouloir; c'était peut-être sa complicité avec l'insurrection pour saisir la dictature, disaient les plus exaltés.

M. Lamartine était désespéré de ces clameurs iniques, de cette impuissance de répression et de cette lenteur inexplicable dans les mouvements de troupes. Se rappelant ses instances si fréquentes auprès du ministre de la guerre, pour préparer des forces suffisantes contre toute tentative de révolte, il voyait avec plus extrême douleur le Gouvernement, à l'heure de la la crise tant de fois prédite, dénué des moyens d'action vainement ordonnés. Aussi, lorsque survint M. Latrade, pour reprendre la conférence de la veille sur la démission de la Commission exécutive, en faveur du général Cavaignac, son cœur déborda. Lui, qui venait de prouver combien peu il tenait au pouvoir, il ne put se défendre d'une vive irritation ; et traitant ces propositions d'insolites, les rejetant avec indignation, il accompagna son refus de reproches amers sur l'inexécution de ses ordres, de la part du ministre de la guerre. Puis, déroulant avec animation et véhémence la série de ses accusations contre le général, il laissa tomber les mots « de trahison préméditée contre la Commission exécutive. »

Son âme ulcérée, quoique contenue en public par la nécessité de l'union, ne pouvait toujours se maîtriser sous les reproches directs de l'absence des troupes. Ses douloureuses préoccupations éclataient parfois. M. Antony Thouret dépose ainsi devant la commission d'enquête : « Dans un groupe de représen-

tants, comme j'exprimais l'étonnement qu'on n'attaquât pas les barricades, M. Lamartine dit que, d'après les ordres donnés, il eût dû y avoir 40,000 hommes, qu'il paraissait que ces ordres n'avaient pas été bien exécutés, et qu'il y avait moins de troupes qu'il ne le supposait. » (*Enquête*, t. I, p. 224.)

CHAPITRE CINQUIÈME.

Barricades et première lutte aux portes Saint-Denis et Saint-Martin. — L'émeute s'étend dans le faubourg Saint-Antoine et le quartier Saint-Jacques. — La masse des Ateliers nationaux résiste encore aux provocations des meneurs. — Instructions de la Commission exécutive relativement à la tranquillité des Ateliers nationaux; rapport et lettre de leur directeur; dispositions de certains représentants pour leur dissolution immédiate. — Séance préparatoire de l'Assemblée nationale. — Séance publique. — M. Flocon dénonce l'insurrection comme suscitée par les ennemis de la République; M. de Falloux propose la dissolution immédiate des Ateliers nationaux avec indemnité et secours; M. Corbon lit un projet de décret sur les associations; la question préalable est prononcée; le ministre des travaux publics dégage sa responsabilité; M. Creton fait adopter l'urgence pour sa proposition de demande de comptes au Gouvernement provisoire et à la Commission exécutive : reprise de la discussion sur le rachat des chemins de fer.

SUITE DE LA JOURNÉE DU 22 JUIN.

I

A dix heures un quart, la colonne dirigée par Pujol avait envahi les carrefours des portes Saint-Martin et Saint-Denis. Les deux mille individus qui la composaient, meneurs en blouse blanche et en veste, ouvriers de tous métiers, anciens militaires débris de l'Empire, porteurs de drapeaux des Ateliers nationaux, des gamins, des femmes même, quelques-uns armés de fu-

sils, de sabres, de barres de fer, s'étaient aussitôt éparpillés dans les rues adjacentes et avaient commencé des barricades, obéissant à un signal.

Grilles arrachées, voitures renversées, pavés, planches, tonneaux, débris de tous genres, avaient été entassés aux angles des rues et des boulevards, interceptant la circulation.

« L'émeute — dit *Le Constitutionnel* du 24 — monte dans les maisons pour faire des recherches d'armes. Les numéros 10 et 12 du boulevard Bonne-Nouvelle sont visités à tous les étages. Les opérations se font sans bruit, sans injures, sans menaces partout où il n'y a pas de résistance ; mais les portes sont brisées et enfoncées nos 98 et 100 de la rue de Cléry, d'où les assaillants ressortent bientôt armés jusqu'aux dents. Une poignée de gardes nationaux est aussi désarmée. Tous ces préparatifs de combat s'accomplissent sans soulever la moindre apparence d'un obstacle sérieux.

« La garde nationale reprend possession du poste Bonne Nouvelle, abandonné par prudence par la garde mobile. » (*Archives*, n° 2466.)

« A onze heures un quart — dit *Le Siècle* — nous avons parcouru le boulevard Bonne-Nouvelle. Une barricade peu considérable avait été élevée à l'angle de la rue Mazagran, sous les yeux du poste, qui se trouve au coin de la rue Bonne-Nouvelle, et barrait toute la chaussée. Du haut de cette barricade il était facile d'apercevoir toute l'étendue des boulevards. On voyait une forte barricade faisant face à la porte Saint-Denis, une seconde construite en face du théâtre de la Porte-

Saint-Martin sur la largeur du boulevard, et pas un homme ne se montrait sur cette vaste étendue. Cet aspect était sinistre, et on se demandait comment l'autorité militaire et exécutive qui avait dû prévoir, dès la veille au soir, tout ce qui était arrivé, n'avait pas dirigé de troupes, dès le matin, sur ces divers points, qui depuis quinze jours servaient de théâtre à l'émeute.

« On pouvait voir encore les émeutiers travailler librement et sans le moindre obstacle à augmenter la solidité de leurs barricades.

« A onze heures et demie une première alerte eut lieu, et tous les curieux qui n'avaient pas dépassé la rue Mazagran ont pris la fuite.

« Quelques minutes après, on vit arriver un détachement de la 2e légion. Le lieutenant-colonel Bouillon, à pied, marchait à dix pas en tête d'un peloton de 250 à 300 gardes nationaux dont l'attitude était très-résolue. Il était suivi par le chef de bataillon à cheval Delaborde; derrière ce peloton venait un chef de bataillon seul : c'était M. Roger (du Nord), ancien député.

« Enfin, à cent cinquante pas plus loin, s'avançait un bataillon de la 2e légion, commandé par M. Coraly, représentant du peuple.

« Quelques secondes après, on entendait une forte fusillade engagée à la porte Saint-Denis. »

« A onze heures trois quarts — dit un rapport — une fusillade vient de s'engager à la porte Saint-Denis entre la garde nationale et les insurgés. » (*Archives*, n° 2459.)

II

La garde nationale avait attendu dans ses mairies des ordres qui n'arrivaient pas. Impatiente d'action, sachant bien que prévenir coûterait moins cher que réprimer, irritée, lassée de son inertie, elle s'était mise en mouvement. Presque simultanément de forts détachements de quatre légions avaient marché sur les portes Saint-Denis et Saint-Martin, ceux des 2e et 3e par le boulevard Bonne-Nouvelle, ceux des 5e et 6e par le boulevard Saint-Martin et la rue d'Aboukir.

« A midi, la 2e légion de la garde nationale de Paris arrive par le boulevard. Les ouvriers avaient pénétré dans les maisons qui forment le coin de la porte Saint-Denis et du boulevard Bonne-Nouvelle, et s'étaient emparés des fenêtres de ces maisons. On dit qu'à l'apparition de la garde nationale ils ont fait feu à la fois des barricades et des fenêtres. Plusieurs gardes nationaux sont tombés. D'autres sont entrés dans les maisons et se sont emparés des insurgés. »

(*La Réforme.*)

Un rapport lu par le président de l'Assemblée est ainsi conçu :

« Midi vingt minutes : Une barricade du boulevard Bonne-Nouvelle n'a pas été terminée. Les insurgés se sont réfugiés derrière celle de la porte Saint-Denis.

« La porte Saint-Martin a été enlevée par la garde nationale. Une vive fusillade est engagée sur le boulevard Bonne-Nouvelle....

« Midi et demi : Plusieurs barricades ont été prises par la garde nationale. Jusqu'à présent il n'a paru aucune troupe de ligne sur les boulevards.

« A la porte Saint-Denis, la garde nationale fait le coup de feu avec les insurgés. Elle est maîtresse des barricades. » (*Archives*, nos 2472, 2473, 2648.)

Le premier sang de cette lutte maudite avait coulé.

Parmi les morts on citait MM. Avrial, Leclerc fils, Delplanche et une femme inconnue ; parmi les blessés, MM. Bertin, ancien notaire, et Thayer, chef de bataillon.

III

Vers dix heures et demie, une partie de la colonne dirigée par Pujol s'était détachée des portes Saint-Denis et Saint-Martin et était descendue par la rue Saint-Denis, en criant aux armes.

« Le rassemblement où se trouvaient quelques hommes armés, qui est descendu de la rue Saint-Denis et s'est dirigé par la rue Saint-Jacques-la-Boucherie vers l'Hôtel-de-Ville, a élevé une forte barricade au coin de la rue Planche-Mibray ; mais elle avait été enlevée presque aussitôt, à onze heures et demie, par la garde nationale sédentaire et la garde mobile, qui étaient de garde à l'Hôtel-de-Ville.

« Un groupe d'insurgés descendu du Panthéon avait, ainsi que je l'ai dit, construit une série de barricades dans les quartiers Saint-Jacques et la Harpe, et aux

petits ponts Saint-Michel et de l'Hôtel-Dieu. » (Rapport du préfet. *Archives*, n° 2459 et 2460.)

Les boutiques d'armes du quai de la Mégisserie avaient été pillées.

Des hommes, étrangers au faubourg Saint-Antoine, y avaient élevé les premières barricades. Vers midi et demi, des ouvriers du quartier s'étaient réunis à eux.

« A onze heures et demie, une barricade, rue Saint-Antoine, se forme avec les moellons de l'ancien poste Birague. — Le nombre des insurgés augmente. Les habitants sont stupéfaits. »

« Midi et demi : On bat le rappel. Les tambours sont escortés. De nombreuses barricades se construisent sur la place de la Bastille, rue de Charenton et dans le faubourg Saint-Antoine. Des individus cherchent à empêcher la garde nationale de répondre à l'appel. » (Rapport du préfet. *Archives*, n° 2472.)

IV

Jusqu'à une heure, le mouvement insurrectionnel est circonscrit autour des portes et dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin, dans le faubourg Saint-Antoine, le quartier Saint-Jacques et les environs de l'Hôtel-de-Ville. La garde nationale a rapidement enlevé les barricades. La résistance est faible, mais l'agitation intense. La population, troublée, indécise, regarde passer l'émeute ; les uns sans la comprendre, d'autres avec sympathie, le plus grand nombre avec crainte et répulsion.

Les meneurs, qui la veille ont donné les mots de la révolte : *Vive Poléon! Nous rest'rons*, sont plus sobres de cris, mais ils agissent. Ils ont pris pour drapeau celui des Ateliers nationaux, cherchant à dissimuler l'insurrection politique sous celle du désespoir et de la faim. Ils ont parcouru Paris, ils ont multiplié leurs efforts, ils ont entraîné ces batailleurs toujours prêts à se jeter derrière les barricades, quelles qu'elles soient, mais ils n'ont pu ébranler encore la masse des Ateliers nationaux qui, résistant à leur provocation, a conservé ses postes ordinaires.

V

C'est aussi sur les Ateliers nationaux que la Commission exécutive avait porté une grande part de ses préoccupations. Assurée, sinon du concours des chefs des clubs socialistes, au moins de leur neutralité et même de leur opposition à une prise d'armes, elle espérait rétablir rapidement l'ordre en maintenant le calme dans les chantiers.

Aussi avait-elle adressé des instructions réitérées au directeur, lui recommandant expressément de se transporter partout où sa présence serait nécessaire.

Le directeur annonçait que le départ des ouvriers volontaires pour les départements n'avait pas été suspendu et que, le soir même, cinquante-six quitteraient Paris. Puis il écrivait :

« 23 juin, onze heures trois quarts.

« Les meneurs qui fomentent l'émeute dans les

faubourgs ont annoncé que la dissolution des Ateliers nationaux a été prononcée cette nuit.

« Il serait peut-être bon qu'un avis émané de vous fût immédiatement imprimé et placardé pour détruire l'effet de ces bruits absurdes.

« Tout est tranquille aux abords de Monceaux... » (*Enquête*, t. I, p. 303, et *Archives*, nos 2596 et 2597.)

VI

Dissoudre les Ateliers en plein trouble, c'était donc donner raison aux meneurs, c'était justifier plus que jamais les plaintes légitimes, le cri de l'émeute, jeter la masse des ouvriers dans la détresse, et les pousser aux barricades.

Et cependant certains représentants allaient, ce jour même, redoubler d'ardeur pour précipiter la crise.

La réunion du comité du travail s'était tenue à l'heure accoutumée, dix heures et demie. Au début de la séance, un membre — dit le procès-verbal — s'exprime ainsi : « Le ministre des travaux publics prouve qu'il est impuissant pour opérer cette grande mesure de la dissolution des Ateliers nationaux ; on n'y arrivera pas par des moyens administratifs. Il faut que l'Assemblée la fasse exécuter par un décret.

« M. Eugène Rouher appuie le préopinant et ajoute de nouveaux arguments pour démontrer l'urgence d'une dissolution à bref délai. Il propose, et la réunion décide que la sous-commission, nommée hier pour étudier la question, se réunira immédiatement, afin d'apporter,

aujourd'hui même, à l'Assemblée, s'il est possible, une proposition. »

L'opinion du comité serait en faveur d'une double mesure : secours à domicile pour les travailleurs malheureux, encouragements pécuniaires pour les associations d'ouvriers.

De son côté, la commission nommée par l'Assemblée, pour faire un rapport spécial sur les Ateliers nationaux, réunie également dans la matinée, décidait leur dissolution immédiate et la présentation immédiate du décret. Le rapporteur, M. de Falloux, se préparait pour l'ouverture de la séance.

VII

Le rappel, la générale, l'aspect lugubre des rues, les rumeurs publiques, avaient profondément ému les représentants, qui accouraient au palais de l'Assemblée, avides de connaître la vérité.

« L'Assemblée — dit *Le Siècle* — d'après son ordre du jour, ne devait entrer en séance qu'à une heure, mais tous les représentants éprouvaient l'impérieux besoin de se concerter ; ils se sont réunis, d'un commun accord, dans l'ancienne salle des séances de la Chambre des députés. M. Portalis, l'un des vice-présidents, a occupé le fauteuil. Les membres présents étaient au nombre de 3 à 400. M. Sénard, qu'on avait envoyé chercher, est accouru et s'est empressé de monter à la tribune pour communiquer à ses collègues les renseignements qui lui avaient été transmis.

« Les témoignages que nous avons recueillis nous permettent de garantir l'exactitude des détails que nous publions sur cette séance préparatoire.

« M. Sénard, instruit, dès hier soir, par la Commission exécutive, des événements qui se préparaient, a déclaré qu'il avait regardé comme un devoir de concerter avec le Gouvernement les mesures à prendre pour protéger la République et l'Assemblée, la liberté et l'ordre. Convaincu que l'unité était, surtout pour le pouvoir militaire, la première condition de la force, il avait voulu concentrer le commandement en chef de la garde nationale et des troupes dans les mains du général Cavaignac...

« Une adhésion unanime a ratifié la promesse faite par le président au général Cavaignac de ne gêner en rien son initiative et ses mouvements, et de ne pas même chercher à influer par voie de conseil sur ses déterminations. Tout le monde a compris qu'il n'y avait de commandement efficace qu'à la condition de se mouvoir en pleine liberté.

« M Sénard a fait ensuite savoir à l'Assemblée que les premières dispositions prises avaient consisté à masser toutes les forces disponibles autour de l'Assemblée, comme dans un centre d'où elles rayonneraient sur tous les points...

« Il a pensé, et l'immense majorité a paru croire avec lui, que le moment n'était pas venu de demander des comptes à la Commission exécutive, de discuter ses actes et de voir si les tempêtes du présent n'existaient pas en germe dans les fautes imputables au pouvoir. Il

a été convenu que toute discussion de ce genre serait ajournée.

« M. Sénard a annoncé enfin que, pour ne pas agir isolément et pour mieux s'inspirer des pensées et de l'esprit de l'Assemblée nationale, les membres de la Commission exécutive avaient déféré avec empressement à son invitation de se transporter tous dans l'un des salons de la présidence, afin d'y établir le siége de leurs délibérations. »

VIII

La séance publique fut ouverte à une heure.

Après les préliminaires ordinaires, après le dépôt des pétitions, après la demande d'un crédit spécial, par le ministre du commerce, afin de donner du travail aux ouvriers de Lyon, le général Lebreton propose à l'Assemblée de déléguer quelques-uns de ses membres pour porter aux troupes le concours puissant de son autorité morale.

Le général Laidet s'y oppose, disant qu'il appartenait au président de l'Assemblée de désigner les officiers qui pourraient seconder le ministre de la guerre.

M. Baune, député de l'extrême gauche, réclame la présence de la Commission exécutive, des mesures énergiques et la permanence. Sa voix est couverte par les cris : l'ordre du jour ! l'ordre du jour !

L'ordre du jour est adopté.

Un intéressant projet de décret, sur les médecins cantonaux, est lu par M. Langlade, son auteur, sans être développé.

Le président demande la permission d'interrompre un moment la délibération de l'Assemblée pour lui communiquer les nouvelles rassurantes qui lui arrivent de presque tousles points de Paris. «... En général, l'émeute rencontre peu de sympathie dans la population.... Les barricades enlevées, tant sur les boulevards que sur les quais, d'après un rapport du commissaire de police spécial de l'Assemblée, ont été démolies par la force publique sans beaucoup de résistance. » (Marques de satisfaction.)

M. Bineau, rapporteur de la loi sur les chemins de fer, repousse le projet de loi des six millions pour les travaux du chemin de fer de Châlon-sur-Saône à Lyon. Il en conteste l'utilité au ministre, qui en démontre l'absolue nécessité pour donner du travail immédiat aux ouvriers. La discussion est ajournée.

M. Flocon, ministre du commerce, monte à la tribune :

« Le Gouvernement est à son poste. Il est auprès de vous, il est sous votre main...

« Une agitation presque inattendue — elle ne l'était pas du moins entièrement — s'est répandue sur la ville, elle a caché autant qu'elle a pu son drapeau ... elle n'en avait pas, elle n'avait que celui du désordre. Derrière le désordre, citoyens, il faut que tous les républicains de Paris le sachent, derrière le désordre, à l'heure qu'il est, tous les partis qui conspirent contre la

République sont réunis! (Oui! oui! C'est vrai! c'est vrai! Très-bien!)

« Au nom d'un prétendant, ou au nom du besoin, on vient troubler la ville et ses travaux. La cause est la même, c'est la conspiration contre la République.

« Mais, si on allait, comme on ira sans doute, saisir, jusque dans leur origine, les fils de cette agitation, qui se perpétue en dépit de vos efforts et des nôtres, on y trouverait plus que la main d'un prétendant, plus que la main de l'ouvrier égaré; on y trouverait la main de l'étranger. (Très-bien! Oui! oui! C'est vrai!)

« C'est aux républicains que je m'adresse.... (Interruption.)

« *Plusieurs voix :* C'est à tout le monde alors.

« *Le citoyen ministre :* ..... J'ai toujours parlé pour le dehors; c'est aux républicains que je m'adresse.

« *Une voix :* Il n'y a que des républicains ici.

« *Le citoyen ministre :* Eh bien! plus d'équivoque! c'est aux républicains sincères que je m'adresse, et je leur dis : Ont-ils pensé qu'ils donneraient au monde un exemple d'un trône renversé, d'un peuple se gouvernant lui-même, cette immense leçon du nettoyage complet des États et du renversement de tous les abus, accumulés depuis des siècles, dont les gouvernements des nations voisines vivent encore? ont-ils pensé qu'ils donneraient cet exemple sans que ceux qu'ils désignaient ainsi à la vengeance, à la justice de leurs peuples, cherchassent eux-mêmes à réagir contre nous?

« On ne nous fait pas la guerre avec des soldats,

mais avec des bruits mensongers qu'on répand sur les places publiques, avec l'or qui sert à acheter la pauvreté et à l'attirer hors de cette abnégation vertueuse dans laquelle elle attendait patiemment que nos efforts vinssent la secourir. Que tous les républicains entendent ceci, et que, lorsqu'ils voient un appel au désordre, ils sachent bien que cet appel a pour but, quel que soit le masque dont il se couvre, quelle que soit la couleur qu'il prenne, quel que soit le drapeau qu'il cache, car il n'en arbore pas, n'a en réalité qu'un but, c'est celui du renversement de la République et le rétablissement du despotisme. » (Bravo !)

Ce conseil énergique aux républicains sincères de ne pas se laisser égarer, était surtout adressé aux démocrates de son opinion, qui était la plus avancée ; aussi fit-elle une profonde sensation, comme le constate *Le Moniteur*.

Aussitôt après, M. de Falloux eut la parole :

« Messieurs, la majorité de la commission des Ateliers nationaux m'a chargé expressément de vous présenter à cette heure le rapport sur la décision que vous attendez d'elle.

« Elle a continué d'en délibérer avec le calme le plus parfait, et, si vous le désirez, vous en trouverez la preuve dans le rapport que je viens vous soumettre.

« *Plusieurs voix* : Déposez ! déposez !

« *Autres voix* : Non ! non ! Lisez !

« *M. Raynal* : Je demande si le moment est bien opportun...

« *Le Président :* Y a-t-il opposition à la lecture? (Oui! oui! Non! non!...)

« *M. Raynal* : Je ne crois pas qu'il y ait opportunité dans le moment actuel. »

L'Assemblée, consultée, décide que la lecture aura lieu.

M. de Falloux lit son rapport. Après avoir signalé les abus, il cherche les remèdes au mal :

« La première des voies de salut.... c'est la dissolution, arrêtée en principe par vous, des Ateliers nationaux, immédiatement exécutée par le Pouvoir exécutif. »

Toutefois, il ne veut pas rejeter sans secours dans leur isolement et dans leur amertume les hôtes actuels des Ateliers nationaux : il propose « d'ouvrir un crédit destiné à fournir à domicile toute indemnité ou secours nécessaire pour subvenir à la transition nécessaire qui doit s'écouler entre la résolution prise et le résultat favorable.... »

Il annonce des négociations avec le Sous-Comptoir d'escompte de l'industrie des bâtiments, relatives à un prêt de 5 millions aux entrepreneurs, et présente une demande de crédit de 3 millions pour féconder les associations d'ouvriers et distribuer des secours.

Le projet est ainsi rédigé :

« Art. 1er. Les Ateliers nationaux seront dissous trois jours après la promulgation du présent décret.

« Art. 2. Ne sont pas compris dans cette mesure les ateliers de femmes.

« Art. 3. Un crédit de 3 millions est ouvert au ministre de l'intérieur, pour indemnité et secours à

domicile aux ouvriers momentanément sans ouvrage....

« Art. 6. Le ministre des finances est autorisé à prêter la garantie de l'État au Sous-Comptoir d'escompte des entrepreneurs en bâtiment, jusqu'à concurrence de 5 millions. »

M. Corbon se précipite à la tribune : « Citoyens représentants, le comité des travailleurs que j'ai l'honneur de présider s'occupait depuis fort longtemps de cette question. Il était unanimement d'avis qu'on ne devait pas procéder à la dissolution des Ateliers nationaux avant d'avoir donné aux nombreux travailleurs qui y sont les garanties qu'ils exigent.

« *Plusieurs voix :* Comment ! qu'ils exigent !

« *Le citoyen Corbon* : qu'ils demandent !

« *Le citoyen Lefrançois :* Ce sont des questions qu'on ne devrait pas aborder aujourd'hui.... elles sont brûlantes; qu'on les remette à demain, ce sera bien plus prudent ! bien plus sage ! (Bruit.)

« *Le citoyen Corbon :* Le comité des travailleurs était d'avis soit de la dissolution, soit de la transformation des Ateliers nationaux ; mais, en même temps, il proposait de créer des institutions qui garantissent positivement ce que les travailleurs demandaient. Il avait préparé un décret. Ce matin, j'étais chargé de vous présenter ce décret ; mais vu les circonstances, on a pensé qu'il y avait lieu d'attendre, qu'étant sous la pression d'une sorte d'émeute il valait mieux attendre que l'émeute fût finie. » (Interruption.)

Sur les instances qui lui sont adressées, M. Corbon donne lecture de ce décret :

« Art. 1er. Les associations de travail entre ouvriers sont encouragées et protégées par la République.

« Les conditions de chaque association sont librement débattues et arrêtées entre les intéressés.

« Art. 2. L'État n'intervient que par les encouragements qu'il fournit...

« Art. 3. Il est ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce un crédit de 3 millions de francs destinés à être répartis entre les associations définies par l'article 1er... »

Cette lecture achevée, de vives protestations surgissent. Il est reconnu que ce décret n'a pas été rédigé par le comité entier des travailleurs, mais par une sous-commission très-nombreuse de ce comité. M. Corbon déclare avoir été autorisé à le présenter, la commission des Ateliers nationaux ayant cru devoir faire connaître le sien.

La question préalable est demandée et prononcée.

Les efforts de M. Corbon pour atténuer les effets désastreux du rapport de M. Falloux avaient échoué.

Le ministre des travaux publics monte à la tribune afin de dégager sa responsabilité d'une mesure qu'il réprouve, et qui est en contradiction flagrante avec ses paroles du matin aux délégués des Ateliers nationaux :

« J'ai reçu ce matin, comme cela m'arrive tous les jours, la visite d'un grand nombre de citoyens des Ateliers nationaux. Cette visite avait été provoquée par les efforts que nous faisons pour obtenir les départs d'un certain nombre d'entre eux, chaque jour, pour les

points du territoire où nous avons ordonné des travaux.

« Ils sont venus nous dire : Exige-t-on que nous rompions nos liens de famille? — Non ! ai-je répondu, rassurez-vous. Les Ateliers nationaux se composent d'un nombreux personnel. Il y a dans les Ateliers nationaux des habitants de Paris, des pères de famille de Paris. Ceux là, aucune atteinte ne sera portée à leurs droits de famille. — Il y a aussi dans les Ateliers nationaux un grand nombre d'habitants des départements (et ce nombre augmente chaque jour), qui sont venus ajouter de nouvelles difficultés aux difficultés de chaque jour. Ce sont ceux-là que nous avons l'intention et le devoir de porter sur les travaux des départements.

« Mais cette dissolution des Ateliers nationaux se fera-t-elle brusquement, immédiatement? — Non !

« *Une voix* : Oui ! (Non ! non !)

« *Le citoyen ministre* : Citoyens, lorsque j'ai fait ma réponse, j'ai puisé ma réponse en vous... : c'est vous qui, l'autre jour, dans votre commission, dans le sein de laquelle j'ai été appelé, avez répondu aux anxiétés qui s'étaient exprimées : rien ne sera fait que selon la prudence et l'humanité. Ce sont vos propres paroles. (Très bien !)

« Citoyens, je me suis pénétré de votre esprit, de votre cœur, du mien aussi, quand j'ai fait ma réponse. Maintenant je viens d'entendre la lecture d'un projet de décret qui aurait pour but d'arriver à une dissolution immédiate des Ateliers nationaux. Il est de mon devoir, il est de mon droit de venir ici, autant qu'il est

en moi, dégager la position dans laquelle je suis aujourd'hui, après ma réponse et après la lecture du projet de décret; je viens pour la dégager, autant qu'il est en moi, de ce qu'elle a de délicat et de compromettant. (Sensation.)

« *Le citoyen président* : L'Assemblée entend-elle fixer le jour de la discussion? (Non! non!)

« Le jour sera ultérieurement fixé. »

IX

Ainsi les bruits de dissolution immédiate, que le directeur des Ateliers nationaux priait la Commission exécutive de démentir comme absurdes et mensongers, devenaient une sombre réalité.

Ainsi, au moment où les émeutiers engageaient la lutte armée dans les rues au nom de cette dissolution, des représentants, sourds aux conseils qui leur en signalaient l'inopportunité et le péril, montaient à la tribune pour en demander avec instance l'exécution immédiate et par décret. Quelle que fût leur intention, cette coïncidence fera peser sur leur nom une terrible responsabilité.

X

Plus que jamais, la Commission exécutive allait avoir besoin de toute la force que pouvait lui assurer le concours de l'Assemblée dans l'intérêt de la défense et du salut de tous, quand M. Creton vint jeter sur

elle le fiel de ses soupçons, contenu dans cette proposition pour laquelle il demanda l'urgence :

« Art. 1er. La Commission exécutive déposera, dans le plus bref délai possible, l'état détaillé de toutes les recettes et de toutes les dépenses effectuées pendant les cent vingt-sept jours écoulés depuis le 24 février jusqu'au 1er juin 1848....

« ..... Le 24 février, le Trésor possédait des sommes considérables. Les recettes ordinaires et extraordinaires ont été effectuées depuis. Que sont devenues ces sommes considérables?... »

Non contestés par le ministre, l'urgence et le renvoi au comité des finances furent votés.

Proudhon, presque toujours hostile aux gouvernants de Février, apprécia ainsi cette proposition : « C'était le procès fait au Gouvernement provisoire et à la Commission exécutive. Pendant qu'on la forçait de licencier les Ateliers nationaux et que chacun de ses membres exposait sa vie sur les barricades, on la traduisait à la barre en lui demandant ses comptes. »

Il est vrai que plus tard, après un examen rigoureux des comptes, M. Creton reconnut l'injustice de ses préventions.

XI

L'Assemblée reprit ensuite son ordre du jour, la suite de la discussion sur le rachat des chemins de fer.

La droite s'opposait toujours à ce rachat. M. Jobez, son interprète, après avoir reproduit en partie les ar-

guments de M. de Montalembert et reproché au Gouvernement de n'avoir pas su terminer encore le recensement des Ateliers nationaux, parut s'étonner de ce que, toutes les fois qu'on parlait de ces Ateliers, le Gouvernement répondît par le rachat des chemins de fer. Il voyait là une tactique plutôt qu'une nécessité, un prétexte enfin, car les travaux surabondaient et le Trésor ne pourrait pourvoir à la dépense.

MM. Guérin et Laurent (de l'Ardèche) soutinrent chaleureusement le projet. Le premier termina en démontrant l'impuissance des Compagnies à continuer leurs travaux, par l'impossibilité où elles étaient de payer leurs dettes, même exigibles, étant près de faillir et de tomber à la charge de l'État. Le second réfuta les accusations de spoliation en constatant ce fait incontestable : « A la Bourse, les actions de chemins de fer haussent avec l'espoir de rachat. Elles baissent quand cet espoir s'évanouit. Les clameurs des intéressés n'ont qu'un but : obtenir le plus haut prix possible de l'État. »

L'entrée dans la salle du général Cavaignac entouré de représentants et l'empressement de ceux qui quittent leur place pour l'interroger mettent fin à la discussion.

Proudhon, poursuivant l'étude de cette séance, se demande, après avoir cité M. Jobez, pourquoi un des plus honnêtes et des plus modérés de tous les républicains du lendemain avait renoncé aux principes de l'exécution des grands travaux publics par l'État, dont il se disait partisan : « C'est que le Gouvernement avait

fait entendre qu'il comptait sur l'adoption du rachat, pour donner un travail utile aux ouvriers et qu'en ôtant au Gouvernement cette ressource on prenait entre deux feux la Révolution. » (*Confession d'un révolutionnaire*, p. 131.)

CHAPITRE SIXIÈME.

Le général La Moricière établit son quartier général aux Portes Saint-Denis et Saint-Martin.—Insurgés de La Chapelle et de La Villette. — Prise des barricades des faubourgs Poissonnière et Saint-Denis, des rues de Chabrol et Château-Landon. — Barricades dans le faubourg Saint-Antoine. — État de surexcitation du 8ᵉ arrondissement. — Sanglante rencontre rue du Pas-de-la-Mule. — Barricade des rues Saint-Jacques, de La Harpe, du Petit-Pont, du pont Saint-Michel et de Saint-Séverin ; mort du commandant Masson ; surprise d'un détachement de gardes républicains. — M. François Arago, à la tête d'une colonne, emporte les barricades de la rue Soufflot, de la Sorbonne, de la rue des Cordiers, de la place Cambrai. — Résistance de la barricade de la rue des Mathurins-Saint-Jacques, attaquée par le général Damesme. — Lettre du maire de Paris sur les provocations des meneurs. — Proclamation de la Commission exécutive aux ouvriers. — Séance de l'Assemblée : nouvelles données par le général Cavaignac ; MM. Garnier-Pagès et Lamartine déclarent que la Commission exécutive agit avec vigueur ; M. Lagrange renonce à ses interpellations. — M. Garnier-Pagès parcourt les mairies avec MM. Pagnerre, Recurt, et Bixio ; état des mairies ; prise de la barricade de la rue Culture-Sainte-Catherine ; situation critique de la mairie du 8ᵉ arrondissement.—Prise de la barricade de la rue du Faubourg-du-Temple. — Le faubourg du Temple et Belleville sont dégagés.

SUITE DE LA JOURNÉE DU 23 JUIN.

I.

Le général Cavaignac s'était décidé à mettre les troupes en mouvement.

A une heure dix minutes (*Archives*, n° 2473), le général La Moricière, à la tête d'une colonne formée

du 11e léger, de deux bataillons de garde mobile, d'une batterie d'artillerie et d'un escadron de lanciers, accompagné des représentants Dornès, Perrée, Latrade et Ducoux, parti de la place de la Concorde, était arrivé à la porte Saint-Denis, où il établissait son quartier général. Il avait trouvé la garde nationale maîtresse des barricades du boulevard. Il eut bientôt achevé de dégager les rues voisines.

II

Encore flottante et indécise, l'émeute descendait et remontait, comme par flux et reflux, les faubourgs Poissonnière, Saint-Denis et Saint-Martin.

La Chapelle et La Villette, foyers ardents du bonapartisme, s'étaient soulevées spontanément.

Vers onze heures, convoqués par le tambour, les gardes nationaux de La Chapelle avaient refusé d'occuper les postes assignés par leur chef de bataillon. Formant une colonne de 2 à 300 hommes, ils avaient contraint un capitaine à les conduire et le maire à leur distribuer des cartouches; puis, tambour battant, ils étaient descendus dans Paris jusqu'à la rue Richer. Mais, à la rumeur qu'ils allaient être coupés par des forces venant de la rue Bellefonds, ils avaient rétrogradé jusqu'à cette rue, et s'étaient embusqués derrière de fortes barricades barrant la rue du Faubourg-Poissonnière à l'angle de la place Lafayette.

A La Villette, 40 caisses, contenant 950 fusils et mousquetons et déposées chez un entrepreneur de

roulage, à destination de Tours, avaient été pillées par des furieux, la plupart inconnus, et une partie de ces hommes était descendue dans Paris ; se mêlant aux insurgés refoulés des boulevards, ils avaient improvisé des barricades rue du Faubourg-Saint-Denis au coin de la rue Chabrol, rue du Faubourg-Saint-Martin au coin de la rue Neuve-Saint-Jean et au coin de la rue Château-Landon. Ils avaient occupé la caserne Saint-Martin évacuée par les troupes. (*Archives*, n° 2898, Rapport du maire.)

III

Le général de La Moricière fit rapidement ses dispositions en vue de se maintenir sur les boulevards et de se rendre maître des faubourgs.

Se réservant pour lui-même l'attaque de front des premières barricades du faubourg Saint-Martin et de la rue Saint-Jean, il prie M. Dornès de les prendre à revers par le faubourg Saint-Denis et la rue Saint-Jean. En même temps, M. Dubochet, chef de bataillon de la 3e légion, s'avançait avec ses gardes nationaux dans le faubourg Saint-Denis.

Le feu direct des barricades et un feu plongeant des fenêtres arrêtent les troupes dans leur impétuosité et contiennent quelque temps la résistance, mais le courage des assaillants l'emporte et les insurgés débordés s'enfuient. Les maisons sont fouillées, la caserne Saint-Martin est prise et sert à renfermer une quarantaine de prisonniers.

Le nombre des tués et des blessés, à peu près égal

des deux côtés, n'est pas considérable. Mais une douleur immense va frapper au cœur la représentation nationale. Dornès, rédacteur du *National*, représentant du peuple, républicain de vieille date, unanimement estimé et aimé, a été grièvement blessé. Il est tombé parmi les premières victimes.

Une autre victime s'était aussi héroïquement sacrifiée. Un lieutenant, dont M. Ducoux, témoin oculaire, n'a pu me donner le nom, voyant un de ses jeunes soldats trembler et refuser d'aller au feu, indigné de cet acte de lâcheté, s'était élancé, criant à ses hommes : « Je vais vous apprendre à mourir pour la République ! » presque aussitôt il était frappé d'une balle.

La prise de ces barricades avait été effectuée entre deux et trois heures.

IV

La rue du Faubourg-Saint-Martin dégagée jusqu'à la barricade de la rue Château-Landon, on résolut d'enlever celles des faubourgs Poissonnière et Saint-Denis.

Les insurgés de La Villette, en remontant à la rue Lafayette, avaient désarmé un faible détachement de la 3e légion. Postés derrière les barricades, maîtres des rues Bellefond et Lafayette, ils avaient envahi, de force, les fenêtres des maisons formant l'encoignure de la rue du Faubourg-Poissonnière. Militairement commandés, ils semblaient observer une certaine discipline.

Entre trois et quatre heures, ils voient venir sur eux une colonne composée de troupe de ligne, de gardes mobiles et de gardes nationaux des 2e et 3e légions, en nombre assez considérable. Aux sommations légales ils répondent par un refus. Le combat s'engage ardent et terrible. Pendant une heure dure cette lutte à outrance. Quatre-vingts tués ou blessés ensanglantent le pavé. Enfin les barricades sont forcées. Tout en battant en retraite, les insurgés prolongent le combat. Ce fut dans cette poursuite que le commandant Lefèvre du 3e bataillon de la 2e légion, intrépide et toujours en avant, fut mortellement atteint.

De nombreux prisonniers furent renfermés dans la caserne du faubourg. Le capitaine de La Villette, trouvé dans une maison où il se cachait, eût été écharpé par les gardes mobiles, exaspérés de la perte de leurs camarades, sans la protection énergique d'un lieutenant de la garde nationale, M. Ernest Desmarest, jeune avocat, qui déploya dans cette lutte, où il fut gravement blessé, autant d'humanité que de courage.

V

Des habitants du quartier, soutenus de quelques gardes nationaux de la 3e légion en uniforme, peu nombreux mais résolus, s'étaient entourés de fortes barricades, au coin des rues du Faubourg-Saint-Denis et de Chabrol.

« Après avoir — dit M. Dubochet — établi des postes de surveillance dans les rues par lesquelles les in-

surgés auraient pu nous inquiéter, je me rendis au pied de la barricade, dans l'espoir d'obtenir la retraite volontaire des insurgés. Mes instances furent vaines. Je me retirai. — Bientôt arriva le général Lafontaine avec des détachements de la garde mobile et du 7e de ligne, et une pièce de canon.— Les négociations recommencèrent. Le général montra une grande patience, mais il n'obtint rien. Les trois roulements furent faits : le canon ouvrit le feu, et le bataillon, échelonné après la ligne et la garde mobile, suivit le mouvement. La barricade fut enlevée, et je fis arrêter et déposer à Saint-Lazare quelques hommes suspects, extraits des maisons d'où l'on avait tiré. »

Cette attaque avait eu lieu entre quatre et cinq heures. Il ne restait, pour être maître de tout le quartier limité par les boulevards intérieurs, les barrières, les faubourgs Poissonnière, Saint-Denis et Saint-Martin, qu'à enlever la barricade élevée au coin de la rue Château-Landon, et celles du clos Saint-Lazarre.

La barricade de la rue Château-Landon fut prise à la nuit. Les préparatifs furent faits pour attaquer le clos Saint-Lazare et les barricades des barrières, le lendemain, dès la pointe du jour.

VI

Dans les quartiers industriels situés entre les faubourgs Saint-Martin, Saint-Antoine, le canal et les boulevards extérieurs, l'émeute s'était développée

avec la même rapidité. Mais le nombre des insurgés était encore peu considérable.

Le club des Montagnards, à Belleville, où les candidatures bonapartistes avaient été acceptées par acclamation, s'était tout de suite jeté dans l'action. Tandis que les uns soulevaient la commune, cernaient la mairie, s'emparaient des munitions, les autres descendaient la rue du Faubourg-du-Temple, et aidaient à la construction des barricades, dont les plus fortes étaient au coin de la rue Saint-Maur et près du canal.

D'autres barricades étaient dressées rues des Trois-Bornes, de Ménilmontant, de Popincourt, des Amandiers, de La Roquette.

Elles se multipliaient dans le faubourg Saint-Antoine, sur la rumeur que l'Assemblée, après avoir dissous les Ateliers nationaux, avait arboré le drapeau blanc.

VII

La mairie du VIIIe arrondissement, place des Vosges, enserrée entre le faubourg et la rue Saint-Antoine, le Marais et l'Hôtel-de-Ville, était la plus menacée. Les trois casernes des rues des Tournelles et des Barrés-Saint Paul et du quai des Célestins, qui l'entouraient et semblaient la protéger, ne renfermaient que de faibles postes d'une quarantaine d'hommes.

Le quartier était habilement travaillé. Trois hommes y exerçaient leur influence délétère : M. Lacolonge, directeur de *L'Organisation du travail*, journal où il pu-

bliait, en le recommandant de ses éloges, *Le Paupérisme du citoyen Louis Bonaparte;* M. de Pellieux, président de club, qui profitait de cette situation pour propager des doctrines socialistes et révolutionnaires exagérées; M. Constantin, chef d'escadron d'état-major, haut employé du ministère de la guerre, demeurant au n° 214 de la rue Saint-Antoine avec trois neveux, et, depuis longtemps, fervent séide du parti bonapartiste. (*Enquête*, t. II, p. 325, et *Archives*, n° 2775.)

Le tumulte de la veille avait fait pressentir au maire, M. Moreau, et à ses adjoints, MM. Richard et Maréchal, les troubles du lendemain. Aussi, dès la première heure, étaient ils accourus à la mairie. Bientôt était survenu le ministre de l'intérieur qui, inquiet, vigilant, homme du faubourg, venait se concerter avec eux et leur promettait un appui efficace.

« Des barricades faites et défaites par des femmes et des enfants, sous les yeux de la population qui ne disait rien; » des tambours battant le rappel, non sans opposition ; des gardes nationaux venant isolément, réunis à la mairie au nombre de 1,000 à 1,200, bientôt réduits à 300, dès que le soulèvement parut sérieux : tel était l'aspect de plus en plus sinistre du quartier. L'anxiété du maire et des adjoints croissait. Aussi écrivaient-ils lettres sur lettres au maire de Paris, sollicitant ardemment des troupes qui n'arrivaient point.

Vers deux heures et demie, M. Beslay, représentant du peuple, habitant le quartier, obtint du président de l'Assemblée « l'autorisation de se rendre à cette

mairie du VIIIe, et d'y prendre toutes les mesures qu'il jugerait convenable dans l'intérêt du maintien de l'ordre. » En y arrivant, il ne put y constater que la pénurie de la défense.

VIII

Le récit d'un douloureux accident se répandit bientôt.

Une compagnie de 250 hommes, de la 8e légion, venue de l'avenue Parmentier, avait réclamé et obtenu une distribution de cartouches. Composée d'éléments divers, mais hostiles en majorité, elle avait abandonné la mairie pour retourner à son point de départ. Arrivée au haut de la rue du Pas-de-la-Mule, le désordre s'était mis dans ses rangs. Une pluie torrentielle l'avait dispersée. Mais un groupe s'était formé au bruit de lointains coups de fusil et s'était embusqué aux angles des maisons ; subitement saisi de crainte ou de fureur aveugle, il avait déchargé ses armes sur un détachement de la même légion qui, sous le commandement du major Anfray, détruisait une barricade sur le boulevard Beaumarchais, au coin de la rue Jean-Beausire. (*Enquête*, t. II, p. 267, et *Archives*, nos 2491 et 2497.)

Le major Anfray, l'adjudant-major Zano, deux gardes nationaux, Virot et Campagne, avaient été mortellement atteints, et le lieutenant Marsaud blessé. De part et d'autre, frappés de stupeur, les deux groupes s'étaient retirés.

Cette fatale rencontre donna lieu aux rumeurs les plus étranges dans l'arrondissement voisin, le VIIe. Les gardes nationaux, indécis et irrésolus, allaient, venaient, ne sachant quel parti prendre. Les uns, républicains dévoués jusqu'à la mort, abattaient les barricades que d'autres construisaient en invoquant les mêmes principes. En l'absence du maire, membre de l'Assemblée, MM. Martelet et Riglet, ses adjoints, et le brave colonel Dauphin, cherchaient par leur fermeté, par leur parole conciliante, à rendre le calme aux esprits excités.

IX

L'Hôtel-de-Ville, que la tradition a consacré comme le sanctuaire des droits et des libertés du peuple, où les scènes les plus grandioses et les plus dramatiques ont laissé leur souvenir, où les acclamations ont salué ou improvisé les gouvernements nouveaux, où l'abolition de la peine de mort venait d'être décrétée et le suffrage universel proclamé, l'Hôtel-de-Ville, le Palais de la Nation, était le but naturel des tentatives de l'insurrection, comme il était le centre des opérations de la défense.

Placé entre la rue Saint-Antoine, le Marais, les rues Saint-Martin, Saint-Denis, les quais et la Cité, pris dans un réseau de petites rues, il voyait le cercle des barricades l'envelopper, se resserrer peu à peu, et l'aspect devenir de plus en plus menaçant.

Les bataillons longtemps réclamés et attendus, retardés dans leur marche par les obstacles à la circula-

tion, étaient enfin arrivés. Après l'enlèvement de la barricade de la rue Planche-Mibray par la garde nationale, les troupes, sous le commandement du général Bedeau, demeuraient maîtresses des quais et des coins des rues avoisinantes, mais il était urgent de dégager les points plus éloignés.

Si la légion et la mairie du IVe arrondissement étaient parvenues à comprimer l'émeute chez elles, le danger restait imminent pour la Cité ; aussi était-ce de ce côté que le général Bedeau allait diriger ses principaux efforts.

X

Trois fortes barricades avaient été dressées : l'une, au bas de la rue Saint-Jacques, barrant le petit pont de l'Hôtel-Dieu ; une autre, devant le pont Saint-Michel ; la troisième, coupant la rue de la Harpe et la rue de la Vieille-Bouclerie et s'étendant de la rue Saint-Séverin à la rue Mâcon.

Le préfet de police avait à peine les forces suffisantes pour se garder. Il écrivait à la Commission exécutive :

« Je vous demande instamment de m'envoyer sur-le-champ un renfort d'un bataillon complet de troupe de ligne. Les deux bataillons nominaux qui gardent la Préfecture ne forment en réalité qu'un effectif de cinq cent vingt-cinq hommes. » (*Archives*, p. 2438.)

Il n'avait pu qu'empêcher la construction d'une barricade sur le quai des Orfèvres, impuissant à porter

aucun obstacle à celles de la rive gauche, construites presque sous ses yeux, et à faire cesser le son du tocsin, qui, du haut de Saint Séverin, faisait un appel au soulèvement.

Une lutte sanglante allait s'engager dans ce foyer d'insurrection. L'abondance des faits ne me permet de citer que les deux épisodes les plus saillants.

Après avoir détruit quelques barricades commencées rue Saint-André-des Arts, un détachement de la 11e légion, commandé par Francis Masson, avoué, s'était avancé pour parlementer avec les insurgés de la barricade Saint-Séverin. Le chef de bataillon, vainement et à deux reprises différentes, de midi à deux heures, s'est courageusement porté sur la barricade pour faire entendre des paroles d'apaisement et de conciliation. Il n'a pas été écouté. « Que voulez-vous ? — leur crie-t-il — Le suffrage universel ? Vous l'avez ! Pourquoi l'horrible guerre civile? » Sa voix se perd dans le tumulte. Des furieux le menacent et l'ajustent. Ses conseils ont échoué. Il voit avec douleur qu'il faut recourir à la force. Il s'y décide et va chercher — vers trois heures — le concours des troupes de ligne.

Un plan est concerté : tandis que la barricade du Petit-Pont sera attaquée de front par la ligne et la garde républicaine, elle sera tournée par le commandant et les hommes de la 11e légion, et par le capitaine Hardouin, à la tête de deux compagnies du 12e de ligne, qui iront enlever la barricade Saint-Séverin.

La barricade du pont Saint-Michel est vivement

franchie. Les gardes nationaux et les soldats de la ligne se lancent au pas de course sur celle de Saint-Séverin, les officiers en avant. Le premier, le commandant Masson, l'escalade. Des coups de feu ripostent. Il tombe foudroyé.

Presque en même temps, trois compagnies de la garde républicaine, envoyées de l'Hôtel-de-Ville par le général Bedeau contre les barricades du pont Louis-Philippe et du Petit-Pont, après avoir enlevé la première, se présentent devant la seconde.

Les insurgés, dont quelques-uns portent l'uniforme de la garde nationale, les accueillent pacifiquement, leur ouvrent un passage, les entourent, les entraînent. La barricade franchie, les gardes républicains se voient cernés entre six barricades et enveloppés par 5 à 600 hommes. Un grand nombre a le temps d'echapper à cette surprise et de battre en retraite. Une centaine environ reste mêlée à la masse des insurgés. Chacun d'eux alors, isolé, indécis, suit l'impulsion de ses penchants ou de ses antécédents, les uns se tenant à l'écart de l'action, les autres se livrant à l'exaltation qui les enveloppe et les maîtrise et se précipitant dans l'insurrection dont ils accroissent les forces déjà considérables sur ce point important qui sépare la Préfecture de police et l'Hôtel-de-Ville des quartiers Saint-Jacques, Saint-Victor, Saint-Marcel et du Panthéon.

XI

En effet, bientôt l'émeute est tellement grossie qu'elle

déborde. La Cité, la Préfecture sont menacées. Le préfet adresse dépêches sur dépêches à la Commission exécutive, au ministre de la guerre, au maire de Paris. (*Archives*, n°s 2489, à quatre heures et demie ; 2492, quatre heures vingt-cinq minutes ; 2496, quatre heures trois quarts.)

Les quelques compagnies du 12e de ligne tiraillent et restent impuissantes au pied des barricades. Les 10e et 11e légions font bravement leur devoir, sans pouvoir avancer. L'artillerie est réclamée avec instances.

Le préfet écrit au président de l'Assemblée et au Pouvoir exécutif :

« Cinq heures un quart. — Les insurgés ont repris position dans les barricades du petit pont Saint-Michel. On remarque parmi eux un sous-officier de la garde nationale et plusieurs gardes républicains. — La rue de la Harpe, tous les quartiers de la Sorbonne sont occupés par les insurgés, qui semblent déterminés à établir leur quartier général dans le XIIe arrondissement. — Les barricades qu'ils élèvent sont formidables, et si on ne les déloge pas de leurs retranchements avant la nuit, demain il faudra des forces considérables pour s'emparer du quartier. Encore une fois, nous insistons pour qu'on opère avant la nuit et avec de l'artillerie. » (*Archives*, n°s 2501, 2502, 2503.)

XII

Les plus fortes des barricades, multipliées depuis le matin dans ce quartier, étaient rue Saint-Jacques, aux

coins de la rue des Noyers, de la rue des Mathurins et de la place Cambrai, et celles qui couvraient la place du Panthéon, rue des Sept-Voies et rue Soufflot.

Sur son effectif de 24,000 mille hommes, la 12e légion n'en avait réuni que 3 à 400, dont la plupart s'étaient dispersés en constatant leur petit nombre. La majorité restait indifférente ou était acquise à l'émeute. Prétexte ou réalité, elle se disait froissée de l'intervention de la 11e légion dans l'arrondissement.

Le maire, M. Pinel-Grandchamp, par hésitation ou impuissance, n'avait pas réalisé sa promesse de pacifier les esprits ; loin de là, le tumulte grossissait. Peu à peu, les chefs de la garde nationale, qui voyaient succomber la République dans ces déchirements, se retiraient désespérés de l'inutilité de leurs efforts. Peu à peu, les ouvriers enhardis, passionnés par les meneurs, se jetaient dans l'insurrection. Peu à peu, l'uniforme disparaissait sous la blouse. Des officiers distribuaient les cartouches confiées pour la défense de l'ordre; et les fusils se chargeaient derrière les barricades.

M. Arago, toujours au Luxembourg, plus que jamais convaincu que tout retard augmentait le péril, prit la direction de la colonne qu'il avait organisée le matin, dès qu'elle fut de retour. « Ce fut alors — dit-il — que je pris la résolution de me rendre du Luxembourg à la rue Soufflot, lorsqu'un individu en écharpe, que j'ai su depuis être M. Pinel-Grandchamp, vint nous conjurer de nous arrêter. Il m'invita à aller parler aux insurgés. Après un colloque assez long, voyant qu'il

n'était pas possible d'arriver à un arrangement raisonnable (ils demandaient la mise en liberté de Barbès, de Blanqui, et autres choses inadmissibles), je revins me placer à la tête de la colonne. M. Pinel-Grandchamp accourut et me proposa les conditions suivantes : que la troupe se retirerait, que les insurgés se retireraient de leur côté, et que la barricade resterait intacte. Ces conditions ne pouvaient être acceptées. J'annonçai que la barricade serait détruite, coûte que coûte. M. Pinel-Grandchamp, pour éviter, disait-il, l'effusion du sang, demanda quelques minutes de répit, et alla parlementer de nouveau avec les insurgés. Les espérances qu'il avait conçues ne se réalisèrent pas, et il fut indispensable de recourir a la force. J'allai alors, avec un tambour, faire les trois sommations au pied de la barricade. Je me retirai ensuite pour ordonner à la troupe d'arriver au pas de charge, ce qui fut fait. La barricade fut franchie sans qu'il y ait eu un seul coup de feu, et on procéda immédiatement à sa destruction. C'est dans ce moment que les insurgés se montrèrent le plus exaspérés. L'un d'eux dirigea même sa carabine à bout portant, et je la détournai avec ma main. » (Procès de Pinel-Granchamp.)

On ne peut raconter en termes plus simples l'acte d'un grand citoyen qui, chef de l'État, exposait ainsi sa vie pour comprimer à son début la guerre civile. Le danger, pour lui, fut plus grand qu'il ne le fait paraître. Je tiens d'un insurgé acteur dans ce drame, que, saisi d'une émotion respectueuse en présence du dévouement de l'une des premières illustrations du pays, il s'était pré-

cipité sur l'arme de l'un de ses camarades, d'aspect sinistre et résolu, qui ajustait M. Arago, seul, debout sur la barricade.

La barricade enlevée sans coup férir, M. Arago, à la tête de la colonne, se dirige vers la rue Saint-Jacques, afin de la déblayer jusqu'au quai. Mais, à l'entrée, il est reçu à coups de fusil ; il est obligé d'emporter de force les barricades de la Sorbonne, de la rue des Cordiers et celle de la place Cambrai, derrière laquelle les insurgés, repliés, font une énergique résistance.

La barricade du coin de la rue des Mathurins arrête, par sa force et son élévation, la colonne formée de la 11e légion, de la garde mobile, du 7e léger et du 73e de ligne, et commandée par le général Damesme, que le ministre de la guerre a chargé des opérations militaires dans cette partie de Paris. M. Arago se porte en avant, parle, veut convaincre, expose de nouveau sa vie. Mis en joue, le coup est détourné par un capitaine de la garde nationale qui paraît être le chef de l'insurrection, et qui réclame une heure pour tout pacifier. Le général Damesme s'approche, tire sa montre et répond : « Je vous donne cinq minutes. » A peine les parlementaires se sont-ils retirés que le feu commence et se soutient avec acharnement. De nombreuses victimes succombent. Le 73e de ligne perd un commandant, un capitaine et douze hommes ; il a vingt-deux blessés.

XIII

L'insurrection, on le voit, n'a éclaté que dans une moitié de Paris. Elle a pour limite une ligne qui s'étend du sud au nord, par les rues d'Enfer, de La Harpe, de Saint-Denis et du Faubourg-Poissonnière jusqu'au clos Saint-Lazare. L'autre moitié, en proie à une intense agitation et à des anxiétés poignantes, prête son concours à la répression.

Le nombre des insurgés n'est pas encore considérable, mais il tend à s'accroître avec les rumeurs de plus en plus sombres; et la population, dans les quartiers soulevés, ne porte aucun obstacle à la construction des barricades, les contemplant avec stupeur, sinon avec une adhésion tacite.

Les cris de *Vive l'Empereur !* sont moins fréquents que la veille ; cependant ils ont été proférés rue Saint-Jacques, à La Villette, rue du Faubourg-du-Temple, rue de Chabrol, à la porte Saint-Martin. Sur la barricade de la barrière de Pantin, le drapeau arboré portait cette inscription : *Vive Louis-Napoléon et la bonne République !* Sur le volet de la boutique d'un boulanger du boulevard Beaumarchais, on voyait figurer le nom de Louis Bonaparte à côté de ceux de Raspail, Proudhon, etc. (*Enquête*, t. I, p. 311.)

La *Gazette des Tribunaux* du 1er octobre rapporte ces détails devant le conseil de guerre : « Barricade Saint-Séverin. Demande du président : Qu'avez-vous appris, puisque vous sortiez pour avoir des renseignements ?

Réponse : Les uns disaient que c'était pour Henri V, les autres pour le socialisme ; il y en avait pour Napoléon. »

Je pourrais multiplier les citations et les témoignages que des insurgés m'ont donnés. Mais le récit des faits ne laissera aucune obscurité. La présence des meneurs était partout signalée.

Le maire de Paris fit paraître cette proclamation sous forme de lettre aux maires des arrondissements :

« Paris, le 23 juin 1848, 3 heures après midi.

« Citoyen Maire,

« Vous êtes témoin depuis ce matin des efforts tentés par un petit nombre de turbulents pour jeter au sein de la population les plus vives alarmes.

« Les ennemis de la République prennent tous les masques; ils exploitent tous les malheurs, toutes les difficultés produites par les événements. Des agents étrangers se joignent à eux, les excitent et les payent. Ce n'est pas seulement la guerre civile qu'ils voudraient allumer parmi nous, c'est le pillage, la désorganisation sociale, c'est la ruine de la France, et l'on devine dans quel but.

« Paris est le siége principal de ces infâmes intrigues... »

La Commission exécutive, elle aussi, suivait et dénonçait au peuple ces manœuvres, au milieu de ses préoccupations des funestes conséquences de la dissolution des Ateliers nationaux qu'elle s'efforçait de neutraliser.

Elle adressait cette proclamation aux ouvriers de Paris :

« Citoyens !

« Au milieu même de la sédition criminelle dont quelques ouvriers égarés des Ateliers nationaux affligent la capitale, le Gouvernement, obligé d'employer la force, éprouve le besoin de convaincre et d'éclairer la population.

« Ouvriers de Paris! les factions qui soldent les meneurs cherchent à vous persuader que vous êtes compris dans les mesures qui tendent à éloigner de Paris les ouvriers des Ateliers nationaux, dont la masse et les désordres pèsent en ce moment sur Paris et sur la République entière.

« Ouvriers de Paris ! ce sont d'odieuses calomnies ! C'est dans votre intérêt à vous!... que la République a résolu d'affranchir Paris de la coalition de faux ouvriers, étrangers pour la plupart à la capitale. Ceux de ces ouvriers qui ont leurs familles à Paris ne seront licenciés qu'après qu'ils auront trouvé de l'ouvrage dans les établissements privés, ou des secours qui leur donnent le temps de pourvoir aux nécessités de leur situation.

« Ceux qui sont étrangers à Paris calomnient le Gouvernement en l'accusant de dureté à leur égard.... Ils ne sont congédiés qu'avec des secours de route et sur des points prescrits des départements, où des travaux utiles et des salaires leur sont assurés sans interruption...

« Ouvriers de Paris ! restez dans le calme !...

« Ne vous mêlez pas aux factions stipendiées par les ennemis de la République pour agiter la capitale et pour propager la conspiration de la lassitude et du découragement.

« La Republique en triomphera comme de toutes les autres, et les travailleurs sérieux et honnêtes en recueilleront les premiers fruits.

« Vive la République ! »

XIV

L'écho de ces faits allait retentir à la tribune de l'Assemblée nationale.

Il était quatre heures lorsque l'entrée du général Cavaignac dans la salle interrompit la discussion sur les chemins de fer. Aussitôt il prit la parole :

« Citoyens ! on m'engage à monter à la tribune pour rendre compte à l'Assemblée de ce qui se passe dans la capitale.

« L'insurrection a commencé dans les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin. Des troupes y ont été envoyées. Dans ce moment, ces quartiers ne sont l'objet d'aucune inquiétude... Il y a d'ailleurs des forces suffisantes pour maintenir l'ordre actuel.

« Il y a encore insurrection et lutte dans la rue Saint-Antoine et dans une partie de la rue Saint-Jacques. Des dispositions sont prises pour surmonter la résistance, et j'espère avoir incessamment des nouvelles satisfaisantes à annoncer à l'Assemblée. Du reste,

l'esprit des troupes est ce qu'il doit être. La garde nationale s'est portée avec un entraînement auquel nous devions nous attendre, et a même, sur certains points, combattu avant l'arrivée des troupes de ligne, et enlevé les barricades, seule, sans le secours des troupes.

« La garde mobile, répondant d'une manière digne d'elle à quelques méfiances, se montre aussi animée d'un excellent esprit; elle marche avec la garde nationale; et le général Bedeau vient de me faire dire, je répète son expression, « que la garde républicaine était admirable. » (Vives marques de satisfaction.)

« Les cris répétés de : Vive la garde nationale ! vive la garde mobile ! vive l'armée ! accueillent les paroles du citoyen Cavaignac, ministre de la guerre.

« *Le citoyen président :* La parole est à M. Garnier-Pagès. »

XV

M. Garnier-Pagès, sollicité par le président, avait quitté le Luxembourg avec M. Barthélemy Saint-Hilaire, vers trois heures, pour se réunir à ses collègues.

A son arrivée, il les avait trouvés en conférence avec M. Latrade, dont la démarche du matin avait été reçue par M. Ledru-Rollin avec autant de condescendance que d'irritation par M. Lamartine.

« Mon ami — lui avait dit M. Ledru-Rollin — j'ai appris cette nuit, en rentrant au Luxembourg, le but de la démarche que vous y avez faite. Vous y veniez au nom d'amis communs. C'est en leur nom que vous

m'avez dit d'entrer dans la Commission exécutive, et je vous ai dit alors que vous me faisiez commettre une faute. C'est en leur nom que vous me demandez aujourd'hui ma démission. Je veux marcher avec mes amis, même lorsqu'ils se trompent. Voici ma démission! Mais, mon avis est que, si mes amis m'ont fait commettre une faute en me faisant entrer dans la Commission exécutive, ils en commettent une autre en détruisant cette Commission.

« M. Latrade avait refusé de prendre cette démission signée, en lui répondant que, si la démission collective était une faute, la démission isolée serait une faute plus grande encore, et qu'il fallait attendre ce qui allait se décider.

« La conversation étant devenue générale à l'arrivée de M. Garnier-Pagès, M. Garnier-Pagès y avait mis fin en s'écriant : — Nous discutons ici sur les formes du Gouvernement, alors qu'il faudrait agir contre l'insurrection qui nous menace ; notre place est en face de l'insurrection, et j'y vais. » (Récit de M. Latrade.)

Mais, auparavant, M. Garnier-Pagès avait voulu se rendre à l'Assemblée.

Le complot bonapartiste avait éclaté ; le premier devoir était de le combattre résolûment. Ce n'était plus seulement les cris dans l'émeute, l'appel à la révolte, le tocsin dans les journaux napoléoniens, c'était la prise d'armes, la barricade, le coup de fusil, le sang versé. Contre cette insurrection, secrètement favorisée par certains fanatiques des autres prétendants, tous les membres

de la Commission exécutive ne devaient plus avoir qu'une pensée, une seule, défendre avec vigueur la République, étouffer ces tentatives odieuses de l'anarchie contre la démocratie, prévenir l'anéantissement de la révolution de Février par la guerre civile.

C'est imbu de ces sentiments que M. Garnier-Pagès monta à la tribune :

XVI

« Citoyens représentants, si les membres de la Commission exécutive ne sont pas venus plus tôt dans cette enceinte, c'est qu'il est des moments solennels où il ne faut pas parler, mais agir (très-bien! très-bien!), agir avec force et vigueur, avec l'énergie du dévouement, avec le sentiment de ses devoirs lorsqu'on est en présence de l'émeute armée, organisée, *soldée*, et venant ensanglanter les rues de la capitale.

« Citoyens représentants, depuis ce matin, nous avons été prévenus que l'émeute s'agitait, qu'on cherchait à solder des agitateurs; nous n'avons pas cessé de donner avec activité des ordres pour que la garde nationale mobile fût prête, pour que la garde républicaine fût aussi disponible; enfin notre brave armée, nous avons dû compter sur elle, et nous avons eu soin, pour qu'il y eût unité, car l'unité du commandement est la force dans ces circonstances, nous avons eu soin de confier à la bravoure du général Cavaignac, ministre de la guerre, la disposition de toutes les forces et le soin d'assurer la sécurité dans la capitale.

« Le général Cavaignac, avec son énergie ordinaire et son patriotisme bien connu, concentre toutes les forces sur un point autour de l'Assemblée nationale, pour, ensuite, les répandre sur les divers points menacés; et, comme il l'a dit tout à l'heure, ces dispositions ont eu un grand commencement de succès.

« Mais ce n'est pas tout, il faut en finir (oui! oui!), il faut en finir avec les agitateurs. (Oui! oui! Bravo! bravo!) Il faut que la République sorte pure et honnête du milieu de tous les périls et des dangers dont on l'environne. (Très-bien! très-bien!)

« Ah! croyez-nous! Le fardeau est bien lourd pour nous, il nous pèse; nous avons hâte et désir de le déposer; mais toutes les fois qu'il y a péril, toutes les fois qu'il faut se mettre aux premiers rangs pour défendre l'ordre menacé, soyez bien persuadés que la Commission exécutive est décidée à faire son devoir avec énergie, avec vigueur, et que toutes les dispositions seront prises pour qu'en toute hâte on réprime le désordre, le désordre sanglant.

« Les nouvelles que nous recevons à chaque instant nous apprennent que la garde nationale, le peuple armé, le véritable peuple (très-bien! très-bien!), celui qui veut l'ordre et qui est armé pour l'assurer, s'est montrée partout avec un courage héroïque. Nous savons que s'il y a eu quelques victimes, elles ont bien mérité de la patrie (très-bien!) et ont donné un noble exemple de ce que nous avons à faire, nous!

« L'armée, qui est aussi le peuple organisé, cette brave armée, se montre fidèle à la République, à l'Assem-

blée nationale, au Gouvernement que nous avons fondé.

« A l'instant même nous allons parcourir les différentes mairies. Nous allons examiner par nous-mêmes, nous allons agir de nouveau, nous allons faire appel au patriotisme de tous, et nous pouvons croire qu'avant la nuit nous serons parvenus à faire disparaître et rentrer dans leurs demeures ces émeutiers soldés qui viennent à chaque instant troubler, désorganiser, inquiéter la véritable République, celle que vous voulez, celle que nous voulons tous ici défendre au prix même de notre vie. (Très-bien!)

« Des mesures vigoureuses ont été prises. Des mesures plus vigoureuses seront prises. (Très-bien! très-bien!)

« *Plusieurs voix :* Lesquelles? Lesquelles? Dites-les!

« *M. Garnier-Pagès :* Vous devez les comprendre. Avant de discuter, comme je l'ai dit en commençant, il faut agir! il faut marcher directement à l'émeute, là où elle est. (C'est cela!) Il faut détruire les barricades là où elles se font. (Très-bien! très-bien!)

« Eh bien! Nous venons vous dire que nous allons marcher là où l'on fait les barricades, pour les détruire nous-mêmes à l'instant. (Très-bien! très-bien!)

« *Voix nombreuses :* Tous! tous!

« *Le citoyen Bonjean :* Nous nous unissons tous de cœur et d'esprit aux paroles qui viennent d'être prononcées par notre collègue Garnier-Pagès. Mais le soin d'agir, le laisserons-nous donc tout entier à la Commission exécutive? Serons-nous donc toujours une Assemblée bonne seulement pour les discours et jamais

pour l'action? » Ici M. Bonjean renouvelle la proposition du général Lebreton d'envoyer un certain nombre de représentants au milieu de la troupe et de la garde nationale.

« *Le citoyen Lamartine :* Un mot du précédent orateur m'appelle à cette tribune. Je l'en remercie, j'en remercie le sentiment spontané, irréfléchi, unanime de cette Assemblée, qui ne demanderait qu'à se porter entre la France et l'insurrection. Mais n'oubliez pas que ces premiers élans de courage, qu'on est si naturellement appelé à attendre d'une Assemblée qui, depuis qu'elle existe, a été en face des agitations les plus terribles et qui a montré tous les jours un courage égal au danger, ce n'est pas le moment, ce n'est pas la forme pour elle de s'y livrer..... (Marques d'approbation.)

« Laissez au pouvoir exécutif le soin de faire son œuvre, et il le fait mieux qu'on ne dit ; la soirée de ce jour et la matinée de demain vous en fourniront des preuves certaines. Alors on connaîtra les faits, alors on pourra discuter toutes nos mesures. Nous serons prêts à accepter tous les bills d'indemnité ou tous les blâmes qui pourront remonter à nos poitrines, nous ne reculerons pas devant notre responsabilité. Mais ce soir, en présence des dangers qui s'éloignent, mais qui peuvent grandir encore, et auxquels nous ne devons pas laisser la nuit pour grandir, permettez-nous de vous conjurer de rester ici, à cette place, d'y rester tous.

« Nous irons, nous, où le devoir, où votre mandat, où la gloire nous appellent... Et si nous n'avons pas pu

étancher d'avance les gouttes de sang qui ont été versées si noblement par la garde nationale, aujourd'hui nous serions heureux au moins de pouvoir y mêler quelques gouttes du nôtre. » (Murmures d'approbation.)

« *Le citoyen Bonjean* : C'est ce que nous demandons.

« *Une voix :* Nous sommes un pouvoir délibérant et non un pouvoir exécutif.

« *Voix nombreuses* : Restons à notre poste ! — L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

« *Le citoyen Lagrange :* Je demande à M. le président de vouloir bien faire connaître à l'Assemblée la déclaration que je lui ai remise, et par laquelle je renonce à faire mes interpellations.

« *Le citoyen président :* Voici la déclaration du citoyen Lagrange :

« Devant la gravité des circonstances que mes interpellations avaient pour but de prévenir, et qui retentissent dans mon cœur avec autant d'indignation que de douleur ; en l'absence de la Commission exécutive, absence expliquée du reste par cette situation elle-même sur laquelle gémissent les vrais républicains, et dont ils repoussent la solidarité et la responsabilité fratricide (mouvement d'approbation), enfin, d'après l'invitation formelle de tous mes amis, je conclus à ajourner mes interpellations jusqu'à une prochaine réunion. (Très-bien ! très-bien !) »

Après quelques débats, la permanence proposée par M. Mauguin est prononcée et la séance est suspendue à quatre heures quarante minutes.

XVII

La solennelle déclaration déposée par écrit sur le bureau de la Chambre par M. Lagrange, représentant démocrate socialiste et siégeant au plus haut de la Montagne, faite au nom des députés radicaux, des chefs de clubs et des sectaires, précise la situation de son parti. Dénonciation des trames bonapartistes, la veille; le lendemain, indignation et douleur; adhésion aux efforts de la Commission exécutive; approbation de son absence et de ses mesures; rejet de toute solidarité fratricide. On ne peut s'exprimer avec plus de vigueur contre cet exécrable soulèvement.

Et l'on voyait ainsi, d'un côté des barricades, les républicains dévoués et connus, et de l'autre, des meneurs sans nom.

XVIII

Les membres du Gouvernement, chacun dans une sphère d'activité différente, poursuivaient l'œuvre d'apaisement et de répression.

M. Garnier-Pagès, au sortir de la tribune, parcourut avec MM. Pagnerre, Recurt et Bixio, les 1re, 2e 3e, 4e, 5e, 6e, 8e mairies et l'état-major, pour veiller à l'exécution des ordres donnés (*Enquête*, t. III, n° 249), se mettre en rapport direct avec la garde nationale et les autorités municipales, soutenir le zèle des citoyens, leur faire part des mesures prises, leur dire l'énergie

de l'Assemblée et du Gouvernement et reconnaître la situation générale.

Des sentinelles avancées à chaque coin de rue ; des factionnaires aux portes ; à l'entrée et dans la cour, des gardes nationaux inquiets, affairés ; les tambours sortant et rentrant ; des caisses crevées, épaves des troubles ; des officiers donnant des ordres ; les estafettes partant au galop ; des hommes allant recruter à domicile les absents et les tièdes ; les compagnies se formant ; les plus résolus réclamant des cartouches qui se distribuent à la hâte ; quelques gardes nationaux combattants des barricades, les mains noires de poudre, accourant pour solliciter des munitions et des renforts, répondant fiévreusement aux mille questions qu'on leur adresse, racontant les succès et les résistances, les pertes douloureuses ; les assistants répétant avec tristesse les noms des blessés et des morts, les uns consternés et muets, les autres s'exaltant par des cris de colère et de vengeance ; quelques-uns, plus calmes, mais non moins déterminés, demandant à courir là où succombent leurs camarades ; tous se plaignant de leur petit nombre, accablant de reproches les absents, se demandant pourquoi la garde nationale n'est pas soutenue par la ligne, gémissant de cet abandon inexplicable, en accusant la Commission exécutive, qui laisse faire les barricades sans obstacle ; les plus hostiles prononçant les mots d'incapacité, de trahison ; les colonels, enfin, envoyant des dépêches pressantes à l'état-major, au ministre de la guerre, et les autorités municipales s'adressant au maire de Paris et à la Commission exécutive : tel était

l'aspect général des mairies à l'arrivée de M. Garnier-Pagès et de ses amis.

Aussitôt entourés, ils sont vivement interpellés. M. Garnier-Pagès expose le plan du général Cavaignac, annonce l'envoi de troupes sur les points périlleux, les succès obtenus, exprime l'espoir d'une prompte répression, la reconnaissance publique pour les légions qui font bravement leur devoir et le dévouement absolu de tous les membres du Gouvernement. Il parle avec une conviction chaleureuse qui calme et encourage, et qui partout est accueillie par une vive approbation.

XIX

Les 1re, 2e et 3e légions avaient couru au danger. La 4e maintenait l'ordre dans l'arrondissement; la 5e luttait avec courage.

Au fur et à mesure que les membres du Gouvernement approchaient des lieux où s'étaient engagés les premiers feux, ils trouvaient la position des mairies de plus en plus critique, et le nombre des gardes nationaux de plus en plus petit. MM. Recurt et Bixio les avaient quittés pour se rendre dans le quartier Saint-Jacques, sur la rive gauche. Au boulevard Saint-Martin, MM. Garnier-Pagès et Pagnerre eurent une conférence avec le général de La Moricière, qui leur dit avoir dégagé les rues des faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin, mais ne pouvoir, sans renforts, s'emparer de toutes les positions avant la nuit.

La 6e mairie était très-exposée et peu défendue. Non

loin se dressaient des barricades, et les coups de fusil se rapprochaient.

La plus menacée était la 8e. Sur leur chemin, MM. Garnier-Pagès et Pagnerre avaient vu les rues voisines couvertes de débris de barricades faites et défaites; et la rue Culture-Sainte-Catherine venait d'être le théâtre d'une lutte acharnée, où avait été blessé M. Clément Thomas.

Voici ce qui s'était passé :

« M. Clément Thomas était parti, vers deux heures, du quartier général, à la tête d'une colonne de 500 hommes, composée d'un détachement du 1er bataillon de la 1re légion et d'un demi-bataillon du 34e de ligne. Son but était d'explorer quelques quartiers du centre de Paris, dans lesquels on annonçait que l'on construisait des barricades.

« MM. de Ludre, Jules Favre, Landrin, Flandrin et deux autres représentants voulurent se joindre à leur collègue dans cette expédition et se rangèrent à côté de lui, à la tête de la colonne. Ils avaient traversé presque tout le centre de Paris, lorsqu'ils se trouvèrent en présence d'une forte barricade construite à l'angle des rues Sainte-Catherine et Saint-Antoine, près la place des Vosges. Cette barricade présentait trois fronts de défense. M. Clément Thomas arrêta sa colonne et s'avança, accompagné de deux représentants et d'un officier d'ordonnance, vers la barricade. Trois insurgés, armés de fusils et de pistolets, en sortirent pour venir à leur rencontre. On essaya vainement de ramener ces hommes égarés ; l'un d'eux dirigea même sur le géné-

ral un pistolet qui fut détourné par le capitaine d'ordonnance Lavenant. On se retira de part et d'autre, et M. Clément Thomas prit immédiatement des dispositions pour l'attaque. Il dirigea un détachement du 34e de ligne de manière à venir attaquer la barricade par le flanc, tandis que le gros de la colonne l'aborderait de front et au pas de course.

« Les insurgés répondirent par une décharge à une sommation. La colonne, ayant vivement riposté, s'élançait au pas de course sur la barricade, lorsqu'une terrible décharge, partie de tous les étages et même des soupiraux de caves des rues avoisinantes, vint porter dans la tête de la colonne le désordre et la mort. Vingt personnes, atteintes presque à bout portant, tombèrent autour du général Clément Thomas, qui reçut lui-même deux projectiles dans la cuisse droite et dont la tunique fut criblée de balles.

« Étonnée d'abord par une décharge si inattendue et si meurtrière, la colonne se replia à quelque distance, d'où elle s'élança une seconde fois avec une intrépidité admirable vers la barricade, qui fut enlevée par les premiers pelotons au milieu d'une grêle de balles. Le reste de la colonne, disposé le long des trottoirs et aux angles des rues, éteignit bientôt le feu provenant des fenêtres, ainsi que d'une barricade jusque-là inaperçue, qui, de la rue d'Ormesson, prenait la rue Sainte-Catherine en écharpe.

« Après la première attaque, les représentants étaient partis pour aller informer le général Cavaignac de ce qui se passait. Le général Clément Thomas, entendant

la fusillade derrière lui vers l'Hôtel-de-Ville, et se voyant engagé très-avant avec des forces insuffisantes, fit demander des renforts afin de pouvoir cerner tout le pâté de maisons dans lesquelles s'étaient retranchés les insurgés.

« On était maitre de la position lorsque le général Bedeau put envoyer ces renforts de l'Hôtel-de-Ville. On les utilisa pour faire des recherches domiciliaires et arrêter une quarantaine d'insurgés.

« Les barricades détruites et les blessés une fois réunis dans le pensionnat de M. Verdot, où une ambulance avait été établie, le général Clément Thomas ramena les colonnes et les prisonniers à l'Hôtel-de-Ville.

« La conduite des gardes nationaux de la 1re légion, commandée par le chef de bataillon Charles Sudre, et du détachement du 34e de ligne, avait été admirable. On eut malheureusement à déplorer de nombreuses victimes pendant ce sanglant épisode, qui avait duré environ deux heures. La 1re légion seule comptait cinq morts et trente-sept blessés. Le total des pertes s'élevait à neuf tués et cinquante-deux blessés. »

A l'arrivée des membres du Gouvernement, la mairie était sinistre. Quelques gardes nationaux, plus résolus que confiants dans leur force, stationnaient devant la porte. Des individus en blouse et en veste, à la figure animée, aux gestes hardis, circulaient à l'entour et semblaient épier l'opportunité de l'envahissement. Le maire, les adjoints, les colonel et lieutenant-colonel, ne dissimulèrent ni leur péril ni leur crainte : ils

se sentaient déborder; la mort du major Aufray et de quelques braves gardes nationaux les avait péniblement impressionnés. Mais ils tenaient courageusement leur poste; aussi exposèrent-ils leur situation sans l'exagérer ni l'atténuer : l'arrondissement, centre actif de travail, peuplé d'ouvriers, renfermé entre Ménilmontant, le quai de Bercy, les rues Saint-Antoine et du Temple, se couvrait de barricades; la majorité des gardes nationaux paraissait sympathique plutôt qu'hostile à l'insurrection. Quant à eux, ils attendaient toujours des secours vainement sollicités depuis la première heure du jour.

M. Beslay avait bien retenu, sur la place des Vosges, un bataillon de trois cent vingt hommes du 18e de ligne, commandant Tombeur, que l'adjoint au maire de Paris, M. E. Adam, avait été rallier au pont d'Austerlitz, sur l'ordre du général Cavaignac; mais il lui avait donné en échange soixante gardes républicains, et ce bataillon était bien insuffisant pour couvrir la mairie et ses abords.

Instruits par eux-mêmes de cette situation et convaincus de la justice des réclamations, MM. Garnier Pagès et Pagnerre se hâtèrent de se rendre à l'état-major de la garde nationale et à l'Assemblée.

XX

Afin d'appuyer les opérations du général La Moricière, le général Cavaignac résolut de s'emparer des fortes barricades de la rue du Faubourg-du-Temple.

« Je suis parti —dit le général (*Moniteur*, p. 3358)— avec sept bataillons... Ils ont attaqué la barricade du faubourg du Temple... Cette barricade était si énergiquement défendue, qu'après avoir eu les deux tiers des servants de pièces tués sur ces pièces, y compris les chevaux qui les conduisaient, obligé que j'étais d'envoyer dans les rues latérales des bataillons pour tâcher de tourner la barricade, il m'a fallu, moi, qui avais sept bataillons, faire appel au général La Moricière pour lui demander, non sa présence, mais une partie de ses troupes, et de m'envoyer tout un régiment commandé par le général Dulac, qui, imitant la conduite de ses prédécesseurs, et favorisé par la nuit close, parvint à enlever cette barricade. Il y a eu une quarantaine de blessés, entre autres un lieutenant-colonel, M. Fouché, et M. Latour-Dupin, mon aide de camp... »

A ce récit j'ajoute celui de M. Duclerc, fait à la tribune le jour même :

« Au moment où j'ai quitté l'Assemblée, je suis monté à cheval avec M. de Lamartine. Nous étions accompagnés des représentants Tréveneuc et Pierre Bonaparte. Nous avons rejoint sur les boulevards le général Cavaignac. Nous nous sommes rendus à l'entrée du faubourg du Temple. Une barricade formidable était construite à l'entrée de la rue Saint-Maur ; une pièce d'artillerie y avait été dirigée. Au moment où nous sommes arrivés, nous aurions voulu parlementer; malheureusement la lutte était déjà engagée. L'artillerie a été reçue avec beaucoup d'énergie par les insurgés. Les artilleurs ont été tués sur leur pièce. Les

chevaux ont été tués également. La pièce a été un moment abandonnée. Immédiatement le général Cavaignac a fait diriger une seconde pièce. Un bataillon de la troupe de ligne s'est élancé avec beaucoup de bravoure. Il a été accueilli par un feu qui partait des maisons. Le feu, longeant les maisons, venait jusque sur le boulevard...

« Pendant quelques instants, le général Cavaignac, pour ménager la vie des hommes, a fait ralentir le feu. Il a voulu attendre de nouveaux renforts. Les renforts ont été envoyés par le général La Moricière, que nous avons rencontré à la hauteur du faubourg Montmartre, et j'ai vu un régiment qui marchait au pas accéléré vers le lieu du combat. »

M. Lamartine, le général Cavaignac, M. Duclerc et les représentants qui les accompagnaient, longtemps exposés au feu, avaient montré une égale intrépidité.

A l'arrivée des renforts, le général Fouché, commandant la division, se mit à la tête de la troupe de ligne, de deux bataillons de gardes mobiles et d'une compagnie de la 5ᵉ légion, attaqua successivement cinq barricades du faubourg du Temple et de Belleville défendues par 6 à 700 hommes déterminés et les emporta d'assaut, non sans pertes sensibles. Le général François, le chef d'escadron de Prailly, plusieurs officiers et un certain nombre de soldats étaient mis hors de combat, tués ou blessés. Le général Fouché luimême était atteint.

Le faubourg du Temple et Belleville étaient déblayés.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Anxiété de MM. Ledru-Rollin et Marie; demandes de secours qui leur sont adressées; leurs ordres aux préfets; nouveaux ordres donnés par la Commission exécutive; absence de l'artillerie; la Commission exécutive la réclame au général Cavaignac. — Prise de la barricade du Petit-Pont; Bixio est grièvement blessé. — Séance de l'Assemblée : Refus d'adresser une proclamation aux insurgés; suspension de la séance; elle est reprise; le général Cavaignac donne des nouvelles de la lutte. Le Président fait une proposition sous forme de décret qui déclare la permanence et les dispositions républicaines de l'Assemblée. — Nouvelle suspension et reprise de la séance; communication de M. Garnier-Pagès sur l'état de l'insurrection; M. Degousée propose des arrestations qui sont repoussées par M. Duclerc et par l'ordre du jour; M. Trédern raconte ce qu'il a vu et conseille des mesures immédiates; suspension de la séance. — Abandon pendant la nuit des positions conquises à l'exception des faubourgs Poissonnière, Saint-Denis et Saint-Martin. — Etat d'irritation du général Cavaignac. — Aucun ordre n'est parti, le 23, du ministère de la guerre pour appeler les forces des départements. — Anxiété des membres de la Commissiou exécutive. Toutes les barricades sont relevées et fortifiées pendant la nuit — Les ordres de la Commission exécutive aux départements vont être exécutés. — Espérance du succès. — Proposition de M. Carteret, sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur.

FIN DE LA JOURNÉE DU 23.

I

MM. Marie et Ledru-Rollin, restés à la présidence de l'Assemblée, pendant l'absence de leurs collègues et du général Cavaignac, qui avait annoncé ne devoir

s'éloigner que pour une heure, et qui, parti à quatre heures et demie, n'était pas encore de retour à huit heures et demie, étaient en proie aux plus cruelles anxiétés. Ils recevaient cette série de dépêches, et, les mains liées, ils ne pouvaient y répondre :

« Préfecture de police.

« Quatre heures trois quarts : Le tocsin sonne encore à Saint-Séverin. Les troupes se démoralisent et disent tout haut qu'il faut de l'artillerie pour enlever les barricades. — Veuillez donc tenir compte des demandes que nous avons faites et nous envoyer des forces nécessaires pour maintenir nos positions pendant la nuit. »

« Six heures trois quarts : La 10e légion de la garde nationale se replie sur la préfecture, car elle est aux prises avec les insurgés, et elle manque de cartouches. En ce moment le feu recommence aux abords de la préfecture et il menace d'être plus vif qu'il ne l'a été. En vérité, nous ne nous expliquons pas pourquoi il ne nous a pas encore été envoyé de l'artillerie.

« *P. S.* De l'artillerie ! de l'artillerie ! » (*Archives*, n° 2496 et 2513.)

« Mairie de Paris.

« Vous m'avez annoncé des forces qui ne viennent pas. Je vous répète qu'il faut absolument que nous nous rendions maîtres de l'insurrection avant la nuit. La garde nationale suivra les soldats, mais il faut

qu'elle en voie partout. Je ne cesse pas de vous répéter les mêmes choses, et surtout, hâtons-nous ! hâtons-nous !

« Le VIIe arrondissement demande des renforts. Il m'est impossible de me dégarnir du petit nombre d'hommes qui me restent à l'Hôtel-de-Ville. Je n'ai sur la place que deux bataillons; ne pourrait-on pas m'envoyer deux ou trois bataillons, dans la direction du VIIe ? La caserne des Célestins, qui n'a que 80 hommes dans l'intérieur est assiégée, par une force d'environ 300 insurgés. » (*Archives*, nos 2554 et 2556.)

« Mairie du IVe. Il est urgent que vous envoyiez de la troupe à mon arrondissement. La garde nationale défend les rues ; mais les approches de cet arrondissement appartenant aux VIIe et VIe sont pleins d'ouvriers fort animés qui veulent envahir la mairie pour y prendre des armes. »

« Mairie du IXe, huit heures un quart du soir. Il est urgent de nous envoyer des renforts. Nous n'avons pas assez d'hommes pour faire circuler dans l'arrondissement... Je réclame instamment ces renforts... » (*Archives*, no 2571.)

« Mairie du Xe. On fait en ce moment des barricades auprès de la mairie. Les gardes nationaux dont nous disposons sont insuffisants pour les enlever. Il est urgent que des troupes de ligne viennent nous soutenir... » (*Archives*, 2573.)

« 11e légion de la garde nationale. Général, nous sommes autour du Luxembourg dans une position qui a besoin d'être fortifiée. Veuillez, si cela est possible,

nous envoyer des troupes de ligne, elles nous manquent entièrement. Nous occupons l'extrémité du Pont-Neuf et le carrefour Bussy. Nous couvrons le Luxembourg. » (*Archives*, nos 2588 et 2589.)

« Mairie du XIIe, sept heures du soir. Je vous avertis que les barricades tiennent toujours, que le XIIe ne fournit que très-peu de monde. Nous avons des blessés. Nous ne sommes pas en force. Veuillez donc nous envoyer du monde, car la nuit peut être orageuse d'après les menaces qui nous sont faites. »

« État-major général de la garde nationale, 23 juin, au ministre de la guerre.

« Les maires et le commandant de la garde nationale, menacés par les insurgés qui occupent la barrière Poissonnière et celle de La Chapelle et par le club de la Montagne... demandent renforts et cartouches, et je n'ai ni l'un ni l'autre à ma disposition.... »

« État-major général, 11 heures du soir.

« De tous les arrondissements on nous demande des renforts... »

Nous avons vu le général Cavaignac lui-même contraint, au milieu du combat, où il avait amené sept bataillons, de réclamer des renforts au général La Moricière, qui en réclamait de son côté au siége du Gouvernement.

Ces appels étaient navrants pour des hommes qui ne pouvaient leur donner satisfaction.

M. Ledru-Rollin, décrivant ses angoisses, disait à

la tribune : « Placé au siége du Gouvernement exécutif, quand le général Damesme m'a envoyé jusqu'à dix fois demander un seul bataillon en disant : « Avec ce bataillon frais... je pourrai, avant que la nuit tombe sur Paris, enlever les barricades et me rendre maître du faubourg Saint-Jacques, » toute la journée, j'ai dû refuser ce bataillon... Le fait que je signale, cent témoins pourraient l'attester. »

Il disait à la commission d'enquête : « Vers trois heures et demie, le général Cavaignac s'absenta pour voir comment allaient les choses. Il ne devait être absent qu'une heure au plus. Il ne revint que vers neuf heures du soir, et je ne saurais jamais rendre toutes les tortures que j'ai éprouvées pendant son absence. Tous les maires de Paris m'envoyaient demander du renfort. Tous se plaignaient de ne pas avoir de troupes. Les accusations portées contre nous, par suite de l'absence des troupes, étaient telles qu'un officier vint nous dire qu'on accusait hautement la Commission de trahison et qu'il fallait la fusiller. Et moi, j'étais là seul, seul à la présidence, dans une inquiétude mortelle, indicible. En l'absence de mes collègues, je pris sur moi d'écrire aux préfets pour leur demander toutes les forces sans distinction qui se trouvaient dans le voisinage de Paris. J'expédiai des ordres à l'amiral Casy pour qu'il demandât sur-le-champ des troupes à Brest et à Cherbourg. Au retour du général Cavaignac, j'avoue que je montrai une grande vivacité. « Voici une longue liste — lui dis-je — des ordres qu'on a demandés. Je n'ai pu répondre. Je ne sais pas où se trouve un seul de vos

bataillons. Je ne suis pas militaire ; je ne puis pas contrecarrer vos ordres. »

II

Voici les dépêches envoyées par MM. Ledru-Rollin et Marie :

« Au préfet du département de Seine-et-Oise.

« La Commission exécutive, vu l'urgence, ordonne au citoyen préfet de Seine-et-Oise de diriger à l'instant même sur Paris la garde nationale de son département. »

« 5 heures du soir.

« Si la garnison militaire, qui a reçu des ordres antérieurs, n'était pas partie, le citoyen préfet la dirigera également sur Paris. » (*Archives*, n° 4916.)

« Aux préfets de Seine-et-Oise, du Loiret, de la Somme, de la Loire-Inférieure.

« 5 heures un quart du soir.

« Citoyen préfet, des factieux ont jeté Paris dans une extrême agitation. Le concours de la garde nationale de votre département peut être utile. Dirigez-la en toute hâte sur Paris, ainsi que les bataillons de l'armée dont vous disposez. Le ministre de la guerre a dû donner des ordres en conséquence, cette nuit; si par hasard ils n'étaient point arrivés, que ceux-ci en

tiennent lieu. » (*Enquête*, t. III, p. 249, et *Archives*, n° 4928.)

« Ordre est donné par M. Ledru-Rollin à l'amiral Casy de faire venir en toute hâte les sept mille marins de Cherbourg et de Brest par des bateaux à vapeur et par le chemin de fer. » (Extrait du procès-verbal de la Commission exécutive.)

III

Au retour de MM. Lamartine et Garnier-Pagès, qui rapportaient les mêmes douloureuses impressions, la Commission exécutive adressa de nouvelles dépêches à tous les départements dont on pouvait espérer le concours rapide.

« Paris, 23 juin, 10 heures du soir.

« La Commission du Pouvoir exécutif invite le préfet de la Seine-Inférieure à envoyer de suite sur Paris toutes les troupes de la garde nationale et de la ligne dont il pourra disposer.

« Requérez le chemin de fer pour transporter les troupes. » (*Archives*, n° 4927.)

« Ordre est remis au directeur du chemin de fer du Nord d'expédier une locomotive spéciale pour requérir au plus vite les troupes de ligne qui peuvent venir par cette voie, conformément aux ordres antérieurement transmis. » (*Enquête*, t. III, p. 250. Extrait du procès-verbal.)

Pour maintenir les positions achetées au prix de tant d'efforts et de sacrifices, « la Commission exécutive donne ordre aux colonels de la garde nationale de faire battre immédiatement la générale dans la circonscription de leur légion, afin de réunir, pour la nuit, le plus grand nombre de forces possible.

« Les tambours doivent être accompagnés d'au moins cent hommes.

« Partout où la force publique est intervenue, les efforts ont été couronnés de succès. » (*Archives*, n° 2616.)

Elle adresse des instructions réitérées aux municipalités : « à neuf heures du soir, l'ordre est expédié à toutes les mairies de Paris, aux sous-préfets de Sceaux et de Saint-Denis de faire battre la générale, cette nuit, à deux heures du matin dans la banlieue, à cinq heures du matin dans Paris. » (*Enquête*, t. III, p. 250.)

« L'artillerie ! l'artillerie ! » criait-on de toutes parts : elle était encore à Vincennes. Dès que le général Cavaignac fut de retour, la Commission exécutive se concerta avec lui pour envoyer un officier supérieur la chercher; et, sur l'avis de M. Ledru-Rollin, deux régiments de cuirassiers reçurent l'ordre d'escorter cet officier.

Elle n'arriva que le lendemain vers onze heures.

IV

M. A. Marrast et le général Bedeau étaient parvenus

à contenir les alentours de l'Hôtel-de-Ville. La mairie du IXe arrondissement, rue Geoffroy-Lasnier, quoiqu'en proie à de continuelles alarmes, avait été maintenue libre. La caserne de l'Ave-Maria, gardée seulement par 60 à 70 gardes mobiles, enveloppée de tous côtés, avait résisté à toutes les tentatives. La rue Saint-Antoine restait dégagée, après le retour de la colonne du général Clément Thomas. Mais les petits ponts de la Cité et le bas des rues Saint-Jacques et de La Harpe, devenaient de plus en plus redoutables. Loin de faiblir devant des attaques réitérées, l'insurrection semblait y prendre une nouvelle vigueur ; ce fut là que, voyant la nuit approcher, le général Bedeau dirigea ses forces.

Derrière la barricade du Petit-Pont, aux fenêtres de l'Hôtel-Dieu, de la maison dite des *Deux-Pierrots*, en face du pont, et des autres maisons voisines, étaient apostés de nombreux individus en blouse, en veste, en costume de garde national, en uniforme de garde républicain, paraissant obéir à deux capitaines de ces deux corps et à un homme vêtu en bourgeois. Des pluies de balles avaient constamment repoussé les assaillants. Gardes nationaux des 11e et 10e légions, gardes mobiles, gardes républicains, artilleurs de la garde nationale, armés de leurs mousquetons et commandés par leur colonel Guinard, avaient successivement échoué devant ce feu meurtrier.

Vainement Guinard, s'avançant en parlementaire, avait tenté de faire appel à leur raison, d'invoquer le salut de la République, la souveraineté du peuple, le

suffrage universel : les conseils de ce démocrate si loyal, si populaire, avaient été rejetés.

Le général Bedeau, résolu à un effort suprême, prend lui-même le commandement d'une colonne d'attaque qu'il compose de gardes nationaux, de gardes républicains sous les ordres de leurs officiers supérieurs, Vernon et Baillemont, d'artilleurs commandés par leur colonel Guinard, de troupes de ligne et de gardes mobiles.

Il était sept heures : huit coups de canon dirigés sur la barricade préparent l'assaut. La garde républicaine, la garde mobile et la ligne se joignent aux tirailleurs de la garde nationale. Un feu soutenu porte sur les fenêtres des maisons. Un effort d'ensemble est ordonné. On court, on se précipite, et la barricade est enlevée. Les insurgés, poursuivis de maison en maison, sont tués ou faits prisonniers. On s'élance sur une seconde barricade à l'entrée de la rue Saint-Jacques. Le général Bedeau, le lieutenant-colonel Vernon et l'adjoint à la mairie de Paris, E. Adam, entraînant leur monde, se tenant par la main, escaladent courageusement les pavés. Bedeau et Vernon sont blessés ; Baillemont reçoit trois coups de feu ; E. Adam ne doit qu'à un hasard heureux de n'être pas atteint. Guinard a son shako percé de deux balles. Plus de cent tués ou blessés sont transportés à l'Hôtel-Dieu.

Dans le même temps les barricades Saint-Séverin, rue de La Bûcherie, du bas de la rue de La Harpe et de la rue de La Huchette tombaient au pouvoir de la garde nationale et de la ligne.

Un déplorable incident marqua ce sanglant épisode. MM. Bixio et Recurt, séparés, comme nous l'avons vu, de MM. Garnier-Pagès et Pagnerre pour porter leur concours à la répression de la rive gauche, s'étaient avancés dans la rue Saint-Jacques. Arrivés devant la barricade où Bedeau et Vernon venaient d'être blessés, Bixio se joignit à Adam qui retournait à l'escalade. Dès ses premiers pas une balle l'atteignit en pleine poitrine. Recurt, qui était médecin, lui prodigua les premiers soins. La nouvelle de sa blessure considérée comme mortelle, rapidement connue de l'Assemblée, y porta l'affliction.

V

La séance de l'Assemblée avait été reprise à huit heures un quart, sous la présidence de M. Auguste Portalis, l'un des vice-présidents.

Les représentants interrogeaient et écoutaient avidement ceux de leurs collègues qui revenaient des quartiers insurgés. Sur leurs figures se reflétaient toutes les émotions soulevées par les détails d'une si terrible situation, depuis la sympathie douloureuse pour les victimes, jusqu'aux colères furieuses contre les meneurs et les émeutiers. Chez tous les républicains, profond désespoir; chez de nombreux membres de la droite et du centre, oubli de leur opinion devant le malheur public. Quelques hommes, il est vrai, à la politique impitoyable, dissimulaient mal leur intime satisfaction de voir la Révolution née des pavés périr

sous les pavés, avec la Commission exécutive, ce débris du Gouvernement provisoire. Tous ces sentiments allaient se manifester dans l'Assemblée.

A peine le président a-t-il annoncé que leur digne collègue Clément Thomas est blessé, que M. Considérant monte à la tribune :

« Tous les rapports de ceux qui ont assisté aux scènes déplorables que nous regrettons et dont nous gémissons tous m'ont prouvé qu'il y avait dans la population insurgée un malentendu fatal. (Explosion de murmures.)

« *Quelques voix* : A l'ordre ! à l'ordre ! Ce sont des assassins !

« *D'autres voix* : Parlez ! parlez !

« *M. Considérant* : Pour rétablir le plus tôt possible le calme et la paix, j'ai conçu un projet de proclamation.

« *M. de La Rochejaquelein* : Le comité secret ! (Oui ! oui !) »

M. Payen apporte des nouvelles des barricades du quartier Saint-Jacques.... Il dit avoir rencontré au milieu des troupes MM. Arago et Lamartine.

« *M. Bineau* : Qu'est-ce que cela nous fait ?

« *M. Raynal* : Cela nous fait beaucoup que les membres de la Commission exécutive donnent l'exemple.

« *Un représentant* : La garde nationale n'a pas besoin qu'on lui donne l'exemple.

« *M. Payen* : Je suis étonné de ces interruptions. Je n'ai pas ici à blâmer ni à approuver la conduite suivie par la Commission exécutive.... Les autres membres du Gouvernement sont-ils sur d'autres points ?

Je le crois. Quant aux deux que j'ai nommés, je les ai vus. Ils se sont conduits admirablement. Leur vie a été exposée. Je suis monté dire cela à la tribune pour qu'on ne s'étonne pas qu'ils ne soient point ici pour donner à l'assemblée les renseignements qu'elle désire.

« *M. Considérant* : Une parole de l'Assemblée pourrait plus pour comprimer ou dissiper l'émeute que la force armée elle-même (Non! non! — Vives réclamations.)

« Est-ce que je demande que, tant que l'émeute gronde dans la rue, vous fassiez retirer la force armée et le canon qui doit rétablir l'ordre? Non! Je ne le demande pas. (Interruption et bruit....) Je demande qu'en même temps on examine si une parole sortie du sein de l'Assemblée ne pourrait pas avoir une autorité immense pour ramener à l'ordre ces malheureux égarés. (Oui! oui! Lisez! Agitation.)

« *M. Baze* : Notre devoir est de rester impassibles à notre place, sans délibération avec l'émeute, sans pactisation quelconque avec elle, par la discussion d'une proclamation ou d'une autre, qui, soit qu'on les rejette ou qu'on les adopte, sont également funestes. (Oui! oui! Aux voix! La clôture!) »

La clôture est prononcée et la question préalable adoptée.

Le tumulte règne dans la salle. Plusieurs membres veulent prendre la parole. Les interpellations se croisent. On demande la suspension de la séance.

Enfin, M. Caussidière parvient à la tribune, et s'écrie : « Il y a quarante minutes, vingt-cinq gardes nationaux de la 10e légion sont tombés....

« *Une voix* : Nous le savons!

« *M. Caussidière* : Vous le savez! (Interruption.)

« Vous ne voulez pas faire de proclamation? Voulez-vous que douze représentants se joignent à la Commission exécutive ou au commandement militaire? (Non! non!)

« Si vous ne voulez pas faire de concession, voulez-vous donc qu'on s'égorge à Paris toute la nuit?

« *M. Bérard* : On ne raisonne pas avec les factieux, on les bat.

« *M. Avond* : Ce n'est pas dans une situation pareille que nous pouvons faire des concessions....

« *M. Flocon*, ministre de l'agriculture et du commerce : Caussidière, ne faites pas attention aux interruptions!

« *M. Caussidière*, avec force au milieu du tumulte : Je ne demande pas de concession pour l'anarchie; je demande des précautions pour éviter la guerre civile.

« *Une voix* : Vous l'avez!

« *M. Caussidière* : Elle a commencé, elle existe, citoyens! Nous ne devons plus nous occuper d'autre chose que de cela. (C'est vrai!)

« Vous le voyez aujourd'hui. Eh bien! des milliers, des millions de coups de fusil sont tirés : vous voudrez la destruction de la France! (Non! non!) Je vous le prédis, moi! (A l'ordre! à l'ordre!)

« ... Voulez-vous, citoyens, appliquer un remède (Oui! oui!) pour que l'insurrection ne recommence pas? (Longue interruption! parlez! parlez!)

« Vous croyez-vous assez victorieux, assez maîtres

de l'ordre dans Varsovie, pour empêcher que le canon et la fusillade ne continuent? Vous n'en êtes pas sûrs! tous, tant que vous êtes! (Bruyante exclamation.)

« Eh bien! mon Dieu! quand il y aura des milliers d'hommes massacrés, serez-vous bien heureux? (A l'ordre! à l'ordre!)

« *Une voix :* Vous parlez comme un factieux.

« *M. Caussidière :* Je propose une proclamation aux flambeaux... Que six d'entre vous me suivent!... Si nous mourons, tant pis! Si nous sommes détruits! Eh! mon Dieu! nous aurons fait notre devoir, et cela doit nous suffire. (Agitation prolongée.) Vous tenez donc bien à vivre? (Explosion de murmures.)

« *Quelques voix :* Nous allons avec vous, citoyen Caussidière!

« *M. Caussidière :* Je demande qu'un certain nombre de députés se rendent, accompagnés d'un membre de la Commission exécutive, dans le cœur de l'insurrection. Pour mon compte, je me livre comme otage, et je réponds que nous ramènerons l'ordre, que nous ferons cesser l'effusion du sang! Voyons, citoyens! pensez à cela! (Agitation prolongée.) »

Le ministre des finances croit que la proposition est inopportune et qu'il faut laisser agir le Gouvernement.

M. Baune insiste : s'il y a malentendu entre l'Assemblée et le peuple, il faut le faire cesser.

L'Assemblée décide la suspension de la séance, pendant une demi-heure.

VI

La séance est reprise à dix heures cinq minutes.

Le général Cavaignac prend la parole.

« Citoyens représentants, je regrette de ne pouvoir vous donner des nouvelles plus complètes que celles que je viens vous donner. Je comptais passer la journée dans le voisinage de l'Assemblée, et être ainsi au courant de ce qui se passerait dans l'intérieur de la ville.

« Dans l'après-midi, il s'est produit dans le faubourg du Temple une résistance tellement sérieuse, que j'ai dû m'y porter avec une grande partie des forces qui étaient auprès de l'Assemblée.

« Je ne puis donc encore donner de renseignements complets sur ce qui s'est passé dans la rue Saint-Antoine ou le quartier Latin.

« Je vais me renseigner sur ce qui s'est passé ailleurs, et aussitôt que je serai informé, j'informerai l'Assemblée. Jusqu'à ce moment, sur le boulevard, jusqu'à un quart de lieue du Temple, les troupes sont maîtresses. Il ne s'est manifesté là aucune résistance sérieuse. La résistance a été plus sérieuse dans les faubourgs Poissonnière, Saint-Denis, Saint-Martin, et surtout dans le faubourg du Temple.

« Le général La Moricière et le général Lafontaine, avec les troupes que j'avais mises à leur disposition, ont pu se rendre maîtres des trois premiers faubourgs. Dans le quatrième, il s'est produit une résistance mal-

heureusement énergique. Il y a une heure, cette résistance a été complétement surmontée, et, en ce moment, les portions de la ville situées entre le boulevard et les barrières du nord sont, à ma connaissance, complétement dégagées, non pas d'intention mais de fait. Je ne doute pas que les séditieux, si on les laissait à eux-mêmes, ne recommençassent la résistance ; mais les mesures sont prises pour les en empêcher.

« Je vais m'informer de ce qui s'est passé dans les quartiers Saint-Antoine et Latin, et j'en instruirai aussitôt l'Assemblée. Mais les troupes du quartier Saint-Antoine étaient commandées par les généraux Clément Thomas et Bedeau, celles du quartier Latin par le général Damesme, et je suis convaincu que ces généraux ont fait tout ce qu'il était possible de faire, et que je recevrai des nouvelles satisfaisantes.

« Je vais employer la nuit à faire réunir autour de l'Assemblée la portion de troupes qu'il a fallu en détourner, afin de les porter sur les autres points de la ville pour les opérations malheureusement énergiques que la révolte nous a obligés de prendre.

« Je lui répète que je vais m'informer de ce qui s'est passé ailleurs, et aussitôt que je le saurai, je viendrai en rendre compte à l'Assemblée. (Très-bien ! très-bien !...)

« *Le Président Sénard* : Dans les divers quartiers où la résistance a été acharnée, on s'est efforcé de tromper le peuple sur les sentiments de l'Assemblée à son égard ; depuis plusieurs heures on a répandu le bruit que l'Assemblée était en dissolution, qu'elle-même

n'entendait pas persister à défendre et la République et le Gouvernement qu'elle entend fonder. (Sensation)...

« ... On répand des bruits jusqu'au sein de la garde nationale, jusqu'au milieu des troupes. En conséquence, je propose cette résolution, sous forme de décret :

« Art. 1er. L'Assemblée nationale se déclare en permanence.

« Art. 2. L'Assemblée nationale, décidée à remplir dans toute leur étendue les grands devoirs que la confiance de la nation lui impose, compte fermement, pour le maintien de l'ordre et des institutions démocratiques promises à la France, sur le concours et le patriotisme de tous les bons citoyens.

« Vive la République !

« *De toutes parts :* Vive la République !

« *Voix diverses :* Ajoutez : « De l'armée, de la garde nationale et de tous les bons citoyens.... »

VII

La séance, suspendue à 10 heures et demie, est reprise à 11 heures et demie du soir.

« *M. Garnier-Pagès :* Citoyens représentants, je viens, au nom de la Commission exécutive, vous dire quelle est la situation de Paris en ce moment. (Écoutez ! Écoutez !)

« Nous nous sommes rendus, comme nous avons eu l'honneur de vous le dire, sur les différents points

de la capitale ; voici ce que nous avons vu, et voici ce que nous avons fait :

« Le citoyen Arago s'est transporté dans le douzième arrondissement, et là, marchant lui-même avec les troupes, les précédant, montant sur les barricades, il a parlementé longtemps ; il est parvenu à en franchir quelques-unes; mais, obligé de s'arrêter devant d'autres, il a sommé les insurgés de se rendre. Il l'a fait avec énergie. Les sommations ayant été inutiles, il a dû faire tirer le canon. En ce moment, dans cette partie de Paris, dans le XIe et le XIIe arrondissement, il n'y a plus que quelques points occupes par les insurgés : on les a cernés ; le général Damesme, qui commande cette partie des forces de la nation, a entouré toutes les barricades, le foyer de ces barricades, de telle manière que demain, au point du jour, il pourra remporter la victoire sur des insensés, des factieux.

« Dans les autres parties de Paris, nous avons parcouru nous-même les Ier, IIe, IIIe, IVe, Ve, VIe, VIIe et VIIIe arrondissements ; nous devons dire que, partout, Paris est au pouvoir de l'ordre, et que sur tous ces points la circulation est parfaitement rétablie ; toutes les barricades ont été détruites.

« Le général Cavaignac, le citoyen Lamartine, se sont transportés au faubourg du Temple ; là, ils ont conduit dignement, courageusement les soldats de notre brave armée, notre brave garde nationale ; et successivement toutes les barricades ont été enlevées.

« Le général La Moricière, dans le faubourg Saint-Denis, a rempli son devoir avec le même zèle, la même

activité, le même courage; et, avec la brave garde nationale et l'armée, il a de même enlevé toutes les barricades sur ce point.

« En ce moment, citoyens, il ne reste plus que le faubourg Saint-Antoine, où il y ait des barricades. Mais nous ne doutons pas qu'au point du jour, avec l'accumulation des forces qui se concentrent dans Paris, nous ne doutons pas que nous en aurons bientôt fini avec tous les insurgés.

« Nous devons vous dire, citoyens, que de tous les côtés de la banlieue et des environs de Paris, la garde nationale répond, en ce moment, avec empressement, à tous les appels qui lui ont été faits. Les gardes nationaux de Versailles commencent à entrer dans Paris. Nous avons invité les gardes nationaux de la Seine-Inférieure, du Loiret, de la Somme, et autres pays environnants Paris, à venir en force prêter leur concours à la garde nationale de Paris. Nous avons donné ordre, outre cela, à toutes les troupes de se concentrer encore à Paris. Demain nous sommes sûrs de terminer ces fatales journées.

« Citoyens représentants... malheureusement, j'ai à vous dire qu'il y a eu bien des pertes cruelles.

« Le général Clément Thomas a été blessé, le général Bedeau a reçu également une blessure. Ces généraux n'en continuent par moins avec zèle de servir la patrie.

« Des représentants de la France, des membres de cette Assemblée, ont montré aussi toute l'énergie, toute la bravoure que tous les bons citoyens ont montrée en

cette grande circonstance ; et j'ai la douleur de vous annoncer que l'un d'entre eux, le citoyen Dornès, a été grièvement blessé, et que l'un de vous, l'un de nous, un de nos amis, Bixio, est en ce moment-ci bien dangereusement blessé. Je ne sais, hélas! si Dieu ne nous l'enlèvera pas cette nuit! (Sensation.) Mais il sera mort dignement, honorablement. Il sera mort sur le champ de bataille pour défendre la République, l'ordre et la liberte. (Mouvement. — Très bien! très-bien !)

« Citoyens représentants, demain nous continuerons à faire notre devoir avec énergie ; nous prendrons toutes les mesures. Comme je l'ai dit, ces mesures, c'est le canon. Demain nous irons avec force mettre un terme à cette insurrection qu'on ne peut comprendre, qui prend tous les drapeaux, qui n'en avoue aucun, qui est un parti payé, un parti soudoyé, et qui renferme des principes d'anarchie de tout genre.

« En ce moment-ci, la pensée qui nous anime et nous réunit tous, c'est que nous avons deux choses à défendre : l'ordre et la République. Partout où nous sommes allés, nous avons dit : « Comptez sur l'Assemblée nationale. » Nous avons dit : « Comptez sur nous, comme nous sommes certains que nous pouvons compter sur vous. » Ce que nous avons dit dans les rangs de la garde nationale, dans les rangs de l'armée, partout où nous sommes allés, nous le disons encore devant vous. Oui, la France entière est représentée dans l'Assemblée nationale, l'Assemblée nationale fera son devoir. Et nous, pour le peu de temps que nous avons

encore à rester à notre poste, nous le ferons jusqu'au dernier moment.

« Citoyens! nous avons dit à la garde nationale : « Vous pouvez compter sur nous. » Demain nous vous prouverons que vous avez bien fait de compter sur nous. » (Vive approbation !)

« *Le président Sénard :* .... De part et d'autre, il y a en ce moment, en avant, en arrière des barricades, cette sorte de trêve qu'apporte toujours forcément la nuit : Je propose... (Interruption.)

« Le citoyen Degousée s'approche en ce moment du banc du gouvernement et adresse, avec animation, au citoyen de Lamartine, membre de la Commission exécutive, et à M. Duclerc, ministre des finances, des paroles qui ne viennent pas jusqu'à nous.

« *Un grand nombre de membres*, s'adressant à M. Degousée : « Montez à la tribune ! »

« *M. Degousée :* Les malheurs de cette journée étaient prévus, étaient annoncés et provoqués par les journaux anarchistes...

« *Plusieurs membres :* C'est vrai !

« *M. Degousée :* ... qui depuis plusieurs jours cherchaient à démontrer que l'Assemblée n'était qu'un foyer de corruption, qu'il fallait la chasser, par l'*Organisation du travail*, ce journal incendiaire, et par d'autres.

« Je demande que le pouvoir exécutif, dès cette nuit, fasse arrêter ces journalistes, afin que demain ils n'empoisonnent plus la population! (Interruption.)

« *Plusieurs voix :* Non! non! pas de violence!

« *M. Degousée :* ... afin qu'ils ne viennent pas flétrir

la conduite de la garde nationale, qu'ils ne viennent pas dire que « c'est elle qui a attaqué. » .... Je demande que demain ces journaux, dès l'instant où ils manifesteront la moindre pensée d'anarchie, soient immédiatement saisis.... et je demande qu'on fasse arrêter cette nuit une portion de ceux qui ont provoqué la guerre civile qui ensanglante notre ville et qui fait qu'aujourd'hui nous déplorons la mort de tant de bons citoyens. Si nous ne profitons pas de ce désastre qui vient de nous frapper pour montrer de la vigueur et de l'énergie et nous débarrasser des 1,500 ou 1,800 fauteurs d'anarchie qui empoisonnent la capitale et le pays, jamais la République ne pourra survivre. (Mouvements divers.)

« *Une voix à gauche :* L'état de siége !

« *M. Degousée :* Je ne demande pas l'état de siége, mais je demande que, pour le crime du 15 mai comme pour le crime d'aujourd'hui, la déportation ait lieu sur la reconnaissance de l'identité des individus. (Non ! non ! — Vive agitation.)

« *M. Duclerc :* J'avais voulu empêcher l'honorable préopinant de parler, je n'ai pas réussi, je le regrette.

« ... Il est nécessaire, il est indispensable de montrer de l'énergie. Le Gouvernement vient de promettre qu'il en aurait. Le Gouvernement vous a montré aujourd'hui qu'il en avait eu. Maintenant exigez-vous de lui un coup d'Etat? Il ne le fera pas. (Très-bien ! très-bien ! — Interruption.)

« Un membre à droite prononce quelques mots

que les cris : *A l'ordre* nous empêchent d'entendre. — (Vive agitation !)

« ... Il y a eu une conspiration ! c'est évident. Il y a longtemps qu'elle dure. Quels sont les conspirateurs? Ils sont un peu partout. Quel est le devoir du Gouvernement? De les saisir où qu'ils soient. Mais parce qu'un homme occupe une fontion dans l'État, parce qu'il est journaliste, ce n'est pas une raison pour l'arrêter. (Bruit et interruption.) Permettez... si un homme a commis un crime, quel qu'il soit, le procureur de la République devra mettre la main dessus, c'est son devoir. La Commission exécutive en donnera l'ordre ; le procureur de la République l'exécutera.

« Mais une mesure générale, une mesure prise sans examen, une de ces arrestations contre lesquelles nous avons lutté pendant dix-sept ans, jamais nous ne la prendrons. (Très-bien ! très-bien !)

« L'ordre du jour proposé est adopté.

« *M. Trédern :* Je viens, avec deux de nos collègues, les citoyens Ambert et Bellegarde, de parcourir tous les quartiers occupés par la garde nationale.... En général, nous avons trouvé la ville calme. Quelques coups de fusil, mais isolés, se sont fait entendre.

« ... Les barricades sont en général occupées par la garde nationale, rues de La Harpe et Saint-Jacques et dans tous les quartiers environnants. Seulement, comme ces troupes sont en général sous les armes sur les places, ces barricades ne sont pas démolies et sont mal gardées.

« Je prierai donc le Gouvernement de prendre des

mesures et d'envoyer sur les lieux des troupes de ligne qui puissent conserver ces positions, de manière qu'elles ne soient pas occupées demain à la pointe du jour, de nouveau, par les insurgés, et qu'elles ne nous coûtent pas de nouvelles pertes. Ce sont les expressions mêmes de la garde nationale que j'ai entendues. (Agitation.)

« J'ai été sur les lieux occupés par les 10e et 11e légions, celle-ci commandée par votre collègue M. Quinet. (Bruit.) J'ai parcouru les postes commandés par les colonels Lambert et Bellegarde, et c'est le colonel Quinet qui nous a exprimé également cette idée-là.

« Je le dis au Gouvernement, et je suis convaincu qu'il la prendra en considération. (Oui ! oui !) »

La séance est suspendue à minuit et remise au lendemain matin, huit heures.

VIII

M. Trédern avait dit le mot de la situation, il en avait indiqué la solution.

Refoulée du centre de Paris, l'insurrection n'avait plus pour points de résistance que le clos Saint-Jacques, les barrières de La Chapelle et de La Villette et le faubourg Saint-Antoine.

Si la garde nationale et les troupes se maintenaient dans les positions conquises à prix de sang, l'intérieur étant dégagé et les forces des départements apportant leur concours, l'extérieur, dès le matin, pourrait être aussi dégagé et l'ordre rétabli.

Mais garderait-on ces positions? Pourrait-on y réussir?

IX

Le général Cavaignac venait d'avouer à la tribune son ignorance de ce qui se passait en dehors du faubourg du Temple et son intention de le savoir. Dans ce but, il quitta de nouveau le siége du Gouvernement pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville et dans le quartier Saint-Jacques ; il ne revint à la présidence qu'à deux heures du matin.

« Le ministre de la guerre — dit M. Ledru-Rollin — ignorait également les forces dont il pouvait disposer : lui ayant demandé, vers deux heures du matin, combien il y avait de troupes dans Paris, il me répondit qu'il ne le savait pas. » (*Enquête*, t. II, p. 312.)

« A l'une des interpellations qui lui furent adressées — dit M. Barthélemy-Saint-Hilaire — le général répondit expressément et avec la plus énergique vivacité : Combien j'ai de troupes? Mais encore une fois, je vous dis que je n'en sais rien. » (*Moniteur*, p. 3354.)

« Des explications — affirme M. Beslay — ayant été provoquées par ma demande, la nuit, de renforts pour la 8e mairie, sur le nombre de 25,000 que l'on croyait exister dans Paris et de 15,000 dans les environs, le général répondait : Je le croyais, j'ai été trompé. »

Quelle qu'en fût la cause, insuffisance de troupes, impuissance dans les moyens, négligence de l'administration, tactique forcée ou volontaire, il n'en résulta

pas moins cette conséquence fatale, établie par les faits, que, malgré les obsessions réitérées des généraux, des colonels et des maires, les positions, si péniblement enlevées le jour et le soir, furent abandonnées la nuit dans le quartier Saint-Jacques, sur les ponts de la Cité, dans la rue Saint-Antoine et dans le faubourg du Temple. Les troupes parvenues à Belleville se replièrent en deçà du canal.

« Dans la soirée du vendredi — dit le colonel de la garde nationale de Belleville — un bataillon de ligne avait pris les barricades jusqu'à Belleville; nous nous sommes crus un instant délivrés. Nous avons demandé du monde, mais on a répondu qu'on ne pouvait pas nous en envoyer. Le lendemain matin, nous avons appris que la colonne avait fait retraite. Dès ce moment les insurgés ont recommencé les barricades avec plus d'énergie. » (*Enquête*, t. I, p. 368.)

Le bruit de l'abandon du bas quartier Saint-Jacques étant parvenu au Luxembourg, MM. Arago et Garnier-Pagès, vivement étonnés, écrivirent au colonel de la 10e légion pour remplacer au pont Saint-Michel les 400 hommes qui l'avaient abandonné : 12 heures trois-quarts de la nuit. (*Archives*, no 2616).

Le colonel, M. Hingray, expliqua ainsi cet incident :

« Deux bataillons de la légion, le 1er et le 2e, ont été engagés le 23. Ils se sont emparés avec la plus grande vigueur des barricades du pont Saint-Michel, du Petit-Pont de l'Hôtel-Dieu, des rues de La Harpe et de La Huchette, etc. Ils ont éprouvé des pertes dans ces diverses attaques, le 2e particulièrement.

« Ils occupaient encore à minuit cette position, qui a coûté tant de sang à reprendre le lendemain. Je n'ai consenti à la quitter qu'après avoir reçu les ordres réitérés que m'ont apportés le capitaine d'état-major Hurteau d'Origny, attaché au 3e bataillon, et mon lieutenant-colonel. Je dois ajouter que je fis alors former le cercle et appeler les quatre chefs de bataillon qui m'accompagnaient. Je leur exprimai de nouveau mon idée de conserver un point stratégique aussi capital. Ils me firent observer que nous étions fort avancés, qu'au point du jour nous nous trouverions sans renfort au milieu de l'insurrection et qu'en présence des ordres réitérés que j'avais reçus, ils ne pensaient pas que nous dussions prendre la responsabilité dont je voulais me charger. Nous nous sommes retirés. »

Seuls, les généraux La Moricière et Lafontaine purent se maintenir dans les faubougs Poissonnière, Saint-Martin et Saint-Denis. (*Archives*, nº 2591).

« 23 juin, 11 heures et demie du soir.

« Monsieur le Ministre,

« J'ai l'honneur de vous informer qu'autour de nous tout est tranquille. Il ne paraît pas qu'il se reforme de barricades dans les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin. Il y a à La Chapelle-Saint-Denis une barricade encore gardée par les insurgés. Nous l'enlèverons demain au petit jour à moins de contre-ordre. La garde nationale rentre chez elle, et nous sommes un peu en l'air. La 5e légion (portes Saint-Denis et Saint-

Martin) n'a pas eu 2,000 hommes sous les armes, sur 18,000 effectifs environ.

« Dévouement sincère et affectueux,

« De La Moricière. »

On trouve, d'ailleurs, l'explication de la rentrée des troupes dans les paroles mêmes du général prononcées dans l'Assemblée, à 10 heures : « Je vais employer la nuit à faire réunir autour de l'Assemblée la portion de troupes qu'il a fallu en détourner. »

Le général persistait dans son système « par cette conviction qu'il y avait danger à disséminer les troupes; que l'expérience de juillet 1830 et de février 1848 lui démontrait la nécessité de ne pas engager les troupes dans les rues, et de réunir les corps en nombre suffisant pour que l'insurrection fût toujours forcée de céder devant eux. » Et il justifiait son absence prolongée de la présidence, centre d'action, où il avait appelé la Commission exécutive, par le besoin de se rendre compte, par lui-même, de la situation, ajoutant : « Je n'étais encore que ministre de la guerre ; j'étais bien libre de me faire tuer si bon me semblait. » (*Enquête*, t. I, p. 258.)

X

De retour à la présidence à 2 heures de la nuit, le général Cavaignac voulut se retirer à 2 heures et demie pour se rendre au ministère de la guerre. Les membres de la Commission exécutive s'y opposèrent,

après une altercation assez vive, où ils s'efforcèrent de lui démontrer l'urgence d'ordres rapides et précis pour poursuivre l'action répressive dès l'aube du lendemain.

La pénurie des troupes était évidente. La volonté du général de se conformer aux prescriptions réitérées de la Commission exécutive sur l'effectif des troupes avait-elle échoué devant les lenteurs systématiques d'une administration plus hostile que sympathique à la République? Les bataillons incomplets ne présentaient-ils qu'un chiffre bien inférieur à celui sur lequel il comptait? Quoi qu'il en fût, le général était visiblement affecté de cette situation fausse. En proie à une incessante irritation, il s'exaspérait à toute demande qui ravivait ses anxiétés. Son absence volontaire du centre du commandement s'explique peu par le besoin de connaître par lui-même les péripéties d'une lutte dont, à tout moment, de nombreux aides de camp et estafettes venaient lui rendre compte. Aussi semble-t-il plutôt avoir évité des réclamations et des réquisitions qu'il se trouvait dans l'impossibilité de satisfaire.

Ses préoccupations étaient telles qu'il n'existe de lui ni de son ministère aucune dépêche télégraphique de ce jour faisant appel aux troupes et aux gardes nationales des départements. A cette interpellation qui lui avait été adressée le soir dans l'Assemblée par un représentant : « Et vos troupes? » Il avait répondu : « que les troupes de la banlieue étaient dans Paris ; que cependant l'artillerie était restée à Vincennes ; que des ordres avaient été transmis aux garnisons voisines. »

C'était vrai, mais toutes les dépêches du 23 portent les signatures de MM. Ledru-Rollin et Marie, auxquelles vinrent s'ajouter celles de MM. Lamartine et Garnier-Pagès. Il n'en est point parti du ministère de la guerre, ainsi que le constate l'enquête.

XI

Les membres de la Commission exécutive, surchargés de la responsabilité d'une situation si contraire à leurs prescriptions, livrés aux accusations, aux malédictions de la garde nationale, gémissant sur la nécessité d'abandonner la nuit l'œuvre ensanglantée du jour, profondément tristes de n'avoir pu empêcher la proposition de dissolution immédiate des Ateliers nationaux, qui jetait derrière les barricades les insurgés de la misère et les égarés, désespérés du manque des moyens de compression dans leurs mains, recevant, comme un dernier coup, l'avis que les barricades se redressaient plus nombreuses et plus fortes à la suite de la retraite des troupes, ne pouvaient se soustraire à des méfiances, à des soupçons, injustes sans doute, contre un ministre qu'ils couvraient et qui les découvrait, et dont ils avaient subi le plan. Déchirés par ces cruelles angoisses, ils étaient enclins à voir dans tout acte inexpliqué du général une cause de reproches; dans ses retards d'exécution et dans sa tactique, une manœuvre; dans ses indécisions et dans ses absences, un abandon; et dans les offres de dictature qui

lui étaient adressées et qu'il ne repoussait pas, une trahison.

XII

A l'aube du jour, les barricades étaient relevées sur les points délaissés.

Elles entouraient le Panthéon, l'École de droit, la XIIe mairie.

Elles étaient reconstruites et fortifiées dans le quartier Saint-Jacques, au bas de la rue de La Harpe, au Petit-Pont de l'Hôtel-Dieu, au pont Saint-Michel et à la place Maubert.

Elles cernaient l'Hôtel-de-Ville, coupaient la rue Geoffroy-Lasnier, enveloppaient la IXe mairie, l'église Saint-Gervais, couvraient les rues Saint-Antoine, Cloche-Perche, des Rosiers, le quartier Saint-Paul.

Elles avaient envahi les rues étroites du Marais.

Elles enserraient la mairie du VIIIe arrondissement et les casernes voisines.

Elles couvraient de leur réseau le faubourg Saint-Antoine, les rues de Charenton, de La Roquette et les rues transversales.

Elles étaient transformées en véritables forteresses dans le faubourg du Temple.

Si les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin restaient dégagés, tous les murs d'enceinte de l'octroi, depuis La Villette jusqu'au clos Saint-Lazare, étaient crénelés, révélant, ainsi que toutes les défenses établies aux barrières, la main des vieux soldats de l'Empire et d'hommes expérimentés.

XIII

En face de ce développement de l'insurrection, les forces allaient enfin s'accroître d'heure en heure pour l'écrasement de l'émeute.

Les dépêches adressées par la Commission exécutive aux départements étaient parvenues, ainsi que celles du ministère de la marine, qui mandaient l'infanterie de marine, à Brest, Cherboug et Rochefort. Les troupes en garnison à Orléans, Rouen, Amiens, et dans le cercle le plus rapproché de la Seine, se mettaient en marche sur Paris. Les gardes nationaux de toutes les villes accouraient à la défense du Gouvernement républicain. L'artillerie de Vincennes et la cavalerie de Versailles étaient attendues. Le vide de la veille allait être bientôt rempli.

D'autre part, les inquiétudes sur la solidité et la fidélité de la garde mobile et de la garde républicaine s'étaient dissipées. Ces bataillons, qui voyaient le feu pour la première fois, avaient montré un élan, une bravoure égale, et avaient, ainsi que les troupes de ligne, fait courageusement leur devoir.

D'ailleurs, partout où le combat s'était engagé, la rébellion avait été vaincue, et ce premier succès assurait un résultat définitif.

XIV

« Les membres de la Commission avaient décidé que

deux d'entre eux resteraient à la présidence, les citoyens Marie et Ledru-Rollin avec le citoyen Pagnerre; les citoyens Arago et Garnier-Pagès étaient au Luxembourg. » (*Enquête*, t. III, p. 250.)

Après le départ de MM. Arago et Garnier-Pagès, avant la sortie de M. Lamartine, M. Carteret, sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, convaincu de la participation de tous les partis hostiles à la République dans le complot dont il avait souvent signalé les indices, déposa, signée de son nom, la proposition que j'ai entre les mains :

« Je propose à la Commission exécutive, en même temps qu'elle rétablit l'ordre dans les rues, d'empêcher le triomphe de la réaction, qui profitera seule de notre victoire,

« C'est-à-dire d'arrêter, cette nuit, les principaux chefs de la réaction, des trois partis : régence, légitimité, bonapartisme,

« Les principaux rédacteurs de journaux,

« Comme prévenus d'avoir été les instigateurs de la révolte, de l'avoir préparée par leurs écrits, leurs distributions d'argent,

« Et de faire connaître, cette nuit, les mesures prises, et, demain, les résultats.

« Le sous-secrétaire d'État de l'intérieur,

« CARTERET.

« 23 juin 1848, 11 heures du soir.

« On pourrait faciliter cette mesure en déclarant Paris en état de siége. »

Par ce hardi moyen, affirmait M. Carteret, les barricades disparaîtraient, l'ordre serait rétabli et la République sauvée.

Cette proposition dépassait celle de M. Degousée, que MM. Lamartine et Duclerc avaient vivement combattue dans l'Assemblée. M. Lamartine, répugnant invinciblement aux coups de force, y opposa un refus absolu.

CHAPITRE HUITIÈME.

Indignation de la presse contre les fauteurs de l'insurrection ; seuls, les journaux bonapartistes la justifient. — Incident Pujol devant la commission d'enquête. — Action bonapartiste. — Témoignage de Charras. — Séance de la Commission exécutive : irritation du général Cavaignac ; les membres de la Commission refusent de donner leur démission. — Séance de l'Assemblée : le président expose l'état de la lutte ; adoption par la République des enfants et des veuves des citoyens morts pour la défense de l'ordre et des constitutions républicaines. — Conversation dans le cabinet particulier de la présidence entre le président, le général Cavaignac, MM. Pagnerre et Garnier-Pagès. — Reprise de la séance : déclaration de Paris en état de siége ; remise de tous les pouvoirs exécutifs au général Cavaignac ; rejet de la proposition qui retire à la Commission exécutive ses fonctions. — Impressions diverses de chacun des membres de la Commission. — Considérations générales sur la Commission exécutive.

I

L'initiative du soulèvement et les provocations des menées bonapartistes, dénoncées d'abord par le Gouvernement, et plus tard par Lagrange et par le journal de Barbès, étaient si nettement révélées par les faits que, le 24, la presse, écho des événements, les signalait à l'opinion publique.

Le Représentant du peuple : « Les réactionnaires, lâches, comme toujours, font déjà par leurs journaux calomnier les républicains démocrates. L'un d'eux déclare

que l'émeute qui éclate sur Paris est un coup monté à l'avance : « Évidemment — s'écrie-t-il — le parti du désordre, de l'anarchie, du sang, la République rouge, en un mot, s'était entendue.

« Oui ! Il y a un coup monté à l'avance, mais par qui, si ce n'est par ceux qui, seuls, peuvent en profiter ? Qui peut dans ce moment hériter du pouvoir, si ce n'est les éternels ennemis de la République, les royalistes de toutes les couleurs, les partisans de Bonaparte et de la régence?....

« Depuis longtemps les menées dynastiques n'étaient plus un secret pour personne. Le mécontentement des Ateliers nationaux leur fournissait un trop bon prétexte pour qu'ils laissassent échapper l'occasion de faire un coup de main ; mais, comme ils savent la répugnance qu'inspire au peuple tout rejeton des vieilles royautés, il fallait bien donner à leurs partisans un mot d'ordre.

« Celui qui écrit ces lignes a vu hier, à 11 heures du soir, un homme parcourir les groupes qui stationnaient sur les quais et leur dire ceci : « Vous savez qu'il ne faut pas crier : *Vive Napoléon!* Il faut crier : *Vive la République démocratique* ! C'est l'ordre ! »

« Il y a donc des agents qui donnent le mot d'ordre. Par qui sont-ils payés? Les républicains rouges, comme on veut appeler les démocrates, n'ont pas d'argent. On le sait bien. »

Cette consigne, en effet, avait été suivie sur certains points, où les cris de vive Napoléon ! avaient été moins nombreux que la veille.

La Réforme : « Dans la matinée, des individus portant au bras droit un ruban bleu sur lequel était brodé un 7 et — 11, parcouraient les groupes et allaient de barricades en barricades, près du quai aux Fleurs, cherchant à surexciter les masses. »

La Patrie : « En présence du drame sanglant qui se joue, nous avons besoin de nous recueillir et d'attendre avant d'apprécier les événements...

« Mais ce que nous pouvons flétrir dès à présent, ce que tant de fois nous avons flétri, ce sont les meneurs chargés de soudoyer et de jeter à la boucherie les malheureux insurgés. Car, derrière les barricades qui arborent le vague drapeau des Ateliers nationaux, tous les partis rétrogrades s'agitent.

« N'en doutons pas, les insurgés ignorent au juste pour l'intérêt de quels prétendants ils versent leur sang. La plupart d'entre eux s'indignent qu'on les traite d'ennemis de la République, et c'est cependant contre elle qu'ils sont armés par des mains inconnues. »

Le Constitutionnel : « Les gardes nationaux qui marchent contre l'émeute faisaient entendre les cris répétés de : Vive la République ! A bas les prétendants ! »

L'Assemblée Nationale : « Encore l'anarchie, toujours la révolution ! Nous avons là devant les yeux les instruments et les victimes. Mais où sont les chefs ? qui donc a préparé cette infernale machination ? Comment se fait-il que, du milieu de ces attroupements, il ne s'élève pas un cri de faction pour ou contre tel ou tel homme ? On ne crie plus, comme il y a quelques jours : Vive l'Empereur ! Vive Napoléon ! Vive celui-ci, vive

celui-là ! et A bas la Commission exécutive ! Ce silence systématique prouve qu'il y a une direction, une discipline ; d'où vient-elle? Est-ce que l'Assemblée nationale ne sondera pas cet abîme?.... Ce n'est plus une émeute, c'est un complot. Qui donc en est le chef? Nous adjurons la Chambre des représentants de le découvrir, de le nommer et de faire justice. »

Le Moniteur : « Un grand nombre d'individus, saisis les armes à la main, ou porteurs de cartouches, ont été incarcérés. Tous ont été fouillés, soit au moment de leur arrestation, soit à leur arrivée à la préfecture de police. Sur plusieurs d'entre eux on a trouvé d'importantes sommes d'argent dont l'origine n'a pu être justifiée d'une manière satisfaisante ; et les investigations auxquelles procède le procureur général près la Cour d'appel ont fait recueillir des documents qui autorisent à penser que ces sommes ont été fournies à ces inculpés par des fauteurs de désordre. C'est une nouvelle preuve que les déplorables événements qui ensanglantent la capitale sont l'œuvre de machinations dont les traces sont déjà manifestes, et dont il est permis d'espérer que l'ensemble n'échappera pas à la justice. »

II

Aux témoignages spontanés de la presse, se joignaient les récits des représentants.

M. Gaudin écrivait au président : « Les citoyens Baune, Fleury et moi, nous nous sommes rendus hier (24) entre 4 et 5 heures, à l'origine de la rue Ram-

buteau, où se trouvait une forte barricade. La barricade a été enlevée devant nous.... Plusieurs prisonniers étaient aux mains de la garde nationale, notamment un individu en blouse, sur lequel on a trouvé une certaine quantité de pièces d'or.... Parmi les blessés que nous avons visités à l'Hôtel-Dieu, se trouve un insurgé frappé d'une balle à l'œil et sur lequel on a trouvé 1,235 fr. » (*Enquête*, t. II, p. 261.)

M. Girerd, dans la séance du 24, revenant de voir le brave général Lafontaine qui venait d'être blessé, disait : « Près du lit de notre collègue, de mon ami, j'ai rencontré un garde national, témoin oculaire du fait suivant : Un enfant de quatorze ans a été arrêté parmi les insurgés de Saint-Séverin. Il était porteur d'une somme de 10,000 francs en or. (Mouvement.)

« *M. Flocon, ministre* : Ce fait n'est pas isolé. Il y en a beaucoup d'autres. (Bruits divers.)

« *Le président* : Messieurs, quel que soit l'intérêt avec lequel nous avons accueilli la communication qui vient de nous être faite, je pense que l'Assemblée trouvera bon que nous nous abstenions de tout détail de ce genre. (Oui ! oui !).... J'en aurais pour mon compte considérablement à vous indiquer.... »

Je pourrais multiplier les citations et les documents de ce genre.

III

Les feuilles bonapartistes tenaient un autre langage.

Tandis que *L'Organisation du travail* de Lacolonge faisait ouvertement l'appel aux armes, *Le Napoléonien* justifiait l'insurrection.... « Le peuple de Paris, après quatre longs mois d'attente, a enfin perdu patience. Il a repris ses armes.

« La misère, la faim, l'horrible faim, à laquelle nul des fainéants qui siégent au Luxembourg n'a songé à porter remède, a fait de nouveau descendre dans la rue cette population d'ouvriers que l'on berce depuis si longtemps avec des phrases sans résultat, avec des phrases sans idées. »

IV

Avant de poursuivre le triste et poignant récit des journées de juin, je dois continuer à dérouler la série des preuves qui peuvent révéler les coupables, sur qui en retombe la juste responsabilité. Il faut que l'opinion publique ne s'égare plus. Il faut que cette responsabilité pèse de tout son poids sur les criminels. Il faut que la distinction se fasse entre les provocateurs et les égarés.

Quels sont les provocateurs, quels sont les égarés? A cette question posée par la commission d'enquête, le chef de division de la sûreté générale, M. Panisse, répondait en présentant ce tableau :

« Classes qui ont pris part à l'insurrection :

« 1° Beaucoup d'ouvriers sans travail, qui soutiennent leur famille et qui voient des femmes et des enfants qui ont faim ;

2° Des hommes exaltés et probes, mais ignorants et faciles à se laisser tromper. On leur a fait croire que l'Assemblée nationale voulait ramener peu à peu le système suivi par Louis-Philippe;

3° Les communistes, rêveurs d'utopies, dont chacun a son système et qui ne sont pas d'accord entre eux;

4° Les légitimistes, qui ont toujours dit qu'il faudrait passer par la République pour arriver à Henri V : pour eux, le Gouvernement républicain n'est qu'une halte d'un moment, mais nécessaire ;

5° Les bonapartistes, qui ont joint leur argent à celui des légitimistes pour solder l'émeute;

6° Les partisans de la régence, qui se sont fait remarquer par leur mauvais vouloir, lorsqu'il a fallu payer l'impôt;

7° Enfin, l'écume de tous les partis, les forçats et les gens sans aveu; enfin, les ennemis de toute société, gens voués par instinct aux idées d'insurrectiou, de vol et de pillage.

« Pour ces hommes, les vrais coupables, il faut une répression rigoureuse et énergique : la peine de mort ou la déportation;

« Pour les hommes égarés : du pain et de la clémence. » (*Enquête*, t. II, p. 129.)

V

Lorsque ceux qui étaient chargés de découvrir la vérité, dominés par les passions du jour, détournés par leurs tendances politiques, ont fait fausse route et

n'ont pas tiré des inductions conformes aux documents qui leur étaient soumis, l'historien doit les remettre en lumière, afin que la postérité prononce. Je laisserai la parole aux faits.

Pujol est signalé par le rapport de l'enquête, t. Ier, page 40, comme l'un des envahisseurs du 15 mai, comme le principal instigateur et promoteur de l'insurrection ; il est également dénoncé par de nombreux rapports et témoignages déposés aux archives. Arrêté, il demande à faire des révélations.

Le fait est si grave que je cite textuellement le rapport de l'enquête, t. Ier p. 338.

« Paris, le 12 août 1848.

« Monsieur le Président,

« Le nommé Pujol, lieutenant des Ateliers nationaux, actuellement détenu au dépôt de la préfecture de police, demande à comparaître devant vous. Il aurait — dit-il — des faits importants à vous signaler.

« Pujol est gravement compromis dans les journées de juin. Le 22 juin, c'est lui qui a porté la parole, au nom des délégués des Ateliers nationaux, au Luxembourg, et il était à la tête de la colonne d'ouvriers qui, le 22, a parcouru le faubourg Saint-Antoine et le boulevard, et, le 23, a engagé la bataille à la porte Saint-Denis. Il prétend n'avoir pas dirigé le mouvement insurrectionnel, comme on l'accuse, mais il donne à entendre qu'il pourrait indiquer quel est le parti qui l'a dirigé. C'est — dit-il — une fraction du

parti républicain qu'il ne veut désigner plus clairement qu'après en avoir conféré avec vous en secret.

« Je crois que, si Pujol le voulait, il pourrait faire des révélations qui mettraient sur la trace de la vérité. Si vous croyez devoir l'interroger, j'aurai l'honneur de vous communiquer son interrogatoire.

« Agréez, monsieur le Président, etc.

« Signé : Ernest Bertrand, juge d'instruction. »

« Déposition de Pujol, ex-lieutenant des Ateliers nationaux.

« Pujol comparaît sur sa demande. Il a déclaré qu'il ferait ses révélations à la commission d'enquête. Introduit devant la commission, il dit ne vouloir parler qu'à M. Odilon-Barrot, président, laissant celui-ci libre de faire de ses révélations tel usage que bon lui semblera.

« Après la sortie du sieur Pujol, le président déclare que le sieur Pujol ne lui a dit que des choses insignifiantes, et n'ayant aucun trait à la mission de la commission.

« Signé : Odilon-Barrot. »

Non-seulement les membres de la commission d'enquête, qui avaient si minutieusement interrogé MM. Louis Blanc et Caussidière, ne firent aucune question à l'homme que le juge d'instruction leur signalait, et qu'ils savaient être le principal provocateur de la guerre civile, mais j'ai vainement cherché dans

tous les journaux judiciaires du temps la trace de sa comparution devant un conseil de guerre ou un tribunal quelconque.

Sans vouloir blesser la susceptibilité des membres de cette commission, n'est-il pas permis de conclure que leur esprit prévenu ne voyait dans les luttes de juin que la République rouge, qu'ils détournaient les yeux de toute preuve qui n'aboutissait pas à leur vérité? Et ceux d'entre eux qui, avec M. O. Barrot, venaient de voter l'élection et le retour de Louis Bonaparte, ne se refusaient-ils pas, involontairement, à reconnaître sa participation tacite ou avouée dans les troubles, et n'étaient-ils pas enclins à dédaigner toute révélation étrangère à ceux qu'ils jugeaient coupables?

Je trouve une preuve de cette assertion dans l'enquête, page 331 : A M. Panisse qui disait : « Les ouvriers croient qu'on veut leur enlever la République ; tous les mécontents, les repris de justice, les gens sans aveu, les partisans des prétendants se joignent à eux et grossissent leur nombre, » M. le président répliquait : « Vous ne faites que confirmer ce que nous savons. Il ne s'agit que de gens ayant voulu déplacer le pouvoir à leur profit. La République n'est menacée que par l'élément anarchique.... La réaction n'est pas à craindre ; qu'on s'en pénètre bien ! »

Mon collègue, M. Lanjuinais, à qui je dévoilais le résultat de mes recherches, me répondait avec sincérité : « C'est possible ; mais nous n'avons pas poussé nos investigations de ce côté. »

Mon ami, M. Latrade, membre aussi de la commis-

sion d'enquête, que j'interrogeai, m'écrivait : « L'action du parti bonapartiste sur les événements de juin ne saurait être mise en doute; chaque fois que cette action tendait à apparaître dans l'enquête, elle était écartée au lieu d'être poursuivie. La preuve, c'est qu'il n'est pas dit, dans le rapport de M. Quentin-Bauchart, un seul mot du parti bonapartiste, alors que, dans les pièces de l'enquête, vous le retrouverez souvent, bien que les pièces qui tendaient à le mettre en évidence étaient écourtées et souvent écartées [1]. Sous ce point de vue, l'enquête est donc entièrement à refaire, et j'espère bien que vous n'y aurez pas manqué. »

VI

C'était à Belleville, à La Chapelle, à La Villette, dans les faubourgs Saint-Martin, du Temple, Saint-Jacques et Saint-Marceau que le bonapartisme avait le

[1] Enquête, tome II.

Page 207. Le titre porte : « 14 *juin : Envoi de la copie d'une lettre arrivée de Londres sur L. Bonaparte.* »

La lettre ne figure ni sur le livre ni dans le dossier aux archives.

Page 207. Le titre porte : « 15 *juin : Menées pour les candidatures de L. Bonaparte au grade de colonel de la 2e légion.* »

Ce document ne suit pas le titre.

Page 208. Le titre porte : « 18 *juin : Renseignements sur les intrigues bonapartistes.* »

Ce document manque.

Page 208. Le titre porte : « *Intrigues du général Piat en faveur de L. Bonaparte.* »

Le document manque; rien sur le livre, rien au dossier.

Page 210. Le titre porte : « *Voyage de M. Charles Ledru, avocat, à Londres; ses conférences avec L. Bonaparte.* »

Ce document manque; rien sur le livre, rien au dossier.

plus pénétré et avait obtenu le plus de suffrages. Mais les agents étaient partout.

A ces preuves, qui surabondent dans les archives, dans les journaux, dans les rapports, dans les faits eux-mêmes, je n'ajouterai pas le nombre considérable des témoignages qui m'ont été adressés et que j'ai entre les mains, émanés de républicains ardents et d'ouvriers des Ateliers nationaux. Ils m'ont affirmé que, dans les prisons et dans les lieux d'internement, ils s'étaient aperçus que la moitié des incarcérés était bonapartiste, et qu'il fallut plusieurs fois l'intervention de l'autorité pour empêcher des collisions avec eux.

Je citerai seulement la lettre de l'un de ces ouvriers républicains :

«... Ce qui prouve péremptoirement que le parti napoléonien avait la main haute dans l'insurrection, c'est ce qui s'est passé dans toutes les détentions, et notamment à Cherbourg, au fort de l'Ile-Pélée, lorsque l'on sut que Louis-Napoléon était nommé président de la République. C'est alors que les partisans de Louis-Napoléon levèrent la tête, s'avouèrent hautement et provoquèrent certains de leurs codétenus, ce qui a amené des rixes dans la détention, et cela à plusieurs reprises. M. le commandant, chef de bataillon au 4e léger (Lardier), a été témoin de ces diverses scènes de violence, qui avaient pour cause les deux opinions en présence : républicains et napoléoniens. »

On peut voir, dans les archives, la médaille dont beaucoup de combattants étaient porteurs. Cette médaille, antérieurement et abondamment distribuée,

porte d'un côté la tête en profil de Napoléon-Louis Bonaparte, avec ces noms en exergue ; et de l'autre, au centre, cette inscription : Élu représentant du peuple, 1848, avec ces mots en exergue : Né à Paris le 25 avril 1808.

VII

J'ai dit que certaines murailles étaient crénelées. Le colonel Allard, depuis général et président de l'une des sections du conseil d'État de l'Empire, a dévoilé à la commission d'enquête l'art militaire qui avait présidé à la confection des barricades : « J'avais le souvenir historique de la guerre de Saragosse, analogue sous plus d'un rapport à celle-ci. Des dispositions générales toutes militaires avaient été combinées avec un art véritable pour la défense des faubourgs. Il fallait que ces dispositions aient été préparées de longue-main. Le grand nombre de barricades et la façon dont elles étaient faites ne peuvent laisser aucune incertitude sur ce point. » (*Enquête*, t. I, p. 42.)

VIII

Avant de poursuivre le récit, qui apportera à tout instant des preuves nouvelles, il me reste à faire connaître un document si important que je dois le transcrire tel qu'il m'a été remis. Ce document est, d'ailleurs, en tout point, conforme à la narration qui m'a été faite de vive voix par MM. Charras et Hetzel.

« Écrit à La Haye sous la dictée du colonel Charras, le 24 novembre 1865.

« Le 24 juin 1848, vers 10 ou 11 heures du matin, le général Rapatel, élu, depuis très-peu de jours, colonel de la 2e légion de la garde nationale de Paris, se présenta au petit palais de la présidence de l'Assemblée, et demanda avec instance à parler au général Cavaignac, auquel, disait-il, il avait à faire une communication de la plus haute importance.

« Cette demande fut portée au colonel Charras par le chef d'escadron Schambourg (*sic*)[1], ancien député sous la monarchie.

« Le commandant Shambourg introduisit le général Rapatel dans le salon où se tenait le colonel Charras, sous-secrétaire d'État de la guerre, et qui, de fait, remplissait, dans le moment, les fonctions de ministre.

« Le colonel était en petit uniforme et sans épaulettes. Il y avait quelque ressemblance entre lui et Cavaignac. Le visiteur s'y trompa. Il crut parler à ce dernier et, lui tendant une lettre : « Général, dit-il, voici une lettre qui m'arrive de Londres, et j'ai cru que mon devoir était de vous la communiquer immédiatement. » Cette lettre, le colonel Charras l'ouvrit. Elle était timbrée sur l'enveloppe et datée à l'intérieur du 23 juin. Par cette lettre, le général Rapatel était nommé ministre de la guerre et invité à se rendre, dès la réception de la missive, à l'hôtel du ministère pour en prendre possession.

« Le colonel Charras ne lut pas le reste ; il tourna

[1] Schauenburg, député de l'arrondissement de Haguenau (Bas-Rhin).

la page et vit que la lettre était signée : Louis-Napoléon Bonaparte.

« A la vue de cette signature, Charras dit au général Rapatel : « Ceci est trop grave pour que le général Cavaignac n'en prenne pas connaissance tout de suite. Ayez la bonté de venir avec moi. »

« Le général Rapatel fit le geste d'un homme surpris et chercha à retirer la lettre des mains de Charras en lui disant : « Mais vous n'êtes donc pas le général Cavaignac ? — Non ! mais vous allez lui parler. »

« Le colonel Charras introduisit alors le général dans un salon séparé seulement par une toute petite pièce de l'endroit où il se tenait.

« Dans cette pièce se trouvait pour le moment un juge d'instruction qui venait d'être appelé et qui travaillait.

« Le général Cavaignac reçut la lettre des mains de Charras, et la lut en silence, et, quelques minutes après, reconduisit Rapatel en le remerciant de sa communication.

« Il garda la lettre quelques instants ; après quoi, cette pièce fut remise au juge d'instruction. Qu'est-elle devenue ? On ne sait : Hetzel l'a eue entre ses mains. »

« Telle est la déposition de Charras, à laquelle j'affirme n'avoir point changé un mot, et dont je garde l'original.

« Alphonse Esquiros.

« *P. S.* Je retrouve aussi une note de Charras sur ce général Rapatel. C'était un mécontent que le Gou-

vernement provisoire avait mis à la retraite. Il fut nommé, à la place de Clément Thomas, colonel de la 2e légion. »

IX

La responsabilité des troubles était rejetée par chaque parti sur ses adversaires.

Accusés par MM. de Falloux, de Montalembert et leurs amis, d'avoir fomenté les troubles qui ensanglantaient la capitale, les sectaires et les rouges les accusaient à leur tour de n'avoir proposé la dissolution des Ateliers nationaux que pour jeter les ouvriers derrière les barricades et écraser la République sous les pavés.

Proudhon se fait leur organe : « Le sort en est jeté. La dissolution est résolue; elle s'exécutera coûte que coûte. A la séance du 23 juin, le citoyen de Falloux vient lire le rapport qui conclut au renvoi immédiat des ouvriers, moyennant une indemnité de chômage de 3 millions, soit par homme environ 30 francs.... 30 francs pour avoir fondé la République! 30 francs pour la rançon du monopole! 30 francs en échange d'une éternité de misère! Cela rappelle les 30 deniers payés à Judas pour le sang du Christ. A cette offre de 30 francs, les ouvriers répondent par des barricades. » (*Confessions d'un révolutionnaire,* p. 126 et suivantes.)

Proudhon s'indigne aussi contre M. de Montalembert qui, « avec l'à-propos le plus perfide, cite un

passage du journal *La République* sur le rachat des chemins de fer; » il dénonce M. Bineau, qui s'oppose au crédit de 6 millions destinés aux chemins de fer, qui devait donner du travail aux ouvriers; puis il poursuit ainsi : « La lutte engagée, on ne pouvait reculer. M. de Falloux choisit cet instant pour déposer sur la tribune le rapport relatif à la dissolution des Ateliers nationaux.... On peut dire de celui-là qu'il alluma la mèche incendiaire qui produisit la conflagration de juin. »

En effet, dès que la dissolution avait été proposée par l'Assemblée, mille rumeurs avaient été propagées par les meneurs, qui se targuaient de l'avoir prédite et y puisaient la justification de toutes leurs assertions anarchiques : « Vous voyez! Nous vous l'avions bien dit. Vous voilà, vous, les ouvriers de Février, livrés à la misère. Une aumône dégradante vous est offerte en compensation d'un minime salaire. Ne vaut-il pas mieux mourir en combattant que périr par la faim? Mais ce ne sont pas des républicains qui livrent le peuple à la honte et au désespoir; ce sont les royalistes, qui sont devenus les maîtres de l'Assemblée. La monarchie blanche, à fleurs de lis, dont M. de Falloux est l'organe, va y être proclamée. La vraie République se meurt; elle est morte. Les royalistes l'ont tuée. Vive la République démocratique et sociale! » Et de nombreux ouvriers qui jusque-là avaient hésité à la provocation, exaltés de colère, s'étaient jetés derrière les barricades.

X

Rentrons maintenant dans le récit des faits.

Le 24 à 7 heures du matin, les membres de la Commission exécutive étaient réunis dans le petit appartement de la présidence.

« Dès 5 heures, le garde des sceaux et le procureur général introduits avaient reçu l'ordre verbal de faire exécuter rigoureureusement les lois sur l'affichage et de préparer toutes les mesures *légales et judiciaires* que leur sembleraient exiger les circonstances. »

Dans leur juste impatience de la répression, chaque minute d'attente semblait bien longue aux membres de la Commission. Ils auraient voulu, dès l'aube, recommencer l'attaque et s'opposer à la reconstruction des barricades. Mais l'artillerie de Vincennes, mandée la veille à 10 heures, n'était pas encore arrivée et ce retard inexpliqué augmentait leur anxiété. Ils insistèrent auprès du général Cavaignac pour un effort d'ensemble sur tous les points. Le refus du général, dont l'irritation croissait à chaque instant, donna lieu à des débats pénibles.

« Une dernière tentative — dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans un récit lu à la tribune et approuvé par MM. Arago, Lamartine et Ledru-Rollin — fut faite auprès du général. Il fut inflexible ; et les instances dont il était l'objet excitant sa colère : « Croyez-vous, dit-il, que je sois ici pour défendre vos Parisiens, votre garde nationale ? Qu'elle défende elle-même sa

ville et ses boutiques ! Je ne veux pas disséminer mes troupes. Je me rappelle 1830 ; je me rappelle Février. Si une seule de mes compagnies est désarmée, si nous subissons encore une fois un pareil affront, je me brûle la cervelle. Je ne survivrai pas à ce déshonneur. »

« On eut beau représenter au général que son suicide ne remédierait à rien, qu'il s'agissait d'enlever les barricades qu'il avait laissé former. Aucun argument ne put lui faire donner l'ordre de l'attaque. Le moment décisif ne lui semblait pas encore venu. On ajouta que les insurgés gagnaient à tout instant du terrain. « Que m'importe ! — répondit-il. — Eh bien ! s'ils sont maîtres de Paris, je me retirerai avec mon armée dans la plaine Saint-Denis, dans la plaine des Vertus, et je leur livrerai bataille. — Oui ! — lui dit Arago — mais ils ne vous y suivront pas. »

Cette irritation du général, cet emportement même dans l'expression de ce qu'il pensait être le cri de l'honneur militaire, démontraient suffisamment combien la faiblesse de ses ressources et les sollicitations qui le pressaient de se substituer à la Commission dont il était le ministre troublaient de plus en plus son âme

XI

Des représentants, en effet, autres que ceux de la veille, organes peut-être de l'opinion qui attribuait à la Commission ces retards de la défense, ou partisans de la suprématie du pouvoir militaire sur le pouvoir civil,

dans cette crise, vinrent auprès des membres de cette Commission pour obtenir d'eux leur démission.

« Les membres de la Commission repoussèrent encore avec la plus vive indignation les propositons qui leur étaient faites.... C'était une lâcheté ou un déshonneur que l'on demandait à la Commission. Au plus fort du combat, quand il fallait appliquer toute son énergie à sauver la patrie, abandonner son poste, déserter son devoir, c'était une infamie dont la Commission ne voulait pas se flétrir spontanément. Que si l'Assemblée nationale n'avait plus confiance dans la Commission, elle pouvait rendre un décret qui transférât le pouvoir à d'autres mains. C'était à elle qu'on devait s'adresser. La Commission exécutive continuerait à remplir sa dangereuse mission.... C'était de l'Assemblée qu'il fallait tout obtenir, car on n'obtiendrait rien de la Commission. » (*Moniteur*, p. 3355.)

Ces sentiments nettement et dignement exprimés, MM. Garnier-Pagès et Pagnerre retournèrent visiter les mairies de la rive droite. « Nous pourrions — dit en sortant des salons de la présidence M. Garnier-Pagès à M. Pagnerre — aller à l'Assemblée, lui exposer la vérité, rejeter la responsabilité sur qui elle doit peser, représenter que démembrer le pouvoir exécutif dans cette situation, c'est favoriser l'insurrection en lui renvoyant ceux que retient la présence de Ledru-Rollin au Gouvernement. Mais cette démarche qui, certes, déjouerait certains projets autour de nous, me répugne. — Tu as raison — répondit M. Pagnerre ; — des mesures d'exception vont être réclamées : nous ne pour-

rons nous y associer. L'heure de la retraite est sonnée pour nous. Poursuivons notre œuvre de pacification dans Paris. » Ils virent les trois premières mairies ; mais, assaillis de demandes de renforts qu'ils ne pouvaient satisfaire, ils durent retourner à la présidence.

XII

La séance avait été reprise à huit heures et demie.

« *Le citoyen président :* Citoyens réprésentants, votre président doit vous faire connaître sommairement l'état des choses depuis l'heure à laquelle nous nous sommes séparés.

« Toute la partie de la nuit, jusqu'à une heure même après le point du jour, on n'a attaqué ni d'une part ni de l'autre. Des barricades, toutefois, avaient été élevées et renforcées sur plusieurs points pendant la nuit. Somme toute, dans les divers quartiers où hier il y avait eu lutte, il semble, et déjà sur plusieurs points c'est une certitude, que la lutte doit se reproduire aujourd'hui. Les insurgés paraissent avoir sur divers points étendu leurs moyens ; sur d'autres points, les mesures prescrites par l'autorité militaire ont amené une concentration telle qu'on a l'espérance, notamment dans le quartier Saint-Jacques et dans une partie du faubourg Saint-Antoine, que, d'ici à très-peu d'heures, l'insurrection sera dominée. Elle est cernée par beaucoup de troupes, qui exécutent des mouvements combinés d'une manière précise et vigoureuse. Toutefois il ne faut pas se dissimuler que les circons-

tances sont graves, et qu'il est impossible d'espérer une solution, à moins d'une lutte très-énergique, à laquelle est résolue et l'armée, qui est dans les dispositions les meilleures, et la garde nationale, qui en ce moment répond sur tous les points à l'appel et montre une considérable ardeur.

« Des gardes nationales de la banlieue sont arrivées en très-grand nombre à diverses heures de la nuit, et depuis ce matin il en arrive encore ; on nous a annoncé pendant la nuit deux bataillons de la garde nationale de Versailles; on nous annonce également que d'autres gardes nationales sont en mouvement et vont arriver à diverses heures de la journée. De même, le mouvement des garnisons voisines de Paris, requis par le ministre de la guerre, s'effectue, et de moment en moment les forces militaires de Paris s'augmenteront ; enfin le ministre de la guerre a pris des dispositions telles que nous avons tout lieu d'espérer que la journée ne se passera pas sans que force demeure à la République. » (Marques générales de satisfaction.)

Le président propose ensuite l'adoption d'un projet de loi qui, accueilli par les acclamations les plus vives, est immédiatement rédigé et voté à l'unanimité.

« L'Assemblée nationale décrète :

« La République adopte les enfants et les veuves des citoyens qui ont succombé dans la journée du 23 juin et de ceux qui pourraient périr en combattant pour la défense de l'ordre, de la liberté et des institutions républicaines. (Bravo ! bravo !) »

On donne des nouvelles des représentants blessés,

MM. Bixio, Dornès, Clément Thomas et Bedeau, et la séance est suspendue à 9 heures.

XIII

L'exposé du président est conforme à notre récit. Progrès de l'insurrection, redressement des barricades, concentration des troupes. S'il attribue au ministre de la guerre l'appel des garnisons voisines dû à la prévoyance de MM. Ledru-Rollin et Marie, s'il n'a pas dit un mot de la Commission exécutive, si le général Cavaignac ne l'a pas mise en cause en assumant la responsabilité de son système, c'est que le président et le général voulaient l'un et l'autre l'état de siége et la réunion des pouvoirs civils et militaires dans une seule main.

« M. Sénard se retira, suivi du général Cavaignac, dans son cabinet particulier — dit un témoin, M. Barthélemy Saint-Hilaire. — Là, une conférence s'engagea entre eux. M. Pagnerre, en entrant dans la chambre, vint l'interrompre, ou plutôt il s'y mêla. La conversation ne roulait pas sur le combat ; elle portait uniquement sur les conditions d'un nouveau pouvoir et sur les combinaisons parlementaires qui paraissaient les plus probables. M. Sénard demanda à M. Pagnerre son opinion sur la question qui s'agitait. M. Pagnerre répondit : « Je crois qu'il y aurait un danger très-grand en ce moment à ce que la Commission exécutive se retirât ou fût destituée. L'insurrection n'a pas encore

beaucoup de soldats ; vous lui en donneriez en dissolvant le pouvoir en ce moment.

« M. Cavaignac prenant la parole dit : « Voyez, Messieurs, vous connaissez mieux que moi l'opinion publique, je ne la connais pas. » M. Sénard insistant pour la démission, M. Pagnerre répliqua : « Je persiste à croire qu'il y a le plus grand danger. La Commission ne peut en ce moment se retirer sans déshonneur. Si on la fait destituer, j'en laisse à d'autres la responsabilité. » M. Garnier-Pagès étant survenu, M. Sénard s'adressa à lui. « Mais vous, lui dit-il, vous êtes nécessairement de toutes les combinaisons. » M. Garnier-Pagès lui répondit : « Il ne s'agit pas en ce moment de combinaisons personnelles ; il ne s'agit que de sauver le pays. »

Le général et le président persistèrent dans leur resolution de faire proclamer l'état de siége, tout en paraissant réserver la situation de la Commission exécutive, qui, en réalité, était pleinement atteinte par le décret.

XIV

A 9 heures 35 minutes, le président annonça la reprise de la séance, où, par dignité personnelle et par respect de la liberté de l'Assemblée, aucun membre de la Commission exécutive ne voulut assister.

Dès l'ouverture, le comité secret est demandé, mais l'Assemblée refuse.

La parole est ensuite donnée à M. Pascal Duprat.

« *Le citoyen Pascal Duprat :* Ce n'est pas en mon

nom particulier, c'est au nom de plusieurs de nos collègues, que je viens soumettre à l'Assemblée une proposition qui nous a été inspirée par la gravité des circonstances....

« L'Assemblée nationale décrète :

« Article unique : Paris est mis en état de siége; tous les pouvoirs sont concentrés dans les mains du général Cavaignac.... »

« *Le citoyen Dupin* (de la Nièvre) : L'Assemblée n'entend pas déférer une dictature ; elle n'entend pas se désister de ses droits ; elle n'entend déléguer que le pouvoir exécutif. (Aux voix ! aux voix !)

« *Le citoyen Larabit :* J'approuve avec empressement la délégation... mais je m'oppose à l'état de siége. (Aux voix ! aux voix !)

« *Un membre :* Allez donc voir ce qui se passe dans la rue.

« *Le citoyen Pascal Duprat :* On me fait remarquer que ma proposition aliène les droits de l'Assemblée. Ce n'est pas moi qui aurais jamais pu commettre une pareille erreur. Il est bien entendu qu'il ne s'agit ici que des pouvoirs exécutifs, et que lors même que tous ces pouvoirs seront remis entre les mains du général Cavaignac, nous siégerons ici dans la majesté de notre souveraineté.

« Je demande donc qu'on ajoute, pour répondre à ces scrupules, le mot : *exécutifs, pouvoirs exécutifs.*

« *Le citoyen Antony Thouret :* Je ne viens pas faire de discussion ; je viens seulement vous proposer l'addition de ces mots.

« L'Assemblée déclare se maintenir en permanence. »

« *Le citoyen Quentin-Bauchart :* Voici une autre proposition que j'ai l'honneur de vous soumettre au nom d'un très-grand nombre de vos collègues. (Interruption.)

« Considérant que, dans les circonstances douloureuses et graves où la patrie se trouve placée, il est du devoir de l'Assemblée nationale de prendre les mesures les plus énergiques pour faire cesser l'effusion du sang, rétablir l'ordre et assurer le salut de la République ;

« Considérant que la première de ces mesures est la concentration entre les mains d'un chef militaire de tous les pouvoirs au nom de l'Assemblée.... (Non ! non ! — Bruit !)

« L'Assemblée nationale décrète :

« Art. 1er. La Commission exécutive cesse à l'instant ses fonctions. (Oui ! oui ! — Non ! non ! — C'est de la passion !)

« Art. 2. Ces pouvoirs sont confiés au patriotisme du général Cavaignac.

« Art. 3. Le ministère actuel est provisoirement maintenu.

« *Le citoyen de Luppé* : Je demande à faire une rectification au premier décret. Je propose de dire simplement :

« L'Assemblée nationale déclare Paris en état de siége, et délègue tous les pouvoirs au général Cavaignac. »

« *Le citoyen Nachet.* Je viens protester de toutes mes

forces contre la déclaration de mise en état de siége de Paris. J'appuie la proposition faite par M. Quentin-Bauchart ; mais je fais une invocation à tous les souvenirs des hommes qui siégent dans cette Assemblée, et qui nous ont prêté leur appui en 1832 pour lutter contre la mise en état de siége de Paris. J'invoque l'autorité de mon honorable collègue Odilon-Barrot, qui est venu alors soutenir les véritables principes, et qui aujourd'hui apparemment ne désertera pas une cause que nous avons soutenue ensemble à cette époque.

« *Un membre* : C'était des ordonnances alors.

« *Le citoyen Bastide*, ministre des affaires étrangères : Citoyens ! au nom de la patrie, je vous supplie de mettre un terme à vos délibérations et de voter le plus tôt possible ; dans une heure peut-être l'Hôtel-de-Ville sera pris. (Interruption.) On nous l'annonce à l'instant même.

« *Le citoyen Tréveneuc* : La garde nationale demande de tous les côtés l'état de siége. (Oui ! oui ! — Réclamations.)

« *Le citoyen Langlais* : C'est le vœu de la population entière.

« *Le citoyen président* : Je mets aux voix la proposition amendée par suite des diverses observations, dans les termes que voici :

« L'Assemblée nationale décrète :

« Paris est mis en état de siége. » (Vive agitation.)

« Je vais lire la proposition, et puis, comme elle a

deux paragraphes, que la division est demandée et qu'elle est de droit, je mettrai les deux paragraphes aux voix l'un après l'autre.

« Je lis l'ensemble .

« Tous les pouvoirs exécutifs sont délégués au général Cavaignac.

« Paris est mis en état de siége. » (Interruption. — Aux voix! aux voix!)

« *Le citoyen Larabit*, à la tribune : Citoyens!.... (Non! non! — Aux voix!)

« *Un membre* : Vous faites perdre un temps précieux à l'Assemblée.

« *Un autre membre* : Vous ne savez donc pas qu'il y a des hommes qui demandent du renfort et qu'il n'y a personne pour leur répondre.

« (Un grand nombre de représentants viennent au pied de la tribune et engagent l'orateur à la quitter. Les cris : A l'ordre! à l'ordre! se font entendre.)

« *Le citoyen Antony Thouret*, au milieu du bruit : Citoyen président, constatez dans le décret que l'Assemblée est en permanence, et le décret sera voté par acclamation.

« *Le citoyen président* : La clôture est demandée. Je la mets aux voix.

« (La clôture est prononcée.)

« *Le citoyen Larabit* : Comment! on n'a donc pas le droit d'exprimer ses opinions!

« (Le citoyen Larabit quitte la tribune.)

« *Le citoyen président* : Je consulte l'Assemblée paragraphe par paragraphe....

« Paragraphe 1er. l'Assemblée nationale se maintient en permanence.

« (L'Assemblée se lève tout entière.)

« *Le citoyen président* : Il n'y a pas de contre-épreuve possible, puisqu'il y a unanimité.

« Paragraphe 2. Paris est mis en état de siége.

« (Ce paragraphe mis aux voix est adopté à une immense majorité.)

« *Le citoyen Germain Sarrut* : Au nom des souvenirs de 1832, nous protestons contre l'état de siége. (Exclamation ! — C'est voté ! — A l'ordre!)

« Paragraphe 3. Tous les pouvoirs exécutifs sont délégués au général Cavaignac.

« Le paragraphe est mis aux voix et adopté.

« *Le citoyen Jules Favre* : Je demande la parole pour un article additionnel.

« *Le citoyen président* : Le citoyen Jules Favre demande la parole pour une disposition additionnelle. Il a la parole.

« *Le citoyen Jules Favre* : Citoyens, je vous propose un article additionnel ainsi conçu :

« La Commission exécutive cesse à l'instant ses fonctions. (Mouvements divers.)

« *De toutes parts* : Assez! assez! — Aux voix!

« *Le citoyen Jules Favre* : Laissez-moi m'expliquer. (Non! non! — Aux voix!)

« (Beaucoup de membres entourent la tribune et engagent le citoyen Favre à ne pas insister. Le citoyen Favre descend de la tribune.)

« *Le citoyen Duclerc*, ministre des finances : Un mot seulement.

« Citoyens ! vous venez de voter une mesure de salut public, je vous demande de ne pas voter une rancune. (Très-bien ! Aux voix ! aux voix !)

« *De toutes parts* : La clôture !

« *Le citoyen président* : Je consulte l'Assemblée sur la clôture.

« (L'Assemblée consultée prononce la clôture.)

« *Le citoyen président* : Je mets aux voix l'article additionnel qui vient d'être proposé par le citoyen Jules Favre.

« (L'article additionnel est mis aux voix et n'est pas adopté.)

« *Le citoyen président* : Je consulte l'Assemblée sur l'ensemble du décret.

« (L'ensemble du décret est mis aux voix et adopté.)

« *Le citoyen Flocon*, ministre de l'agriculture et du commerce : Je demande qu'à l'instant même, communication du décret soit donnée au nom de l'Assemblée nationale, dans toutes les mairies et sur tous les points de rassemblement de la garde nationale.

« *De toutes parts* : Oui ! oui ! Très-bien ! »

XV

Par le rejet de cet amendement, « la Commission exécutive cesse à l'instant ses fonctions ; » l'Assemblée semblait n'avoir prononcé le transfert des pouvoirs exécutifs à un général que pour la durée de l'état de

siége. Mais le décret frappait virtuellement la Commission. Ce coup fut reçu avec dignité, mais avec des impressions diverses : M. Marie en fut profondément ému comme d'une injustice, d'une ingratitude ; pour MM. Lamartine et Garnier-Pagès, c'était une délivrance ; M. Arago, qui venait d'exposer si simplement sa vie, l'accueillit d'un sourire ; M. Ledru-Rollin trouvait bizarre d'être ainsi renié par la représentation nationale qu'il avait si énergiquement défendue contre une insurrection bonapartiste, insurrection qu'il pouvait désormais transformer en révolution ultra-démocratique, en en prenant la direction et en acceptant la dictature.

Les membres de la Commission exécutive rédigèrent aussitôt leur démission et la remirent au président, qui, après une suspension de séance, en donna connaissance à l'Assemblée à 10 heures et demie.

« Citoyen Président,

« La Commission du pouvoir exécutif aurait manqué à la fois à ses devoirs et à son honneur en se retirant devant une sédition et devant un péril public. Elle se retire seulement devant un vote de l'Assemblée.

« En remettant les pouvoirs dont vous l'aviez investie, elle rentre dans les rangs de la représentation nationale, pour se dévouer avec vous au danger commun et au salut de la République. (Très-bien ! très-bien !)

« *Les membres de la Commission du pouvoir exécutif*,

« F. Arago, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Lamartine, Marie.

« *Le secrétaire* : Pagnerre. »

XVI

L'opposition de droite avait souvent comparé la Commission exécutive au Directoire et l'avait accusée de ne conserver les Ateliers nationaux qu'en vue d'un coup d'État contre l'Assemblée.

Si la Commission avait voulu recourir à ce moyen extrême, non contre la représentation nationale, mais seulement contre les chefs de la réaction monarchique, contre les journaux et les agents des prétendants, le succès était certain. Mais elle avait mis tout sentiment de personnalité bien au-dessous du devoir ; et, pour elle, toucher aux élus de ce suffrage universel qu'elle avait proclamé et organisé, ébranler la souveraineté nationale qu'elle avait constituée, c'eût été commettre un crime, un sacrilége ; c'eût été commettre aussi une lourde faute, en tuant moralement la jeune République qu'ils prétendaient conserver viable et pure de toute tache originelle.

Quant à la comparaison avec le Directoire, les faits parlent plus haut que les calomnies. Je citerai seulement un des derniers actes de la Commission exécutive. Avant de se retirer, les membres du Directoire s'étaient, dit-on, partagé l'argent qui se trouvait dans leur caisse. Les membres de la Commission exécutive chargèrent le secrétaire général, M. Pagnerre, de remettre au Trésor la somme de 50,000 francs qui restait dans la caisse de la Commission.

XVII

Je tiens à donner un dernier détail, souvenir intime qui m'est cher.

Le lendemain, au moment de quitter les salons du Luxembourg, M. Marie dit à MM. Arago et Garnier-Pagès : « Ma foi! je ne sais vraiment que devenir : je n'ai pas un centime. — Je suis plus heureux que vous, répliqua M. Arago en tirant de sa poche un portefeuille tout usé, j'ai un billet de 1,000 francs là-dedans et je vous l'offre. — J'accepte de bon cœur. » Et les trois membres du pouvoir exécutif de la France sourirent et se quittèrent en se serrant la main. MM. Lamartine et Ledru-Rollin n'habitant pas le Luxembourg n'étaient pas présents à cette scène d'adieu.

XVIII

La Commission exécutive avait vécu.

Élue par l'Assemblée constituante, expression de la souveraineté du peuple, choisie parmi les douze membres du Gouvernement provisoire, elle avait succédé, pouvoir régulier, au pouvoir acclamé à l'Hôtel-de-Ville.

Elle avait hérité de la liquidation du passé, des lourdes charges du présent et des exigences pressantes de l'avenir. Trois révolutions, l'écroulement de trois trônes, l'ébranlement de la société jusque dans ses fondements, la destruction des priviléges, des monopoles, des classes par la proclamation du suffrage universel,

avaient couvert la France de débris, de passions, de haines, de colères, avec des ambitions, des aspirations, des espérances irréalisables.

Son prédécesseur, le Gouvernement provisoire, avait fait le possible et l'impossible. Après avoir proclamé les droits, les libertés, il avait dû rappeler et imposer les devoirs, assurer la vie du travailleur brusquement inoccupé et sans pain, soulager les misères, leur improviser le refuge provisoire des Ateliers nationaux, réclamer aux citoyens aisés un surcroît de charges, préparer enfin la reprise du travail et le revivifier dans son ensemble par le rachat des chemins de fer. Mais ses efforts avaient été limités à la courte durée de son pouvoir, et il avait transmis à la Commission exécutive de formidables problèmes à résoudre.

A peine nommée, la Commission exécutive avait eu à trouver les solutions impitoyablement exigées par les choses et par les hommes. Pour cette œuvre immense, le concours absolu de l'Assemblée nationale lui était indispensable. Ce n'était pas trop de toutes les forces réunies, de l'union de tous les hommes de bonne volonté.

Chacun des membres de la Commission était pénétré de la nécessité de cette entente générale.

M. Lamartine, honoré d'un million de suffrages, fort de cette acclamation élective, de sa popularité, de son courage, de son génie, de son grand cœur, avait droit à présider aux destinées de la République, et il n'avait pas hésité à sacrifier ses justes prétentions à l'apaisement, à la conciliation.

L'occasion de fournir la preuve de son dévouement au salut public s'était bientôt présentée. L'élection le désignait à l'Assemblée nationale comme devant être le premier à élire dans la Commission exécutive, et il n'avait été que l'avant-dernier. Pour ses adversaires, pour ses amis même, c'était une chute ; mais son âme généreuse la savourait comme la récompense d'un sacrifice. C'est que, regardant la division des républicains comme la perte de la République, il avait refusé d'abandonner son collègue, M. Ledru-Rollin.

Cet acte éclatant du désintéressement de soi-même, à l'heure où la plus noble ambition pouvait légitimement atteindre à son plus haut but, place Lamartine parmi les plus illustres citoyens.

Je me sens ému en lui payant cette dette de la patrie.

M. F. Arago, un des plus puissants propagateurs des institutions démocratiques, dévoué à leur succès jusqu'au sacrifice de sa vie, bon et énergique, serviable et désintéressé, estimé et honoré, avait accepté le double fardeau des ministères de la guerre et de la marine, où il avait été appelé par les instances de l'armée et de la flotte, qui se glorifiaient d'un tel chef. Le premier, sur la liste des membres de la Commission exécutive, il la présidait.

Aux derniers jours, lui aussi, animé de la même abnegation personnelle et du même sentiment d'union, il avait repoussé, d'accord avec deux de ses collègues, la proposition de modifier en leur faveur le pouvoir exécutif.

M. Marie, un des hommes les plus éminents du barreau, était également un républicain de vieille date. Ses convictions étaient rehaussées par un grand talent de parole. C'était chez lui que, peu avant Février, se réunissaient les députés et les démocrates influents, pour étudier et discuter les théories économiques et sociales qui devaient produire une agitation si profonde.

Le premier, à la tribune, au milieu de l'ouragan populaire, il avait démontré la nécessité d'un Gouvernement provisoire, aussitôt acclamé, puis reconnu par la France entière qui avait vu, dans son nom et dans ceux de ses collègues, la garantie de l'ordre, de la liberté et de la moralité avec les institutions républicaines.

Elu le troisième des membres de la Commission exécutive, il était pour tous les partis un gage de sécurité complète.

M. Ledru-Rollin n'avait consenti à être membre du pouvoir exécutif que sur les sollicitations de ses amis. Le rôle de tribun convenait mieux à sa nature. Mais on lui avait démontré l'opportunité, la nécessité de maintenir dans le Gouvernement une représentation de toutes les nuances républicaines, et il avait loyalement accepté les sentiments de conciliation qui dans son élection avaient prévalu sur ceux de ses adversaires. Aussi n'avait-il jamais élevé entre ses collègues et lui le moindre dissentiment, ménageant l'accord le plus complet avec eux et tenant soigneusement compte de la différence de situation et de conduite entre le représentant qui critique et contrôle et l'homme du Gouvernement qui

propose et pratique. Imbu des traditions révolutionnaires, plus autoritaire que libéral, il n'eut aucune peine à se montrer homme de pouvoir et orateur de premier ordre ; son talent et ses idées le tinrent à la hauteur de sa mission.

Dans son œuvre de conciliation, la Commission exécutive s'était adjoint un ministère composé de démocrates depuis longtemps connus, ayant tous donné des preuves de leur dévouement au pays. Ils avaient été choisis indistinctement parmi toutes les nuances républicaines. MM. Carnot, E. Duclerc, Bethmont, Bastide, Cavaignac, Pagnerre, siégeaient dans le conseil avec MM. Recurt et Trélat. M. Marrast avait conservé la mairie de Paris.

Leur entente avec les membres de la Commission avait été cordiale et ferme. Vainement le président de l'Assemblée et la commission des crédits demandés pour les bureaux du pouvoir exécutif avaient sollicité une modification ministérielle ; la Commission exécutive avait obtenu le rejet de cette proposition, qui eût pu jeter la division parmi les républicains.

XIX

Ainsi organisé, le Gouvernement présentait donc toute chance de sécurité et de durée. Si les membres du conseil voulaient rester fidèles au devoir commun, si les républicains voulaient soutenir ceux qui voulaient fonder la République, si les hommes des anciens partis voulaient consolider l'ordre, la France pouvait être sauvée.

Mais l'esprit de lutte était plus fort que l'esprit de conciliation

Dès le lendemain de l'élection des membres de la Commission exécutive, les représentants qui avaient échoué dans leurs efforts pour la nomination des ministres par l'Assemblée songeaient à renverser le Gouvernement ; et les meneurs, les agents encore inconnus du bonapartisme et les sectaires aveuglés de passions organisaient la violation du 15 mai.

Ainsi, à peine installée, la Commission exécutive avait à faire face des deux côtés ; et des deux côtés elle avait triomphé : étouffant l'émeute sans verser une goutte de sang, arrachant des mains des représentants de la droite un vote de confiance.

Mais l'apaisement n'était qu'apparent. L'ennemi dangereux agissait : il accaparait les ouvriers en agitant le drapeau et les idées démocratiques et sociales ; il groupait les conservateurs en se proclamant le sauveur de l'ordre.

Bientôt les bonapartistes dressent leur bannière ; ils se précipitent aux portes Saint-Denis, Saint-Martin, sur les quais, sur les places, à tous les carrefours ; ils fomentent le trouble ; jettent des cris provocateurs ; font revivre l'Empereur ; acclament Louis-Napoléon ; propagent sa candidature ; enlèvent son élection ; activent ce premier mouvement par leurs journaux ; pénètrent dans les Ateliers nationaux ; y soudoient des chefs ; exploitent les misères des ouvriers et préparent l'action.

Vainement la Commission exécutive crie à l'Assem-

blée : « Le danger est ici ! Voici l'émeute ! L'insurrection est là ! Là sera le sang versé ! » L'Assemblée ferme les yeux et les oreilles ; et, tactique chez les uns, illusion généreuse chez d'autres, elle admet l'ennemi au cœur de la place.

La Commission exécutive se demande si elle doit se retirer. Mais se retirer, c'est grandir et fortifier l'ennemi. Elle reste, elle veille et fait ses dispositions.

Elle surveille surtout les Ateliers nationaux, ce foyer où le bonapartisme tient en réserve ses torches incendiaires.

Elle cherche à les dissoudre en les attachant à une grande œuvre productive, populaire ; elle trouve le rachat des chemins de fer, elle en obtient la discussion ; elle va ranimer le travail en donnant un million de salaires par jour à l'ouvrier désœuvré.

Mais tout à coup elle rencontre devant elle les représentants hostiles, qui combattent sa solution pacifique et progressive par le travail, et qui prononcent la dissolution immédiate et provocante par l'aumône.

Si du moins le Gouvernement ne se divise pas, s'il resserre ses rangs et s'affirme, le parti républicain est assez fort pour déjouer les manœuvres et étouffer le complot bonapartiste.

Mais le complot éclate, et le parti se divise.

XX

La Commission executive est-elle restée imprévoyante, inerte ? N'a-t-elle rien prévu, rien ordonne ?

Pendant six semaines consécutives, elle a insisté pour appeler à Paris des forces militaires suffisantes; maintes fois elle a prévenu l'Assemblée; la veille de l'insurrection, elle a prescrit l'arrestation des provocateurs; elle a reclamé des bataillons pour cerner et étouffer l'émeute sur la place du Panthéon; elle a voulu empêcher la construction des barricades en soutenant immédiatement le courage de la garde nationale par le concours de l'armée; les barricades construites, elle a marché sur elles, sommé les insurgés, visité les mairies, parcouru les arrondissements, fait appel aux vrais républicains, à la jeunesse des Écoles, ranimé les esprits, envoyé des dépêches dans les départements, convoqué les garnisons voisines, les marins. Plus tard, quand les barricades ont été enlevées, elle a voulu maintenir à leur garde les forces qui les avaient conquises, afin d'en prévenir la reconstruction. Elle n'a, en un mot, ménagé ni son temps, ni sa peine, ni sa vie, pour éviter ou arrêter les déchirements de la patrie.

Ses prévisions ont été dédaignées, ses ordres non exécutés, ses efforts méconnus.

L'état de siége est voté; elle donne sa démission.

Elle subit la conséquence de fautes qui ne sont pas les siennes.

A-t-elle laissé abaissée l'influence extérieure de la France? N'a-t-elle pas au contraire, avec l'Assemblée nationale, fait accepter fraternellement aux peuples de l'Europe ce programme régénérateur, gage de sécurité internationale :

« Pacte fraternel avec l'Allemagne ;

« Reconstitution de la Pologne libre et indépendante ;

« Affranchissement de l'Italie. »

Au dedans, a-t-elle violé une liberté, violenté les sentiments, les volontés, réclamé une loi arbitraire, renié le progrès, dédaigné son origine, oublié ses principes? A-t-elle laissé les finances en péril, l'armée désorganisée?

Mais elle était un Gouvernement de conciliation et non de parti, et elle devait être brisée par les partis acharnés à la lutte.

Telle est la loi infaillible des révolutions, toujours appelées à dévorer les hommes qui les font.

Qu'importe? si la lumière jaillit, si le progrès se fait, si l'humanité marche.

Malheur au pays! si la lumière s'éteint, si le mal se perpétue, si l'humanité rétrograde!

Mais non! rien ne se perd dans le monde moral, comme dans le monde matériel. L'enseignement sort de la douleur, l'avenir illuminé se dégage des ténèbres du passé, le progrès, brisant toute entrave, reprend irrésistiblement son cours, un instant suspendu ou refoulé; et, sous l'œil de Dieu, l'homme, par le libre développement de sa volonté, accomplit ses destinées.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Pendant la nuit l'insurrection a fait des progrès. — Gardes mobiles faits prisonniers à l'École de Droit. — Situation de l'Hôtel-de-Ville ; le maire de Paris et le général Duvivier réclament des troupes et des munitions. — Prise des mairies des VIIIe et IXe arrondissements par les insurgés. — Barricades du faubourg Saint-Antoine. — Délivrance des soldats renfermés à la caserne de Reuilly. — VIIe, VIe et V^e mairies. — Défenses du clos Saint-Lazare. — Séance de l'Assemblée : adoption de la proposition d'envoyer des représentants sur les lieux de l'insurrection ; déclaration de l'extrême gauche. — Mesures du général Cavaignac pour activer la répression. — Maintien provisoire du ministère. — Prise des barricades de la Belle-Jardinière, du Petit-Pont, de la rue Saint-Jacques, du Panthéon. — Reprise de la séance de l'Assemblée nationale : nouvelles données. — Résistance des barricades Sainte-Geneviève et de la Vieille-Estrapade ; le général Damesme est mortellement blessé ; il a bien mérité de la patrie. — Épisodes. — Prise et épisode de la barricade de la rue Rambuteau. — Barricades du quartier du Temple. — Forte position des insurgés dans le faubourg du Temple. — Barricade de la rue du Faubourg-Saint-Denis. — Le général Lebreton avance dans le faubourg Poissonnière. — Reprise de la séance : nouvelles des hostilités. — Proclamations du chef du pouvoir exécutif, du président de l'Assemblée. — Accusation d'atrocités commises par les insurgés.

JOURNÉE DU 24.

I

La trêve de la nuit n'avait pas été aussi absolue que le disait le président de l'Assemblée. Des coups de fusil et le son du tocsin avaient démontré la persistance

de l'insurrection. Cependant, l'inaction sur certains points avait donné naissance au bruit erroné, et répété par les journaux, d'une suspension d'armes concédée par le général Cavaignac, après laquelle, si les insurgés ne déposaient les armes, ils seraient attaqués sans pitié ni merci.

A l'aube du jour, on put constater les progrès du soulèvement.

II

La mairie du XII[e] était enveloppée de toutes parts. Le maire, M. Pinel-Grandchamp, qui savait et affirmait qu'une foule d'émissaires s'était répandue dans l'arrondissement pour y fomenter des troubles, gémissait de son impuissance à remplir ses promesses d'apaisement. Son influence sur la population, unie à celle du commandant de la garde nationale, se réduisait à les maintenir à la mairie.

De nombreux habitants de ces quartiers pauvres, surexcités par les meneurs, crédules aux rumeurs les plus exagérées, en proie à la fureur, couraient les rues, frappaient aux portes, s'appelaient aux armes, chargeaient leurs fusils, remuaient et entassaient des pavés.

Des barrières de Lourcine, des Gobelins, de Fontainebleau, des Deux-Moulins, un réseau de barricades s'étendait, par les rues du Faubourg-Saint-Jacques, de la Bourbe, de l'Arbalète et Mouffetard, jusqu'au Jardin des plantes et au Panthéon.

Centre d'action, le Panthéon était protégé par de fortes constructions en matériaux de toute espèce qui barraient les rues de l'Estrapade, de Fourcy, des Sept-Voies, des Amandiers, Saint-Étienne, des Grès, Saint-Jacques, et descendaient, à droite, par la Montagne-Sainte-Geneviève, la rue Saint-Victor, le clos Bruneau, la place Cambrai, la place Maubert et la rue Galande, jusqu'au quai, et à gauche, par les rues Saint-Jacques, des Grès, de la Sorbonne, des Maçons, des Mathurins, des Noyers et Saint-Séverin, jusqu'au petit pont de l'Hôtel-Dieu et au pont Saint-Michel.

Cette partie de la rive gauche, entre les murs d'octroi et la Seine, coupée diagonalement de la barrière au fleuve par la rue d'Enfer, le Luxembourg et la rue de La Harpe, formait ainsi un vaste triangle, au pouvoir de l'insurrection. La Cité même avait été envahie. Sur le quai aux Fleurs, devant le pont Notre-Dame, une solide barricade s'était élevée, gardée par des individus embusqués aux croisées de la maison dite La Belle Jardinière.

Devant cet ensemble de défenses, le général Damesme s'était vu obligé de se replier sur le Luxembourg, la place Saint-Michel et les rues avoisinant la rue de La Harpe.

Dès six heures du matin, les insurgés s'étaient avancés, en tiraillant de tous les coins de rue, sur la place du Panthéon contre une compagnie de garde mobile enfermée dans l'École de droit. Après une décharge générale, une forte colonne, ayant en tête deux tambours et un capitaine de la 12e légion, s'était appro-

chee de l'École, et, sur la menace de mettre le feu aux portes ou de les enfoncer, s'en était emparée, et était restée maitresse et de l'École et du Panthéon.

Vers dix heures, la garde mobile à cheval et une compagnie du 16ᵉ bataillon, qui avaient échangé des coups de feu toute la matinée aux environs de la place Saint-Michel, entendant battre la charge sur la place du Panthéon, croient que c'est la garde nationale qui attaque, s'élancent au pas de course, et, au moment où elles enlèvent une barricade près de l'École de droit, se trouvent enveloppées; un certain nombre de leurs hommes est fait prisonnier.

Au même instant, deux pièces d'artillerie étaient amenées par la rue des Grès. Victimes d'une même surprise, elles tombent au pouvoir d'une seconde colonne de gardes nationaux de la 12ᵉ; mais, avertie et secondée par les gardes mobiles, qui ont pu battre en retraite, la troupe parvient à les degager et à mettre en déroute les assaillants.

Tout à coup, sur la place, des cris de mort sortent de cette foule furieuse : « On nous livre à la famine, on nous attaque dans nos quartiers, on nous tue, on a fusillé les prisonniers au Luxembourg : vengeance, vengeance! Il faut fusiller les mobiles. Tous! tous! Au mur! au mur! Pas de merci! » Une femme coiffée d'un mouchoir, les traits décomposés, se fait remarquer parmi les plus furieux. « Ce sont des assassins! crie-t-elle; oui, des tueurs de femmes! Cette nuit, au Luxembourg. Oui! oui! à mort! »

A ces cris de sang, quelques voix répondent : « Non!

non ! nous, hommes du peuple, nous n'assassinons pas les prisonniers. Nous sommes des combattants loyaux. » Des forcenés insistent avec rage et veulent conduire et aligner au mur du Panthéon les mobiles, pâles de terreur mais résignés. Mais les voix généreuses dominent le tumulte. « Nous nous battons ! — s'écrie un lieutenant de la 12e légion, Chandavoine, — nous ne massacrons pas. » Ces mots vont au cœur de cette foule, l'étonnent, la calment. « Ce sont des hommes comme nous, — ajoute un ouvrier. — Nous ferons mieux : nous les sauverons. » On s'empresse, et chacun veut sauver son homme. La plupart furent conduits à la caserne Mouffetard, où ils furent délivrés le soir. Aucun prisonnier ne tomba victime. Les bons sentiments avaient maîtrisé les mauvais instincts. De tels exemples que se donne à elle-même une population doivent être cités, car ils contribuent à élever son moral.

III

L'Hôtel-de-Ville était de plus en plus resserré par les assaillants ; s'en emparer était leur suprême effort.

Peu à peu l'émeute avait regagné le terrain perdu la veille. Toutes les rues aboutissant à la place de Grève étaient coupées. Les rues des Coquilles, de la Tannerie, de la Tixeranderie, Bar-du-Bec, de la Verrerie, le cloître Saint-Méry, se hérissaient de barricades. Les quais seuls et la place couverte par les troupes étaient libres.

Derrière le monument, les émeutiers, maîtres du

dédale des petites rues, s'avançaient jusqu'à l'église Saint-Gervais. Le maire de l'arrondissement avait prévenu qu'il était bloqué et qu'il serait enlevé. Le maire de Paris et le général Duvivier, nommé en remplacement du général Bedeau, avaient, à deux heures et demie de la nuit, réclamé des cartouches et des capsules, et délégué au ministre de la guerre M. Jullien, représentant, pour solliciter troupes et munitions. Le ministre irrité avait fait une réponse qui avait irrité à son tour le général

Le maire de Paris écrivait :

« 24 juin, huit heures et demie du matin.

« La fusillade n'a pas cessé pendant la nuit; ce matin, avant cinq heures, le général Duvivier, à la tête d'une colonne et avec deux canons, a enlevé des barricades formées sur le quai en avant de l'île Saint-Louis.

« Le feu continue toujours du côté de la Cité. Il s'élève des barricades de toutes parts dans le VIIe arrondissement. Le IXe me demande instamment des troupes. Le VIIIe craint d'être envahi tout entier. — Les insurgés montent dans les maisons et canardent du haut des croisées. — C'est toujours le même système. — Je renouvelle la demande de forces considérables à l'Hôtel-de-Ville. — Les gardes nationaux de ces quartiers ne sont pas plus nombreux qu'hier; ils sont éreintés. »

Une seconde lettre, neuf heures, disait :

« La VIIIe et la IXe mairie sont aux mains des insurgés. Le feu se rapproche de plus en plus de l'Hôtel-de-Ville. Les insurgés marchent sur nous du côté

du faubourg Saint-Antoine ; sur la place des Vosges, ils ont procédé par incendie. — Je demande de nouvelles forces.

« Les treize bataillons dont disposait le général Duvivier sont obligés de se disséminer pour faire face aux diverses agressions; si l'on n'arrive pas promptement à notre aide, les insurgés nous bloqueront, et ce qui nous reste de troupes sera paralysé. »

IV

La mairie du IXe avait été, en effet, enlevée par les insurgés sans coup férir. Le maire et les officiers supérieurs, se voyant envahis, abandonnés, s'étaient retirés devant l'émeute qui les débordait. Les insurgés avaient délivré les prisonniers, pillé les armes et les munitions, construit aux deux extrémités de la rue Geoffroy-Lasnier de puissantes barricades, et élevé une véritable forteresse à l'angle de cette rue et de la rue de Jouy, à la pointe du carrefour de la place Baudoyer, où aboutissaient les rues Tiron et Cloche-Perche.

Le quai des Ormes était barré.

Le pont Marie, déblayé le matin par un bataillon du 34e de ligne et un détachement de la 9e légion, qui s'étaient presque aussitôt repliés par ordre, était réoccupé par les insurgés. L'île Saint-Louis, en proie à une fermentation menaçante, pouvait devenir une position redoutable reliant les quartiers Saint-Victor et Saint-Marceau avec la rue Saint-André et l'Hôtel-de-Ville.

V

Ce n'était pas sans une lutte acharnée que la VIII[e] mairie était tombée aux mains des insurgés.

Le maire, M. Moreau, et ses adjoints, MM. Richard et Maréchal, les colonel et lieutenant-colonel, MM. Bourdon et Cerceuil, avaient passé la nuit dans les transes, n'ayant à leur disposition, malgré leurs vives instances, qu'un très-petit nombre de gardes nationaux courageux et fidèles et les 350 hommes du 18[e] léger sous les ordres du commandant Tombeur. Pendant la nuit, tous les alentours, depuis la rue des Nonaindières jusqu'au boulevard, s'étaient couverts de fortes barricades.

Si, grâce à l'énergie et au sang-froid de son commandant, le lieutenant Marquissan, du 21[e] de ligne, la caserne des Célestins avait résisté à toute tentative, celle des Tournelles, adossée à la mairie et communiquant avec elle, occupée par une cinquantaine de gardes républicains, s'était laissé surprendre et allait servir de base d'attaque décisive aux insurgés, conduits d'ailleurs fort habilement et avec acharnement par MM. Lacolonge et de Pellieux [1]. Dès le matin, les

[1] Conseil de guerre, 27 avril 1849. — Maréchal adjoint du 8[e] : Le chef de l'insurrection dans tout le quartier était Lacolonge, ancien chef du club de Montreuil et rédacteur de l'*Organisation du Travail*. *Gazette des Tribunaux*, 8 mars 1849. — Acte d'accusation : Louis-Benjamin Léopold de Pellieux, chef d'un pensionnat de demoiselles, ancien page de Louis XVIII, ex-chef d'escadron des cuirassiers de la garde royale, rédacteur de l'*Organisation du Travail*, fondateur du club des Antonins, demeurant rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 82.

M. Moreau, maire du 8[e], dit à Cerceuil avoir eu ce colloque avec de Pellieux, en Belgique : « Je ne vous en veux pas pour avoir provoqué mon exil. — Mais pour qui donc agissiez-vous ? — Moi ! Pour la légitimité. »

soldats, secondés par quelques gardes nationaux et postés au coin des rues aboutissant à la place des Vosges, avaient échangé des coups de feu avec les insurgés. Mais devant l'accroissement incessant de ses adversaires et après avoir perdu un certain nombre d'hommes, le brave commandant Tombeur s'était vu obligé de battre en retraite sous les arcades. Là, pourvus de cartouches mais sans capsules, bloqués de toutes parts, le commandant et ses lieutenants avaient, par leur exemple, animé leurs soldats d'une suprême résolution.

A cet instant, les assaillants, maîtres de la caserne des Tournelles, entassent de la paille contre la porte de la mairie et la brûlent, pénètrent par cette porte à moitié carbonisée, font prisonniers et gardent à vue les maire et adjoints, restés à leur devoir, pillent les armes et les cartouches, et, des fenêtres du bâtiment, font pleuvoir les balles sur le 18e léger. En même temps une masse d'insurgés se glisse par les rues adjacentes dans diverses maisons dont les croisées donnent sur la place, et par un feu plongeant décime les soldats. Après une résistance héroïque, où il a perdu encore une cinquantaine d'hommes et où le lieutenant Malher est tombé sous une balle partie de l'appartement envahi de Victor Hugo, le commandant Tombeur se voit enveloppé par un flot d'insurgés; et lui et ses soldats qui ont si bravement versé leur sang sont faits prisonniers.

Lacolonge s'intitule maire de par le peuple, s'empare du cachet de la mairie, donne des ordres, signe

des bons de réquisition, prend audacieusement le pouvoir municipal.

Le succès enivre la foule. Un meneur monte sur une caisse d'armes pillée, pérore et crie : A l'Hôtel-de-Ville! Ce cri est par tous répété; et une longue colonne s'organise, se met en marche, précédée d'un drapeau de la légion, et va accroître le nombre des assaillants autour de l'Hôtel-de-Ville. Quelques soldats trouvèrent un refuge empressé dans les hôtels de la place et dans les maisons voisines; le plus grand nombre fut conduit à la caserne des Minimes. Tous, le soir, avaient recouvré leur liberté.

Le corps du malheureux officier Malher fut porté chez la concierge du numéro 200 de la rue Saint-Antoine, ainsi que ses bijoux, sa montre en or et sa bourse contenant 15 francs, pour être, pieuses reliques, rendus à sa famille.

Le peuple de Paris, même égaré, fier de sa probité pendant les crises révolutionnaires de 1848, avait dans le faubourg Saint-Antoine apposé de distance en distance cette inscription : *Mort aux voleurs!*

VI

Les barricades qui couvraient le faubourg Saint-Antoine, depuis la Bastille jusqu'aux barrières du Trône et de Montreuil et toutes les rues transversales, de la rue de la Roquette à celle de Charenton, étaient construites avec un art militaire remarquable. A l'extrémité de chaque barricade, on avait pour la circula-

tion laissé une étroite ouverture, alternée tantôt à droite tantôt à gauche, pour qu'on ne pût avancer que par zigzags. En avant des principales, on avait creusé des tranchées. Le nombre en était tel, que l'excellent directeur de l'hôpital Saint-Antoine, M. Paillard, qui avait improvisé un service admirable de brancardiers, en put compter la nuit sur son passage jusqu'à 62.

Aux rumeurs étranges et sinistres répandues à dessein dans la population, au bruit que le drapeau blanc avait été arboré par l'Assemblée, on ajoutait que Caussidière allait arriver avec du canon et des munitions. Les maisons étaient visitées pour entraîner à la révolte les hommes valides, ou pour prendre les fusils de ceux qui s'y refusaient; des fabriques de cartouches et de poudre s'organisaient; on entendait à tout moment, la nuit, ce cri : Sentinelles, prenez garde à vous ! Un mot d'ordre était donné : Caen et Caussidière. Ce nom était habilement exploité.

La caserne de Reuilly avait été évacuée par le 48e de ligne. Il n'y était resté que les musiciens, les convalescents et une partie de la compagnie hors-rang, 140 hommes environ, commandés par les capitaines Corbiset et Mangin. Ce petit nombre, s'apercevant des dispositions prises pour les attaquer, entasse les lits de fer contre les portes, matelasse les fenêtres et s'embusque pour faire feu sur quiconque escaladera les murs ou les grilles.

En effet, dès la première lueur du jour, les insurgés cherchent à s'emparer de la caserne. Pour y pénétrer, ils emploient tous les moyens, toutes les ruses. Ils font

des tranchées par les maisons voisines, ils tentent l'escalade. Mais chaque assaillant qui apparaît tombe foudroyé. Alors ils changent de direction, envahissent l'hôpital qui touche à la caserne, et font un grand feu de paille mouillée pour produire une fumée qui couvre leur manœuvre. Le directeur, M. Paillard, populaire par les services rendus et par son patriotisme, leur démontre le danger d'incendier l'hospice, et obtient leur retraite. Ils essayent de brûler les portes de la caserne; mais les lits de fer présentent un obstacle insurmontable. Ils se transportent alors dans l'établissement du brasseur Caffin, et y mettent le feu afin de détruire les murs mitoyens de la caserne. Vains efforts! toute tentative échoue; et, après quatre heures de lutte, ayant perdu un certain nombre de tués et de blessés, ils se voient obligés d'ajourner l'assaut.

Profitant de ce répit, un soldat, couvert des vêtements d'un maçon, escalade les murs et court à Vincennes réclamer des secours. Le général, commandant le fort, s'empresse, descend la rue Picpus avec une partie de la garnison, met en batterie quelques pièces, balaye par la mitraille et les boulets la partie haute du faubourg, dégage par cette attaque inattendue, et par la panique qu'elle répand, les soldats du 48e, et retourne avec eux à Vincennes.

VII

Dans le VIIe arrondissement, en l'absence du maire siégeant à l'Assemblée, les adjoints, MM. Martelet et Riglet, et le colonel Dauphin, avec le concours de quelques gardes nationaux, parvenaient, par leur fermeté et leur courage, à maintenir leur autorité ; mais ils se sentaient de plus en plus serrés par la sédition. Un groupe de nouvelles barricades était dressé dans les rues Rambuteau, Beaubourg, Saint-Avoye, Transnonain, Montmorency.

La VIe mairie, rue de Vendôme, était cernée par des constructions formidables, barrant les rues voisines, Boucherat, Charlot, de Bretagne, de Berry, de Saintonge, de Poitou, du Pont-aux-Choux et Vieille-du-Temple.

Un des traits les plus curieux de la lutte dans ces quartiers, fut l'initiative, constatée, d'un ancien garde du corps, M. de Foucheconrt, et de son fils, qui, dans les rues de Torigny et Saint-Louis, fomentaient l'émeute, distribuaient de l'argent aux ouvriers, et se battaient avec une rare énergie, au nom de la République démocratique et sociale, tout en faisant l'aveu que c'était en réalité pour la légitimité.

Au delà du boulevard du Temple, des amas de pavés et de matériaux de toute espèce coupaieut les rues Ménilmontant, des Trois Bornes et d'Angoulême, jusqu'à la rue Saint-Maur. Les defenseurs de la barricade du faubourg du Temple, qui avaient si longtemps com-

battu la veille, plus résolus encore et mieux armés, occupant les quatre maisons d'encoignure, avaient tout préparé pour diriger sur les troupes assaillantes un feu plongeant des plus efficaces.

La série des barricades descendait, par les rues Albouy, de Lancry, Saint-Nicolas, de l'Entrepôt et des Marais, jusqu'auprès de la mairie du Ve, boulevard Saint-Martin, où le maire et les adjoints, MM. Vée, Labélonye, Arronhson et le colonel Favrel, veillaient avec dévouement.

VIII

Les boulevards et les faubourgs Saint-Martin, Saint-Denis et Poissonnière, étaient restés libres, ainsi que nous l'avons dit, grâce au concours de la garde nationale.

Mais les insurgés avaient profité de la nuit pour transformer leurs barricades en forteresses, entre le clos Saint-Lazare, La Villette, les barrières Rochechouart, Poissonnière, Saint-Denis, des Vertus, la Demi-Lune, la Grande-Rue de la Chapelle, les rues Jessaint et de la Goutte-d'Or. Un assez grand nombre d'entre eux était établi dans le clos Saint-Lazare, encombré de pierres de taille préparées pour la construction de l'hôpital Lariboissière. C'était pour eux un asile presque impénétrable et facile à défendre.

Le commandant du 2e bataillon, 3e légion, M. Dubochet, avant de commencer l'attaque, envoya, vers dix heures, « un lieutenant demander au général La Mori-

cière un détachement de troupes et du canon. » Le général répondit « qu'il ne pouvait envoyer ni troupes ni canon, qu'il l'engageait à se rapprocher des barricades, en occupant les maisons qui les dominaient. » Sur une nouvelle réclamation, « le général envoya un détachement de 70 hommes de la garde républicaine. »

IX

Pendant ce temps, l'Assemblée nationale, immédiatement après le vote de l'état de siége, avait été saisie, à nouveau, par le président, de la proposition faite la veille successivement par MM. Lebreton, Bonjean et Caussidière, et écartée par l'ordre du jour, d'intervenir sur les barricades au nom de la représentation du peuple. Cette proposition, surtout après la proclamation de l'état de siége, soulevait des discussions sur le mode d'action, que *Le Moniteur* signale en ces termes, après son adoption :

« L'Assemblée se retire dans ses bureaux ; les colloques les plus animés s'établissent entre les membres de la gauche, qui restent à leur place, et les autres membres de l'Assemblée, qui se retirent dans ses bureaux. La séance est suspendue quelques instants. »

Soixante membres ont été désignés. Le 6[e] bureau a refusé de nommer des commissaires. « Là où les bureaux n'ont pas nommé de commissaire — dit le président — le droit individuel demeure entier. » Il invite les membres désignés à se concerter pour se porter par tiers sur les points indiqués : « au quartier général du

général La Moricière, porte Saint-Denis; au quartier général du général Duvivier, Hôtel-de-Ville; au quartier général du général Damesme, place de la Sorbonne. »

Les représentants de l'extrême gauche, qui ne cessaient de protester contre l'état de siége, rédigèrent instantanément cette déclaration :

« Vu la résolution prise par l'Assemblée nationale de charger quelques-uns de ses membres d'intervenir, au nom de tous, dans les troubles de Paris, nous soussignés, qui avons voté contre l'état de siége, faisons d'avance la déclaration suivante :

« Si nous sommes désignés, nous nous rendrons avec enthousiasme au plus fort de la lutte, mais pour n'y porter que des paroles de paix, bien convaincus que le meilleur moyen de rétablir l'ordre et de sauver la République, c'est de rappeler la devise écrite sur le drapeau républicain, et d'invoquer le sentiment de fraternité.

« Le 24 juin 1848, dix heures du matin.

« Ont signé : GREPPO, LOUIS BLANC, CAUSSIDIÈRE, LAGRANGE, etc. »

Ils exprimaient ainsi tout à la fois leur opposition à l'état de siége et à l'insurrection et leur désir d'intervenir comme pacificateurs.

M. Caussidière, qui savait l'emploi que l'on faisait de son nom derrière les barricades, affectait de ne point quitter l'Assemblée.

Nul doute, pour ceux qui ont assisté à ces événements, que, le 24 au matin, après la proclamation de

l'état de siège, dans la situation que je viens de décrire et devant le dénûment de troupes bien constaté, les députés de l'extrême gauche, ayant pour chef M. Ledru-Rollin, pouvaient prendre la direction du mouvement provoqué par les agents bonapartistes, et s'emparer facilement du pouvoir. Mais ils n'en eurent ni la volonté ni le désir, persuadés que, porter atteinte à la première Assemblée élue par le suffrage universel, c'était tuer la République dans l'avenir. L'un des plus influents me disait le matin même : « Singulière position que la nôtre! Nous soutenons énergiquement les droits de l'Assemblée, qui ne serait pas éloignée de nous proscrire, contre un peuple, qui voudrait nous donner la dictature. Mais le devoir commande : il faut fonder la République, non sur un coup de main ou un coup d'État, mais sur la volonté de la nation librement exprimée. »

X

Investi de tous les pouvoirs exécutifs, dégagé de toute préoccupation personnelle, le général Cavaignac ne songea plus qu'à pousser activement la répression, autant du moins que ses forces limitées pouvaient le lui permettre. Heureusement il recevait successivement de nouvelles forces : l'artillerie de Vincennes, mandée la veille, arrivée enfin à onze heures du matin ; les deux régiments de ligne, éloignés le 22, puis rappelés ; les gardes nationales et les garnisons des villes voisines, mandées par MM. Ledru-Rollin et Marie.

Si, depuis le 22 jusqu'au 24, onze heures, le minis-

tère de la guerre n'eut recours au télégraphe que pour trois dépêches insignifiantes [1], à partir de cette heure, il s'en servit pour renouveler les ordres donnés par la Commission exécutive.

Sa première dépêche est ainsi conçue :

« Le ministre de la guerre au commissaire général commandant la subdivision de la Seine-Inférieure.

« Dirigez sur-le-champ sur Paris, par la voie la plus prompte, y compris les chemins de fer, toute l'infanterie disponible dans votre subdivision. »

« N° 1318. — Reçu le 24 à onze heures. Paris, le 24, à onze heures et demie. Da. renv. le 24. »

Elle fut adressée également aux généraux commandant les 2e et 3e divisions.

Il avisa ensuite du décret de l'Assemblée tous les généraux et toutes les autorités municipales de Paris, et leur adressa des ordres pour précipiter l'attaque.

Il envoya le général Lebreton dans le faubourg Poissonnière prendre le commandement des forces, uniquement composées des gardes nationaux des 1re, 2e et 3e légions et d'une compagnie de la garde républicaine.

Puis, annonçant les faits accomplis et son avéne-

[1] *Enquête*, tome III, p. 192.

Trois dépêches seulement le 23.

La première est ainsi conçue : le ministre de la guerre au citoyen général commandant la division militaire de Besançon :

« C'est aux autorités civiles et militaires de décider s'il est opportun que les troupes figurent à la procession de la Fête-Dieu. »

Les deux autres dépêches ordonnent des mouvements de troupes entre Aix, Arles et Nîmes.

ment au pouvoir, il fit appel à toutes les gardes nationales de la France.

« *Le chef du pouvoir exécutif aux préfets de tous les départements* :

« Par décret de l'Assemblée nationale, Paris est mis en état de siége, et l'Assemblée est en permanence

« Le pouvoir exécutif est confié au général Cavaignac.

« La Commission exécutive a donné sa démission.

« Les barricades existent encore.

« L'accord de la garde nationale, de l'armée et de la mobile, donne la certitude que l'ordre sera bientôt rétabli.

« Les gardes nationales de plusieurs villes sont déjà arrivées. Leur exemple doit être imité.

« La République sortira triomphante de cette dernière lutte contre l'anarchie. »

« N° 1325. — Paris, le 24, à une heure et demie. »

XI

Il maintint provisoirement le ministère, mais sans l'annoncer officiellement à l'Assemblée.

M. E. Duclerc, parlant en son propre nom à la tribune, dit :

« Lorsque vous avez confié le pouvoir exécutif au général Cavaignac, le général nous a fait appeler ; il m'a demandé mon concours. Je lui ai répondu : « Général, je suis à l'Assemblée nationale et à vous jusqu'à la fin de la bataille. Quand la bataille sera finie, je de-

manderai la permission de reprendre ma liberté. (Très-bien!) ».

« *M. Jean Raynaud :* Tous les ministres ont déclaré la même chose. »

XII

Les représentants délégués par l'Assemblée, ceux qui dès la veille avaient couru au péril, et quelques autres non désignés se rendirent sur les points les plus menacés.

Enflammés d'un patriotique dévouement, ils parcourent les mairies, se présentent aux gardes nationaux, encouragent les citoyens, affirment le concours énergique de l'Assemblée, communiquent les résolutions prises, rectifient les faux bruits, prêchent aux groupes l'apaisement et l'union, accompagnent les généraux et les commandants, servent d'intermédiaires auprès de l'Assemblée et du chef du pouvoir exécutif, animent les troupes par leur parole, leur exemple, marchent en tête des colonnes, cherchent à ramener avant le conflit les esprits égarés, et, après le combat couvrent les prisonniers de leurs écharpes protectrices. Déjà Dornès, Bixio, Clément Thomas, Bedeau avaient été frappés, d'autres encore devaient succomber. J'ai le regret de ne point pouvoir citer tous ceux qui, d'opinions diverses, donnèrent les mêmes preuves de courage, et ne durent qu'à un heureux hasard de ne paêtre victimes : sans hésiter, beaucoup exposèrent leur vie dans ces rues hérissées de barricades, ou se-

balles pleuvaient des fenêtres et jaillissaient des soupiraux des caves. Je serai réduit à ne parler que de ceux que les nécessités du récit amèneront sous ma plume.

C'est à la tribune du reste que je continuerai de prendre certains épisodes de ce drame si terrible. Ces relations vivantes de députés qui accourent sous la fiévreuse impression de ce qu'ils ont vu ou entendu donnent aux faits, malgré quelques erreurs, que j'ai soin d'élaguer, une inimitable animation.

Toute la séance du 24 s'épuise en allées et venues, les suspensions sont fréquentes. Les représentants sont dans les salles de conférence, dans les couloirs ; ils ne reviennent à leur place que pour écouter ceux qui apportent des nouvelles. Les opinions semblent éteintes, absorbées par le péril commun. On ne discute pas, on s'interroge. On échange les rumeurs qui se répandent. On cite douloureusement les noms des représentants, des généraux, des officiers, des gardes nationaux blessés ou tués. Le bruit du canon, quoique lointain, attriste et fait songer aux victimes. On s'inquiète de la lenteur de la répression. Aux alarmistes qui font craindre une tentative contre l'Assemblée, les optimistes affirment une très-prochaine victoire, et annoncent avec joie l'arrivée successive des gardes nationales des villes voisines et des troupes.

XIII

La bataille était dans toute son intensité.

La maison de *La Belle Jardinière*, sur le quai aux Fleurs, avait été, dès le matin, le théâtre d'un combat acharné. Les insurgés s'y étaient fortifiés, et faisaient tomber, des nombreuses croisées, un feu roulant sur la garde nationale, la mobile et la ligne qui les attaquaient. Ils ne s'étaient retirés que lorsque la façade avait été presque détruite par le canon et en laissant sur le terrain des morts et des blessés.

A la barricade du Petit-Pont, les insurgés, embusqués dans la maison *des Deux Pierrots*, faisant face à la rue de la Cité, et dans les maisons environnantes, se soutenaient depuis de longues heures et avaient repoussé plusieurs assauts quand parut l'artillerie. Six volées de canon, de deux coups chacune, ayant déblayé la première barricade, d'un élan spontané, les assaillants avaient couru, enlevé le pont, fait une décharge générale sur les fenêtres et pénétré dans les maisons. Ils avaient trouvé des cadavres, des familles affolées de terreur et couchées à plat ventre, et quelques hommes qui, les mains noires de poudre, avaient opposé à leurs cris de mort un courage silencieux qui avait désarmé leurs légitimes colères. Ils en avaient conduit une vingtaine à la préfecture de police.

Puis, marchant en avant, ils avaient enlevé assez facilement les premières barricades de la rue Saint-Jacques et de la rue Saint-Séverin. Mais celle de la rue des Noyers était formidable. Plusieurs fois l'assaut lui avait été donné, et chaque fois il avait fallu reculer sous les balles qui faisaient de nombreuses victimes, quand, vers onze heures, le général Damesme, qui avait dé-

tache une partie de ses forces contre l'École de droit et le Panthéon, descendit avec le reste la rue Saint-Jacques, détruisit successivement tous les obstacles, enleva les barricades, refoula les insurgés et lança un fort détachement sur la place Maubert.

Tranquille de ce côté, le général était remonté à son quartier général. Après s'être rendu compte des dispositions prises par les insurgés sur la place du Panthéon, il y avait dirigé le gros de ses troupes. Les émeutiers, postés au plus haut des marches du monument, abrités par les colonnes du péristyle, embusqués aux fenêtres de l'École de droit, occupaient une solide position.

Un premier assaut avait été donné vers midi, exécuté avec une extrême bravoure par la garde mobile et la ligne, mais repoussé avec des pertes cruelles.

Une batterie avait été établie alors rue Soufflot, et six boulets avaient gravement endommagé les portes du Panthéon.

A une heure, second assaut général, secondé par des gardes mobiles qui se sont emparés de l'École de droit, et qui, de là, dominent et atteignent le péristyle.

Ce double feu jette le trouble parmi les insurgés. Les assaillants en profitent, escaladent les grilles, entrent dans le monument, poussent, la baïonnette aux reins, les fuyards qui cherchent à s'évader par des issues ménagées, couvrent les dalles de blessés et de morts et font un grand nombre de prisonniers.

Le Panthéon et l'École de droit délivrés, le général établit son quartier général sur la place.

La majeure partie des insurgés s'est repliée, ardente

et opiniâtre, à l'abri des barricades des rues Sainte-Geneviève, de la Vieille-Estrapade, de Fourcy et du quartier Mouffetard.

XIV

Ces succès étaient annoncés à l'Assemblée nationale, à la reprise de la séance, à une heure moins le quart :

« *M. E. Duclerc :* La place Maubert a été enlevée, vous le savez peut-être, par la garde mobile avec une grande énergie et un élan admirable. Les barricades des rues environnantes ont été également enlevées par la garde mobile et les troupes de ligne.

« Dans ce moment, les insurgés sont refoulés vers l'entrepôt des vins et la rue Saint-Victor. »

A une heure et quart, le président lit une lettre d'un élève de l'École normale, M. Dozery, qui lui annonce, de la part de Boulay (de la Meurthe), que le Panthéon vient d'être repris après une forte canonnade.

« *M. de Dampierre :* Je viens d'apprendre d'un colonel qui arrive à l'instant que 1,500 insurgés ont mis bas les armes sur la place du Panthéon. (Marques de satisfaction.)

« *M. Culmann :* J'ai voulu me transporter sur un des points d'attaque, la place Maubert. Il y avait une vingtaine de barricades qui ont été enlevées depuis ce matin par le 18e de ligne, la garde mobile et la garde républicaine. La conduite de ces trois corps a été admirable. Il y a eu des pertes considérables, 40 hommes sur 130. (Profonde sensation.) Et cette perte n'a pas ralenti l'ardeur de ceux qui restent. »

XV

Mais, après la prise du Panthéon, les troupes avaient devant elles autant d'obstacles qu'elles en avaient déjà surmonté.

La barricade Sainte-Geneviève était défendue par les insurgés du haut d'une terrasse du lycée Henri IV, et celle de la rue de la Vieille-Estrapade par ceux qui, maîtres de toutes les maisons voisines, la dominaient.

Devant ces barricades et quelques autres des environs, le canon et la fusillade se firent entendre pendant quatre heures, avec de grandes pertes et un courage égal de part et d'autre. Les épisodes dramatiques rempliraient de longues pages. Ici, comme partout, des meneurs[1] excitant l'ouvrier par des mensonges; de malheureux égarés, croyant défendre la République et mourant sans pousser un cri; d'autres préférant la mort par une balle à la mort par la faim, et se battant avec désespoir. « L'un d'eux — dit un représentant, M. Payer, renfermé chez lui par l'émeute et témoin de ces scènes émouvantes — ayant tué un mobile qui l'avait blessé, se mit à pleurer comme un enfant. » D'autres refusaient le pain des élèves du lycée Henri IV.

Le brave général Damesme avait donné l'exemple, animant ses troupes par sa parole, les dirigeant lui-même au feu. Partout il s'était montré intrépide et

[1] Presque tous en habit bourgeois ou en redingote et sans armes, ne s'exposant jamais et disparaissant toujours au moindre danger. (*Le National*, 26 juin.)

dévoué. En enlevant la deuxième barricade de la rue de l'Estrapade, il eut la cuisse cassée par une balle, et ce ne fut que difficilement qu'il put être transporté au Val-de-Grâce, après avoir laissé le commandement au lieutenant-colonel Thomas, qui l'avait vaillamment secondé.

M. Valette, député du Jura, fit le récit de ce douloureux événement à la tribune : « A l'enlèvement d'une barricade de la rue de l'Estrapade, près la rue de Fourcy, j'ai vu tomber le commandant de la garde mobile, le général Damesme. Il fut transporté immédiatement dans la cour d'une maison voisine. J'avais mon écharpe. Je me suis approché de lui. Il était sur un matelas. Je lui dis que je lui serrais la main au nom de l'Assemblée. (Bravo!)

« Il eut un moment de défaillance. On lui fit l'opération : on lui retira la balle qu'il avait dans la cuisse; et, comme il revenait à lui, il me chercha; il ne me connaissait pas du tout; il demanda à me serrer de nouveau la main. Je lui demandai comment il se trouvait. Il me répondit par le cri de : « Vive la République! » (Bravo!) Et il ajouta : « Je vous prie de faire connaître à l'Assemblée comment j'ai rempli mon devoir. »

« Effectivement, il avait toujours marché en avant, donnant l'exemple. (Très-bien! très-bien!) »

« *Un membre :* Il a bien mérité de la patrie! (Oui! oui!) »

XVI

Si la répression avait fait des progrès sur la rive gauche, il n'en était pas malheureusement de même sur la rive droite.

Nous avons laissé les insurgés enivrés de la prise des 8e et 9e mairies, attaquant de toutes parts, avec une ardeur enthousiaste, l'Hôtel-de-Ville, comme couronnement de leur victoire. Se rapprochant du pourtour Saint-Gervais par les issues des rues mitoyennes, se glissant de maison en maison, ils avaient forcé les troupes à se replier et tenaient bloqués dans une impasse quelques soldats de la ligne.

Une tentative des troupes sur les rues Bar-du-Bec et Sainte-Avoye avait échoué. Le quai Pelletier seul était libre, et encore, à quelques fenêtres, des individus épiaient le moment de faire feu sur les officiers supérieurs ou sur les personnages importants.

XVII

Ici se présentent deux incidents qui démontrent bien l'étrangeté de ces luttes odieuses, où les citoyens se trouvent dans des situations inexplicables pour eux-mêmes et sont entraînés à des actions dont ils ignorent véritablement la cause.

M. Davy, représentant de l'Eure, compatriote du général Duvivier, est prié par lui d'aller s'assurer des dispositions de la garde nationale stationnée au mar-

che des Innocents, sur laquelle des avis récents lui donnaient de vives inquiétudes. Il y va, revêtu de son écharpe. Les gardes nationaux l'accueillent au cris de : Vive la République sociale; et en même temps ils le préviennent du danger qu'il pourrait courir en s'engageant dans la rue Rambuteau, occupée par de nombreux postes d'insurgés.

Après son rapport au général, qui laissa les gardes nationaux là où ils étaient, M. Davy ne put résister au désir d'échanger avec lui ses idées sur cette apparente contradiction. Le général, épanchant son âme, lui dit avec tristesse : « Notre devoir d'honneur est de défendre l'Assemblée nationale; nous le remplissons et nous avons la conscience en repos. Nous ne négligerons rien pour maîtriser l'insurrection, tout en nous efforçant de la rendre moins sanglante. Mais ces gens-là, dans leur folie même, ont-ils tous les torts? Faisons-nous ce qui est à faire pour détruire les injustices de notre société? Saurons-nous nous emparer de l'instruction publique pour faire la guerre à l'ignorance, et du ministère des finances pour redresser ces charges iniques qui pèsent plus sur le pauvre que sur le riche? C'est bien douloureux! »

Ces paroles d'un général qui se battait loyalement pour la République et qui avait le pressentiment de sa mort prochaine méritaient d'être pieusement recueillies.

Pour la plupart des combattants, il y avait quelque chose d'inconnu qui pesait sur eux. Cette lutte semblait une énigme dont quelques meneurs seuls avaient

le mot. Dans le grand nombre de témoins que j'ai consultés, combien m'ont décrit leur anxiété! Des deux côtes des barricades, ils avaient entendu le même cri : Vive la République! Des deux côtés, la même affirmation, la même conviction de lutter pour elle. Plusieurs m'ont avoué s'être battus un jour avec les troupes, le lendemain avec les insurgés. Il y en avait qui, indécis sur leur devoir, se tordaient les mains de désespoir. D'autres s'étaient laissés aller au hasard.

Pourquoi faut-il que j'aie aussi à révéler la tactique criminelle de ceux qui, après avoir pris les armes contre la garde nationale la première et la seconde journée, se sont faufilés dans ses rangs au jour du succès!

XVIII

Le second épisode n'est pas moins instructif.

Près de l'Hôtel-de-Ville, rue de la Tixeranderie, une barricade avait été élevée. D'un côté stationnait un fort détachement de ligne et de l'autre les insurgés. C'était dans la matinée. Il y avait une espèce de suspension des hostilités. M. Davy en profite pour franchir la barricade. Il arrive au milieu d'un groupe d'hommes plus tumultueux que menaçants. « Je fus reçu — dit M. Davy — aux cris à peu près aussi nombreux l'un que l'autre de *Vive la République sociale!* et de *Vive Napoléon!* Je m'emparai de la contradiction... Un petit trapu, qui paraissait intelligent et influent, s'approcha de moi en protestant qu'il avait des balles à l'adresse de tous les prétendants, tout aussi bien de

Louis-Napoleon que de tout autre. Mais les cris de *Vive Napoléon!* se reproduisirent, et tout aussitôt d'autres hommes criant : *Vive la République sociale!* vinrent se grouper à ma droite, auprès et autour du petit trapu, tandis qu'à ma gauche restaient ceux qui continuaient à crier : *Vive Napoléon!* Je crus un moment que les deux groupes allaient en venir aux mains... Je leur disais : « Vous voyez bien que vous ne vous entendez même pas, et qu'au milieu de vos désirs si contraires on ne pourrait dégager ce que vous voulez exactement. » Un grand escogriffe fendit la foule et me cria : « Ce que nous voulons tous, c'est qu'on nous livre Cavaignac, qui a fait mettre Paris en état de siége! » J'affirmai sur l'honneur le contraire; et, voyant que je ne pouvais étouffer les clameurs que cette nouvelle avait fait naître, je repassai la barricade et revins vers le détachement de ligne. Rentré à l'Hôtel-de-Ville, je sus que je m'étais trompé. Marrast me présenta le décret qu'il venait de recevoir. »

XIX

Autour des barricades des rues Rambuteau, Beaubourg, Transnonain, Montmorency, de nombreux gardes nationaux circulaient indécis, ne sachant quelle impulsion suivre. Des officiers conciliateurs allèrent des barricades à la mairie du VIIe, de la mairie à l'Assemblée, formulant des propositions de toutes sortes que le président repoussait avec raison comme inacceptables. Pendant ce temps, le combat se poursuivait avec des

alternatives d'assauts et de retraites. Enfin, les barricades furent enlevées par des colonnes composées de garde nationale, de mobile et de ligne.

Parmi les incidents de cette lutte, il en est un que je ne puis passer sous silence. Voici comment l'a raconté devant le conseil de guerre un des acteurs, M. Demarquet, lieutenant de la garde nationale :

« M. Roch était mon ami. Nous avons pris les armes ensemble le 24 juin. Quand nous fûmes arrivés au coin de la rue Rambuteau, nous avons causé avec ces hommes et les avons engagés à remettre les pavés. Quelques-uns étaient déjà à leur place lorsqu'un malheureux coup de fusil est parti on ne sait de quel côté. Alors il y a eu des cris de *Vive la République démocratique et sociale! Vive la troupe de ligne! Mort à la garde nationale!*

« Alors je me suis approché du commandant du 1er léger et lui ai dit : « Puisque c'est à la garde nationale que l'on en veut, laissez-nous passer les premiers. » Nous avons obtenu cet avantage, et de suite, Roch et moi, nous nous sommes mis en marche sur la barricade; nous voulions l'attaquer par le milieu et l'escalader. Mais nous avons pensé qu'il valait mieux l'attaquer par un coin. Nous avons remarqué, à l'angle de la rue Beaubourg, un homme d'assez haute taille, armé d'un fusil, ayant les moustaches retroussées, coiffé d'un chapeau blanc surmonté d'une plume. Au moment où nous étions là sur la barricade, je me suis aperçu que cet homme nous couchait en joue. J'ai dit à Roch : « Prends garde! on nous ajuste... » J'ai fait un mouvement qui a fait tourner le pavé, et je suis tombé.

Une balle a frappé Roch à la tête et il est tombé sur moi. Son sang et sa cervelle se sont répandus sur mon uniforme. (Mouvement).

« Dans ma conviction, c'est cet homme qui a tué le lieutenant Roch. Il est resté là une grande partie de la journée, mais, vers cinq heures du soir, il a été fait prisonnier, et on l'a fusillé sur place. »

Quel héroïsme vrai dans ces deux lieutenants de la garde nationale qui réclament l'*avantage* de marcher au feu les premiers, avantage que l'un paye de sa vie! Quelle simplicité dans le récit du survivant!

XX

Dans le quartier du Temple, le combat continuait sans interruption.

MM. Victor Hugo, Galy-Cazalat, Raynal, Baugier, Saint-Victor, Baume et David (d'Angers), représentants délégués, s'étaient transportés à la VIe mairie, autour de laquelle on ne cessait de se battre.

Après une harangue chaleureuse de M. Raynal au peuple et aux gardes nationaux qui se pressaient dans la cour, et à laquelle les cris de *Vive la République* avaient fait écho, les représentants tinrent conseil avec le maire, les adjoints et le colonel Forestier, qui avaient déployé la plus grande énergie. « Ils se portèrent ensuite sur des points différents, tandis que l'un d'eux retourna au Palais législatif pour faire connaître au général Cavaignac la situation critique de l'arrondissement, qui comptait 28,000 gardes nationaux et dont 1,000 hommes

seulement combattaient les insurgés. » (*Enquête*, t. II, p. 244.)

« Au quartier général — poursuit M. Galy-Cazalat — Victor Hugo et moi obtînmes du général La Moricière 75 hommes de la garde républicaine, que nous conduisîmes à la mairie, accompagnés de nos collègues Saint-Victor et Breymand. Nous allâmes chercher une pièce d'artillerie qui était en batterie contre le théâtre des Délassements-Comiques, et nous la conduisîmes au grand trot sur la place Boucherat, où les insurgés tiraient depuis la veille. Ils nous avaient blessé plusieurs hommes sous les ordres du brave chef de bataillon Bonvallet et de plusieurs officiers de la 6e légion, parmi lesquels je reconnus l'intrépide capitaine Guillaume, avec lesquels je m'étais trouvé dans les journées de février, rue Bourg-l'Abbé, au Château-d'Eau, aux Tuileries, partout où il y eut à sauver des gardes municipaux et des soldats désarmés.

« Le premier coup de canon ayant éteint momentanément les feux de la rue Saint-Louis, mes collègues Hugo, Saint-Victor, Breymand, allèrent s'en emparer à la tête de la garde nationale, pendant que je conduisais la garde républicaine contre la barricade des rues de Bretagne et de Bercy, qui fut prise sans résistance.

« Après un quart d'heure de station, je confiai la garde de ces rues à quelques hommes du quartier, afin de ramener la demi-compagnie républicaine à MM. les adjoints, pour l'établir dans le couvent du Temple, position extrêmement importante qu'on avait évacuée.

Le mouvement m'avait séparé des représentants.

« Plus tard, j'appris que mon collègue Victor Hugo s'était avancé seul avec l'adjoint, M. Vilain Saint-Hilaire, contre la barricade rue Vieille-du-Temple. Là, il harangua un groupe d'insurgés qui ne voulaient rien entendre, mais qui respectèrent en lui une des gloires de la France, que dans certains arrondissements on n'aurait point épargnée.

« Dans le même temps, les représentants Saint-Victor et Breymand s'avancèrent contre les barricades de la rue du Pont-aux-Choux, où ils furent pris par les insurgés. Déjà on les entraînait, quand M. Breymand s'écria : « Vous n'oserez pas nous fusiller; si vous le faites, vous justifierez ce que l'on dit déjà dans tout Paris, que les insurgés de Juin sont des assassins. » Ces paroles énergiques sauvèrent nos deux collègues. »

« Nous venions — dit Victor Hugo devant le conseil de guerre du 29 septembre 1848 — d'attaquer une barricade de la rue Saint-Louis, d'où partait depuis le matin une fusillade assez vive qui nous avait coûté beaucoup de braves gens; cette barricade enlevée et détruite, je suis allé seul vers une autre barricade placée en travers de la rue Vieille-du-Temple, et très-forte, voulant avant tout ménager l'effusion du sang. J'ai abordé les insurgés, je les ai suppliés, puis sommés, au nom de l'Assemblée nationale, dont mes collègues et moi avions reçu un mandat, de mettre bas les armes; ils s'y sont refusés.

« M. Vilain Saint-Hilaire, adjoint au maire, qui a montré en cette occasion un rare courage, vint me re-

joindre à cette barricade, accompagné d'un garde national, homme de cœur et de résolution et dont je regrette de ne pas savoir le nom, pour m'engager à ne pas prolonger des pourparlers désormais inutiles, et dont ils craignaient quelque résultat funeste. Voyant que mes efforts ne réussissaient pas, je cédai à leurs prières.

« Nous nous retirâmes à quelque distance pour délibérer sur les mesures que nous avions à prendre. »

XXI

Le général La Moricière maintenait son quartier général au boulevard Saint-Martin.

Sa ligne de bataille s'étendait sur un vaste espace, depuis le clos Saint-Lazare jusqu'au boulevard des Filles-du-Calvaire, suivant les barrières depuis celle du faubourg Poissonnière jusqu'au canal Saint-Martin à La Villette, et descendant par le canal à la Bastille.

Derrière cette ligne, l'insurrection avait dressé comme un rideau de pavés, de fer et de plomb, qui semblait inabordable.

Le général dissimulait, à force de tactique, d'activité et de bravoure, le petit nombre de ses bataillons. Il n'avait pu détacher pour les deux extrémités de sa ligne, sur les réclamations du général Lebreton et de Victor Hugo, que quelques hommes de la garde républicaine.

« Je n'espérais, dit M. Galy-Cazalat, aucun secours du général La Moricière qui, par ses mouvements combinés, a su cacher aux insurgés le petit nombre de

ses troupes, dont l'insuffisance m'avait épouvanté. » (*Rapport à l'Assemblée.*)

Il avait échelonné, sur les boulevards, depuis le boulevard Bonne-Nouvelle jusqu'au boulevard Saint-Antoine, sa cavalerie, composée de cuirassiers, de lanciers et de dragons. Cette cavalerie pouvait difficilement se hasarder dans les rues. Un peloton de dragons qui, la veille, avait voulu tenter une attaque, avait été cerné au pont tournant de la rue d'Angoulême, et avait laissé trente-trois hommes, conduits comme prisonniers à l'établissement des Omnibus de la rue Popincourt.

La garde nationale, la mobile et la ligne se multipliaient avec un courage héroïque.

Rue Saint-Sébastien et rue Ménilmontant, au coin de la rue de Malte, la garde mobile éprouvait des pertes sensibles, sans pouvoir franchir les barricades.

Les fortifications du faubourg du Temple le rendaient imprenable.

Les insurgés, retranchés derrière une barricade, rue Alibert, au coin de la rue Bichat, dans les maisons crénelées sur la rive gauche du canal, échangeaient avec les gardes nationaux de la 5e légion et la garde mobile, couverts par les bâtiments de l'Entrepôt, une terrible fusillade qui se prolongeait, de plus en plus meurtrière, sans qu'il fût possible d'y mettre fin.

Plus haut, rue Grange-aux-Belles, les insurgés, protégés par une énorme barricade, soutenaient un feu continu contre la troupe et la garde nationale placées devant le pont du canal en face de cette rue.

Les barrières de La Villette, des Vertus, de La Chapelle, transformées en véritables citadelles, semblaient défier l'assaut. Les rues de ces quartiers extérieurs étaient coupées par des constructions de toutes sortes. Une population affolée se pressait, allait, venait, s'exaltait sur elle-même. Les officiers municipaux restaient dans leur mairie, sans autorité, mais sans outrages.

Au haut de la rue du Faubourg-Saint-Denis, au n° 216, près l'usine de M. Cavé, des amas de matériaux barraient la rue. Des ouvriers et des gardes nationaux de La Chapelle, protégés sur leurs derrières par les murs crénelés de l'enceinte qui leur offrait un refuge assuré, avaient fait des préparatifs pour rendre cette position infranchissable.

Un détachement composé du 7e léger, de cuirassiers et de gardes mobiles, soutenu d'une pièce de canon et commandé par le général Korte, avait été dirigé de ce côté. A son arrivée un combat meurtrier s'était engagé. Des officiers et des soldats avaient été frappés. Vers trois heures, survient le général Bourgon à la tête des gardes nationaux de Pontoise, de Saint-Leu et de Montmorency; il rallie toutes les forces, marche à l'assaut, est repoussé, et, au moment où il s'élance de nouveau sur la barricade, il tombe grièvement blessé. Couché sur le sol, affaibli, mais intrépide, il donne encore ses ordres. Le général Korte est aussi blessé, mais moins dangereusement. Le chef de bataillon de la garde nationale de Pontoise, Grandet, et M. Frain, commandant les pompiers, sont tués. Aussi cruelle-

ment éprouvés, les assaillants sont obligés de se replier.

Dans le faubourg Poissonnière, le général Lebreton, qui avait le commandement, n'avait trouvé, à la hauteur de la rue Lafayette, que deux cents hommes du 3e bataillon de la 2e légion, et une cinquantaine de gardes républicains. Renforcé par les 2es bataillons de la 1re et de la 3e légions et par une pièce d'artillerie, il fit ses dispositions pour l'attaque. Vers cinq heures et demie, il montait le faubourg Poissonnière, occupait la place Saint-Vincent-de-Paul et s'avançait de maison en maison, jusqu'à la rue du Delta. « Après quelques coups de canon qui avaient jeté de l'indécision parmi les insurgés — dit-il dans son rapport au ministre de la guerre, — j'ai lancé ma colonne au pas de course. La première barricade fut enlevée, et les maisons attenantes occupées immédiatement. Bientôt même on fut maître de celles qui avoisinaient la barrière.

« Cette position, exposée au feu des barrières Poissonnière et Rochechouart et du mur d'enceinte crénelé par les insurgés, fut conservée pendant la soirée et la nuit qui suivit. Quatre-vingt-dix hommes étaient hors de combat. Je n'avais que la garde nationale, qui demandait à grands cris la présence de la ligne. Je crus donc devoir m'en tenir là pour la journée, et je fis demander aussitôt un bataillon pour assurer convenablement ma position. On ne m'envoya que cent cinquante hommes, qui occupèrent aussitôt un hôpital encore inachevé, situé au milieu du vaste enclos Saint-Lazare.

« A neuf heures, arriva le bataillon de la garde nationale de la Somme, qui releva toute la garde nationale de Paris.... »

XXII

La séance de l'Assemblée reprise à neuf heures du soir, le président donna le récit sommaire de la journée.

Il commença par expliquer et justifier le manque de troupes, dont le petit nombre préoccupait tous les esprits :

« ... Vous savez comment les forces ont été réparties sur trois points principaux, comment trois généraux ont été chargés par le ministre de la guerre d'opérer de manière à attaquer les insurgés partout où il y avait à redouter de les voir se fortifier. J'insiste sur ce détail, attendu que plusieurs alarmes se sont répandues à diverses reprises dans la journée, sur ce qu'il n'y avait pas de troupes ici, sur ce qu'il n'y en avait pas là, et que cependant on voyait tel ou tel attroupement, et même des engagements à coups de fusil qui n'étaient pas réprimés avec une vigueur suffisante. Si l'état de choses se continuait demain pendant une partie du jour, vous saurez qu'il ne faut prendre aucun souci de cela.

« La stratégie à laquelle on a dû avoir recours impliquait nécessairement l'emploi de masses et une action déterminée sur des point déterminés ; on a laissé volontairement quelques points sur lesquels on se repliera plus tard. (Très-bien !

« Maintenant, j'ai à vous dire les résultats obtenus dans les trois parties essentielles où il a été opéré.

« Le faubourg Saint-Jacques, sur lequel les insurgés avaient concentré une grande partie de leurs forces, où les luttes ont été violentes, acharnées, est maintenant complétement ou à peu près complétement dégagé...

« Le faubourg Saint-Marceau avait résisté plus longtemps. Les dernières nouvelles que nous avons reçues il y a quelques minutes nous annoncent que l'émeute est partout dominée, et le général Bréa nous transmet la nouvelle que les barricades mêmes de la rue Mouffetard ont été emportées, qu'il a poussé ses reconnaissances jusqu'au Jardin des plantes.

« Quant à l'Hôtel-de-Ville, tout est bien! Le général Duvivier n'a pu agir avec autant de vigueur ou plutôt de résultat que d'abord on l'aurait espéré.

« Il faut tenir compte des difficultés du quartier et de la situation, et quoiqu'il ait eu à sa disposition douze ou treize bataillons et huit pièces de canon, il n'aurait pu obtenir les résultats qu'il aurait désirés.

« Enfin, non-seulement il a tenu sa position, mais il a avancé, il a gagné du terrain; les insurgés ont reperdu le terrain que dans la matinée ils semblaient avoir gagné.

« Quant à la troisième colonne, sous les ordres du général La Moricière, elle a eu des difficultés considérables à vaincre.

« Les faubourgs Saint-Denis, Saint-Martin et Poissonnière sont nettoyés, jusqu'à très peu de distance des barrières.

« Il y a un point sur lequel l'action n'a pu être portée encore vivement. C'est le point du clos Saint-Lazare, de l'hôpital Louis-Philippe. Là, il n'y a pas eu, de la part de la force armée, une répression immédiate possible à cause du mouvement des colonnes. On reste là en lutte. Mais il y a nécessité indispensable d'ajourner l'action jusqu'à ce que les autres points aient été complétement emportés.

« Deux barricades restent encore non attaquées dans le faubourg du Temple. Le général de La Moricière me mande qu'il ne les attaquera pas ce soir, parce que les troupes sont fatiguées, mais qu'il les emportera demain matin au point du jour. »

Le président termine en faisant l'éloge de la ligne, de la garde nationale, de la mobile, de la garde républicaine et des élèves de toutes les Écoles, qui ont fait preuve de virilité et acte de patriotisme. Il annonce l'heureuse arrivée des gardes nationales de Rouen, Amiens, Orléans, Beauvais, Clermont, Poissy, Versailles, Saint-Germain, Étampes, Mantes, Vernon, Pontoise, l'Ile-Adam, Rambouillet, Corbeil, Bonnières, Saint-Cloud, Bougival, Chatou, Carrière, Rueil, Nanterre, Meudon, Monfort-l'Amaury, Montmorency, etc., formant un ensemble d'à peu près 10,000 hommes.

Le directeur des postes, M. Étienne Arago, expose les efforts qu'il fait pour l'envoi des dépêches et des courriers, les obstacles qu'il rencontre et qu'il surmonte.

Le président donne lecture d'une note qu'il reçoit à l'instant du préfet de police :

« La barricade Saint-Méry a été prise il y a environ une heure; les insurgés y ont perdu beaucoup de monde, et la garde républicaine a beaucoup souffert pour l'enlever. » (Sensation.)

La séance est suspendue à neuf heures et demie, pour être reprise le lendemain matin à huit heures.

XXIII

Le chef du pouvoir exécutif, adressa de chaleureuses proclamations à la garde nationale, aux soldats, et aux insurgés.

« A la garde nationale.

« Citoyens :

« Votre sang versé n'aura pas été versé en vain, redoublez d'effort. Répondez à mon appel, et l'ordre, grâce à vous, grâce à vos frères de l'armée, sera rétabli.

« Citoyens, ce n'est pas seulement le présent, c'est l'avenir de la France et de la République que votre héroïque conduite va assurer.

« Rien ne se fonde, rien ne s'établit sans douleurs et sans sacrifices. Soldats volontaires de la nation intelligente, vous devez le comprendre. »

« Aux soldats !

« Le salut de la patrie vous réclame ! C'est une terrible, une cruelle guerre que celle que vous faites aujourd'hui. Rassurez-vous ! vous n'êtes point agresseurs. Cette fois du moins, vous n'aurez pas été de tristes instruments de despotisme et de trahison. Con-

rage, soldats ! imitez l'exemple intelligent et dévoué de vos concitoyens. Soyez fidèles aux lois de l'honneur, de l'humanité ! soyez fidèles à la République ! A vous, à moi, un jour ou l'autre, peut-être aujourd'hui, il nous sera donné de mourir pour elle. Que ce soit à l'instant même, si nous devons survivre à la République. »

« Aux insurgés !

« Citoyens,

« Vous croyez vous battre dans l'intérêt des ouvriers, c'est contre eux que vous combattez. C'est sur eux seuls que retombera tant de sang versé. Si une pareille lutte pouvait se prolonger, il faudrait désespérer de l'avenir de la République dont vous voulez tous assurer le triomphe irrévocable.

« Au nom de la patrie ensanglantée !

« Au nom de la République que vous allez perdre !

« Au nom du travail que vous demandez et qu'on ne vous a jamais refusé ! trompez les espérances de nos ennemis communs. Mettez bas vos armes fratricides et comptez que le Gouvernement, s'il n'ignore pas que dans vos rangs il y a des instigateurs criminels, sait aussi qu'il s'y trouve des frères qui ne sont qu'égarés, et qu'il rappelle dans les bras de la patrie. »

XXIV

Le président, au nom de l'Assemblée, adressait également aux ouvriers cette proclamation :

« Ouvriers ! on vous trompe ! on vous égare !...

« Regardez quels sont les auteurs de l'émeute. Hier, ils promenaient le drapeau des prétendants ; aujourd'hui, ils exploitent la question des Ateliers nationaux, ils dénaturent les actes et la pensée de l'Assemblée nationale.

« Jamais, quelle que soit la crise sociale, jamais personne dans l'Assemblée n'a pensé que cette crise dût se résoudre par le fer ou par la faim.

« Il ne s'agit pas d'empirer votre sort, mais de le rendre meilleur dans l'avenir par des institutions vraiment démocratiques et fraternelles.

« Le pain est suffisant pour tous, il est assuré pour tous, et la constitution garantira à jamais l'existence de tous.

« Déposez donc vos armes !... plus de haines dans le cœur.

« Défiez-vous de ceux qui exploitent ce qu'il y a de plus respectable parmi les hommes : la souffrance et la misère !...

« Fermez l'oreille à d'odieuses calomnies !... De la paix, de l'ordre ! et la République... s'attachera à réparer toutes les injustices du sort et de nos vieilles institutions. »

XXV

Si, au début, au lieu d'un vote de dissolution des Ateliers nationaux, ces nobles et fraternelles paroles avaient été prononcées par l'Assemblée nationale,

la provocation, au lieu de réussir, aurait sans nul doute avorté.

Malheureusement elles ne pouvaient plus pénétrer derrière les barricades. Les oreilles d'ailleurs étaient fermées par la fureur du combat, et les récits d'atrocités imputées aux insurgés provoquaient aux représailles. L'état de siége avait achevé d'exaspérer ceux que la proposition de dissolution avait surexcités, et le spectre de crimes horribles et supposés, évoqué au milieu de la bataille, criait vengeance.

Le *Constitutionnel*, 27 juin, a résumé ces monstrueuses rumeurs, dont aucun conseil de guerre, pendant dix-huit mois de recherches et de longues audiences, n'a pu, sauf un ou deux cas exceptionnels, démontrer la réalité :

« M. Sénard, président de l'Assemblée, a parlé hier avec une juste indignation des atrocités commises par les insurgés. Les renseignements les plus certains ne nous permettent pas de douter de ces excès qu'on croirait empruntés aux annales des tribus sauvages de l'Amérique.

« Nous avons raconté l'assassinat de cinq officiers de la garde mobile, décapités par un homme vêtu en habit de femme. Nous avons parlé de l'eau-de-vie empoisonnée vendue dans plusieurs quartiers aux gardes nationaux et aux soldats de la ligne, des balles mâchées extraites des plaies des blessés. D'autres faits semblables nous sont signalés. Sur la principale barricade du faubourg Saint-Antoine on voyait empalé sur un pieu le cadavre mutilé et éventré d'un garde républicain

revêtu de son uniforme. Dans le Panthéon, on a trouvé le corps de plusieurs gardes mobiles pendus par les poignets et percés de coups de sabres et de baïonnettes. Non-seulement il y avait des balles mâchées, mais des balles fondues avec des fragments de cuivre et de fonte. Dans le clos Saint-Lazare, un officier d'infanterie fait prisonnier par les insurgés avait eu les deux poignets coupés, et il était mort lentement par terre de ces affreuses blessures. On avait tranché les pieds d'un dragon et on l'avait replacé mourant sur son cheval.

« Il s'est commis du côté des insurgés de si effroyables atrocités qu'il ne faut pas que le peuple français en réponde aux yeux du monde civilisé, et qu'on le croie descendu à un tel degré de barbarie.

« Non ! en même temps qu'on apprendra, en frissonnant d'horreur, que les moyens d'attaque des révoltés étaient des balles mâchées, déchiquetées, et faites en cuivre vert-de-grisé, des pompes à vitriol pour incendier les maisons, et à acide sulfurique pour en inonder des hommes qu'on brûlait ensuite à l'aide d'allumettes chimiques lancées sur eux ; que des prisonniers ont été, non pas seulement fusillés, mais torturés, suppliciés, pendus, mutilés, éventrés et empalés encore vivants... »

XXVI

La garde mobile, formée par le Gouvernement dès les premiers jours de la Révolution de Février, composée de jeunes ouvriers, inspirait au début de la lutte

des inquiétudes sur sa fidélité ; et les meneurs comptaient sur sa défection, son hésitation, qui, en l'absence des troupes de ligne, assurerait la réussite du complot. L'attente des agents de discorde avait été trompée : la garde mobile avait courageusement combattu.

Mais certaines personnes et certains journaux crurent devoir, par tactique sans doute, exalter l'imagination de ces jeunes soldats contre les insurgés, en faisant apparaître à leurs yeux l'horrible sort qui leur était réservé, s'ils faiblissaient. La conséquence fut fatale, comme elle devait l'être : à ces fantômes dressés devant eux ajoutant la sombre réalité de la mort qui les fauchait, les gardes mobiles furent poussés jusqu'au paroxysme de la colère. Dent pour dent, sang pour sang ! On les fusillait, ils voulaient fusiller. On les massacrait, ils voulaient massacrer.

Les gardes nationaux eux-mêmes, surtout ceux qui s'étaient montrés les moins résolus, voyant tomber leur amis et leurs voisins, ne pouvaient maîtriser leur fureur.

Dans le Luxembourg, neuf ou dix prisonniers, malgré les efforts du colonel commandant, furent passés par les armes. (*Archives*, n° 2602.) Le lendemain, aux barrières Saint-Marceau, Fontainebleau et d'Enfer, parmi les insurgés, le bruit grossi par la terreur en portait le chiffre à 300, etc. Le brave général de Bréa, qui avait remplacé le général Damesme dans ces quartiers, était accusé de ces exécutions sommaires, et en portait la responsabilité, alors qu'il cherchait tous les moyens d'apaiser la sédition sans verser le sang.

XXVII

La nuit du samedi 24 au dimanche 25 fut une des plus néfastes de l'histoire de France. Les lumières éteintes, les rues barrées et teintes de sang ; le retentissement des armes à feu ; le tocsin ; la générale ; le cri des sentinelles ; le remuement des pavés ; les gémissements des blessés ; les convulsions des mourants ; les sanglots des femmes au lit des agonisants ; la stupeur, le désespoir, la terreur des faibles, la rage des combattants ; la violation des droits de l'humanité ; l'encombrement des hospices ; le déchirement des corps et des âmes ; les morts entassés ; les préparatifs pour la continuation de la lutte qui avait enfanté toutes ces horreurs ; les mouvements de concentration des troupes ; les appels des insurgés aux armes ; les ateliers improvisés pour la fonte des balles ; les cartouches faites à la lueur des chandelles ; la fabrication du fulmi-coton chez les pharmaciens violemment contraints d'obéir ; les vociférations, les hurlements, les menaces, la folie de la bataille ; les enfants affamés criant le pain, le pain absent depuis quarante huit heures ; les jeunes ouvriers se jetant dans la mêlée avec l'ivresse de la première lutte ; les mères éplorées s'épuisant en efforts pour retenir au logis le père et le fils.

Dessous toutes ces terreurs, tous ces désastres de la guerre civile, les provocateurs soldés ou soldant !

CHAPITRE DIXIÈME.

Les positions conquises ont été conservées. Trois colonnes d'attaque. — Colonne de l'Hôtel-de-Ville et du faubourg Saint-Antoine : prise des barricades de la rue de la Tixeranderie, du Pourtour-Saint-Gervais, de la place Baudoyer, de la rue de Jouy, de la mairie du IXe arrondissement. Mort des généraux Duvivier et Reynaud. — Le maire de Paris annonce ses premiers succès à l'Assemblée nationale. — Fuite de Lacolonge. — Le chef d'état-major Constantin. — Marche du général Négrier le long des quais. Il arrive place de la Bastille; il est tué; mort du représentant Charbonnel; mauvaises nouvelles de Dornès. — Séance de l'Assemblée : vote d'urgence d'un décret ouvrant un crédit pour secours, proclamation conciliatrice aux ouvriers et aux insurgés. — Le décret est porté au faubourg Saint-Antoine par M. Galy-Cazalat, et la proclamation par l'archevêque de Paris, MM. Larabit et Druet-Desvaux; fusillade imprévue et instantanée; Monseigneur Affre est blessé mortellement; MM. Larabit, Druet-Desvaux et Galy-Cazalat sont pris par les insurgés. — Colonne du général La Moricière; elle avance peu; plan pour le lendemain. — Colonne du général Lebreton : succès décisifs. — Rive gauche : tentatives d'apaisement; assassinat du général Bréa et du capitaine Mangin à la barrière de Fontainebleau; prise de cette barrière; la rive gauche est affranchie. — Décret de l'Assemblée et arrêté du général Cavaignac sur la transportation des insurgés. — Arrestation de M. Émile de Girardin. — Saisie et suspension de *La Presse* et d'autres journaux.

JOURNÉE DU 25.

I

Au lever du soleil, les positions conquises étaient conservées.

La rive gauche était vaincue, mais insoumise. Le général de Bréa résumait ainsi son rapport au ministre de la guerre : Résistance nulle part, hostilité partout. Il avait

à maintenir les positions et à déblayer les barrières d'Enfer et de Fontainebleau.

Sur la rive droite la situation s'était peu améliorée. L'attaque des barricades allait être dirigée sur trois points principaux : autour de l'Hôtel-de-Ville, jusqu'au faubourg Saint-Antoine, par le général Duvivier ; contre les faubourgs du Temple et de Ménilmontant, par le général La Moricière ; dans le faubourg Poissonnière et au clos Saint Lazare, par le général Lebreton.

Pour rendre le récit plus clair et plus rapide, je suivrai jusqu'à la nuit chaque colonne d'attaque.

II

L'Hôtel-de-Ville, toujours bloqué, n'avait de communication que par le quai Pelletier.

Le maire de Paris, son adjoint, M. E. Adam, le général Duvivier, le colonel Guinard, des représentants, MM. Jullien (de Tours), Corbon, Jules Simon, de Ludre, etc., recherchaient ensemble les moyens d'apaisement, de salut et de succès.

De Ludre, officier de distinction, écrivait au président de l'Assemblée :

« Le feu a recommencé ce matin, toujours aux mêmes positions. Nos colonnes se mettent en route pour balayer le terrain de Saint-Gervais à la Bastille... Il ne nous reste plus à l'Hôtel-de-Ville que deux compagnies d'infanterie, quelques cuirassiers parfaitement inutiles dans les rues et bons seulement à fournir des ordonnances ; enfin, un bataillon de mobiles très-

braves, mais difficiles à contenir, à diriger et surtout à empêcher de s'éparpiller. D'après mes conversations avec le général Duvivier, je crois qu'il ne se trouve pas assez fort. D'un autre côté, le général Cavaignac prétend qu'avec 14 bataillons, nous pouvons faire ce que nous voudrons. D'abord, ces bataillons sont fort incomplets (ceux de la garde nationale), et ils sont fort disséminés... Il faut absolument en finir ce matin. Nos hommes se battent avec ardeur, tout en se plaignant que cela n'avance pas, et qu'on les sacrifie. En effet, nos pertes sont considérables. Vous sentez, citoyen président, que ceci est pour vous seul. » (*Archives*, nº 2844.)

M. Lacrosse, représentant, depuis sénateur et ministre de l'Empire, écrivait :

« 6 heures 20 minutes.

« Ambert revient de l'Hôtel-de-Ville. Les barricades n'ont été ni attaquées ni enlevées par conséquent. Le cri le plus général est : Vive la République socialiste! quelques cris napoléoniens! L'avis d'Ambert est que les troupes manquent sur les quais et surtout près la préfecture de police. » (*Archives*, nº 2857.)

Çà et là des coups de feu, quelques blessés, quelques morts! nul résultat. Le général résolut un suprême effort.

Après avoir couvert ses positions du côté des rues Planche-Mibray, des Arcis, Saint-Martin, Cloître-Saint-Méry, il forma deux colonnes d'attaque.

La première devait marcher contre les barricades de la rue de la Tixeranderie et du pourtour de l'église Saint-Gervais. Une compagnie du génie était envoyée pour

faire une tranchée dans la maison n° 2, rue Renaud-Lefèvre, afin de dégager trente hommes du 34e de ligne qui s'y trouvaient sans ressources depuis l'avant-veille. (*Archives*, n° 2967, Rapport du préfet de police.)

La seconde opérerait un mouvement tournant par le quai et la rue Louis-Philippe.

Les instructions sont précises. L'artillerie est prête, l'ordre de départ est donné.

Tandis que la première colonne formée d'un bataillon de garde mobile, en avant, d'une compagnie du génie, d'un bataillon du 48e, d'une compagnie de gardes municipaux et d'un détachement de gardes nationaux, se met en marche, la seconde s'avance par le quai de la Grève, commandée par le général, qui marche résolûment en tête.

Sur le point d'atteindre le pont et la rue Louis-Philippe, une décharge, partie des maisons du quai et de la pointe de l'île Saint-Louis, éclate autour du général. Il est atteint au cou-de-pied droit. Incapable d'aller plus loin, il est reconduit à l'Hôtel-de-Ville par ses troupes qui rentrent et ajournent leur mouvement.

La blessure de Duvivier ne paraissait pas mortelle. D'abord porté chez lui, quai de l'Horloge, il fut transporté, par ordre, au Val-de-Grâce. Il devait y succomber. Républicain sincère comme Dornès, il fut honoré, comme lui, des regrets universels de la démocratie.

III

Pendant ce temps, la première colonne enlevait, sans grandes pertes, la barricade de la rue de la Tixeran-

derie ; mais celle du pourtour de Saint-Gervais lui coûtait de plus grands sacrifices.

Il faut avoir sous les yeux le plan de l'enchevêtrement de rues, de petites rues, de places, de carrefours, d'impasses, de ruelles, de cours, qui enveloppait l'Hôtel-de-Ville de l'inextricable réseau de ses tours et détours, pour se faire une juste idée des difficultés de l'attaque et des facilités de la défense. Les barricades entassées les unes près des autres, coupant chaque passage ; des maisons à cinq étages, aux croisées matelassées, communiquant entre elles par des percements de cloisons et de murailles, formaient comme les chemins couverts d'une citadelle. (Lettre de Marrast au président de l'Assemblée, séance du 25.)

Maîtresse, vers dix heures, du Pourtour-Saint-Gervais, la première colonne se trouvait place Baudoyer, devant un ensemble de défenses formidables.

En face, à la bifurcation des rues Saint-Antoine et de Jouy, à gauche et à droite, aux débouchés des rues Cloche-Perche et Tiron, du passage Saint-Antoine et des rues du Pont-Louis-Philippe et Geoffroy-Lasnier, partout des barricades ; à chaque croisée des maisons closes, des meurtrières, et derrière ces pavés et ces murailles, les insurgés les plus déterminés, les neveux du commandant Constantin, les émissaires de Lacolonge. Lacolonge lui-même, venant de temps en temps les exciter encore de ses passions ; tous déterminés jusqu'à mourir.

Le combat devait être terrible.

Le colonel du 48e, Reynaud, prend ses dispositions.

Les mobiles s'élancent ; un feu croisé les balaye et les repousse. Deux pièces de canon sont placées sur le palier du Pourtour-Saint-Gervais ; les coups portent et font tomber en éclats des murs de maison. Les artilleurs sont mis hors de combat, ceux de la garde nationale les remplacent. Trois fois les mobiles et la troupe montent à l'assaut, trois fois ils sont repoussés, soldats et officiers tombent. A travers les cadavres et les mourants qui gisent sur le sol et sous la grêle des balles, le docteur Despréaux, officier de santé attaché à la 5e légion, prodigue héroïquement ses soins aux blessés.

Les représentants Jullien, Corbon, Leblond, Jules Simon, Larabit, etc., sont là. Leur intervention est demeurée impuissante. Après une heure entière de cette bataille acharnée, un nouvel effort est tenté. Tous les officiers, parmi lesquels se place Beaumont, commandant de l'Hôtel-de-Ville, se groupent et escaladent, du même élan, la barricade ; M. Jullien se précipite avec eux : la barricade est enlevée. La masse des insurgés, vaincue mais encore menaçante, se replie de barricade en barricade, de maison en maison. La mairie du IXe, rue Geoffroy-Lasnier, tombe au pouvoir des troupes. Il était onze heures.

Alors commence une poursuite tantôt généreuse, tantôt implacable. Toutes les maisons des rues Cloche-Perche, Saint-Antoine, Geoffroy-Lasnier, des Rosiers, du Roi-de-Sicile, etc., sont fouillées. De nombreux prisonniers sont faits et entassés dans les caves de l'Hôtel-de-Ville. Quelques-uns, saisis les armes à la

main ou dans la mairie du IXe, sont passés au fil de l'épée, ou fusillés dans la rue Geoffroy-Lasnier. Les représentants en arrachent un certain nombre à la vindicte des gardes mobiles, qui se montrent les plus exaspérés, ayant été les plus cruellement accablés.

Un douloureux incident devait ajouter à la fureur du soldat.

Un individu, pris rue Cloche-Perche, par deux grenadiers du 48e, est conduit devant M. Reynaud, leur colonel, qui venait d'apprendre sa promotion au grade de général et au commandement en remplacement du général Duvivier. Au milieu de son interrogatoire, et d'un mouvement brusque, cet homme saisit, sous son bourgeron bleu, un pistolet caché et tire à bout portant sur M. Reynaud, qui tombe foudroyé. Le meurtrier est aussitôt criblé de coups de feu par les soldats, sur le corps même du général.

La colonne, sous la direction d'un commandant de l'artillerie de la garde nationale, d'un chef de bataillon du 48e, d'officiers de la garde nationale et de M. Jullien, continua sa marche contre les barricades de la rue Saint-Antoine et du quartier Saint-Paul. Largement éprouvée, elle avait été renforcée par un détachement de la colonne Duvivier.

IV

Au fur et à mesure que la colonne d'attaque s'avançait dans la rue Saint-Antoine, Lacolonge, le maire improvisé du VIIIe, sentait venir et croître sa frayeur.

La veille, le matin encore, plein de jactance, il racontait — disent, devant le conseil de guerre, les deux adjoints, Maréchal et Richard — ses faits et gestes avec une arrogance cynique. Il se présentait comme une des chevilles ouvrières de tout le mouvement. — Venant de parcourir le faubourg, il avait vu les Montagnards monter dans les maisons pour forcer tout le monde à marcher. La ville serait attaquée à neuf heures du matin ; et si, le dimanche, elle ne s'était pas rendue, le faubourg Saint-Antoine tout entier serait en feu. « Je ne pus lui faire comprendre — ajoute M. Richard — que ce plan était aussi absurde qu'atroce ; que probablement tous les ouvriers en papier peint, qu'il avait ameutés, ne verraient pas de sang-froid qu'on brulât les maisons où étaient les domiciles de leurs femmes et de leurs enfants. »

Le lendemain, ce chef d'insurrection, cet agent qui avait poussé les ouvriers dans la bataille, qui avait fait verser le sang, n'avait pas le courage de mourir sur une barricade. Pris de terreur, il fuyait avant même l'arrivée des forces républicaines. Son œuvre de destruction accomplie, il disparaissait.

V

En remontant la rue Saint-Antoine, les troupes échangeaient de fréquents coups de fusil avec les insurgés réfugiés dans les maisons. Le chef d'état-major Constantin habitait, ainsi que je l'ai dit, au n° 214 ; un de ses neveux venait d'être blessé derrière une barri-

cade ;l'autre, pris rue de Fourcy, avait dû à la commisération d'un sergent de n'être pas fusillé. De nombreux coups de feu avaient été tirés de ses fenêtres. Il le reconnait ainsi devant le conseil de guerre :

« Il est vrai que les insurgés, ayant trouvé que la maison que j'habite était admirablement placée pour tirer d'écharpe sur les troupes qui attaquaient les barricades en venant de la rue, s'étaient emparés des fenêtres et avaient fait feu par ces croisées » Mais il nie que lui et les siens aient tiré de ces croisées un seul coup de fusil.

Un élève de l'état-major, le sous-lieutenant Petit, est chargé de fouiller cette maison signalée. On n'ouvre la porte de l'appartement de M. Constantin que sur la menace de l'enfoncer : l'élève de l'état-major est stupéfait en reconnaissant son officier supérieur. — « Comment ! c'est vous ! M. Constantin ! — Oui ! c'est moi ! et je suis bien aise que tu viennes me délivrer. » — Puis le chef d'escadron d'état-major, absent du ministère depuis deux jours, court offrir ses services au général Négrier, qui les refuse.

Le lendemain, il acceptait le rôle d'officier commissaire instructeur près des conseils de guerre en permanence ; et ce fut dans les bureaux mêmes où il remplissait cette fonction qu'il fut arrêté.

VI

Parvenues vers trois heures devant la grande barricade de l'Église Saint-Paul, les troupes ne rencontrèrent de

la part des insurgés découragés qu'une courte résistance.

Des cinq barricades qui restaient à franchir, pour arriver à la Bastille, les quatre premières furent abandonnées; la dernière ne fut défendue que quelques instants: celle-ci barrant la rue dans toute sa longueur et aboutissant à un chantier de bois, qui longeait la rue des Ormes, les troupes prirent position à l'abri de ses défenses et dans le chantier, et occupèrent toutes les maisons, depuis l'angle du canal et des boulevards jusqu'à la rue Saint-Antoine. Il était environ quatre heures.

La masse des insurgés s'était réfugiée derrière les barricades de la rue de La Roquette, du faubourg Saint-Antoine et de Charenton.

VII

Tandis que cette première colonne opérait dans la rue Saint-Antoine, la seconde, reprenant sa marche vers onze heures, pour mettre à exécution le plan du général Duvivier, s'avançait parallèlement par les quais, à travers la fusillade échangée avec les insurgés embusqués aux coins des rues et sur la rive opposée. Par cette habile manœuvre, les barricades des rues transversales de Fourcy, des Nonaindières, de tout le quartier Saint-Paul, étaient enlevées l'une après l'autre ; la caserne de l'Ave-Maria était dégagée, ainsi que celle des Célestins, mais non sans de déplorables pertes.

Elle fut rejointe sur le quai par le général Négrier

appelé au commandement en remplacement des généraux Duvivier et Reynaud. Ce général parti de l'Hôtel-de-Ville vers deux heures, à la tête d'un fort détachement, avait essuyé le feu des insurgés des îles Saint Louis et de Louviers ; et la perte de quelques-uns de ses hommes avait exaspéré les troupes.

Continuant alors sa marche, il rencontre une forte barricade sur le pont du canal. Il la fait tourner par la rue de Sully. Les gardes mobiles, qu'il charge de ce mouvement, escaladent les fenêtres du grenier d'abondance, et de là tombent inopinément sur les insurgés, qui fuient. Une trentaine se dérobe dans les caves d'un marchand de vins, dont la maison, à côté de celle de l'éclusier, est située sur le bord de la Seine. Les caves sont fouillées, les insurgés saisis ; le marchand de vin et l'éclusier vont être fusillés avec eux par les mobiles furieux. M. E. Adam et des gardes nationaux s'interposent et parviennent à les arracher à la mort. Mais un amas de cadavres reste sur le sol, inexorables représailles !

Maîtresses des deux rives du canal, les troupes sont divisées en deux détachements. L'un suit le boulevard Bourdon ; l'autre, sous le commandement du général lui-même, marche parallèlement par la droite.

Le premier détachement, couvert par les barricades et par le chantier, parvient facilement à la place de la Bastille ; le second est arrêté par une fusillade continue qui part de toutes les maisons du faubourg. La position est intenable. Le général veut en sortir. Il traverse la place entre le corps de garde et la colonne de Juillet

avec ses troupes, à travers les balles qui les fauchent comme les épis d'un champ de blé. Une compagnie de voltigeurs se jette, entre la colonne et la pointe du canal, dans une excavation préparée pour la pose de tuyaux ; le reste s'abrite derrière les planches du chantier.

Le général annonce au général Cavaignac son arrivée sur la place de la Bastille par un mot daté de quatre heures moins cinq minutes.

Alors s'engage une bataille acharnée.

D'un côté, les troupes sont embusquées suivant une ligne qui va du canal et du boulevard Saint-Antoine au boulevard Bourdon. De l'autre, les insurgés sont postés derrière une ligne défensive formée par trois barricades situées à l'entrée des rues de La Roquette, du faubourg Saint-Antoine et de Charenton, barricades formidables, communiquant entre elles, élevées à la hauteur d'un étage, munies de fossés, de plates-formes, de meurtrières, et protégées par les croisées plancheiées, matelassées des maisons ; ils ont derrière eux le faubourg Saint-Antoine, fortifié sur tous les points et relié par des barricades aux faubourgs de Ménilmontant et du Temple jusqu'à La Villette ; ce sont les hommes résolus aux derniers efforts.

La compagnie de voltigeurs, mal abritée dans sa tranchée, placée entre deux feux, gênait le tir des soldats. Déjà, pour reconnaître leur situation, le général s'était avancé jusqu'au pied de la colonne, suivi de quelques combattants, et il avait vu tomber à ses côtés, dans ce petit groupe qui servait de point de mire, un officier du

48ᵉ et un garde national tués et plusieurs blessés, quand, une dernière fois, il s'avance pour donner à la compagnie l'ordre de se replier. Arrivé près de la colonne, une balle, venue de bas en haut, le frappe, et il tombe dans les bras du représentant Jullien et d'un garde national qui le soutiennent et vont l'étendre dans le chantier sur une botte de paille.

Cet accident fatal est le fait d'un grenadier du 48ᵉ qui tiraillait contre la rue de Charenton. M. Jullien l'a vu à dix pas, et, en ramenant le général, il lui dit : — « Malheureux! vous venez de tirer un coup de fusil qui a tué votre général ! » A ces mots, le grenadier terrifié disparut.

Le général avait eu la douleur de voir qu'il mourait de la main de l'un de ses soldats. A peine transporté dans le chantier, il poussa un soupir et dit : « Je suis mort. »

Il était environ six heures. Les représentants qui accompagnaient les troupes, MM. Recurt, Trélat, ministres, Rolland (du Lot), Druet-Desvaux, Larabit, d'Autheville, etc., envoyèrent immédiatement un exprès au président de l'Assemblée et au général Cavaignac pour leur apprendre cette déplorable nouvelle.

L'Assemblée recevait presque en même temps l'avis qu'un autre représentant, M. Charbonnel, avait été mortellement blessé, et elle apprenait du président que l'état de M. Dornès prenait un caractère de gravité de plus en plus inquiétant.

Cette accumulation de douloureuses nouvelles produisit une profonde et bien pénible sensation sur les représentants.

VIII

L'Assemblée et le chef du pouvoir exécutif n'avaient pas tardé à s'apercevoir que la dissolution des Ateliers nationaux avait ajouté à l'insurrection politique l'insurrection de la faim et du désespoir ; aussi le général avait-il ordonné, sur l'avis des ministres, de continuer la paye des ouvriers. Ils crurent devoir faire plus encore.

A la séance du matin, après la lecture d'une lettre du préfet de la Charente, ainsi conçue : « On s'inscrit avec enthousiasme pour aller combattre l'anarchie. L'indignation est à son comble. Elle a éclaté aux cris de : *Vive la République !* parmi les officiers de la garde nationale et les représentants de la cité réunis autour de moi, » le président avait dit : « Le même sentiment domine partout ; la même pensée dans toutes les dépêches, la même volonté de venir en aide à l'Assemblé nationale, et partout, remarquez-le bien, aux cris de : *Vive la République !* (Bravos prolongés.)

« (Les représentants se lèvent et font entendre le cri de : *Vive la République !*)

« .... J'y ajoute un remercîment à ceux de nos collègues qui ont bien voulu nous faire parvenir, hier au soir et encore ce matin, au général et à moi, d'excellentes idées, desquelles ils ont compris qu'il y avait utilité à nous donner communication, afin que le général Cavaignac de son côté et moi, dans les limites de ce que je puis avoir à faire, ayons à profiter de toutes

ces idées, qui, dans le moment où nous sommes, sont mieux dans la forme que nos collègues ont bien voulu adopter que dans d'autres formes, ainsi que l'Assemblée l'a compris. (Oui! oui!) »

Ce langage embarrassé, peu conforme aux sévérités de la veille, se terminait ainsi : « Enfin, Messieurs, je viens vous proposer un décret, en vous demandant la permission de passer outre, ou plutôt en vous demandant, comme cela est nécessaire, un vote d'urgence, afin de ne pas, même dans les circonstances où nous sommes, nous écarter du règlement.

« Voici le projet de décret, je vais le lire, il s'explique de lui même.

« L'Assemblée nationale,

« Considérant que les agitations, qui, depuis plusieurs jours, existent dans Paris, et les collisions sanglantes qui les ont suivies, ont eu pour résultat de suspendre et d'arrêter les derniers travaux, et de porter à leur comble la souffrance et la misère et de rendre impossible l'action de la charité privée et des établissements de bienfaisance ;

« Qu'il importe de pourvoir à l'urgence de cette situation, en assurant, sans delai, à la partie de la population qui ne vit que de son travail journalier, les moyens de subsistance qui manquent en ce moment,

« Décrète :

Art. 1er. Un credit de trois millions pour secours extraordinaire est ouvert au ministère de l'intérieur.

Art. 2. Le ministre de l'intérieur et le maire de Paris se concerteront pour faire répartir immédiate-

ment cette somme entre les quatorze arrondissements de la Seine, dans la proportion des besoins respectifs de chacun d'eux.

Art. 3. Des mesures seront prises sans délai dans chaque municipalité pour distribuer à domicile des secours, soit en argent, soit en nature, aux indigents.

Art. 4. Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances sont chargés de l'exécution du présent décret.

« *De toutes parts* : Très-bien ! très-bien ! Aux voix ! aux voix !

« L'urgence est votée à l'unanimité.

« Le citoyen *Falloux* : Il faut supprimer le mot indigent.

« Le *Président* : On peut mettre : Aux citoyens qui sont dans le besoin. »

Ainsi modifié, le décret est voté à l'unanimité.

La publication immédiate étant demandée, le président ajoute : « Il va être imprimé, distribué et affiché immédiatement, et surtout exécuté. (Bravo.) »

Pour accroître encore l'effet de ce décret, l'Assemblée, à la reprise de la séance (4 heures 3/4), adopta une proclamation aux ouvriers. Les députés et les rapports constataient tous la fureur et les inquiétudes de la bataille ; ils signalaient comme une des plus puissantes causes de cette résistance désespérée et implacable, les bruits intentionnellement répandus de cruautés exercées et réservées aux prisonniers. Le président prit la parole :

« Laissez-moi redire ce que j'ai dit ce matin, et ce qui

est vrai, que derrière ces fauteurs d'anarchie, dont nous connaissons bien le but, sont des masses égarées auxquelles nous tendons les bras. (Oui! oui! — Marques d'approbation!) Et laissez-moi vous dire que tout a été mis en œuvre pour arracher à ceux qui les égarent, ces masses de bon peuple, ces pauvres malheureux qu'on traine à ce combat insensé.

« Des bruits affreux avaient été semés derrière les barricades; on disait à ceux qui y étaient :—Defendez-vous! Défendez-vous jusqu'à la dernière minute, car, si vous vous rendiez, vous seriez massacrés! »

« Nous avons le bonheur de vous dire qu'à l'heure qu'il est, une proclamation est lancée derrière les barricades pour détruire cette calomnie. Voici ce que nous avons signé, moi, votre président, et le chef du pouvoir exécutif, ne craignant pas de nous engager tous deux dans une pensée qui est la vôtre à tous :

« Ouvriers! et vous tous qui tenez encore les armes levées contre la République! une dernière fois, au nom de tout ce qu'il y a de plus respectable, de saint, de sacré pour les hommes, déposez vos armes! l'Assemblée nationale, la nation entière vous le demandent.

« On vous dit que de cruelles vengeances vous attendent! Ce sont vos ennemis, les nôtres, qui parlent ainsi!

« On vous dit que vous serez sacrifiés de sang-froid! Venez à nous, venez comme des frères repentants et soumis à la loi, et les bras de la République sont tout prêts à vous recevoir.... »

(Bravo! bravo! Applaudissements!)

« *Le citoyen Louis Blanc :* Ah! très-bien! C'est excellent!

« *Le citoyen président :* Voilà ce que, depuis il y a plusieurs heures déjà, on jette derrière les barricades. (Très-bien! — Bravo! bravo!) »

Ce décret et cette proclamation, dictés par un juste sentiment de conciliation et d'apaisement, allaient tous deux aboutir au faubourg Saint-Antoine, et y produire deux des plus dramatiques épisodes de ces dramatiques journées.

IX

Le décret fut porté au faubourg par le réprésentant M. Galy-Cazalat, à qui j'emprunte le récit. « Je savaïs que les indécis étaient travaillés par les émeutiers, qui, par leurs calomnies, fanatisaient contre l'Assemblée nationale les ouvriers nombreux dans les trois arrondissements (VIe, VIIe et VIIIe); ces notions positives me faisaient craindre avec raison qu'une masse de vingt mille hommes se jetât par les faubourgs Saint-Martin et du Temple sur les troupes du général La Moricière pendant qu'elles se battaient contre les insurgés, communiquant librement avec leur armée du faubourg Saint-Antoine.

« Comme j'allais voir le général Cavaignac pour l'entretenir de cette situation terrible, dont l'évidence illuminait mon esprit, un citoyen, dont j'ignore le nom, m'appela pour me remettre dix exemplaires du décret, par lequel l'Assemblée nationale accorde trois

millions à répartir entre les ouvriers. A l'instant, une inspiration du ciel me fit retourner sur mes pas pour aller lire ce décret aux travailleurs des VIe et VIIIe arrondissements qui, selon mon opinion, tenaient en ce moment le sort de la capitale au bout de leurs fusils. Je partis du pont de la Concorde avec mon collègue Baugier, accompagné par MM. Lorrain, Thirion, Pyat, Weisse, Garnault, élèves de l'École polytechnique, Normale et des Arts-et-Métiers. La lecture de ce décret, dont nous laissions copie à chaque poste du boulevard, produisit d'excellents effets. Nous arrivâmes ainsi à travers quelques balles à la mairie de la rue de Vendôme.

« L'intrépide Baugier, le brave et populaire Antony Béraud, accueillirent avec ardeur ma proposition d'aller lire le décret aux environs du Temple. ..

« Cette lecture, accueillie aux cris de : Vive l'Assemblée nationale! Vive la République! rendit la confiance aux gardes nationaux, neutralisa l'influence des émeutiers et prévint l'insurrection générale du VIe arrondissement.

« Après la prise de la barricade de la rue de Bercy, j'engageai mon collègue à aller, avec deux élèves, rendre compte au président Sénard de l'effet produit.

« Quant à moi, encouragé par le premier succès, je résolus d'aller lire le décret au faubourg Saint-Antoine. Malheureusement nous en étions séparés par les insurgés, qui occupaient toutes les barricades des boulevards, de la rue Saint-Louis et des rues adjacentes, depuis la Bastille jusqu'à la rue des Filles-du-Calvaire.

« Comme j'étais convaincu qu'ils étaient peu nombreux, je compris qu'il était facile de les déloger, avec un petit nombre de volontaires qui s'élanceraient successivement sur chaque barricade. Je demandai cinquante hommes à l'avant-garde des tirailleurs. Il se groupa autour de moi trente volontaires indépendants de tout chef, gardes nationaux, mobiles, républicains.

« Il était environ trois heures quand nous partîmes de la place Boucherat. Nous prîmes, successivement, dans l'ordre suivant, toutes les barricades de la rue Saint-Louis et des rues environnantes jusqu'à la place des Vosges, ainsi que les barricades des boulevards depuis la rue d'Angoulême jusqu'à la Bastille.

« Première barricade, rue de Bretagne ; deuxième, rue de Poitou ; troisième, à la fontaine de l'Échaudé, où l'un des volontaires fut grièvement blessé ; quatrième, rue Vieille-du-Temple ; cinquième, rue du Perche ; sixième et septième, rue Saint-Anastase ; huitième, rue Saint-François ; neuvième et dixième, rue Torigny ; onzième, rue du Pont-aux-Choux ; douzième et treizième, rue Saint-Louis, jusqu'à l'église, en face laquelle deux volontaires furent blessés, dont l'un mortellement ; quatorzième, rue Saint-Claude, un garde national blessé grièvement ; quinzième, rue du Harlay ; seizième, rue Saint-Claude, au coin du boulevard, un blessé et un mobile tué ; dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième, rue Saint-Sébastien et toute la ligne des boulevards, dont les maisons neuves étaient occupées par des insurgés qui furent expulsés ou faits prisonniers.

« ..... Le brave colonel de la 6e légion et l'intrépide représentant du peuple Edmond Baume s'emparèrent définitivement de toutes les barricades que nous avions franchies.....

« ..... Je courus à la place des Vosges, où venait d'arriver le maire de Paris, le citoyen Marrast, auquel j'allai annoncer mon intention d'entrer dans le faubourg Saint-Antoine pour lire aux insurgés le décret qui venait de pacifier le Temple.. . »

Après le récit d'un incident où le garde républicain Haffner fut tué, M. Galy-Cazalat décrit son arrivée à la Bastille et son entrée dans le faubourg Saint-Antoine.

« Je montai, dit-il, avec deux volontaires sur la terrasse du café de la Bastille, d'où l'on tirait contre les insurgés. Dix minutes après, il s'établit une trêve dont je profitai pour entrer dans le faubourg Saint-Antoine..... »

X

Cette trêve était due à l'arrivée de l'archevêque de Paris, Monseigneur Affre.

Tandis que M. Galy-Cazalat pénétrait dans le faubourg dans le but de faire connaître le décret qui donnait satisfaction aux besoins matériels, le digne archevêque venait y porter la seconde proclamation qui faisait appel aux sentiments moraux.

Monseigneur Affre avait spontanément adhéré à la République, comme œuvre providentielle ; sa lettre pastorale avait apaisé et rallié les esprits. Sa parole

douce et pénétrante avait su s'élever à la hauteur des circonstances sans froisser aucune conscience. Il aimait le peuple comme le fils de Dieu et s'en croyait aimé. Je le vois encore, — que ce souvenir me soit permis ! — venant, dans le cabinet du ministre des finances, m'offrir, au nom de tout le clergé et au sien, leur argenterie personnelle. Profondément ému, je répondis que, s'il était besoin, je n'hésiterais pas à accepter cette offrande patriotique, mais que je n'en voyais pas encore la nécessité.

Ces derniers jours de bataille et de sang l'avaient jeté dans la tristesse et les angoisses. Il résolut d'intervenir, lui aussi, dans cette lutte fratricide, comme apôtre de paix et de miséricorde. Vers quatre heures, il se rendit auprès du général Cavaignac et lui fit part de son inspiration et de son désir. Le général, heureux de cette démarche évangélique, l'approuva chaleureusement et lui remit un exemplaire de la proclamation. De retour à l'archevêché, Monseignenr Affre se disposa pour la mission fraternelle qu'il allait tenter. Il sortit de l'île Saint-Louis, vers sept heures, accompagné de deux grands vicaires, MM. Jacquemet et Ravinet, d'un fidèle serviteur, Pierre Sellier, et d'un jeune homme, M. J. Bréchemin, qui avait sollicité cette faveur. Il se dirigea vers la Bastille, par le pont Marie, le quai des Célestins, la rue des Lions-Saint-Paul et de la Cerisaye. Partout sur son passage les marques de la vénération publique l'accueillirent. A la nouvelle de sa mission, soldats, gardes nationaux, habitants de ces quartiers, femmes, enfants, en proie à l'émotion de

cette lutte terrible, se pressaient autour de lui, sur cette route souillée de sang, touchaient ses vêtements et répondaient à ses bénédictions par des acclamations et des vœux.

Il arriva sur la place de l'Arsenal à huit heures, visita une ambulance, adressa quelques pieuses paroles de consolation aux blessés, vit le colonel Bertrand, chargé du commandement provisoire après la mort du général Négrier, lui montra la proclamation, qu'il tenait de la main du général Cavaignac, lui fit part de la résolution d'aller lui-même la lire dans le faubourg, et, pour cela, lui demanda de faire suspendre les hostilités.

L'archevêque était entouré d'officiers. Tous étaient profondément sympathiques à cette héroïque démarche. Mais, à côté de ceux qui se tenaient dans un silence approbateur, quelques uns, redoutant pour lui un péril qu'ils eussent aisément bravé eux-mêmes, lui peignaient toutes les exaltations du combat, le délire des insurgés, et cherchaient à le dissuader. Le colonel ne put se défendre de lui dire qu'il allait exposer sa vie : « Ma vie — lui répondit avec douceur Mgr Affre — est bien peu de chose; si elle peut mettre un terme à cette horrible guerre civile, j'en ferai bien volontiers le sacrifice. Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis : *Bonus autem pastor dat vitam suam pro ovibus suis.* »

Le colonel Bertrand se rendit alors sur la place de la Bastille, où se trouvait M. Beslay. Un roulement de tambour, des ordres transmis sur tous les points, le signe de parlementaire, un mouchoir blanc présenté par

M. J. Bréchemin, parviennent à faire suspendre le feu des deux côtés.

Tout aussitôt, des insurgés descendent des barricades et, se disant délégués pour conférer, se présentent au représentant Beslay et au colonel Bertrand, arrêtés auprès de la colonne. « Ils ne nous demandaient pas autre chose — dit M. Beslay à la tribune — que la proclamation du général Cavaignac, mais ils demandaient la certitude que c'était bien sa signature. Je leur répondis que la proclamation était authentique, et que j'étais disposé à rester dans les barricades jusqu'à ce que la proclamation signée fût arrivée. »

Mgr Affre, impatient de remplir sa mission, croyant à la suspension des hostilités puisque le feu a cessé et sans attendre le retour des parlementaires, passe par une maison du boulevard Bourdon et s'avance sur la place. Il est précédé d'un garde national revêtu d'une blouse, M. Théodore Albert, qui porte comme symbole de paix improvisé un rameau vert, branche d'arbre qu'il a attachée avec une bretelle de fusil au haut d'un croc de batelier. Les deux grands vicaires et M. Pierre Sellier, auquel il reproche doucement de le suivre, l'accompagnent : une ou deux autres personnes complètent l'ensemble de ce cortége. Il traverse à grands pas la place. Sa démarche noble quoique vive, sa figure illuminée, révélaient le dévouement de l'apôtre, la volonté de l'homme qui va dompter les passions et maîtriser l'émeute.

En même temps que l'archevêque, mus par les mêmes sentiments, trompés eux aussi par cette apparence de

trêve, MM. Larabit et Druet-Desvaux se dirigeaient vers la grande barricade du faubourg Saint-Antoine que venait d'escalader dans le même but un citoyen, M. Ricart. Quelques pas avant d'atteindre la barricade, M. Larabit rencontra Mgr Affre. Après avoir échangé quelques mots, il se joint à lui.

De leur côté, les délégués près de la colonne de Juillet parlementaient avec le représentant Beslay et le colonel Bertrand, et des individus se groupaient peu à peu autour d'eux; des combattants du faubourg descendaient sur la place, pour regarder ce cortége qui s'avançait, et deux ou trois gardes mobiles, curieux de voir ou empressés de fraterniser, s'étaient rapprochés des insurgés de la barricade. Mais l'irritation n'était pas encore éteinte. Déjà quelques altercations s'élevaient. Les deux grands vicaires, craignant un acte de violence qui pouvait rallumer le feu, s'attardent pour prévenir un nouveau conflit.

Cependant l'archevêque, empressé de lire la proclamation et la tenant à la main, est entré dans le faubourg — toujours précédé de Th. Albert qui porte le rameau vert — par un étroit passage en zigzag, ouvert dans la boutique d'un marchand de vins, ayant une double entrée par la rue de Charenton et par la rue du Faubourg-Saint-Antoine. M. Larabit est avec lui, ainsi que Pierre Sellier.

XI

A ce moment même, M. Galy-Cazalat, qui avait escaladé la barricade, donnait lecture à un groupe du dé-

cret des trois millions destinés aux travailleurs. Décret et proclamation entraient ainsi en même temps dans le faubourg Saint-Antoine, venant dire à ces égarés que la patrie avait du pain pour les hommes sans travail, et de la clémence, de la fraternité, pour les révoltés repentants.

La voix conciliante et fraternelle de la réprésentation nationale allait-elle être écoutée ?

XII

Mgr Affre s'est avancé de seize pas environ dans le faubourg, monté sur des pavés, entre la première et la seconde barricade, accueilli froidement par les uns, sympathiquement par les autres. A peine a-t-il prononcé quelques paroles d'union, paroles inachevées et non entendues, qu'un coup de feu retentit du côté de la place. Aussitôt une violente décharge, venant des maisons de la place, du boulevard et de l'encoignure du canal, tombe sur la barricade. Les insurgés crient : « A la trahison ! Aux armes ! » et ripostent de toutes parts.

Au milieu de ce déchaînement instantané, l'archevêque a été frappé de haut en bas, dans les reins, par cette première décharge, qui a fait d'autres victimes. Il s'est affaissé, en disant d'une voix douce à Th. Albert : « Mon ami, je suis blessé. » Les tués et les blessés tombaient autour d'eux et sur eux. Des éclats de maison, des devantures de magasins sautaient en l'air. Les balles crépitaient comme la grêle.

La confusion était sanglante, indescriptible, à travers les cris de rage et de vengeance. Quelques citoyens se penchaient sur l'archevêque, cherchaient à l'arracher à la fusillade, l'attiraient enfin par les épaules dans une boutique, et pleuraient.

La boutique n° 4 n'offrant aucune ressource, on songea à porter le prélat au n° 26, chez le tapissier Pernotte. Le trajet était périlleux, sous la fusillade non interrompue. MM. Th. Albert, Pierre Sellier légèrement blessé dans le trajet, et quelques insurgés remplirent ce pieux devoir. De cette maison qui avait une sortie sur la rue de Charenton, Mgr Affre fut transporté, par le passage étroit d'une salle, d'un corridor et d'un escalier, où les difficultés augmentaient les souffrances aiguës qu'il supportait sans plainte, chez le curé des Quinze-Vingts. Là, les premiers soins lui furent prodigués par le chirurgien de l'hospice, M. Lacroze, qui tristement constata que la blessure était mortelle [1].

[1] *Union*, 28 juin :

Lettre des vicaires généraux, du 26 juin, aux curés de Paris : « ... A sa prière, le feu avait cessé de part et d'autre, et il semblait pouvoir espérer le succès de ses pacifiques efforts, quand, par un malentendu dont personne ne parait coupable, le combat reprit avec énergie, et une des premières balles vint malheureusement le frapper. »

Les combattants du faubourg s'empressèrent de rédiger un procès-verbal et de le faire signer pour constater que ce n'était pas par eux que l'archevêque avait été blessé.

Moniteur, séance du 26 :

Le citoyen *Parisis* : « Les insurgés protestent que le coup de feu qui a atteint l'archevêque n'est pas parti de leur côté. Ils ont, à ce que l'on assure, demandé pour cela un certificat qui leur a été donné...

M. Ricart : « Mais, ô malheur, un coup de fusil se fait entendre. Le premier coup de feu venu de la place de la Bastille atteignit quelques insurgés qui re-

La trêve avait duré dix minutes environ.

L'exaspération des combattants du faubourg était à son comble. Elle devait se tourner contre les représentants.

« ... Au même instant — dit M. Larabit — je suis entouré, saisi, par une masse d'insurgés, je suis entraîné dans la rue de Charenton, à travers mille obstacles,

montaient par-dessus la barricade. Le digne archevêque avait à peine fait une dizaine de pas, qu'une nouvelle décharge envoie une grêle de balles dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine; le saint prélat est frappé au milieu du dos à la hauteur de la ceinture. »

Le manuscrit de la déposition aux *Archives*, n° 3953, porte ces mots effacés à l'encre : « Je dois dire en outre, rien que pour rendre hommage à la vérité, que ce ne sont pas eux (les insurgés) qui sont la cause de la mort de notre pieux archevêque. »

M. Larabit m'a affirmé avoir la conviction que l'archevêque, atteint par derrière sur l'épine dorsale, après quelques pas en avant seulement dans le faubourg, n'avait pu être frappé par une balle d'insurgé.

Débats, 29 juin :

Certificat d'autopsie.

« ... La balle qui l'a tué avait pénétré par le côté droit de la région lombaire; elle suivait un trajet oblique de haut en bas... La balle avait le volume des balles de calibre, et sur un point de la circonférence on remarquait une section qui indiquait qu'elle avait été coulée dans un moule ordinaire... »

Un insurgé présent m'a dit : « La décharge a blessé, outre l'archevêque, plusieurs autres personnes. »

M. Bréchemin : « Il avait été atteint au milieu de la décharge qui suivit le fatal coup de fusil — parti par hasard sur la place — d'une balle au bas des reins, derrière la barricade et près d'elle, et en faisant face aux insurgés. Le coup était venu de haut en bas, d'arrière en avant, et non d'avant en arrière. »

Th. Albert : « Pluie de balles venant de la Bastille. Les coups de fusil ont dû être tirés du haut des maisons 5, 7 et 9 du boulevard Beaumarchais, ou des fenêtres de la maison faisant l'encoignure du canal.

M. Beslay parle d'un malentendu fatal qu'il attribue ou à un roulement de tambour ou à un mouvement pour écarter l'attroupement qui se formait autour du colonel, de lui-même et des délégués. Il ajoute : « L'archevêque reçut la balle dans le dos. Il n'a donc pu recevoir la balle que de notre côté et sans le savoir, comme me le dit le lendemain l'un des vicaires qui accompagnaient l'archevêque. J'ai bien des raisons de croire que la balle meurtrière avait été envoyée de l'étage supérieur de la maison où est le café à l'enseigne des *Sergents de La Rochelle.* »

mille menaces et mille insultes : quelques hommes courageux s'emparent de moi et me couvrent de leurs corps. Ils éloignent les plus menaçants. Ils me ramènent par la rue du faubourg, par la rue Saint-Nicolas, et me font entrer dans la maison de M. Marchal, bijoutier. »

M. Galy-Cazalat... « J'avais à peine achevé la lecture de la proclamation, quand un coup de fusil tua le héros saint, l'archevêque de Paris... au même instant le cri de trahison retentit à mes oreilles. La fusillade s'engagea, et un émeutier me lança sans m'atteindre un coup de baïonnette. En me défendant sans aucune arme, je m'écriai : « Ouvriers ! laisserez-vous assassiner un représentant du peuple qui n'est entré dans le faubourg que pour vous sauver ! » A ces mots, suivis d'une décharge faite de la terrasse du café de la Bastille, la foule qui m'entourait se réfugia dans les boutiques ouvertes, notamment dans le magasin de meubles, n° 8, où je fus poussé par un homme, qui, en entrant, eut la jambe cassée par une balle. Une minute après, mon collègue Druet-Desvaux entra dans la même maison. »

MM. Galy-Cazalat et Druet-Desvaux, après des péripéties diverses et des menaces de mort, furent conduits séparément chez M. Marchal, où ils se trouvèrent réunis à M. Larabit.

XIII

Cet accès de frénésie passé, la nouvelle de la bles-

sure mortelle de l'archevêque frappa de stupeur les combattants des deux côtés des barricades. Peu à peu le feu se ralentit, s'éteignit, et, comme d'une espèce d'accord tacite, les hostilités furent suspendues.

La nuit était venue.

Le général Perrot, nommé en remplacement du général Négrier, fit ses préparatifs pour le lendemain.

Il succédait à quatre généraux tués ou mis hors de combat . Bedeau, Duvivier, Reynaud et Négrier.

XIV

Le général de La Moricière, animé d'un courage inébranlable et d'une colère concentrée, conduisait impétueusement la série de batailles que soutenaient opiniâtrément les insurgés.

Pendant toute cette journée, comme la veille, devant les mêmes barricades, rues Saint-Sébastien, de Malte, d'Angoulême, Faubourg-du-Temple, Alibert, Bichat, Grange-aux-Belles, etc., avançant sur un point et reculant sur d'autres, il réitéra ses assauts sans résultat sérieux

Cependant, vers le soir, mais au prix de grands sacrifices, il était parvenu a prendre quelques barricades, à délivrer les dragons enfermés rue Folie-Méricourt et à préparer la sape et la mine pour enlever par un coup de main les forteresses du faubourg du Temple.

Son plan était tracé. Il espérait, en commençant le combat dès la première heure du jour, pouvoir se

rendre maître de tous les quartiers du faubourg du Temple et de Ménilmontant, descendre par ceux de La Roquette et de Charonne, et prendre à revers le faubourg Saint-Antoine, que les troupes de la place de la Bastille attaqueraient de front.

Il écrivait au Ministre de la guerre : « Nous travaillerons toute la nuit. »

XV

La garde nationale et la troupe, commandées par le général Lebreton, obtenaient, au clos Saint-Lazare, au faubourg Poissonnière et à La Chapelle, des résultats plus favorables.

Toute la matinée, on n'avait cessé de tirailler aux barrières Rochechouart et Poissonnière. « A la faveur d'habits bourgeois — dit le général dans son rapport — j'ai pu reconnaître la position des insurgés et constater que les bâtiments dont se compose l'abattoir, s'avançant jusqu'à 20 mètres du mur d'enceinte, dominaient la barricade très-forte construite à la barrière Rochechouart. Profitant de la présence de quelques-uns de mes collègues, qui purent juger eux-mêmes de l'insuffisance de mes moyens d'action, je les priai de demander au président des renforts qui m'étaient si nécessaires...

« A deux heures arrive le 3e bataillon de la 3e légion, renforcé par une compagnie du 1er bataillon du 23e léger. L'abattoir est occupé ; et bientôt les insurgés, débusqués de derrière la barrière, se retirent derrière les

barricades construites des deux côtés sur le boulevard extérieur.

« Le bataillon des volontaires de la Seine-Inférieure et une compagnie du 1[er] bataillon du 23[e] léger se tiennent dans la rue du Delta, prêts à déboucher au premier ordre. D'un autre côté, le bataillon de la Somme et la compagnie de la garde républicaine se disposent à marcher contre la barrière Poissonnière.

« Mes préparatifs terminés (entre trois et quatre heures), j'ai donné l'ordre d'attaquer simultanément, ce qui fut exécuté avec le plus grand élan. La barrière Rochechouart est enlevée. Les premiers passés se portent aussitôt au pas de course du côté de la barrière Poissonnière, franchissent deux barricades et vont frayer un chemin à l'autre colonne.

« C'est dans cette circonstance que fut tué un chef des insurgés, nommé Laroche, rédacteur du *Père Duchesne*, président du club de Montmartre, atteint de deux balles en cherchant à fuir.

« Maître des barricades des faubourgs Rochechouart et Poissonnière, ainsi que de celles de Clignancourt, je fis tête de colonne à droite, pour prendre à revers les formidables barricades de La Chapelle qui avaient coûté tant de sang, et devant lesquelles plusieurs de mes camarades avaient été blessés. Après m'en être rendu maître, je me suis transporté à la mairie de La Chapelle-Saint-Denis, où le maire réclamait ma présence. J'ai réinstallé le conseil municipal. »

Le général énumère certaines mesures concertées pour assurer l'ordre, puis il ajoute : « J'ai traversé

toute la commune avec ma colonne et je suis rentré dans Paris. »

M. Bouhier de l'Écluse, représentant, écrivait, à quatre heures, au président de l'Assemblée (*Archives*, n° 2820) :

« ..... La garde nationale est maîtresse de toute la chaussée Clignancourt ; on ne tire plus. Peu de temps après la prise de la barrière Rochechouart, la barrière de La Chapelle a été enlevée, les insurgés refoulés. On tire encore quelques coups de fusil des maisons.

« Toutes les barricades du boulevard entre les deux barrières ont été détruites. Je regarde que tout est terminé de ce côté. »

La rapidité de l'attaque avait été telle, que les insurgés qui, jusque là, s'étaient si énergiquement battus, surpris par l'escalade du bureau de l'octroi et du mur, et découragés, n'opposaient plus de résistance et se dispersaient.

« Il n'y a pas eu — disait M. Bouhier — d'hommes tués à cette attaque, un seul garde national a été blessé ; du côté des insurgés, il y a eu trois hommes tués... l'on a déjà fait vingt-cinq prisonniers en fouillant les maisons, et on en fait encore. »

Malheureusement les pertes antérieures avaient été douloureuses. Le général Lebreton donne les chiffres : vingt-quatre tués et cent quinze blessés.

XVI

La rive gauche était militairement occupée, mais non pacifiée.

M. Albert de Luynes, représentant, ayant reçu, à neuf heures du matin, l'ordre de se transporter à l'Hôtel-de-Ville avec son bataillon de Dampierre, écrivait au président : « J'ai été envoyé sur l'ordre du général Duvivier; avec quarante-six hommes à la place Maubert; à peine y étais-je parvenu qu'une foule énorme et compacte précédée de femmes et d'enfants a enveloppé de toutes parts mon faible détachement. Un instant de plus nous étions enlevés. Je me suis replié sur la caserne de cette place, défendue par seize gardes mobiles, et j'ai par plusieurs lettres réclamé des renforts. Enfin, grâce à l'arrivée d'une compagnie de la 1re légion, la place est restée relativement calme... Les cris qui nous ont accueillis étaient : A bas l'Assemblée! A bas les mobiles! A bas Cavaignac !

Le préfet de police écrivait : « La place Maubert et les abords sont au pouvoir des insurgés, qui paraissent très-exaltés et recommencent à construire des barricades. »

Le général de Bréa avait annoncé au général Cavaignac qu'il serait maître, le matin même, des barrières d'Enfer, de Fontainebleau et d'Arcueil, opération que le président avait cru pouvoir annoncer à l'Assemblée comme accomplie. Mais le général écrivait que, sur l'avis de l'agitation du quartier et de l'intention des insurgés de s'éparpiller dans les maisons voisines du Panthéon pour s'en emparer, il s'était vu forcé de changer ses dispositions, et que, pour ne pas compromettre les résultats obtenus, il avait retardé l'exécution de ses projets, qu'il réaliserait, si quelques renforts lui étaient envoyés.

A onze heures, il écrivait de nouveau que les 12e et

21[e] bataillons de la garde mobile avaient repris leur ancienne caserne de Lourcine et affirmaient que l'hostilité se concentrait au dedans des maisons et faisait des habitants autant d'assassins... — « J'ai, dit-il en terminant, fait occuper, d'après vos ordres, la mairie du XII[e] arrondissement. »

Peu après arrivaient à cette mairie MM. de Ludre, A. Vaulabelle, Froussart, réprésentants, invités, par un arrêté du général Cavaignac, à en prendre immédiatement la direction. Ils réclamèrent le concours de M. Delestre, républicain de vieille date, ex-membre du conseil municipal, nommé par l'arrondissement, homme de cœur et de conciliation, qui jouissait, dans le faubourg Saint-Jacques, d'une popularité et d'une influence méritées, et ils lui donnèrent plein pouvoir pour calmer et pacifier.

XVII

Toutes les mesures de sûreté prises, le général de Bréa organisa, avec le lieutenant-colonel Thomas et M. de Ludre, une forte colonne destinée à dégager les barrières hors du mur d'enceinte, où les insurgés avaient été successivement refoulés.

Le général, homme de cœur et de résolution, désireux d'éviter l'effusion du sang, voulut, avant de recourir aux armes, épuiser les moyens de conciliation. Accompagné du capitaine d'état-major Mangin, du commandant du 24[e] de ligne Desmarets, précédé d'un chef de bataillon de la 12[e] légion, M. Gobert, qui courageusement a sondé les dispositions des insurgés, il se rend

au milieu d'eux à la barrière d'Enfer, leur annonce le crédit des trois millions réservés aux ouvriers sans ressources, et leur tend une main amie : cette nouvelle est accueillie avec transport. La démarche hardie du général, sa confiance, sa parole convaincue, ont éteint les colères et dompté les résistances.

Il se présente ensuite aux barrières Saint-Jacques, de la Santé : même succès.

Un dernier effort reste à faire, à la barrière de Fontainebleau.

Ce point était fortifié d'une manière redoutable : les têtes de route étaient barricadées ; d'autres barricades se dressaient à droite et à gauche du boulevard ; un véritable mur de pavés amoncelés avait été élevé contre la grille de la barrière. Parmi les trois cents insurgés qui la défendaient, les uns étaient disposés à cesser la lutte qu'ils jugeaient désormais inutile, les autres, déterminés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Le général se présente à une petite porte de la grille laissée libre. Il fait connaître la proclamation, et il est encore acclamé par ceux qui aspirent à la conciliation.

Sur l'invitation de quelques insurgés et malgré les avis du commandant Gobert et l'hésitation de M. de Ludre à le suivre, le général, illusionné par ces apparences, espérant les mêmes résultats, se décide à franchir la barrière. Il est accompagné de MM. Mangin, Desmarets et Gobert ; un lieutenant de la 12e légion, M. Saingeot, se joint à eux.

Les troupes restent l'arme au bras à une certaine distance.

A peine le général et ses compagnons ont-ils fait quelques pas qu'ils sont entourés, saisis, entraînés par un groupe de furieux, qui, l'imprécation et le sang à la bouche, vocifèrent : « Mort à Cavaignac ! Mort au général ! Mort à l'exécuteur du Panthéon ! Mort au bourreau de nos frères ! »

Des voix tutélaires dominent les clameurs et font reconnaître l'erreur.

Le général est conduit (trois heures) dans l'établissement du *Grand Salon*, appartenant à M. Dordelin, maire de la commune, par des personnes qui n'ont d'autre but que de le sauver. Aussitôt entré, la grande porte est fermée. On le pousse dans le jardin, on le presse de fuir. Il hésite. L'idée de fuir devant le danger le révolte. On insiste avec chaleur. Déjà M. Saingeot a escaladé le mur du jardin. Le général enfin se décide.

Mais les insurgés ont fait irruption ; ils se précipitent, le saisissent, le conduisent au deuxième étage devant une table et exigent de lui l'ordre aux troupes de se retirer. Il refuse énergiquement et se borne à écrire qu'il est venu aux barrières pour annoncer au bon peuple de Paris et de la banlieue que l'Assemblée nationale a décrété qu'elle accordait trois millions à la classe nécessiteuse Ces mots tracés, il s'arrête. Pressé de toutes parts, il pose sa plume sur la table. Les cris de mort se renouvellent. Il résiste : « Je suis un vieux soldat, dit-il avec calme ; je n'ai pas peur de la mort ! Fusillez-moi ! je ne signerai pas cet ordre. » Ceux qui veulent le sauver le supplient : « Épargnez un crime au peuple ? Cedez, non pour vous, mais pour le pays.

Sacrifiez-vous! tout n'est-il pas fini? Vous ne ferez donc rien pour vous sauver? Général, faites donc quelque chose pour nous aider. Tant que la troupe sera là, nous ne viendrons à bout de rien! » Ce qu'il a refusé à la menace, le général le concède à des prières, et il trace cette ligne textuelle : « J'ordonne à la troupe de se retir (*sic*); qu'elle retourne par la même route, » bien convaincu d'ailleurs, comme il le leur disait, que cet ordre, arraché par la force, serait considéré comme nul.

Gagner du temps était le but des amis officieux. Chaque minute paraissait être la dernière du général. Un simple déplacement était un délai. Ils le conduisent au grand poste, sur la route de Fontainebleau, (vers quatre heures), avec le capitaine Mangin, qui, pendant ces scènes de mort, avait montré un sang-froid héroïque. M. Gobert, qui, malgré ses prévisions, n'avait pas voulu quitter le général, était avec eux. « Commandant — lui dit un nommé Viel — n'entrez pas : vous allez être fusillés. » — « Je suis venu avec le général, répond M. Gobert, et je ne l'abandonnerai pas. J'entrerai avec lui. »

Déjà le commandant Desmarets avait été entraîné dans ce poste. Lui aussi avait eu à lutter contre des furieux qui lui avaient arraché son épée, ses épaulettes et sa tunique.

Le général et le capitaine Mangin restèrent pendant deux heures exposés aux insultes et à la mort. Fatigués de cette agonie, ils en réclamaient énergiquement la fin : « Voulez-vous nous fusiller? Eh bien alors, dépêchez-vous! » Dans ce vaste corps de garde, c'était

un mouvement continuel d'entrants et de sortants. Peu à peu ceux qui avaient entrepris de les sauver s'étaient retirés, pour tenter de percer le mur du violon. Ce projet, dévoilé par un enfant, hâta le dénoûment. Les plus exaltés, pressentant un secours prochain en faveur des prisonniers, redoublent leurs cris : A mort! à mort! La foule est terrifiée. Beaucoup fuient. Une voix domine le tumulte : « Nous sommes perdus! trahison! voilà la mobile! »

Aussitôt, et comme à un signal convenu, une explosion retentit. Cinq ou six balles ont atteint le général et le capitaine, qui tombent mortellement frappés.

Le commandant Desmarets, sur l'avis mystérieusement donné à son oreille par un inconnu : « Méfiez-vous de la croisée! » s'est précipité sur le lit de camp dans une encognure. Le chef de bataillon Gobert, qui était près de ce lit de camp, d'un mouvement instinctif, s'est jeté dessous. Un garde mobile, antérieurement arrêté, s'est blotti dans un point obscur du poste. Tous les trois ont échappé aux coups de feu.

Mais la rage des meurtriers n'est pas épuisée. Quelques-uns rentrent dans le poste. Ils ne voient que les cadavres de leurs victimes et s'acharnent sur eux. Bientôt ils s'aperçoivent que tous les prisonniers ne sont pas tombés; mais la foule a envahi, et des citoyens empressés arrachent les survivants au péril et les font évader.

L'heure de la mort du général de Bréa et du capitaine Mangin, constatée par un témoin, est cinq heures trois quarts.

XVIII

Pendant l'accomplissement de ce long assassinat, le lieutenant-colonel Thomas et le représentant de Ludre, à la tête des troupes stationnées devant la barrière, avaient été assaillis de parlementaires, qui leur faisaient espérer à tout moment la délivrance du général et de ses compagnons. Le maire, M. Dordelin, et d'autres personnes, avaient multiplié leurs efforts pour obtenir un résultat pacifique.

Anxieux, irrités, égarés par les assurances qui leur étaient données et par les espérances qu'elles faisaient naître, persuadés qu'une attaque serait un arrêt de mort, le colonel et le représentant n'osaient s'y résoudre ; ils avaient même fait exécuter aux troupes un pas en arrière comme une preuve de conciliation.

Cependant il fallait en finir : le gouvernement transmettait des ordres sévères et précis. Un quart d'heure fut accordé à M. Dordelin pour ramener le général. A peine M. Dordelin avait-il fait quelques pas qu'il apprit le crime. Abîmé de douleur, il retourna vers la troupe, disant que, ne pouvant ramener le général, il venait se livrer.

Aussitôt le signal de l'assaut fut donné et les barricades rapidement enlevées. Il était environ sept heures.

Si le général fut victime de sa bravoure, il obtint du moins par sa mort le résultat qu'il désirait : son meurtre avait désarmé l'insurrection, qui ne fit plus qu'une résistance apparente.

Toute la rive gauche était affranchie.

XIX

Les habitants qui s'étaient efforcés de sauver le général et ses compagnons s'étaient trouvés, malgré leur notoriété, sans influence sur des hommes, pour la plupart inconnus, étrangers au quartier et poussant au meurtre.

Les recherches faites par le conseil de guerre démontrèrent que plusieurs de ces assassins étaient des repris de justice, coureurs de barrières. On ne put accuser aucune opinion, la plupart des meurtriers n'en ayant pas. Quelques-uns affectaient des idées socialistes. Chez d'autres, on trouvait les preuves d'un culte aveugle pour le bonapartisme.

L'horreur du crime pesait de tout son poids sur les coupables, rien ne pouvait l'atténuer ; et cependant ils cherchèrent des palliatifs dans les surexcitations d'une vengeance provoquée par les exécutions militaires du Panthéon et du Luxembourg, et ils assignèrent en témoignage deux représentants, MM. Mathé et Charles Madet, qui déclarèrent, en effet, avoir vu fusiller, au coin de la rue Soufflot, un caporal de la garde nationale du nom de Rédinard. Revenus sur les lieux avec M. Vignerte, des soldats, des groupes de voisins leur dirent que dix à douze hommes avaient été fusillés. « Le général Cavaignac — ajoute M. Mathé — à qui je signalai le fait, en le priant de mettre un terme à de pareilles atrocités, me dit que les ordres qu'il donnerait seraient inutiles. » En effet, malgré la vo-

lonté des chefs, malgré la persistante et ferme intervention des représentants, la fureur des gardes mobiles, exaspérés par le bruit d'épouvantables tortures sur leurs camarades, imputées aux insurgés, ne leur semblait pouvoir être assouvie que par des actes cruels qu'ils traitaient de légitimes représailles.

Dans le meurtre du général de Bréa, non-seulement tous les sentiments d'humanité et de respect des prisonniers avaient été criminellement outragés ; mais encore le caractère du parlementaire, partout sacré, avait été violé. Telle fut la juste réplique du président du conseil de guerre aux assertions des témoins assignés.

XX

Le 25 au soir, l'insurrection ne tenait plus que dans les faubourgs Saint-Antoine et du Temple.

Les gardes nationales des départements, les troupes et l'artillerie affluaient. Les gardes nationaux de Paris, qui étaient indécis ou timorés, étaient entraînés par le succès. Le résultat définitif apparaissait, et cette certitude, en étouffant les craintes, modifiait les sentiments et la politique.

Les proclamations unanimement votées le matin, les assurances de secours et les appels touchants à la concorde et à la fraternité, sanctifiés par le sang de Monseigneur Affre, étaient méconnus ; les pensées sévères, rigoureuses, implacables, s'emparaient insensiblement de ceux qui, la veille et le matin même, paraissaient le mieux disposés à l'oubli. C'est là une des faiblesses

inhérentes à l'humanité, aux peuples comme aux gouvernements, et auxquelles les grandes assemblées parviennent difficilement à se soustraire.

A la reprise de la séance — neuf heures — le président justifiait ainsi ce changement de dispositions.

« . . . . Les prisons sont pleines. Les hommes qu'on prend les armes à la main ont besoin, il faut le dire, d'être défendus, d'être défendus par tout ce qu'il y a de raison et d'humanité dans le cœur de ceux qui les saisissent, et dans la pensée du pouvoir sous les yeux duquel les prisonniers se font. Cependant il faut que le sort de ces prisonniers apparaisse, et de toutes parts on nous demande ce qui adviendra. On nous dit de toutes parts que l'Assemblée réunie ici ne peut pas laisser cette incertitude qui étonne même ceux-là qui sont faits prisonniers. Je viens vous soumettre une résolution en harmonie, ce me semble, avec le nombre de ces prisonniers, en harmonie avec la guerre acharnée qui nous est faite, en harmonie avec les pensées qui doivent dominer ici.

« Voici le projet de décret que je soumettrai à vos méditations. Je ne vous demanderai pas de vote d'urgence... Je dépose cette proposition. Je vous demanderai un vote demain :

« L'Assemblée nationale décrète :

Art. 1er. Tout individu pris les armes à la main sera immédiatement transporté outre mer.

Art. 2. Le pouvoir exécutif est chargé de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du présent décret.

« Quant à toutes les mesures exécutives, elles sont prises avec une fermeté, une énergie qui n'a pas besoin d'être dite, quand je vous rappelle que vous avez confié le pouvoir exécutif au brave général Cavaignac. »

A ce décret le général Cavaignac ajoutait cet arrêté:

« Tout individu travaillant à élever une barricade sera considéré comme s'il était pris les armes à la main. »

C'était la transportation sans jugement.

XXI

Le soir même, un mandat d'amener était décerné contre M. Émile de Girardin; et son journal *La Presse* était saisi.

Une communication du pouvoir exécutif paraissait le lendemain :

« Quelques journaux ont annoncé que M. Émile de Girardin avait été arrêté et que les scellés avaient été apposés sur les presses de son journal.

« Le fait est vrai ; mais il faut ajouter que dix autres journaux ont également cessé de paraître et que leurs presses aussi ont été mises sous le scellé.

« Les journaux ainsi frappés, sans exception d'opinion, mais dont la rédaction était de nature à prolonger la lutte qui a ensanglanté la capitale, sont :

« *La Révolution*, *La Vraie République*, *L'Organisation du travail*, *L'Assemblée nationale*, *Le Napoléon républicain*, *Le Journal de la canaille*, *Le Lampion*, *La Liberté*, *Le Père Duchesne*, *Le Pilori*. »

CHAPITRE ONZIÈME.

Le faubourg Saint-Antoine. — Entente entre les représentants prisonniers et les délégués du faubourg ; ils portent un projet de pacification à l'Assemblée ; accueil sympathique du président et du général Cavaignac. — Mort de Monseigneur Affre. — Changement des intentions du Gouvernement sous la pression du général La Moricière. — Pourparlers entre le général Perrot et les députations du faubourg. — Attaque du général La Moricière dans le faubourg du Temple. — Séance de l'Assemblée : récit par le président des négociations avec le faubourg Saint-Antoine. — Sommation au faubourg de se rendre sans condition ; attaque ; délivrance de MM. Galy-Cazalat et Druet-Desvaux ; prise du faubourg Saint-Antoine. — Séance de l'Assemblée ; nouvelles de l'envahissement du faubourg Saint-Antoine. — Reprise de la séance ; avis de la fin de la bataille. — Communication des mesures prises ; propositions du gouvernement ; modifications sur le décret de transportation ; nomination d'une commission d'enquête. — Séance du 27 juin : rapport sur le décret de transportation ; discussion, le soir ; adoption. — Considérations générales. — Prisonniers souterrains des Tuileries ; transport des prisonniers. Catastrophe du Carrousel. Nombre des tués, des blessés et des prisonniers, pendant les journées de juin.

FIN DES JOURNÉES DE JUIN.

I

Le faubourg Saint-Antoine est une famille dans la grande famille parisienne. Il a sa vie personnelle, ses sentiments, ses traditions, son orgueil, son patriotisme. Composé de marchands, de fabricants, de pe-

tits patrons, d'artistes spéciaux, et d'ouvriers qui naissent, travaillent et meurent dans son sein, il invente, transforme et produit, sans jamais épuiser ni ses forces ni son génie, des objets manufacturés, quelquefois de véritables chefs-d'œuvre, qui vont attester dans le monde entier sa puissance industrielle et qui rapportent au pays de grandes richesses. Là, pas de castes, pas d'oisifs! chaque maison est un foyer d'activité, chaque main fonctionne. C'est la division du travail dans toutes ses ramifications, dans toute son énergie. Là, chacun se connaît, s'apprécie, se contrôle. Là aussi, comme partout, le mal dévore ses victimes, les passions malsaines tuent; mais le bien domine, car il y a ce qui contient et dirige, la responsabilité, et ce qui donne l'essor à l'âme, l'amour de la liberté.

Aussi, dans ce centre de production intelligente, où l'insurrection avait cherché son dernier refuge, où un certain nombre d'habitants s'était laissé égarer par des meneurs connus et inconnus, avons-nous vu, dès le début, les mots sacramentels : *Mort aux voleurs ! Mort aux pillards !* inscrits sur les murailles, et entendu cette protestation spontanée : « Nous ne sommes pas des assassins ! » proférée sur le corps sanglant de l'archevêque; et ce cri indigné avait suffi pour supprimer les fureurs qui menaçaient les représentants entraînés dans la maison de M. Marchal.

Pour qui ne connaissait pas le faubourg, il pouvait y avoir crainte que le crime de la barrière de Fontainebleau se renouvelât ; mais pour ceux qui le connaissaient, cet assassinat était impossible. A la barrière de

Fontainebleau, d'ailleurs, les criminels étaient des hommes étrangers à la localité, une vingtaine d'individus mal famés, forts par leur violence au milieu d'une foule stupéfaite. Si, dans le faubourg Saint-Antoine, il y avait aussi des étrangers d'aspect féroce, ils étaient entourés par des habitants qui veillaient et ne s'abandonnaient pas.

II

Les trois représentants, gardés et protégés tout à la fois, dans une maison tout à la fois prison et demeure hospitalière, furent assaillis de visites, de questions et de propositions.

« Une foule nombreuse — dit M. Larabit — d'insurgés armés, mêlée de femmes et d'enfants, se rassemble sous les fenêtres. On demande les représentants, on veut les questionner, leur faire des conditions, on veut les entendre. Je me présente le premier à la fenêtre ; je parle de l'insurrection, de son caractère sinistre, du coup affreux qui a frappé l'archevêque de Paris et qui va faire frémir le monde entier. Un rire satanique se fait entendre. Il est isolé. La foule frémit, puis elle reste silencieuse. Pendant que je parle, des fusils me couchent en joue ; je les vois; mais des hommes plus humains les relèvent en criant : « Pas de crimes ! »

MM. Druet-Desvaux et Galy-Cazalat font entendre à leur tour d'énergiques paroles accueillies par des approbations et de violents murmures.

Successivement, pour calmer cette foule ardente, insatiable de tumulte et de discours, MM. Marchal,

Raymond, Curt, Launette, l'homme aimé et honoré de tout le faubourg, le représentant A. Perdiguier, qui y jouit d'une influence méritée, d'autres encore, patrons et ouvriers, font appel aux sentiments de respect et de reconnaissance que l'on doit à des citoyens accourus pour faire cesser l'effusion du sang.

Peu à peu l'apaisement se fait, les premières exigences font place à des idées plus raisonnables. On finit par s'entendre sur une démarche et sur la rédaction d'une proposition. Les idées de conciliation l'ont emporté.

M. Larabit, accompagné de quatre délégués du faubourg, MM. Raymond, Curt, Degarn, Lemoreau, portera au président de l'Assemblée ce projet de pacification :

« Monsieur le président de l'Assemblée nationale,

« Nous ne désirons pas l'effusion du sang ; nous avons toujours combattu pour la *République démocratique.*

« Si nous adhérons à ne pas poursuivre les progrès de la sanglante révolution qui s'opère, nous désirons aussi conserver notre titre de citoyens, en consacrant tous nos droits et tous nos devoirs de citoyens français.

« Les délégués du faubourg Saint-Antoine, — signé : Toret, Edelblut, Déléguer, Dromard, Constant Boudet, Degarn, Delaux, Cavot sculpteur ; —

« L. Druet-Desvaux, représentant du peuple, Galy-Cazalat, représentant du peuple. »

« Les vœux ci-dessus sont si justes et si conformes

à nos vœux à tous, que nous y adhérons avec empressement et que nous sommes certains que personne n'y verra un acte de faiblesse.

« De Larabit, représentant du peuple. » (*Enquête*, t. II, n° 261.)

Si les propositions ne sont pas acceptées, M. Larabit viendra se remettre entre les mains des citoyens du faubourg, à côté des deux représentants qui restent comme otages.

III

Pour aller de la maison de M. Marchal à la Bastille, il fallait traverser quinze à vingt barricades. A chacune d'elles M. Larabit, accompagné par MM. Launette, Marchal et les délégués, est arrêté. Les insurgés qui les gardent n'ont pas assisté aux pourparlers. Ils veulent des explications. De là des approbations, des cris, des obstacles. « Tandis que les uns — dit M. Larabit — me menacent, d'autres m'embrassent. » Courageusement protégé par ses compagnons, il franchit enfin la dernière barricade.

M. Larabit et les délégués se présentent au général Perrot, lui disent le but de leurs démarches, reçoivent le mot d'ordre et se rendent à l'Assemblée.

Autour du palais, on organisait en ce moment un système de barricades dont le double but était de le mettre à l'abri d'un coup de main et de rendre disponible un plus grand nombre de troupes.

Les parlementaires, introduits auprès du vice-président, M. Corbon, sont immédiatement conduits par

lui chez le président qui les accueille avec sympathie. Les propositions sont acceptées. Elles seront soumises à huit heures à l'approbation de l'Assemblée. M. Larabit va chez le général Cavaignac, lui explique : « que les conditions sont de pure forme et que la démarche des délégués est une réponse à sa proclamation. Le général n'y fait aucune objection. Il s'en réfère à la délibération qui sera prise par l'Assemblée à huit heures du matin. »

M. Larabit, d'accord avec le président, emmène chez lui, pour prendre un instant de repos indispensable, les délégués épuisés de fatigue (entre trois et quatre heures du matin).

« Ce qui dans cette entrevue a le plus profondément ému les délégués, écrivent-ils dans leur rapport aux citoyens du faubourg Saint-Antoine, ce sont les calomnies odieuses, infâmes, mensongères, répandues par certains jounaux...

« On nous a accusés d'avoir lâchement assassiné, empoisonné, avec l'eau-de-vie d'une cantinière soudoyée, des soldats français, d'avoir mutilé et assassiné des prisonniers ! Ah ! votre cœur s'indigne sans doute comme le mien : j'ai repoussé avec énergie le récit de ces faits atroces qui nous a été fait. L'on m'a cru, et l'on devait me croire. » (*Enquête*, t. I, p. 216.)

Dans ce rapport, les délégués déclarent qu'ils ont été invités à la séance du matin, et que « des ordres ont été transmis aux commandants des forces militaires, pour la suspension des hostilités, jusqu'à pleine connaissance des décisions de l'Assemblée. »

IV

Après le départ des délégués et de M. Larabit, MM. Galy-Cazalat et Druet-Desvaux avaient été entourés d'attentions. Un ouvrier, locataire de la maison, leur avait offert son frugal repas. Cependant tous les murmures n'étaient pas entièrement étouffés, ni toutes les inquiétudes dissipées. De quatre à cinq heures du matin, en prévision d'une reprise possible des hostilités, M. Marchal vint les avertir qu'il y aurait péril à rester là où ils étaient, et il les fit accompagner par des gardes choisis par lui, jusque dans le corps de garde de Montreuil, qui, plus éloigné de la Bastille, leur offrait plus de sécurité. En effet, ils y trouvaient des officiers de la garde nationale, qui se déclaraient prêts à mourir pour les défendre.

V

Monseigneur Affre, en proie à d'horribles souffrances qu'il maîtrisait avec une force d'esprit supérieure, avait près de lui le curé des Quinze-Vingts, quelques ecclésiastiques du voisinage, les sœurs, les personnes qui l'avaient transporté, le chirurgien de l'hospice, M. Lacroze : ces témoins de ses douleurs, consternés, silencieux, lui prodiguaient les soins les plus empressés.

« A peine son vicaire général [1], M. Jacquemet (dit *L'Univers*), avait-il pu le rejoindre, qu'il lui demanda

[1] Lettre de M. Jacquemet :

« Arrivés au pied de la barricade, deux ou trois mobiles qui nous avaient suivis imprudemment pendant la courte cessation du feu, furent saisis par les insurgés

de lui déclarer, en ami sincère, ce qu'il pensait de son état : « Ma blessure est-elle grave?— Elle est très-grave. — Ma vie est-elle en danger ? — Elle est en danger. — Eh bien ! que Dieu soit béni et qu'il accepte ce sacrifice que je lui offre de nouveau pour ce peuple égaré ! Que ma mort serve aussi à expier les fautes que j'ai pu faire pendant mon épiscopat. » Puis, se recueillant, il se confessa et reçut quelque temps après l'extrême onction, conservant, du reste, au milieu d'indicibles douleurs, toute sa présence d'esprit, une patience inaltérable, une satisfaction pleine de simplicité et de grandeur d'avoir accompli ce qu'il appelle son devoir. « La vie est si peu de chose ! répétait-il souvent. Ce qui me reste à vivre était insignifiant ; j'ai bien peu sacrifié pour Dieu, pour des hommes créés à son image et rachetés par son sang. »

Le prélat fut dans la matinée transporté à l'archevèché, accueilli sur son passage par les démonstrations les plus touchantes du respect public. Il expira le lendemain à quatre heures de l'après-midi, après une longue agonie, au milieu des sanglots de ceux qui lui rendaient pieusement les derniers devoirs.

descendus des barricades et demandaient des secours. Je quittai un moment l'archevêque et je réussis à les dégager. Je me retournai promptement pour rejoindre Monseigneur, dont je n'étais séparé que de quelques pas, quand la fusillade recommença aussi vive que jamais, et je m'aperçus que le prélat avait dans ces courts instants tourné la barricade par une petite maison à deux issues, l'une sur la place, l'autre sur la rue du faubourg. En même temps, et dans le terrible tumulte causé par la reprise du feu, à laquelle on ne s'attendait pas, je fus jeté au pied de la colonne, non du côté de la troupe, mais du côté de la barricade..... »

M. Jacquemet était parvenu à entrer dans le faubourg vers les dix heures, et à rejoindre l'archevêque au presbytère.

VI

La blessure mortelle de l'archevêque, les discours des représentants répandant la lumière sur une situation complétement ignorée, le démenti des prétendues victoires de Caussidière à l'Hôtel-de-Ville et de l'inauguration du drapeau blanc par l'Assemblée, la proclamation de Cavaignac et du président, ainsi que le décret des trois millions atténuant et l'état de siége et la dissolution des Ateliers, les exhortations des républicains de vieille date se demandant la raison de cette lutte entre républicains, exerçaient peu à peu leur influence sur les combattants et jetaient dans leur résolution du trouble et de l'hésitation. Peu à peu ceux qui désiraient une conciliation devenaient de plus en plus nombreux. Aux dispositions militantes avaient succédé les dispositions pacifiques. La démarche autorisée des délégués du faubourg n'en était-elle pas la preuve? Un représentant, M. Jullien, venu pour constater ces nouvelles tendances, reconnu, arrêté, était aussitôt délivré par l'intervention d'un marchand. Le nombre des combattants des barricades était considérablement réduit.

Tout faisait espérer le succès des négociations des parlementaires.

VII

Les délégués, après une heure de repos chez M. Larabit, avaient été mandés par le général Cavaignac et

avaient reçu mission de se rendre immédiatement dans le faubourg pour faire cesser les attaques des insurgés, que l'on disait faussement être recommencées. Les délégués se présentèrent au général Perrot pour intervenir.

M. Larabit, prévenu, n'avait pas tardé à suivre les délégués chez le général Cavaignac : ils étaient déjà partis. M. Larabit apprit alors avec tristesse que les intentions étaient complétement changées.

Le général La Moricière, se disant attaqué, avait demandé des renforts, s'était amèrement plaint de la diversion opérée par ces pourparlers, qui jetaient sur ses bras les combattants du faubourg Saint - Antoine et faisaient échouer son plan si bien concerté. Et ses observations avaient été écoutées : le faubourg devait se rendre à discrétion.

M. Larabit, froissé de voir les conventions de la nuit ainsi rompues, rentra chez lui pour prendre ses dernières dispositions et rejoignit les parlementaires chez le général Perrot.

Là, étaient MM. Recurt, Trélat, E. Adam, Guinard, Beslay, Moreau, du VIIIe arrondissement, Cerceuil, lieutenant-colonel de la 8e légion, etc.

Les députations se succédaient. Après des propositions inacceptables et repoussées, elles se réfèrent aux conditions stipulées pendant la nuit. Pourquoi réduire le faubourg à une résistance désespérée ? Il ne demande qu'à déposer les armes et à fraterniser. Ceux qui sont encore derrière les barricades sont des étrangers au quartier.

Le ministre, avec douleur, et le général, avec fermeté, répondent que l'ordre est précis, et qu'ils ne peuvent accepter qu'une soumission sans condition.

Les délégués insistent, discutent. Par quel motif veut-on modifier ce qui a été tout d'abord convenu avec le président de l'Assemblée, avec le chef du Pouvoir exécutif? Que s'est-il passé de nouveau? Rien!

On s'émeut, on s'irrite; à la colère succède l'attendrissement. Canonner, brûler le faubourg! cette effroyable perspective arrache des larmes au ministre et aux assistants. Mais l'ordre est formel. Il est huit heures! Il faut l'exécuter.

Le ministre de l'intérieur avait chargé MM. Guinard et Beslay d'aller prier La Moricière de cesser le feu. « Il est trop tard » avait répondu le général.

Pour éviter l'assaut et la prise du faubourg, il n'y a donc plus de possible que la reddition.

Un délai irrévocable de deux heures est donné : si, à dix heures précises, le faubourg ne s'est pas rendu, il sera attaqué et bombardé.

Les délégués rentrent au faubourg porteurs de cette inexorable réponse.

VIII

Le général La Moricière, par principes, par tempérament, par l'irritation presque continue qu'excitait en lui une résistance qui faisait de nombreuses victimes parmi ses troupes, était moins disposé que tout autre à la conciliation. Après trois journées de poudre

et de sang, toujours à cheval, infatigable, intrépide, il ne voulait admettre qu'une condition, la soumission absolue.

La veille, sous une pluie de feu, il avait reconnu la position des insurgés ; et, pour se rapprocher du pont tournant du canal, il avait fait réunir une grande quantité de balles de laine qui, superposées, avaient permis à ses troupes d'avancer.

Le matin, à l'aube du jour, il commençait l'attaque du faubourg du Temple, et, après quelques coups de canon, impatient du résultat, il ordonnait l'enlèvement des barricades à la baïonnette et par têtes de colonne, formées du 29e de ligne, du 20e de la garde mobile et du 4e bataillon de la 1re légion. Les deux premières barricades étaient prises sans grande perte ; mais la troisième, dressée à la hauteur de la rue Saint-Maur, arrêta longtemps les troupes et mit hors de combat plus de soixante hommes, parmi lesquels un commandant de la ligne, M. Mocé, et un commandant de la garde nationale, M. Dussié.

Enfin, s'étant rendu maître par surprise de ce formidable rempart, il portait rapidement sa colonne sur la barricade ; mais il n'avait pu encore déblayer toutes les rues qui font communiquer le faubourg du Temple avec le faubourg Saint-Antoine, et d'après les nombreux obstacles qu'il rencontrait, supposant, ce qui n'était pas, que les habitants de ce faubourg profitaient de la trêve pour se jeter sur lui, il s'en plaignait amèrement et autorisait M. d'Adelsward à porter ses plaintes à la tribune, « sur les rapports établis entre

certains représentants et les insurgés, ce qui compromettait ses combinaisons.

IX

La séance de l'Assemblée s'ouvrait à huit heures et demie. Les représentants, impressionnés à la vue du système défensif établi, pendant la nuit, autour du Palais, étaient anxieux de connaître le résultat des opérations accomplies depuis la veille.

Le président, après avoir annoncé qu'intérieur et barrières sont libres sur la rive gauche, et sur la rive droite également, sauf un point, ajoute :

« Le faubourg du Temple, où, vous le savez, hier encore la lutte était acharnée et où elle a repris ce matin à l'aurore — je prends le mot du général La Moricière — est complétement dominé, et non-seulement le faubourg du Temple est soumis, mais la barrière du Temple est complétement libre.

« Quant au faubourg Saint-Antoine, des faits très-sérieux dont je dois compte se sont passés cette nuit. Entre deux et trois heures du matin, j'ai eu la visite d'un de nos honorables collègues, le citoyen Larabit, venant avec quatre individus qui prenaient le titre de délégués du faubourg Saint-Antoine. Le citoyen Larabit m'a fait connaître les circonstances dans lesquelles il s'était trouvé engagé, à l'occasion d'une mission de paix qu'il avait tenté de remplir avec l'archevêque de Paris; et bientôt après, deux autres de nos collègues avaient suivi la même voie (ce sont

les citoyens Galy-Cazalat et Druet-Desvaux); le citoyen Larabit, dis-je, m'a fait connaître les circonstances dans lesquelles, pour accomplir cette mission de paix, il s'était trouvé en contact avec les insurgés et entraîné même dans l'intérieur des barricades.

« Les quatre délégués du faubourg Saint-Antoine (leurs discours ne pouvaient pas nous tromper) étaient des hommes sincères. J'ai eu par eux des détails qui ne conviennent pas au résumé que je veux vous soumettre, mais qui se ramènent à ceci : « Gens ignorants des actes de l'Assemblée, » et résumant tout dans ces mots, que vous vous rappellerez quand il s'agira de beaucoup de choses à faire pour faire pénétrer dans le peuple non-seulement l'instruction mais la connaissance des affaires publiques, auxquelles il est appelé à participer...

« Ils apportaient une déclaration, une adresse au président de l'Assemblée, signée de plusieurs d'entre eux. Ils demandaient un armistice. Ils se faisaient forts d'amener le faubourg à renoncer à cette lutte acharnée, résolue, en quelque sorte, jusqu'à l'extermination, dans la pensée de ceux qui ont organisé tout cela...

« ... Le citoyen Larabit insistait pour vous rendre compte, comme il l'avait promis, me disait-il, pour rendre compte à l'Assemblée, et pour rapporter une résolution de l'Assemblée. Le général Cavaignac et moi, nous avons reconnu que les nécessités de la situation militaire, et particulièrement la position dans laquelle se trouvait le général La Moricière attaquant

le faubourg du Temple, sur lequel le faubourg Saint-Antoine pouvait, par les derrières, refluer de manière à inquiéter la colonne qui attaquait, le général Cavaignac a reconnu l'impossibilité de jeter par les travers de cette action, déjà commencée au moment où on voulait parlementer, de jeter, dis-je, le moindre obstacle à l'action complète de la force sous les ordres du général La Moricière.

« Vu la forme dans laquelle l'adresse était faite au nom des délégués, j'ai résolu de répondre, et j'ai fait comprendre à ceux qui étaient là, à tous, qu'il n'était pas possible de renvoyer à huit heures du matin pour une résolution de l'Assemblée, que je n'avais pu convoquer à domicile; qu'après tout, la demande étant adressée au président de l'Assemblée, il appartenait au président d'y répondre, et d'y répondre immédiatement. »

Le président, après avoir donné lecture de la déclation des délégués que nous avons déjà citée, ajoute :

« Votre président a donné la réponse que voici :

« Citoyens, si vous voulez vraiment conserver le titre et les droits et remplir les devoirs de citoyens français, détruisez à l'instant les barricades, en présence desquelles nous ne pourrions plus avoir que des insurgés. Faites donc cesser toute résistance, soumettez-vous et rentrez en enfants un moment égarés dans le sein de cette République démocratique que l'Assemblée nationale a la mission de fonder, et qu'à tout prix elle saura faire respecter... (Très-bien ! très-bien !) »

« Cette lettre a été remise en plusieurs copies aux délégués, et ils sont repartis.

« *Plusieurs voix :* A quelle heure?

« *Le citoyen président* : Entre cinq et six heures.

« Depuis ce moment, d'autres tentatives ont été faites... On est revenu dans diverses directions, et par toutes sortes d'intermédiaires. On a fait parvenir au général et à moi je ne sais quelle demande qui se formulait en une condition d'amnistie pleine et entière.

« Nous avons répondu que cette condition était une insulte. (Très-bien!) Le général Cavaignac a ajouté qu'il ne pouvait en entendre qu'un mot, celui que le président avait démandé : « Soumission absolue. » (Très-bien!) Et pour en finir, il a déclaré positivement et énergiquement qu'il n'entendait rien de pareil, et qu'il était inutile qu'on se dérangeât. (Très-bien! très-bien!) »

Le président entre ensuite dans des détails de tactique d'où il résulte qu'à un moment déterminé, dix heures, si les barricades ne sont pas détruites, si l'insurrection persite, deux colonnes sont disposées pour attaquer le faubourg de deux côtés.

(Un représentant s'approche du président et lui adresse à voix basse quelques paroles.)

« *Le citoyen président* : On me fait l'observation, et je voulais le dire, que le citoyen Larabit est retourné, selon l'engagement qu'il avait pris. Il devait retourner avec les envoyés; il devait être prévenu. Il n'a pas été prévenu à temps, parce qu'il comptait sur l'heure de la séance, mais il est retourné après eux. »

X

Ce récit du président ne diffère de celui que j'ai fait d'après les documents précis, que par l'omission de la première entrevue dans laquelle le président et le général avaient, tout d'abord, accepté le projet de pacification et sa communication à l'Assemblée à huit heures. Ces mots, que j'ai soulignés : « Il n'a pas été prévenu à temps parce qu'il comptait sur l'heure de la séance, » démontrent bien que l'accord avait existé et qu'il n'avait été rompu que dans une seconde entrevue, par suite des avis reçus du général La Moricière.

Il est important de bien préciser ces faits : les premières résolutions avaient été inspirées par les sentiments mêmes de la proclamation portée au faubourg par l'archevêque ; les dernières étaient conformes aux pensées politiques qui avaient dicté le décret de transportation.

XI

Le délai de deux heures, accordé au faubourg Saint-Antoine, s'écoulait, avec une rapidité vertigineuse, pour ceux qui délibéraient à la Bastille sur la reddition tout en faisant les préparatifs du combat. C'étaient des allées et des venues entre-croisées, des espérances et des déceptions. Aux délégués connus, en succédaient de nouveaux. Des groupes se formaient, où se heurtaient des avis contraires.

Des hommes couraient de maison en maison faisant

appel à l'union; d'autres ne voyaient que la honte de se rendre à discrétion, humiliation plus douloureuse que la mort. « Mais la défaite est certaine, leur répondait-on; peut-être le massacre. » Au milieu de ces passions si opposées et si vives, où trouver l'entente et le salut?

Peu à peu, les partisans de la conciliation, moins passionnés que leurs adversaires, plutôt épuisés dans leurs efforts et découragés, rentraient chez eux. Quelques-uns, tenaces ou plutôt dévoués, se rendaient encore au quartier général et insistaient pour de nouveaux délais. A dix heures, des parlementaires accouraient encore; le plus grand nombre, sombre et anxieux, attendait au milieu des femmes et des enfants.

Une quarantaine d'insurgés au plus, m'a dit un témoin, restait derrière la première barricade.

XII

Quelques représentants étaient venus pour assister au dernier acte de cette guerre civile, concourir à la solution et intervenir au nom de l'humanité pour sauver tout ce qui pouvait être sauvé de cette épouvantable tempête.

M. Proudhon, arrivé à deux heures et demie, placé à une fenêtre d'escalier d'une maison située derrière la colonne et faisant face au canal, « contemplait — suivant son dire — ce spectacle terrible et sublime. »

Venait-il en pacificateur? Venait-il sonder les plaies de la société? Venait-il, en philosophe, étudier l'in-

fluence de ses doctrines sur des esprits perdus et affolés? Venait-il chercher dans le vif des arguments pour une polémique à outrance? Venait-il, comme un génie de malheur, voir se dérouler dans le sang le dénoûment d'une des scènes les plus dramatiques de la vie humaine? Quel que fût le sentiment qui le poussait, il était là, l'œil fixe, attendant la première volée de boulets pour pénétrer dans le faubourg. « J'avais un double but, dit-il : c'était d'abord par curiosité, et pour m'interposer dans des vues de pacification, s'il y avait lieu. Ensuite je voulais, comme je l'ai dit, porter secours à un ami. » (*Enquête*, t. I. p. 338.)

La veille, il avait proposé à plusieurs de ses collègues de l'accompagner. Caussidière s'y était refusé, disant : « On pourrait se méprendre, et je ne veux prendre part en rien à l'insurrection. »

XIII

Il est dix heures! — Le ministre Recurt et le général Perrot, la vue tendue vers le faubourg, cherchent sur la barricade le signe de la reddition. Rien! Ils ne veulent pas encore renoncer à tout espoir : ils se concertent; et le quart d'heure de grâce est tacitement concédé.

A dix heures un quart, rien encore ! L'ordre de l'exécution est donné. Sept pièces, chargées à boulets et à obus, partent à la fois, et le retentissement de cette terrible décharge, roulant dans le faubourg en mugisse-

ment lugubre, va porter dans l'âme des foyers la terreur et le suprême avertissement.

La maison de la Petite Jardinière, à l'entrée du faubourg, et celle du coin de la rue de la Roquette, s'affaissent, tombent et brûlent. La maison Pepin et celle par laquelle a passé l'archevêque sont criblées; des pans de murailles s'en détachent et croulent avec fracas. Les éclats de bois et de pierres sautent en poussière. Les projectiles ont labouré au loin chaque côté de la rue du faubourg. Les pavés de la barricade sont ébranlés et brisés, mais résistent.

Sur ces débris fumants, bientôt un homme se présente, un signe de paix à la main. (*Enquête*, t. I, p. 338. Déposition de M. Proudhon.) Il est trop tard.

Une seconde bordée, suivie d'une décharge générale, achève le désastre.

Aussitôt, une colonne d'attaque s'élance au pas de course. La barricade est franchie. Les insurgés ont disparu. Seuls, deux ou trois acharnés sont là qui tirent encore. Un assaillant tombe. Il est vengé. La colonne se précipite de barricades en barricades, les escalade, brûle de la poudre pour se garantir par l'épouvante, reçoit çà et là quelques coups de fusil isolés, qui n'ont pour résultat que de jeter au cœur des mobiles, déjà surexcités, des sentiments de vengeance et de mort.

Bientôt les troupes se succèdent et sont lancées en trois colonnes dans les trois rues du Fauboug-Saint-Antoine, de Charenton et de La Roquette.

Les habitants n'offrent aucune résistance. Les

uns, retirés dans leur demeure, cachent leur fusil; d'autres, encore debout, prétendent ne pas avoir été vaincus mais s'être volontairement rendus; et, menaçants encore quoique désarmés, ils réclament les priviléges de la reddition.

Avec la première colonne s'étaient élancés M. E. Adam et le commandant Thunot. Pour prévenir les horreurs d'une prise d'assaut et les représailles de la guerre, ils crient aux habitants de détruire les barricades, et par ce travail d'apaisement de calmer l'irritation du soldat. Mais ils sont peu ou point compris.

XIV

Au milieu de l'envahissement du faubourg, au milieu de ces généraux frappés, de ces hétacombes de morts et de blessés, les représentants otages semblaient être oubliés. Si l'on s'était opposé au retour de M. Larabit dans le faubourg, afin d'éviter, disait-on, un attentat semblable à celui du général de Bréa, comment conjurer le sort de MM. Galy-Cazalat et Druet-Desvaux?

Cependant ces représentants, et les officiers de la garde nationale qui veillaient sur eux, agissaient.

A sept heures du matin, l'écho des combats du faubourg du Temple était parvenu jusque dans le poste de Montreuil. Les passions, ravivées par ce souffle de bataille, s'exaltaient et menaçaient les prisonniers d'un nouveau péril. Au bout de deux heures d'anxiétés et de

manifestations de tous les sentiments bons et mauvais, l'instant de la crise approchait.

Un ouvrier, Eugène Portier, monté sur une table, venait de proposer de déléguer les deux représentants pour traiter de la reddition : cette proposition avait soulevé une tumultueuse discussion, quand le canon de la Bastille se fit entendre. « Il est trop tard, » disent les représentants, et ils offrent d'aller intercéder en faveur du faubourg. La proposition est acceptée par la majorité. Quatre délégués, Eugène Portier, Gacher, Robert, Hugues, les accompagnent.

A la hauteur de la rue Traversière, ils se font reconnaître par les premiers mobiles qu'ils aperçoivent, mais non sans s'être exposés à leurs balles, qui sifflent tout autour d'eux.

Ils se mettent à la tête de la colonne, franchissent de nombreuses barricades, et parviennent à la barrière du Trône, où stationnaient des troupes, et où bientôt après arrivent les artilleurs de la garde nationale. Il était une heure.

XV

Après l'entrée des troupes commencent des scènes de désolation dans l'intérieur des familles. On fait disparaître les armes, les munitions, les débris des ateliers de cartouches; on s'isole, on se cache. La frayeur individuelle a succédé au courage, un abattement sombre à l'énergique audace. Les femmes, les enfants, gémissent et pleurent. Les combattants cher-

chent à effacer de leurs mains noircies les traces d'une poudre révélatrice. La terreur règne dans le faubourg. On fouillait les maisons!

XVI

L'Assemblée attendait, avec une impatience fébrile, les nouvelles du faubourg Saint-Antoine. L'heure fatale était connue de tous. Pendant la suspension de la séance, qui devait être reprise à midi, les représentants erraient à travers le palais, s'interrogeant avec avidité, s'entretenant anxieusement des chances de la lutte et prêtant l'oreille au moindre bruit.

Tout à coup, à onze heures vingt minutes, le citoyen Sénard, président de l'Assemblée, se précipite au fauteuil et s'écrie avec la plus grande émotion :

« Le faubourg Saint-Antoine s'est rendu à discrétion, sans condition. » (Vif mouvement de satisfaction.)

« Huissiers! allez chercher tous les députés! Battez le palais! allez partout!

« (Les représentants entrent peu à peu dans la salle.)

« Oh! que je suis heureux, Messieurs... Remerciez Dieu! Messieurs!

« Citoyens représentants! je me hâte de vous annoncer la fin de la crise que nous venons de traverser. Un aide de camp du ministre, arrivant aussi rapidement que son cheval a pu le lui permettre, vient de

nous apporter les nouvelles que j'ai recueillies de sa bouche et que je vous transmets. »

Ici le président fait un récit confus, où il entremêle les opérations du général La Moricière avec celles du général Perrot.

Il se résume ainsi : « ...Les détails manquent encore, vous le comprenez; mais le fait, dans son heureuse gravité, nous appartient, et nous pouvons dire maintenant : La lutte est terminée sur ce point, où nous craignions tant l'effusion du sang ; et je le dis dans toute la joie de mon âme : merci à Dieu ! vive la République ! »

(Tous les représentants se lèvent et s'écrient avec enthousiasme : Vive la République !)

MM. Parisis et Beslay donnent des détails relatifs à l'archevêque, au général Négrier et aux représentants prisonniers.

Le président lit ce billet, daté de la colonne de Juillet, onze heures un quart :

« Citoyen président,

« Cinq barricades du faubourg Saint-Antoine sont enlevées. Recurt me charge de vous dire que nulle résistance ne peut durer nulle part... (Interruption.) »

Le président ajoute : « Le préfet de police m'écrit ceci :

« J'apprends à l'instant que le faubourg Saint-Antoine a capitulé sans condition. »

La séance est suspendue à onze heures trois quarts.

XVII

A une heure et demie :

« Le citoyen président monte rapidement au fauteuil en s'écriant : *Messieurs, tout est fini !* Il agite avec force sa sonnette et annonce la reprise de la séance.

« Les représentants entrent en foule et se rendent à leurs places.

« *Le citoyen président* (profond silence) : Citoyens représentants, un premier mot qui résume tout : Tout est terminé. (Des applaudissements se font entendre.)

« Depuis le moment où l'aide de camp du ministre est venu nous donner les nouvelles que j'ai transmises, des bruits de nature toute différente, des nouvelles même qui semblaient tout opposées, avaient été répandus....

« *Le citoyen Antony Thouret* : J'arrive ! .. J'arrive !...

« *De toutes parts:* N'interrompez pas ! A l'ordre ! à l'ordre ! »

Le citoyen président cherche à expliquer, mais d'une manière confuse, comment on ne se bat plus, pour quoi on peut se battre encore. Il justifie la légitime impatience de M. Antony Thouret, qui annonce que les députés prisonniers ont été délivrés.

Une altercation s'élève entre M. d'Adelsward, qui vient de quitter La Moricière et qui affirme qu'on se bat encore, et M. Sauteyra qui dit : « J'arrive au galop et j'ai parcouru le faubourg : on ne se bat plus. »

Le président, qui voit les représentants impatients, indécis entre les deux affirmations et criant : A l'ordre ! à l'ordre! coupe le débat par ces mots : « Je reçois à l'instant une confirmation pure et simple :

« Une heure et demie :

« Le faubourg Saint-Antoine est au pouvoir des troupes ; les insurgés travaillent eux-mêmes à détruire les barricades. (Marques générales de satisfaction.)

« TROUVÉ-CHAUVEL.

« Le reste va de soi, nous le saurons deçà et delà.

« La séance est provisoirement suspendue. »

Cinq minutes après, le citoyen Corbon, vice-président, monte au fauteuil et donne à l'Assemblée lecture de cette lettre :

« Citoyen président,

« Grâce à l'attitude de l'Assemblée nationale, grâce au dévouement de la garde nationale et de l'armée, la révolte est réduite, il n'y a plus de lutte dans Paris.

« Aussitôt que je serai certain que les pouvoirs qui m'ont été donnés ne sont plus nécessaires au salut de la République, j'irai les remettre respectueusement entre les mains de l'Assemblée nationale.

« Général CAVAIGNAC.

« (Acclamations unanimes et prolongées, — cris répétés : Vive Cavaignac ! Vive la République !)

« La séance est suspendue de nouveau. »

XVIII

Ce qui avait jeté le trouble dans les rapports et pro-

longé les inquiétudes, c'était la confusion, pendant toute la séance, entre les événements du faubourg Saint-Antoine et ceux des quartiers attaqués par La Moricière.

Le général avait lancé ses colonnes contre les barricades construites entre le faubourg du Temple et La Roquette, et n'était parvenu à les enlever successivement qu'après une résistance plus ou moins longue. Les insurgés s'étaient repliés et dispersés dans la campagne et sur les hauteurs du Père-Lachaise et de Belleville.

Le général Lebreton s'était emparé des barricades et des barrières de La Villette et de Pantin, après un engagement assez court.

Le seul fait grave à noter est la prise, dans les bureaux de l'octroi, d'un individu très-bien mis, porteur d'une somme de 25 à 30,000 francs. Le général Lebreton ajoutait, le lendemain, à la tribune, qu'il avait trouvé, dans le poste de l'octroi de la barrière de La Villette, quartier général des chefs de cette partie de l'insurrection, « des documents qui seraient communiqués à l'Assemblée et prouveraient ce qu'était la conspiration.... »

XIX

Le matin, avant les dernières nouvelles, avant les derniers coups de fusil de l'insurrection expirante, le président avait communiqué à l'Assemblée les mesures prises, et avait proposé deux mesures législatives concertées avec le pouvoir exécutif :

« Le désarmement de tout garde national qui ne répond pas à l'appel;

« La fermeture des clubs — notez bien le mot, dit le président — *reconnus dangereux*.

« *Quelques membres* : Tous! (Bruit.)

« Action également contre plusieurs journaux reconnus dangereux; excitation à la guerre civile, vérifiée, reconnue; mesures prises en conséquence à l'égard de tous ceux qui se seraient rendus coupables de ce crime, le plus grand de tous quand une république se fonde, et quand elle aurait tant besoin du concours surtout de ceux qui peuvent et qui doivent éclairer la population.

« Voilà les principales mesures administratives qui ont été prises.

« Quant aux mesures législatives, j'en ai deux à soumettre à votre attention :

« ..... Le projet de décret dont j'ai eu l'honneur de vous donner lecture hier soir, » avec deux amendements.

C'était le projet de transportation ainsi aggravé... « Dans une de nos possessions d'outre-mer, *autre que l'Algérie.* »

L'autre amendement était relatif à l'exécution du décret, confié au pouvoir exécutif.

Le président poursuivait ainsi : « Voici l'objet de la seconde mesure :

« Une commission d'enquête, sans caractère judiciaire, mais néanmoins une commission d'enquête, prise dans le sein de l'Assemblée, pour arriver à reconnaître, à étudier les causes et tous les modes d'action, non-

seulement du complot (je ne sais quel mot employer pour indiquer ce qui a amené l'état déplorable que nous venons de franchir...), et en même temps pour reprendre, comme pouvant avoir des rapports intimes avec ce qui vient de se passer, l'étude du complot qui avait amené cette fois quelque chose de personnel à l'Assemblée (ce qui, mon Dieu! nous avait émus beaucoup moins), l'envahissement de l'Assemblée le 15 mai. (Très-bien!)

« Art 1er. — Une commission de quinze membres sera nommée dans les bureaux, à l'effet de rechercher, par voie d'enquête, et par tous autres moyens qui lui paraîtront utiles et nécessaires, les causes de l'insurrection qui depuis trois jours ensanglante Paris, et de constater les faits qui se rattachent, soit à sa préparation, soit à son exécution.

« Art. 2. — La même commission sera autorisée à étendre ses investigations à tout ce qui est relatif à l'attentat du 15 mai.

« Art. 3. — Tous les pouvoirs lui sont conférés pour ce double objet, soit pour faire mander ou faire comparaître auprès d'elle les personnes en état de donner des renseignements, soit pour se faire délivrer et communiquer toutes les pièces propres à éclairer sa religion.

« Art. 4. — Rapport sera fait à l'Assemblée du résultat de cette information. »

Ce décret avait été voté sans discussion; et l'on s'était retiré dans les bureaux, pour nommer les membres de cette commission et ceux chargés d'examiner le projet de transportation.

XX

Le lendemain, le rapport de ce projet de transportation fut lu par M. Méaulle, rapporteur. Il était rédigé sous l'invocation du salut public :

« ... Nous avons donc cru qu'étant dans une période révolutionnaire, il fallait bien pendant quelque temps faire taire les principes de la légalité, parce que la première chose que nous ayons à faire ici, nous, pouvoir souverain, c'est de sauver la patrie, c'est de sauver la République... (Très-bien ! très-bien !)

« ... Nous avons pensé qu'une mesure exceptionnelle, qui enlevait à la capitale tous ses ferments de discorde et de guerre civile, qui rassurait la France tout entière, qui faisait voir que la République ne reculerait pas devant les moyens énergiques qui pouvaient assurer son salut, était indispensable, et nous avons dit : Que la loi se taise un instant; que le salut public soit assuré; et que, par mesure de sûreté publique, tous ces hommes qui ont déclaré une guerre mortelle à la société disparaissent de la capitale; que la tranquillité renaisse; que l'ordre soit rétabli, l'ordre, sans lequel il est impossible qu'on ait la liberté ! »

Chose étrange! dans une discussion assez vive qui s'éleva entre le rapporteur et le général Cavaignac, il fut établi qu'à leurs yeux, comme à ceux de la commission, la transportation sans jugement était une mesure plus douce que la comparution devant un conseil de guerre.

Aussi la commission avait-elle appliqué la transportation à la masse des insurgés et ajouté au décret cet article 2 :

« L'instruction commencée devant les conseils de guerre suivra son cours, en ce qui concerne ceux que cette instruction désignerait comme chefs, fauteurs ou instigateurs de l'insurrection ; comme ayant fourni ou distribué de l'argent, exercé un commandement ou commis quelque acte aggravant leur rébellion. »

Ainsi, on le proclame : contre la masse des égarés, contre les simples soldats de l'émeute, l'arbitraire ! pour les meneurs, pour les chefs, la légalité !

Pourquoi cette inégale mesure ? « C'est que — disait le général Lebreton — l'Assemblée nationale et le Pouvoir exécutif doivent donner aux gardes nationaux, aux pères de famille qui se sont exposés, qui se sont sacrifiés, une satisfaction éclatante...... Et personne ne viendra m'accuser d'être altéré de sang, car, depuis trois jours, j'emploie tous mes efforts et toute la puissance morale que j'ai obtenue sur la brave garde nationale pour empêcher que les prisonniers soient fusillés sans jugement. (Très-bien ! très-bien !) »

Un grand nombre de représentants réclama la discussion. Tout ce que l'opposition put obtenir, ce fut qu'elle n'aurait lieu que le soir, à huit heures.

XXI

Cette question, qui eût dû soulever de longs et vifs débats, ne trouva, sous la pression des circonstances,

que deux orateurs parmi les adversaires de la proposition du Gouvernement. Encore l'excentricité de ces deux orateurs ne produisit sur leurs collègues qu'une impatiente irritation.

M. Pierre Leroux occupa longuement la tribune. Se jetant dans des dissertations théoriques, à travers d'innombrables incidents, il n'eut de saillant que son premier mot : « Des passions! des passions! toujours des passions ! »

M. Caussidière fut plus concis et plus nerveux. Son langage outré et insinuant, hardi et humble, produisit une vive agitation, mais éveilla peu de sympathies. Dans une de ses interpellations, il s'écrie : « Eh bien! une bonne parole! ce soir! je ne vous demande pas l'amnistie, elle est impossible. (Mouvement.) Attendez ! Je ne vous demande pas que justice ne soit pas faite. Je vous demande d'éviter l'effusion du sang. Je vous demande, au nom de l'humanité, qu'on ne puisse pas dire : « Si vous ne déportez pas ces hommes, on les assassinera...» Il terminait ainsi : « Il est évident qu'il y avait des hommes prêts à se mettre à la solde du premier venu. Mais je crains qu'il y ait des hommes croyant avoir bien fait, n'ayant ni su ni vu. (Rumeurs.) C'est au nom de ces hommes que je viens demander à la justice une investigation plus sage, plus raisonnée, une investigation qui fasse qu'on ne perde pas les familles ; car, voyez-vous! le deuil des morts est vite fait, mais le deuil des prisonniers est long pour les familles. »

Après divers amendements, qui ne modifiaient en

rien le but de la loi, l'Assemblée vota le décret à une très-forte majorité.

XXII

Un devoir pénible s'impose ici à l'historien : décrire sans les atténuer, expliquer sans les justifier, des faits déplorables, fatales conséquences de la lutte et de la répression.

Certes il est défendu à une minorité quelconque, armée du suffrage universel et du vote libre, d'en appeler aux barricades et de plonger un pays dans le massacre et le deuil. La moralité, la sûreté de l'État, commandaient de sévir contre les criminels instigateurs de cette exécrable guerre civile. Mais lorsqu'un Gouvernement a vaincu l'insurrection, fort d'être l'élu de tous et d'être le droit vivant, il n'a pas de vengeance à exercer ; il ne peut que punir, et punir suivant la loi établie, et non suivant des décrets improvisés pour la circonstance

C'était sous l'inspiration de ces simples et naturelles pensées que la proclamation du chef du Pouvoir exécutif et du président de l'Assemblée avait été rédigée dans la matinée du 25, qu'elle avait été accueillie par les applaudissements de l'Assemblée, qu'elle avait été envoyée aux barricades. Cette proclamation, qui avait arraché un cri d'approbation à M. Louis Blanc, se terminait ainsi : « On vous dit que de cruelles vengeances vous attendent ; ce sont vos ennemis, les nôtres qui parlent ainsi. — On vous dit que vous

serez sacrifiés de sang-foid! Venez à nous! venez comme des frères repentants et soumis à la loi; et les bras de la République sont tout prêts à vous recevoir. »

Qui pourrait affirmer que cet émouvant appel à la fraternité n'ait pas désarmé un grand nombre d'insurgés? Pour ceux du faubourg Saint-Antoine, cela n'est ni douteux ni contesté.

La logique, d'accord avec la justice, d'accord avec l'humanité, n'exigeait-elle pas dès lors que l'on fît la part du tribunal et la part de la fraternité, qu'on livrât les criminels à la rigueur des lois, et qu'on amnistiât les entraînés?

Mais il est un axiome qui, dans ces convulsions politiques, a longtemps prévalu et qui prévaut encore quelquefois : « La raison d'État le veut! le salut public l'ordonne, » et, le Pouvoir exécutif et la commission de l'Assemblée l'ayant invoqué, l'Assemblée nationale avait voté le décret de transportation.

XXIII

Si les désastres de la guerre civile nous ont frappés de douleur, ils doivent aussi nous donner un enseignement. Puissent-ils éclairer les esprits, dominer les passions, et substituer désormais à la force brutale la solution pacifique et féconde du suffrage universel !

La tradition de juillet 1830 et de février 1848 était soigneusement conservée dans le cœur du peuple de Paris et contraignait les fauteurs mêmes d'anarchie au

respect de la propriété et de l'individu désarmé. « Aussi — me disait un insurgé de cette époque — ce qui nous indignait et nous irritait le plus, c'étaient les mille rumeurs que l'on faisait circuler sur des atrocités dont nous nous serions rendus coupables. Examinez! vérifiez! fouillez les archives de la justice militaire la plus apte et la plus intéressée à découvrir des crimes commis sur les soldats, et dont les investigations ont été longues et minutieuses, vous verrez que, sauf le fait d'une femme ivre hallucinée affirmant et niant avoir décapité un mobile, sauf un ou deux meurtres individuels, et l'assassinat du général Bréa par des coureurs de barrières, aucun de ces actes féroces n'a été constaté.

« On nous a accusés d'avoir massacré, place des Vosges, le sous-lieutenant Mater. Mais il a été reconnu judiciairement qu'il avait été frappé d'une balle en combattant.

« Quant à l'eau-de-vie empoisonnée! lisez cette note du *Moniteur du 27 juin*, communiquée à tous les journaux : « Il est vrai que des arrestations ont eu lieu, mais il faut ajouter que l'analyse chimique à laquelle il a été procédé par M. Pelouze a constaté de la manière la plus formelle qu'il n'existait aucune substance vénéneuse dans l'eau-de-vie saisie.

« Il est faux aussi que, depuis la fin de la lutte, il y ait eu un seul prisonnier fusillé.

« Les derniers jours que nous venons de traverser ont été signalés par trop de douloureux événements pour qu'on ne soit pas heureux de démentir de pareils faits. »

« La commission d'enquête a fait aussi ses recherches. Ces monstruosités de balles mâchées et cuivrées avaient eu trop de retentissement pour qu'elle ne s'en préoccupât point. Lisez le procès-verbal de sa séance du 14 juillet, vous y verrez : « M. de Guise, chirurgien en chef de la garde nationale, fait son rapport... Les blessures examinées dans les ambulances n'ont pas présenté de symptômes extraordinaires, soit à raison de la forme des projectiles, soit à raison de l'introduction de substances toxiques. (*Enquête*, t. II, p. 322.)

« ... Toutes les balles que j'ai extraites des blessures ne présentaient rien d'anomal... Je n'ai pas vu de balles ayant une forme particulière ou mâchées. (*Enquête*, t. I, p. 268.)

« Relativement aux prisonniers, voici la vérité : Certes, il y eut des cris de mort proférés contre eux. Une minorité, composée de furieux, manifestait des intentions meurtrières. Mais, partout, la masse a dominé et maîtrisé cette minorité. Les soldats entourés sur la place des Vosges ont été rendus, le soir même, à la liberté. Les gardes mobiles pris sur la place du Panthéon ont été délivrés. Quelques exaltés voulaient faire fusiller, le dernier jour, les trente-trois dragons prisonniers au faubourg du Temple, derrière la barricade : nous avons mis aux voix cette redoutable question, et une majorité considérable se prononça contre cette exécution réprouvée, et les troupes du général La Moricière trouvèrent ces dragons sains et saufs, dans le lieu où nous les avions renfermés. »

J'ai pu reconnaître et établir la vérité de ces as-

sertions, confirmées par de nombreux témoignages.

Un officier du 25e de ligne, M. Mathieu, à écrit comment, prisonniers, rue Montagne-Sainte-Geneviève, lui, un capitaine de la garde nationale de la banlieue, M. Léveillé, de Boulogne, un élève de l'École polytechnique, M. Fargues et plusieurs autres individus, ils furent sauvegardés par des chefs des insurgés qu'ils sauvegardèrent à leur tour après la prise des barricades.

A La Chapelle, à La Villette, comme au faubourg Saint-Antoine, les prisonniers des insurgés furent exposés à des menaces, à des sévices plus ou moins graves; mais, dans tous les rapports des maires et des commissaires de police, je n'ai trouvé nulle trace de mort.

XXIV

Mais la garde mobile, la garde nationale, la troupe, avaient la conviction du contraire. Elles croyaient à ces meurtres, à ces supplices, racontés, affirmés par la presse, et qui trouvaient un écho jusque dans l'Assemblée. De là ces terribles représailles autour du Panthéon, du Luxembourg, de l'Hôtel-de-Ville, de la maison de l'éclusier, et celles des faubourgs du Temple, de Ménil-Montant et Saint-Antoine.

« Dans une maison située à l'extrémité de la rue Saint-Antoine — dit M. Larabit, — pendant la prise du faubourg, se faisait une première instruction contre les insurges prisonniers; au fond d'une longue cour, des magasins servaient de prison. Un juge improvisé

prenait leurs noms, constatait leurs mains noircies par la poudre, les cartouches qu'ils avaient dans leurs poches, les déclarations des soldats qui les amenaient et leurs réponses... Je me portai sur la place au-devant des prisonniers ; quand ils me connaissaient et invoquaient mon appui, je les suivais et déposais en leur faveur. « Mais — me dit le juge, qui ne savait pas tous les événements — combien donc vous ont sauvé?... »

Ces espèces de jugements sommaires contre des insurgés ne sont, pour bien des gens, que les droits légitimes de la guerre : mieux vaut, disent-ils, frapper au moment où le glaive est tiré que lorsque les passions sont refroidies. Mais, dans ces arrêts précipités, que d'erreurs ! que d'innocents confondus et frappés avec les coupables! Combien m'ont déclaré qu'après avoir énergiquement combattu les révoltés, ils ont été menacés, maltraités, traînés avec eux, et sauvés à grand'peine, après avoir eu le bonheur, et comme par hasard, de se faire reconnaître!

Voici ce qu'écrit l'officier du 25e, dont j'ai parlé : « Sorti de là (du lieu de son emprisonnement), je me dirigeais en courant vers l'endroit où l'on me dit que se trouvait le 10e mobile, lorsque, rue Saint-Jacques, le 10e mobile et quelques soldats m'arrêtèrent. On m'entoura. Je ne pus, et pour cause, justifier de ma qualité; je fis des efforts inouïs pour parler. Ma voix était éteinte; et je ne pus que me croiser les bras devant les cris : « Au Luxembourg ! Non ! à mort ! c'est le chef des insurgés, etc. » Un capitaine du 10e mobile,

que je sus plus tard s'appeler Mazel, empêcha que ma croix, respectée trois heures avant par les insurgés, ne fût arrachée par les amis. Enfin, je dus reprendre au milieu des malédictions ma route pour le Luxembourg. A chaque instant mon escorte s'augmentait et ma position devenait plus critique, lorsque des hommes du 1er bataillon me reconnurent et me sauvèrent. »

Je pourrais multiplier les citations de ce genre.

XXV

La terreur a dû grossir à son tour le nombre des insurgés pris les armes à la main et fusillés sur place. Les chefs militaires qui présidaient les conseils de guerre ont démenti les représailles exécutées en dehors des rigoureuses nécessités du moment. Le Gouvernement dans sa note communiquée a dit : « Il est faux que, depuis la fin de la lutte, il y ait eu un seul prisonnier fusillé. » Beaucoup qui croyaient leurs camarades frappés les ont retrouvés dans les lieux de déportation. Mais il n'est malheureusement que trop vrai qu'il y eut, sur certains points, de regrettables exécutions.

Le général Cavaignac, éclairé, sollicité par les représentants qui s'étaient opposés à ces actes de vengeance, crut devoir dégager sa responsabilité devant la postérité : « Car — disait-il, lors de la discussion du décret de transportation, — Messieurs ! nous faisons de l'histoire. » Il adressa à la garde nationale et à l'armée

deux proclamations insérées dans *Le Moniteur*, du 27 :

« Citoyens, soldats.... Partout il faut rétablir l'ordre, la surveillance ; les mesures sont prises pour que la justice soit assurée dans son cours ; vous frapperez de réprobation tout acte qui aurait pour but de la désarmer. Vous ne souffrirez pas que le triomphe de l'ordre, de la liberté, de la République en un mot, soit le signal de représailles que vos cœurs repoussent.

« Ce matin encore, l'émotion de la lutte était légitime, inévitable. Maintenant, soyez aussi grands dans le calme que vous venez de l'être dans le combat. Dans Paris je vois des vainqueurs et des vaincus ; que mon nom reste maudit si je consentais à y voir des victimes. La justice aura son cours, qu'elle agisse ! C'est votre pensée ! c'est la mienne... »

XXVI

Le nombre des prisonniers faits pendant les quatre journées était considérable. Jetés d'abord dans les corps de garde et dans les casernes, on les transférait de là dans des prisons improvisées : les caves de l'Hôtel-de-Ville, du Luxembourg, du Palais-National, les souterrains des Tuileries, les prisons de l'Abbaye, les bâtiments-casernes de la rue de Tournon, la Conciergerie.

Pour les conduire, ils étaient liés entre eux par les poignets, gardés par de fortes escortes armées de fusils chargés, menacés de mort au moindre signe équivoque, assaillis d'imprécations.

Des deux caves de l'Hôtel-de-Ville, l'une était très-mal éclairée, l'autre plongée dans une obscurité profonde. Douze cents individus, successivement jetés dans cet antre, y souffraient de telles douleurs physiques et morales, que huit ou dix n'avaient pu y résister, quand un soulagement inattendu vint adoucir leur sort.

Le commandant en second de l'Hôtel-de-Ville était M. Beaumont, républicain de vieille date, secondant avec dévouement le maire et son adjoint; depuis un mois il les avait aidés à comprimer chaque soir les manifestations bonapartistes qui venaient se produire sur la place. Témoin journalier de ces scènes, il ne pouvait douter ni de la cause, ni du but de l'insurrection et il l'avait vaillamment combattue. La lutte terminée, il songea à ces prisonniers. Accompagné d'un capitaine du 1er léger, il descend dans les caves après avoir déposé son épée à l'entrée, adresse à ces malheureux des mots de consolation et d'espoir, leur distribue du pain blanc et de l'eau, et donne des vêtements à ceux qui en ont besoin.

Malgré cet acte d'humanité et ces paroles d'espérance, la terreur ne cessait de dominer ces hommes affaiblis, privés d'air, de sommeil et de lumière. Dans la nuit du dimanche au lundi, à l'appel de deux cents hommes de bonne volonté pour être conduits à la caserne de la rue de Tournon, « on hésitait — m'a dit l'un deux; — nos oreilles tintaient, et nous croyions toujours entendre *des fusillements.* » Enfin les deux cents se présentèrent, et le surlendemain, la masse fut transférée à l'École-Militaire.

A l'Abbaye, la prison était trop étroite pour le nombre des insurgés. Une moitié entassée dans les salles y était asphyxiée, et l'autre moitié, nuit et jour dans la cour, y demeurait exposée au soleil et à la pluie. Bientôt ils furent menés rue de Tournon.

Là régnait l'épouvante : l'imagination profondément frappée, on ne s'entretenait que de meurtres, de sang, d'insurgés poussés et fusillés au pied du mur; on avait entendu le bruit des armes à feu. On s'attendait à un massacre général et l'on croyait la dernière heure venue, lorsqu'on les dirigea en colonne sur l'École-Militaire, huit par huit, la corde serrant les poignets.

Après être resté quarante-huit heures oublié dans une écurie de l'Opéra, un prisonnier m'a dit avoir été jeté à la Conciergerie, où déjà douze cents individus encombraient les cachots, les corridors et la cour.

XXVII

J'ai hâte d'achever, mais il me reste une dernière et triste page à écrire.

Le souterrain de la terrasse des Tuileries, qui, le long du quai, va du château à la place de la Concorde, et qui, de distance en distance, prend jour sur le jardin par des œils-de-bœuf, avait été transformé en cachot. Dans ce long couloir étroit, humide, étouffé, douze à quatorze cents prisonniers avaient été peu à peu entassés. Les déjections répandues et séjournant sur le sol dégageaient des gaz infects et rendaient impossible

toute position couchée. Les tortures dans ce foyer empesté étaient telles que plusieurs y perdirent la raison. Et dans leur folie, quelques-uns de ces malheureux, se convulsionnant devant les soupiraux, dont l'approche était prohibée sous peine de mort, avaient été atteints de coups de feu tirés par les factionnaires. Quatre ou cinq cadavres et cinq ou six blessés gisaient par terre, abandonnés par la masse, qui, frappée d'épouvante, se roulait, se concentrait sur elle-même et s'étouffait.

« J'ai examiné — dit M. de Guise — le caveau dans lequel sont placés les insurgés aux Tuileries, et j'ai reconnu le danger de l'état sanitaire de cette agglomération d'individus et de morts, par suite de l'ordre qu'avaient les gardes nationaux de tirer sur ceux qui ébranleraient les barreaux des fenêtres. J'en ai fait un rapport au général Poncelet, qui en a fait, dès le soir même, extraire une grande partie. » (*Enquête*, t. I, p. 268.)

MM. Cormenin et Arago visitèrent ces horribles prisons et portèrent partout des consolations et des promesses, première lueur d'espérance jetée sur cet immense deuil. Leur rapport fit hâter la sortie des prisonniers de ces cachots pestiférés.

XXVIII

Dans la nuit du lundi au mardi 27, à onze heures et demie, six cents gardes nationaux et pompiers de Cambrai, d'Orléans et d'autres villes, furent chargés d'escor-

ter un premier convoi de deux cent cinquante de ces prisonniers. Les gardes nationaux furent organisés en colonne allongée, et les prisonniers placés entre eux par trois de front.

Les gardes nationaux, fusils chargés, avaient à se méfier des tentatives d'une évasion facile dans l'obscurité, et les prisonniers craignaient d'être fusillés.

« La colonne — dit M. Mayer, négociant, capitaine des sapeurs-pompiers de Calais, dans un rapport du 3 juillet au président de la commission d'enquête — se mit en marche, ayant en tête un peloton de sapeurs-pompiers. Nous formions, nous Calaisiens, le deuxième peloton du flanc droit. Elle sortit par le guichet d'honneur et tourna à gauche sur le quai des Tuileries ; une courte halte fut ordonnée. Elle repartit, tourna encore à gauche et s'engagea sous le guichet le plus voisin de la grille qui sépare la cour des Tuileries du Carrousel. Une nouvelle halte fut ordonnée pour rétablir l'ordre un peu ébranlé dans cet étroit passage. Le commandement : En avant ! fut fait. La colonne s'ébranla bien compacte et bien serrée. Notre peloton avait dépassé d'une centaine de pas le phare du Carrousel, lorsque des cris confus s'élevèrent à la gauche de la colonne. Un commandement fut fait à la gauche, mais il ne put être distingué à la droite. Un coup de fusil partit d'une fenêtre élevée dans la direction de l'hôtel de Nantes. Quelques coups y répondirent à la gauche ; ils se propagèrent rapidement, et en quelques secondes la fusillade devint générale. Les insurgés, pour échapper au sort qui les attendait, voulurent se précipiter à terre.

Ils se ruèrent spontanément avec l'impétuosité de la peur sur le flanc droit de la colonne, qui fut immédiatement renversé. C'est probablement à cette circonstance que notre détachement dut son salut, car nous étions au plus fort du feu. L'un des nôtres, M. Wernes, ingénieur des ponts et chaussées, jeune homme de la plus haute espérance, fut tué, six autres furent légèrement blessés ; moi-même je reçus une balle dans le pan gauche de ma capote et une autre m'effleura le genou droit en ricochant. Tous les postes des alentours dirigèrent leur feu sur cette horrible mêlée, et nous dûmes chercher un refuge dans la fuite pour éviter de plus grands malheurs.... »

A côté de ce récit, je crois devoir insérer celui d'un prisonnier, arrêté par méprise, aujourd'hui grand industriel du faubourg Saint-Antoine.

Après avoir exprimé ses inquiétudes mortelles au départ, il ajoute : « Enfin le cortége s'ébranla. Nous sortîmes par le guichet du pavillon de Flore. Arrivé sur le quai, je jetai machinalement les yeux du côté opposé. Je ne pus me défendre d'un sentiment de tristesse en apercevant à toutes les fenêtres des illuminations comme aux jours de grandes fêtes. Nous longeâmes le quai et nous entrâmes sur la place du Carrousel. Arrivés en face du phare qui éclaire cette place, minuit sonna à l'horloge des Tuileries. A peine les douze lugubres coups venaient-ils d'expirer, qu'un bruit de voix et de pas précipités se fit entendre dans la cour des Tuileries et se rapprocha de la grille. Un coup de fusil partit de cette direction. Aussitôt un second

coup partit de l'état-major. Les postes voisins tirèrent également. Alors notre colonne hésita un instant, ralentit le pas et s'arrêta. Puis les gardes nationaux s'écartèrent à la longueur du fusil et commencèrent un feu nourri comme peuvent le faire environ quatre ou cinq cents hommes. Au moment où ce feu commença, on entendit crier d'un bout de la colonne à l'autre : A genoux ! à genoux ! Puis à la tête, le chef de bataillon criait : Ne tirez pas ! ne tirez pas ! quel malheur ! quel malheur ! et il tomba victime de cette affreuse étourderie. Quant à moi, dès les premiers coups de fusil, je tombai. Je ne saurais rendre l'horreur et le dégoût que j'éprouvai en ce moment suprême : jamais plume humaine ne pourrait rendre ce sentiment. Il faut l'avoir éprouvé pour le comprendre. Je n'avais pas peur. J'étais absorbé par l'abomination dont je me trouvais le témoin, car, en ce moment, je croyais positivement que cela s'était fait exprès et que l'on avait réellement l'intention de nous fusiller. Les gardes nationaux s'enfuirent aussitôt qu'ils eurent déchargé leurs armes. Néanmoins, le feu continua encore quelques instants et paraissait venir des postes voisins. Les balles sifflaient à mes oreilles, d'autres frappaient le pavé sanglant de la place. J'attendais qu'une d'elles vînt me frapper, et je me bornais à désirer qu'elle m'atteignît de façon à ce que je ne souffrisse plus du tout. Le feu cessa bientôt complétement... »

XXIX

Le commandant général de la garde nationale, Clément Thomas, bien que souffrant de sa blessure, s'était levé en toute hâte, et s'était jeté, appuyé sur le bras d'un officier d'état-major, au milieu de ce feu roulant, afin de le faire cesser. Ses cris, ses ordres contribuent à arrêter ce massacre, et bientôt il n'eut plus qu'à prodiguer ses soins aux blessés et à faire relever les morts. Le nombre des victimes était considérable : 103 blessés, 66 morts, dont la plus grande partie était des gardes nationaux.

La fuite des prisonniers donna lieu à des actes déplorables. Après avoir échappé à cette catastrophe, les uns furent traqués par les gardes mobiles du Palais-Royal, accourus sur leur passage et qui les guettaient dans les rues voisines ; d'autres furent repris et ramenés au souterrain ; quelques-uns furent livrés par des hommes impitoyables, à la porte desquels ils avaient frappés ; bien peu trouvèrent un asile hospitalier ou purent s'évader.

XXX

Ce fut là le dernier des nombreux épisodes sanglants de ces journées maudites On en rejeta la responsabilité, les uns sur les prisonniers, qui auraient fait une tentative d'évasion, les autres sur la garde nationale, qui se serait empressée de massacrer les insurgés. Ces

deux accusations sont mal fondées. Le coup de fusil, cause de cette catastrophe, ne fut que la répétition de tous ces coups de fusil fortuits, isolés, que j'ai successivement signalés, depuis celui qui amena le massacre du boulevard des Capucines jusqu'à celui qui entraîna la mort de l'archevêque de Paris, et qui sont si faciles, inévitables même au milieu de ces foules d'hommes armés, inexpérimentés dans le maniement des armes, ou novices, ou effarés.

La maladresse, l'inexpérience ou l'étourderie des combattants causèrent bien d'autres accidents. A côté de quelques hommes impassibles de sang-froid, beaucoup semblaient avoir perdu l'esprit, et tiraient au hasard, en l'air, devant eux, sans voir, sans regarder. Cela explique comment on épuisa, suivant l'assertion du général La Moricière, environ deux millions de cartouches.

Lorsque les gardes nationaux et les gardes mobiles se formaient en tirailleurs, longeant les murailles et escaladant les pavés, combien ont tiré les uns sur les autres ! combien d'officiers blessés, en marchant en tête de leurs hommes, comme le général Négrier ! J'en ai entendu m'affirmant qu'ils craignaient autant les balles tirées derrière eux que celles qu'ils affrontaient. Que de fois les mots d'ordre oubliés, mal donnés ou mal compris, ont occasionné de ces confusions où les fusils partaient comme d'eux-mêmes, sans commandement.

Malgré ces déplorables erreurs, malgré l'acharnement des combattants, le total des morts ne fut pas si élevé qu'on le craignait. La note transmise par le préfet de

police, le 2 juillet, à la commission d'enquête, était de 1,035 morts et de 1,703 blessés, non compris les blessés soignés à domicile.

La Gazette des Tribunaux du 16 juillet, disait :

« On a beaucoup exagéré le nombre des morts et des blessés dans l'insurrection de Juin.

« Voici, d'après des renseignements positifs, comment se décomposent les chiffres :

« Tués pendant le combat, ou morts des suites de leurs blessures jusqu'à ce jour, 1,400 ;

« Blessés restant aujourd'hui tant dans les hôpitaux qu'à domicile, 1,100. »

XXXI

Le nombre des arrestations était, le 6 juillet, de 7,237. Il s'accrut et s'éleva, le 4 août, à 9,251. (*Archives*, n° 2725.)

Cet accroissement était dû principalement à une passion hideuse, la dénonciation, par vengeance, par cupidité, ou par tout autre mobile honteux. Le voisin dénonçait son voisin, le marchand son confrère, le patron son employé, l'employé le patron, des femmes leurs maris, des frères leurs frères. « Je fus témoin — dit M. Ducoux, qui n'avait cessé de faire preuve d'un dévouement infatigable, et qui était, peu après, chargé de la préfecture de police — d'un fait qui me saisit le cœur. Un père, pour se libérer, venait de me dénoncer son fils. Je fis appeler celui-ci Il s'empressa de justifier

celui qui l'accusait. Je trouvai 11,742 arrestations. Je les fis cesser aussitôt. »

6,000 prisonniers furent élargis, 4,000 déportés. Le reste passa devant les conseils de guerre. La plupart des coupables furent condamnés aux travaux forcés à temps.

La peine de mort en matière politique ayant été abolie, elle ne fut prononcée que pour deux ou trois meurtres individuels et pour l'assassinat du général de Bréa.

CHAPITRE DOUZIÈME.

Séance de l'Assemblée : adoption à l'unanimité d'une proclamation ; le général Cavaignac dépose ses pouvoirs et la démission du ministère ; acte de remercîments au général Cavaignac, à la garde nationale, à l'armée, à la garde mobile, aux officiers généraux, au président de l'Assemblée ; proposition de M. Martin (de Strasbourg) de confier au général Cavaignac le pouvoir exécutif, avec le titre de président du conseil des ministres et le droit de nommer le ministère ; adoption ; la droite vote pour, après s'être entendue avec le général sur le choix de plusieurs ministres ; nomination du ministère. — Décret prononçant la dissolution des Ateliers nationaux ; retrait du projet de loi sur le rachat des chemins de fer. — Accusations de la presse contre la Commission exécutive. — M. Marie est élu président de l'Assemblée. — Dispositions anti républicaines des membres de la commission d'enquête ; ses appréciations ; sa politique ; ses conclusions. — Habileté du parti bonapartiste ; son succès. — Le général Cavaignac ; son erreur. — L'Assemblée nationale ; sa grandeur et ses fautes. — La République vivra.

I

Un calme relatif succédait à la tempête.

Le général Cavaignac avait annoncé, le 27, à la fin de la séance du soir, que, le lendemain matin, il remettrait dans les mains de l'Assemblée les pouvoirs qu'elle avait bien voulu lui confier.

Le lendemain, à une heure de relevée, le président sollicita l'attention générale pour la lecture d'un projet de proclamation que l'Assemblée avait chargé son bureau de lui présenter :

« Français !

« L'anarchie est vaincue ; Paris est debout, et justice sera faite.

« Honneur au courage et au patriotisme de la garde nationale de Paris et des départements !

« Honneur à notre brave et toujours glorieuse armée ! Honneur à notre jeune et intrépide garde mobile (très-bien !), à nos Écoles, à la garde républicaine et à tant de généreux volontaires qui sont venus se jeter sur la brèche pour la défense de l'ordre et de la liberté ! (Très-bien ! — Acclamations !)

« Tous, au mépris de leur vie et avec un courage surhumain, ont refoulé de barricade en barricade et poursuivi jusque dans leurs derniers repaires ces forcenés qui, sans principes, sans drapeau, semblaient ne s'être armés que pour le massacre et le pillage. (Très-bien !)

« Famille ! Institutions ! Liberté ! Patrie ! tout était frappé au cœur ; et, sous les coups de ces nouveaux barbares, la civilisation du XIXe siècle était menacée de périr. (Sensation prolongée.)

« Mais non ! la civilisation ne peut pas périr ! Non ! la République, œuvre de Dieu, loi vivante de l'humanité, la République ne périra pas. (Bravos prolongés.)

« Nous le jurons par la France tout entière, qui repousse avec horreur ces doctrines sauvages où la famille n'est qu'un nom et la propriété qu'un vol. (Très-bien ! très-bien !)

« Nous le jurons par le sang de tant de nobles victimes tombées sous des balles fratricides. (Mouvement.)

« *Tous les ennemis de la République s'étaient ligués contre elle dans un effort violent et désespéré. Ils sont vaincus ! et désormais aucun d'eux ne peut tenter de nous rejeter dans de sanglantes collisions.* (Très-bien ! très-bien !)

« Le sublime élan qui, de tous les points de la France, a précipité vers Paris ces milliers de soldats citoyens dont l'enthousiasme nous laisse encore tout émus, ne dit-il pas assez que, sous le régime du suffrage universel et direct, le plus grand des crimes est de s'insurger contre la souveraineté du peuple ? (Très-bien ! très-bien !) Et les décrets de l'Assemblée nationale ne sont-ils pas là aussi pour confondre de misérables calomnies, pour proclamer que dans notre République il n'y a plus de classes, plus de priviléges possibles ; que les ouvriers sont nos frères, que leur intérêt a toujours été pour nous l'intérêt le plus sacré, et qu'après avoir énergiquement rétabli l'ordre et assuré une sévère justice, nous ouvrons nos bras et nos cœurs à tout ce qui travaille et qui souffre parmi nous. (Applaudissements.)

« Français, unissons-nous dans le saint amour de la patrie, effaçons les dernières traces de nos discordes civiles, maintenons fermement toutes les conquêtes de la liberté et de la démocratie !

« Que rien ne nous fasse dévier des principes de notre Révolution ; mais n'oublions jamais que la société veut être dirigée, que l'égalité et la fraternité ne se développent que dans la concorde et dans la paix, et que la liberté a besoin de l'ordre pour s'affermir

et pour se défendre de ses propres excès. (Bravo !)

« C'est ainsi que nous consoliderons notre jeune République, et que nous la verrons s'avancer vers l'avenir, de jour en jour plus grande, plus prospère, et puisant une nouvelle force et de nouvelles garanties de durée dans les épreuves mêmes qu'elle vient de traverser. »

« (Après cette lecture, l'Assemblée tout entière se lève avec enthousiasme aux cris de vive la République !)

« (L'ensemble de la proclamation est mis aux voix et adopté à l'unanimité.)

« *Un Membre* : Honneur au rédacteur qui a si bien exprimé la pensée de l'Assemblée. »

Cette proclamation était l'expression complète des sentiments, des préoccupations, des passions de l'Assemblée. Aussi j'ai cru bien de la donner intacte, ne faisant que souligner un passage, écho de la conviction générale, qui confirme ce que démontrent les faits, à savoir que tous les partis avaient provoqué la bataille et s'y étaient jetés.

II

Le général Cavaignac monta ensuite à la tribune.

«... Il y a complète indépendance — dit-il — entre ces deux faits : celui de l'état de siége, qui doit être maintenu, cela importe à la sûreté publique ; celui d'un pouvoir, permettez-moi de le dire, dictatorial, qu'il importe de ne pas laisser subsister.

« En présence des graves événements dont nous sortons à peine, ce pouvoir exceptionnel non-seulement était accepté, mais il était appuyé par la pensée de tous. Il importe, messieurs, qu'on ne puisse pas penser à le discuter.

« Il faut que l'état de siége soit placé entre les mains d'un pouvoir qui soit le produit non pas de l'espèce de proclamation de l'Assemblée dans la journée du 24 juin, mais de sa délibération mûrement réfléchie.

« C'est par cette considération, je le répète, que je dépose entre ses mains les pouvoirs qu'elle a bien voulu me confier. (Sensation.)

« J'ajoute qu'à l'instant même, le ministère m'a remis sa démission pour que je la présentasse à l'Assemblée. »

M. Flocon ajoute que c'était pour assurer les services que le ministère ne s'était pas retiré avec la Commission exécutive qui l'avait nommé, mais que sa démission avait précédé celle du général.

Le président propose des remercîments au général Cavaignac. (Acclamations générales ; toute l'Assemblée se lève.)

« *Voix nombreuses :* Il a bien mérité de la patrie ; il a sauvé la patrie.

« *Le président* : Selon le vœu de l'Assemblée, un décret va être rédigé, qui recueillera l'expression unanime de ses sentiments. »

Le général Cavaignac demande que « dans le décret soient compris, d'une manière inséparable, la garde nationale, l'armée, la garde mobile, les officiers géné-

raux ses amis, ses collègues, il y a peu de jours ses chefs, dont les noms sont dans toutes les bouches. (Sensation prolongée.)

« Peu après, le général reprend la parole et réclame le même vote pour le président de l'Assemblée. (Oui, oui, à l'unanimité !) »

III

« Le *citoyen Martin* (de Strasbourg) : Citoyens représentants, je ne monte à la tribune que pour déposer une proposition qui, je l'espère, n'aura pas besoin d'être développée. Voici son texte :

« L'Assemblée nationale confie le pouvoir exécutif au général Cavaignac, qui prendra le titre de président du conseil des ministres et nommera le ministère. »

Le renvoi aux bureaux et la division sont demandés. Le renvoi est repoussé. Après une assez vive agitation, et sur la demande de M. Dufaure et du général Cavaignac, la division est acceptée.

Le premier paragraphe est mis aux voix et adopté. Des applaudissements éclatent dans la tribune publique.

Les deuxième et troisième paragraphes sont également adoptés.

IV

La délégation du pouvoir exécutif au général Cavai-

gnac était la conséquence logique des événements. Mais, avant de lui accorder son vote, la droite avait jugé politique d'arrêter avec lui les conditions de son adhésion.

Une note insérée, le lendemain 29, au *Journal des Débats*, révèle ainsi ce fait important :

« Une réunion d'environ 250 membres a eu lieu hier soir, 27, rue de Poitiers. Elle était présidée par le général Baraguay-d'Hilliers, M. Bérard, secrétaire de l'Assemblée, et Grangier de La Marinière, faisant les fonctions de secrétaires. Le sentiment général qui animait tous les esprits était un désir sincère de faire cesser toutes les divisions de parti pour travailler d'un commun accord, dans les circonstances graves où nous nous trouvons, au salut de la patrie.

« La réunion s'est occupée de la formation du nouveau pouvoir exécutif et des mesures à prendre pour le rétablissement de l'ordre et de l'autorité. Elle a décidé qu'elle enverrait une députation composée de MM. Vivien, de Falloux, Baraguay-d'Hilliers, Degousée, Baze, Besnard et Desèze, pour offrir au général Cavaignac son concours.

« La députation a eu avec le général une assez longue conférence, dans laquelle il paraît qu'on s'est entendu sur plusieurs noms qui figurent ou qui doivent figurer dans la composition du nouveau ministère.

« Aussi a-t-on remarqué que plusieurs membres éminents de l'ancienne Chambre, MM. Thiers, de Rémusat, Dupin, ont voté avec empressement tous les paragraphes du décret, qui confie au général Cavaignac

le pouvoir exécutif avec le titre de président du conseil. »

V

Dans la même séance, le général Cavaignac fit connaître, non par message, mais directement, à la tribune, la composition du ministère qu'il avait formé en exécution du décret du même jour :

Intérieur, M. Sénard ; affaires étrangères, M. Bastide ; finances, M. Goudchaud ; justice, M. Bethmont ; guerre, M. La Moricière ; instruction publique, M. Carnot (exclamations sur quelques bancs au fond de la salle) ; agriculture et commerce, M. Tourret ; travaux publics, M. Recurt ; marine, l'amiral Leblanc.

Cette dernière nomination d'un ministre qui n'était pas membre de l'assemblée fut suivie d'une violente agitation causée par l'insistante protestation d'un représentant de la droite, M. Dahirel ; et, le lendemain, le général Cavaignac annonça que M. Bastide avait accepté le portefeuille de la marine, et M. le général Bedeau celui des affaires étrangères.

Le maintien de M. Carnot au ministère de l'instruction publique avait excité les murmures et les protestations des membres de la rue de Poitiers, comme une infraction à l'accord antérieurement établi avec le général Cavaignac. Aussi, peu de jours après — le 5 juillet, — à la suite de vives attaques et d'un vote de la majorité, M. Carnot donna sa démission.

VI

Le 3 juillet, le Gouvernement présenta un décret prononçant la dissolution des Ateliers nationaux, et retira le projet de loi sur le rachat des chemins de fer.

La simultanéité de ces deux actes prouve, une fois de plus, la corrélation intime que la Commission exécutive avait établie et sans cesse entretenue entre eux comme mesures inséparables de salut public.

VII

Pendant la fièvre du combat, la démission de la Commission exécutive avait été enregistrée sans commentaire par les journaux hostiles. Il est vrai que les plus violents, *La Presse* et *L'Assemblée nationale*, avaient été suspendus. Après le combat, ces journaux reprirent leur plan d'accusation, de calomnies.

Les Débats du 29 juin : « L'insurrection était assez évidemment annoncée dès la veille. Il y avait encore rassemblement de trois mille personnes sur la place du Panthéon, et tous s'étaient donné rendez-vous pour le lendemain. Cependant la Commission exécutive ne paraît pas avoir aperçu le péril, car on assure qu'il n'y avait en ce moment que dix mille hommes de troupes à Paris. La garde nationale se trouva seule en présence de l'insurrection, pendant une grande partie de la journée du 23 ; c'est elle qui soutint le premier feu et qui attaqua

les premières barricades à la porte Saint-Denis, dans la Cité et vers le boulevard du Temple.... »

L'Union du 28 insérait une pétition à l'Assemblée qui, disait-elle, recevait de nombreuses signatures dans les rangs de la garde nationale de Rouen :

« Le sang le plus pur a été répandu.....

« Sur qui doit en retomber la responsabilité?

« La garde nationale de Rouen n'hésite pas à la reporter sur le pouvoir, c'est-à-dire sur la Commission exécutive des Cinq.

« ..... En effet, la lutte était prévue et annoncée : qu'a-t-elle fait pour la prévenir? pour la comprimer?

« Pourquoi la répression n'a-t-elle pas été d'abord prompte et énergique?....

« La Commission exécutive savait ce qui devait se passer; elle ne l'a pas empêché : son inertie n'établit-elle pas sa culpabilité?

« Aussi un immense cri d'horreur et de réprobation s'est élevé contre elle.

« Elle est tombée.

« Cela ne suffit pas.

« Elle doit compte de ses actes à la nation.

« La garde nationale de Rouen demande sa mise en accusation. »

VIII

Mais l'Assemblée connaissait mieux les faits. Elle avait été le témoin des efforts incessants de la Commission exécutive pour prévenir et dominer l'insurrection.

Elle savait les mesures ordonnées par elle, mais non exécutées. Elle ne la rendait pas responsable d'un système qu'elle avait repoussé, mais que le succès semblait justifier.

Aussi la majorité, composée du centre gauche, de la gauche et de l'extrême gauche, appela-t-elle à la présidence, en remplacement de M. Sénard, un des membres de la Commission exécutive, M. Marie.

Votants :	790	
Majorité absolue	396	
M. Marie	414	suffrages.
M. Dufaure	297	»
M. Lacrosse	61	»
Voix perdues	18	»

IX

Les membres de la commission d'enquête avaient été nommés pendant le combat, le 26, dans les bureaux réunis à onze heures, avant la nouvelle certaine de l'entrée des troupes dans le faubourg Saint-Antoine, et tandis que le faubourg de Ménilmontant luttait encore. Aussi, sous la pression des événements, cette commission avait-elle été composée de représentants appartenant à la droite de l'Assemblée, la plupart anciens députés, tous hostiles aux hommes du 24 février.

Trois seulement faisaient exception : MM. Goudchaux et Landrin, qui donnèrent leur démission presque immédiatement, et M. Latrade, qui demeura

le seul membre de la gauche dans cette commission politique si importante.

La commission réunie, le même jour, à deux heures et demie, avait choisi M. Odilon-Barrot pour président, M. Woirhaie pour vice-président, et MM. Waldeck Rousseau et Landrin pour secrétaires.

Les membres de cette commission, hommes politiques, acteurs dans les événements à juger, mêlés à toutes les combinaisons du pouvoir, imbus de regrets, d'aspirations, de passions, peu favorables à la révolution de Février et à la République, excités par des théories, dissolvantes de la société suivant eux, indignés, exaspérés de cette lutte contre leurs principes conservateurs, auraient-ils assez de force sur eux-mêmes pour se détacher de leur passé, de leurs convictions, de leurs désirs, de leurs projets, et pour s'enquérir, avec sang-froid et impartialité, des causes d'une guerre civile dont ils subissaient encore les terribles émotions? Hommes de parti, consentiraient-ils à poursuivre les hommes de leur parti, s'ils trouvaient trace de leur œuvre dans ces sanglantes journées? Déchireraient-ils de leurs mains le voile protecteur des trames de conspirateurs poussant violemment au but vers lequel ils couraient eux-mêmes dans la voie pacifique? Rechercheraient-ils sans hésiter, sans fléchir, les vrais provocateurs? Rejetteraient-ils les apparences pour ne saisir que la réalité? Puiseraient-ils en eux-mêmes assez d'abnégation pour absoudre leurs adversaires s'ils les trou-

vaient innocents, et pour condamner leurs partisans, s'ils les trouvaient coupables? En un mot, seraient-ils des juges?

C'était peut-être trop demander à des hommes, exiger d'eux une vertu surhumaine; et, de leur part, n'y avait-il pas trop de confiance en eux-mêmes et même excès d'audace à accepter une semblable mission?

X

Au moment de porter un jugement sur cette commission, je dois faire un retour sur moi-même. Malgré mon énergique volonté, malgré mes efforts sincères et constants, malgré la modestie de mon œuvre historique, qui ne tend qu'à livrer à l'histoire des matériaux loyalement recueillis, peut-être ne suis-je pas moi non plus suffisamment dégagé de toute impression antérieure. Est-il humainement possible de dépouiller le vieil homme?

XI

La commission était nommée spécialement à l'effet de rechercher... les causes de l'insurrection qui depuis trois jours ensanglantait Paris... et subsidiairement d'étendre ses investigations à tout ce qui était relatif à l'attentat du 15 mai... Son but était limité, précis : elle commença par l'étendre au delà de ses attributions. De journées en journées, elle

remonta jusqu'à celles de Février. Elle voulut tout connaître, tout scruter, depuis la première heure jusqu'à la dernière. De questions en questions, d'incidents en incidents, de décrets en décrets, elle en vint à dresser le procès de la Révolution, de la République, du Gouvernement provisoire et de la Commission exécutive.

Ce ne fut point sans une vive opposition dans son sein même qu'elle se lança dans cette voie, qui amoindrissait son autorité. La passion ne put se taire là où la justice seule devait prononcer.

Je ne puis citer les noms de ceux qui firent cette sage opposition pour se limiter à la mission parlementaire et légale. La commission avait, comme le comité des finances, décidé prudemment que ses membres garderaient l'anonyme et que le président seul poserait les questions.

Son point de départ était faux, son premier pas fut en fausse route. Devant elle s'était levé le spectre rouge. Elle ne vit ou ne voulut rien voir que lui, et elle se mit à la poursuite du fantôme.

Avide de griefs contre M. Ledru-Rollin, elle grossit hors de mesure un dossier pour l'échauffourée de Belgique, que le Gouvernement provisoire a si énergiquement condamnée. Elle relève avec minutie ses relations avec les délégués des clubs, ses circulaires, les bulletins du ministre de l'intérieur.

Elle veut avoir des éléments d'accusation contre M. Louis Blanc, et elle passe en revue les études, les théories économiques et sociales de la commis-

sion du Gouvernement pour les travailleurs du Luxembourg, les discours et les essais d'association de son président.

Rien n'échappe à ses investigations, et elle atteint, plus ou moins directement, les actes, les intentions de ce Gouvernement provisoire, glorieusement absous de ses fautes peu de jours auparavant, et récompensé de son dévouement par ce décret voté à l'unanimité par l'Assemblée nationale constituante : « Le Gouvernement provisoire a bien mérité de la patrie. »

Une fois sur la pente, elle descend jusqu'à ramasser les calomnies répandues par des ennemis personnels contre M. Ledru-Rollin, et elle les insère dans son recueil. Mais, après l'avoir accablé d'attaques, après s'être donné cette satisfaction gratuite d'une rancune impuissante, elle n'ose mettre en accusation l'homme qui, pendant la lutte, n'a cessé de défendre et la République et l'Assemblée.

C'est donc contre MM. Caussidière et Louis Blanc qu'elle multiplie ses interrogatoires, qu'elle accumule ses recherches ; c'est sur eux qu'elle veut baser les conclusions de son rapport.

Le complot est patent, constaté : l'insurrection a été préparée. Il faut en découvrir les chefs. Où sont-ils ? La commission détourne la tête pour ne point les voir là où ils sont, là où tous les documents les révèlent, où les preuves surabondent.

Sur la seule déclaration de deux agents de police, qu'ils ont entrevu quelques instants, le premier jour,

M. Caussidière rue Saint-Antoine, et contre l'attestation signée de représentants de toutes les opinions, affirmant qu'il n'a pas quitté l'Assemblée pendant les trois journées; malgré son discours d'appel à la conciliation ; malgré son offre patriotique d'aller, avec des collègues et un membre du Gouvernement, sur les barricades pour faire cesser le feu ; en un mot, malgré les faits qui prouvent qu'il a repoussé tous les appels et trompé toutes les attentes, c'est contre lui que la commission résume son travail.

Sa conduite équivoque au 15 mai — question subsidiaire — avait été amnistiée par sa démission et par sa réélection, qu'un grand nombre d'hommes et de journaux monarchistes avaient appuyée par tactique d'opposition contre la Commission exécutive.

Quant à M. Louis Blanc, si, d'après les témoignages de certains représentants et certaines apparences qui ne purent jamais prendre corps, on pouvait induire quelques présomptions relatives à la journée du 15 mai, présomptions qu'il avait vigoureusement combattues par des preuves et des dénégations, un vote de l'Assemblée l'avait couvert. Et pour l'insurrection de juin, l'évidence éclatait : il y fut absolument étranger. Dégagé une première fois, non-seulement il se tint sur une entière réserve, mais il ne cessa de déplorer comme un affreux malheur pour la République tant de sang versé, tant de victimes.

Certes, les déceptions personnelles, l'excitation continue, les attaques infatigables contre le Gouver-

nement, les clameurs des clubs, ont exercé leur influence et prédisposé les esprits au soulèvement. Cependant la commission, malgré ses efforts, n'a pu saisir la participation directe d'aucun chef important du parti socialiste, d'aucun représentant de l'extrême gauche. Blanqui, le seul qui n'a jamais désarmé, même en prison, sut échapper à ses recherches.

J'ai été assez souvent et assez rudement attaqué par les sectaires, pour avoir acquis le droit d'être impartial à leur égard. De tous les documents que j'ai eus sous les yeux, de tous les témoignages qui m'ont été adressés, j'ai tiré, et je la déclare, cette incontestable vérité : Non, ils n'ont pas été les provocateurs de l'insurrection de juin ; et ce fut le second jour seulement que la partie militante du socialisme s'est jetée dans le combat, après la dissolution des Ateliers nationaux et la proclamation de l'état de siége.

Et pour tous ceux qui ont assisté à ces scènes de deuil, quel est celui qui pourrait affirmer que, si MM. Caussidière, Louis Blanc, leurs amis, et M. Ledru-Rollin, déchu du pouvoir par le vote de l'état de siége, s'étaient jetés derrière les barricades de l'Hôtel-de-Ville, le 24 juin, ils n'y seraient pas entrés victorieux?

XII

Pourquoi donc tous les députés de l'extrême gauche, loin de se mêler à la révolte, offraient-ils

leur intervention? Pourquoi M. Ledru-Rollin signait-il avec M. Marie les dépêches qui mandaient les troupes à Paris? Pourquoi M. Guinard et ses artilleurs, tous démocrates ardents, pourquoi Clément Thomas et ses officiers d'état-major se faisaient-ils décimer sur les barricades? Pourquoi MM. Arago, Lamartine, Garnier-Pagès, parcouraient-ils les rues et les mairies proclamant la République en danger? Pourquoi MM. Marrast, Flocon, Pagnerre, Adam, Recurt, Trélat, Duclerc, Corbon, Beslay, Davy, Jullien, Raynard, de Ludre, Laboissière et tant d'autres représentants, tous républicains de vieille date, marchaient-ils contre l'insurrection? Pourquoi les jeunes gens de toutes les Écoles versaient ils leur sang? Pourquoi tous ces maires, adjoints, colonels, lieutenants-colonels, officiers de tout grade, hommes de Février, hommes de 1830, se dévouaient-ils pour étouffer cette horrible sédition? Pourquoi ces officiers des montagnards, réformés, intimes de Caussidière, pourquoi Longepied et ses amis du club central, de Flotte, et tant d'autres sectaires exaltés, accouraient-ils au Luxembourg offrir leur concours? Pourquoi tant de républicains sincères, comme Dornès, Bixio, allaient-ils tomber sous les balles des insurgés? Pourquoi?

Parce que tous, tous sans exception, savaient que le complot était bonapartiste, que l'insurrection était provoquée par le parti bonapartiste.

Récapitulant la série de faits qui vient de passer sous les yeux du lecteur, M. Lagrange, au nom

des clubs, ne l'avait-il pas déclaré la veille? Le journal de Barbès n'avait-il pas prévenu le Gouvernement l'avant-veille? M. Clément Thomas ne l'avait-il pas, peu de jours avant, dit tout haut à l'Assemblée? MM. Lamartine et Ledru-Rollin n'avaient-ils pas affirmé, dévoilé, à la tribune, les manœuvres napoléoniennes?

Les cris de *vive l'Empereur ! vive Poléon ! Nous l'aurons*, ne retentissaient ils pas aux portes Saint-Denis et Saint-Martin, sur la place de la Concorde, devant l'Hôtel-de-Ville, où apparaissaient les blouses blanches? N'étaient-ils pas les cris d'appel, de ralliement, de la colonne qui, venue au Luxembourg dans la matinée, parcourait les rues pendant le jour, semant l'émeute, et stationnait le soir au Panthéon, mettant la dernière main à son œuvre? Huit ou dix journaux napoléoniens, créés en huit jours comme clairons de la bataille, ne criaient-ils pas aux armes? Les distributions presque publiques d'argent et de médailles, les affiches, les rassemblements partout formés et parcourus par les agents bonapartistes, à chaque pas et à toute heure ; des symptômes, des indices palpables, irréfutables, ne signalaient-ils pas le complot, l'insurrection ?

Enfin, le président Sénard, dans la proclamation finale acclamée par l'Assemblée, les faits parlant encore et témoignant, n'était-il pas l'écho de la vérité, quand il déclarait que tous les partis avaient été vaincus par la défaite des insurgés de Juin ?

Eh bien ! La commission d'enquête a eu sous les

yeux, sous la main, tous ces faits, tous ces documents, ces rapports de police, ces articles de journaux, ces publications napoléoniennes. Elle a recueilli cet amas de preuves, elle a su et dit que le provocateur du premier jour est Pujol (*Enquête*, t. I, p. 40), qu'il a demandé à faire des révélations, et elle ne l'a pas fait interroger publiquement ; elle a su que le faubourg Saint-Antoine ne s'est soulevé qu'à l'instigation de MM. Pellieux et Lacolonge (*Enquête*, t. II, p. 325), rédacteurs de *L'Organisation du travail*, où la veille était publié avec éloges le *Paupérisme* du citoyen Bonaparte ; elle a su que M. Constantin, meneur bonapartiste, avait aussi activement coopéré à l'insurrection de cet arrondissement, et elle n'a pas dirigé ses investigations de ce côté. Aucune recherche, aucun interrogatoire public sur ces distributions d'argent signalées par les représentants, par les journalistes, par les combattants, par le Gouvernement.

C'est le contraire qui se rencontre dans ses travaux et ses procès-verbaux. Si, dans la première séance, un membre demande que l'on s'enquière de l'argent distribué au nom du prince Louis-Napoléon, on n'aperçoit plus tard aucune trace de recherches faites pour aboutir à un résultat sérieux ; et l'on découvre des traces de documents sur les intrigues bonapartistes, écartés ou supprimés par le rapporteur, M. Quentin-Bauchart. *Enquête*, t. II, p. 207, 208, 210.

XIII

La commission a minutieusement scruté les causes, l'origine, l'organisation des Ateliers nationaux, le nombre de leurs ouvriers, leur dépense, évaluée à 15 millions. C'était son devoir, car leur drapeau avait été planté par certains brigadiers sur des barricades. Mais a-t-elle interrogé les agents, les meneurs qui avaient soulevé et dirigé les ouvriers dans le combat? S'est-elle demandé si la dissolution de ces Ateliers, poursuivie avec tant d'ardeur et réclamée de l'Assemblée le premier jour de la bataille, n'avait pas ajouté à l'insurrection politique l'insurrection de la misère ?

Cela n'a pu cependant lui échapper, puisqu'elle justifie, en ces termes, la distribution de la paye pendant le combat.

«... On avait pensé qu'il y aurait chance de jeter sur les barricades des milliers d'hommes de plus, si l'on privait de leur salaire les nombreux ouvriers qui avaient contracté la funeste habitude de n'en pas faire une condition de travail, — le président de l'Assemblée et le chef du Pouvoir exécutif partageaient cette opinion. C'est sur leurs ordres que les payements ont continué.» (*Enquête*, t. I, p. 43.)

XIV

La commission a les preuves évidentes que le Pouvoir exécutif a donné au ministre de l'intérieur, au

préfet de police, au ministre de la guerre, les ordres suffisants pour arrêter à temps les provocateurs, couvrir de troupes la place du Panthéon et étouffer l'émeute avant qu'elle éclatât. Elle a tous les documents ; elle les publie ; et elle n'en tire pas un argument, pas une ligne pour constater la vérité que l'équité lui fait un devoir de déclarer. Bien au contraire, elle s'efforce à faire peser sur ce pouvoir déchu des préventions et des soupçons.

Les procès-verbaux de la Commission exécutive lui démontrent que des ordres réitérés ont été adressés au ministre de la guerre pour accumuler à Paris des forces suffisantes. Au lieu de le constater, elle cherche à atténuer la responsabilité de cette absence de troupes, parce qu'elle s'aperçoit que cette responsabilité ne peut plus porter sur les membres de cette Commission :

« Une autre erreur — dit le rapport — plus importante, et qui pouvait avoir les plus graves conséquences, s'était accréditée dans la population et la garde nationale. On se plaignait au début des hostilités de ne pas voir l'armée.

« Etait-elle absente ? L'effectif ne répondait-il pas aux grandes nécessités du moment ? L'inquiétude s'emparait de tous les esprits. Les barricades s'élevaient de toutes parts sans résistance : était-on trahi ? Que se passait-il ? Où étaient ceux qui devaient défendre la société violemment attaquée ? On se perdait en conjectures, et l'insurrection faisait des progrès notables.

« Cette situation s'explique par les combinaisons et les plans du général Cavaignac. Il avait concentré les

troupes autour du siége du Gouvernement et de l'Assemblée, et de là il les faisait rayonner par colonnes sur les principaux points du combat...

« Le succès a justifié les prévisions de l'illustre général. » (*Enquête*, t. I, p. 43.)

XV

L'examen de tous les actes du Gouvernement provisoire était en dehors du mandat de cette commission. Aussi souleva-t-il dans son sein de vives objections, lors de la lecture du rapport.

« Plusieurs membres — dit le procès-verbal, 29 juillet — voudraient que le rapport ne s'occupât pas des faits antérieurs au vote de l'Assemblée, donné le 5 mai au Gouvernement provisoire, et qui couvre les actes faits par lui, durant la période du 25 février à la réunion de l'Assemblée nationale. »

Malgré ces observations, malgré l'insistance de ceux qui les avaient faites, la Commission, après quelques corrections, adopta ce rapport passionné qui excitait les passions, et qui plus tard devait éveiller de justes regrets dans l'âme de plusieurs de ses partisans.

XVI

Enfin viennent les conclusions de l'enquête :

« Dans la séance du 2 août, il est décidé que M. le ministre de la justice et M. le procureur

général seront priés de vouloir bien, à neuf heures du soir, se trouver au sein de la commission pour recevoir communication des faits concernant MM. Louis Blanc et Caussidière. » Et, le soir même, ils en étaient saisis et dressaient l'acte d'accusation.

XVII

Mais le bonapartisme, dont la trace est partout? mais les partis, dont le président Sénard et l'Assemblée ont signalé la participation et la défaite? Le rapport n'en parle que pour les justifier, après avoir jeté toute la responsabilité des journées de juin sur les deux représentants, qu'elle livre à la justice :

« Le 23 juin, l'élément communiste, issu des conférences du Luxembourg, sorti tout armé du club des Ateliers nationaux, a notoirement pris l'initiative. Les affiches, les proclamations, les noms propres qui servent de drapeau à l'insurrection, tout indique ce caractère.

« Nous avons fait porter notre information sur tous les indices, sur tous les faits qui paraissent de nature à impliquer la présence et l'action des anciens partis dans ces criminelles entreprises; nous nous sommes attachés particulièrement à surprendre la trace des distributions d'argent qui avaient été faites au nom de ces partis. Nos recherches sont restées sans résultat ; et si des hommes isolés, mécontents du nouvel ordre de choses, se sont mêlés directe-

ment ou indirectement à ces agitations subversives, on peut affirmer qu'aucun plan, aucune vue d'ensemble ne révèle l'intervention active des prétentions monarchiques. »

L'historien aussi doit avoir ses conclusion :

L'homme qui a été le provocateur de la journée du 15 mai [1], c'est Huber [2]. De qui était-il l'agent?

L'homme qui a été le provocateur des journées de juin, c'est Pujol [3]. (*Enquête*, t. I, p. 339.) De qui était-il l'agent?

A ces questions, posées par les documents mêmes de l'enquête, la commission n'a pas cherché à répondre.

Mais si la commission a gardé le silence, les faits ont répondu.

XVIII

Le bonapartisme, vaincu dans les rues, se réfugia dans les salons et dans l'ombre des sociétés secrètes. Il fit le mort sur la place publique. Plus de clameurs! plus d'émeutes aux portes Saint-Denis et Saint-Mar-

[1] « Huber, armé d'une canne, dirigeait tous les mouvements des factieux dans la salle de l'Assemblée nationale; et, en prononçant la dissolution de l'Assemblée, il n'a fait qu'exécuter une décision prise à l'avance.

« Il a lu sur un papier qui lui a été passé le peu de paroles qu'il a prononcées. Ce fait combat toute excuse d'un entraînement involontaire, résultat des circonstances.

« Signé : Ernest Bertrand, juge d'instruction.

« 1er juillet 1848. » (*Enquête*, t. I, p. 64.)

[2] Il est notoire que Huber fut gracié et largement rémunéré par Louis-Napoléon Bonaparte, parvenu au pouvoir.

[3] Pujol a été également gracié sans avoir même été jugé.

tin, devant le palais de l'Assemblée! Il renia ceux des siens qui allaient peupler les pontons. Affectant une renonciation sincère à ses prétentions, il se mêla partout au parti conservateur, se faufilant dans les commissions et dans les conseils de guerre. Avec lui il fit chorus contre le socialisme, récrimina plus haut et plus fort que lui contre les révolutions et les révolutionnaires, accusa violemment les criminels fauteurs de l'anarchie. Par cette manœuvre, détournant la vindicte publique, il n'en poursuivit pas moins ardemment son travail souterrain auprès des représentants, du clergé et des ouvriers.

Les tentatives de Strasbourg et de Boulogne, qualifiées de folles et ridicules entreprises, avaient fait connaître à la France Louis Napoléon-Bonaparte : de même les journées de juin, où la conspiration bonapartiste avait échoué, devaient lui être un moyen d'arriver à son but.

Apparaissant aux ouvriers des Ateliers nationaux, aux combattants des barricades, comme vaincu avec eux, il leur insinuait les avantages d'une démocratie impériale, et conservait au milieu d'eux sa popularité.

Aux partis monarchiques il offrait son nom, comme une arme mise à leur disposition contre la République.

Aussi, se tenant d'abord éloigné de France afin de laisser oublier les manœuvres de ses partisans, ne rentrant sur la scène politique qu'au jour propice, était-il réélu cinq fois représentant, à Paris et dans les

départements de l'Yonne, de la Moselle, de la Charente Inférieure et de la Corse; et lors de son élection à la présidence de la République, obtenait-il de

Paris.	178,932 voix,
tandis que le général Cavaignac	
n'en obtenait que.	86,131
Ledru-Rollin.	23,178
Raspail.	14,725
et Lamartine.	3,649

Les démocrates socialistes l'avaient préféré à Ledru-Rollin, et les dynastiques lui avaient momentanément donné leurs suffrages.

Échoué en juin, le complot bonapartiste était en décembre couronné d'un plein succès.

XIX

Et le vainqueur de Juin, le général Cavaignac, succombait en décembre.

C'est qu'il portait le fardeau de la répression, et qu'il devait subir les conséquences de la division jetée par son avénement au pouvoir dans le parti républicain.

Le général, absent de France depuis longues années, n'ayant point assisté à la révolution de Février, connaissant peu les hommes et les choses du moment, entendait quelques représentants de la gauche lui affirmer que les membres du Gouvernement provisoire étaient usés, dépopularisés, sans force pour l'action, impuissants pour le bien et contre le mal ; qu'il fallait un

homme, un sauveur, et que cet homme, ce sauveur, c'était lui, lui qui portait un nom chéri du peuple. Deux ministres, ses collègues, MM. Bastide et Flocon, sincères républicains, le lui répétaient et s'associaient à son sort. Il les crut.

Mais, en adhérant au renversement de la Commission exécutive, il avait rejeté dans l'opposition Ledru-Rollin, dont les amis allèrent se réunir à ceux de Louis Blanc ; et, contre l'opposition ainsi renforcée, il avait dû chercher un appui dans le cercle de la rue de Poitiers. Il avait ainsi déplacé la majorité, en la portant de la gauche au centre, et il avait fait faire à la République son premier pas rétrograde.

Si, au début de l'émeute, il s'était solidement lié à la Commission exécutive, dont il était le ministre ; si, repoussant toute préoccupation personnelle, il avait avec elle et immédiatement cherché à étouffer le soulèvement ; s'il l'avait soutenue contre les injustes soupçons et les attaques, en assumant tout de suite la responsabilité de son plan d'exécution, il aurait calmé et satisfait la garde nationale, qui se croyait trahie par le pouvoir, il lui aurait rendu l'élan avec la confiance. S'il eût défendu à la tribune ceux qui, au Luxembourg, dans les mairies, dans l'Assemblée, défendaient son système, quoiqu'il ne fût pas le leur ; s'il eût accepté le concours de tous les républicains, même de ceux de la Montagne, qui offraient leur intervention pacifique, l'insurrection eût été, sinon étouffée avant d'éclater, au moins considérablement amoindrie et plus rapidement comprimée et vaincue : on aurait pu

sans hésitation en rechercher et en trouver les vrais fauteurs.

Mais lorsque la commission d'enquête lui eut demandé de poursuivre Louis Blanc et Caussidière, et qu'il y eut consenti, lorsqu'il eut laissé l'opinion s'égarer à la piste des sectaires là où était le complot bonapartiste, il ne pouvait plus intervenir pour saisir les coupables là où la Commission exécutive les avait signalés. C'eût été tout à la fois justifier le Pouvoir exécutif et accuser les dynastiques, sur qui il s'appuyait et qui avaient voté le retour de Louis-Napoléon Bonaparte.

On le voit forcé de subir ce jugement de l'histoire pour expliquer un acte qui, sans cela, resterait inexplicable. Il a tenu dans sa main, suivant l'affirmation de M. Charras, la preuve écrite de la participation de Bonaparte aux criminelles journées : la lettre remise par le général Rapatel, où Bonaparte chargeait ce général d'aller en son nom — le 24 au matin — prendre possession du ministère de la guerre; et il a gardé le silence.

Victorieux, acclamé, il ne croyait peut-être plus au danger du bonapartisme vaincu et muet. Il ne voyait plus en face de lui que les députés de la Montagne, les habitants des faubourgs, les sectaires, et il crut devoir leur tenir tête.

Et quand, après plusieurs mois, il eut en face de lui Bonaparte comme concurrent à la présidence, il était trop tard pour revenir sur le passé et dévoiler des faits qu'on lui eût avec juste raison reproché de n'avoir pas révélés plus tôt.

En sévissant contre les provocateurs seuls et en amnistiant la masse, ainsi qu'il l'avait fait espérer dans la matinée du 25, il eût désarmé bien des haines, et rayé de notre politique ces lois de transportation sans jugement, voie douloureuse ouverte aux ambitions cupides. Mais les députés de la droite n'eussent pas consenti à cette mesure d'apaisement ; et ceux-là mêmes qui, adversaires convaincus d'une amnistie, le maintenaient dans cette impopularité, organisaient contre lui le vote dans les départements.

Le déplacement de la majorité le mit dans une situation fausse dont il voulut sortir, en hâtant le jour de l'élection à la présidence et en le fixant avant le vote des lois organiques, et par cette précipitation il livra la France aux Bonapartes : ce fut une faute politique qu'il voulut racheter en respectant la volonté de la nation, et en descendant dignement du pouvoir.

XX

Cette majorité, formée d'éléments divers, oscillait, suivant les questions, de gauche à droite.

Elle réagit contre certains décrets du Gouvernement provisoire et les annula. Mais elle consacra dans la constitution tous les grands principes en harmonie avec le progrès de la civilisation, le mouvement intellectuel des idées, l'amélioration morale et matérielle de l'humanité ; elle consacra l'égalité des droits et des devoirs, le suffrage universel, la justice pour tous, le droit individuel et le droit social, l'abolition de la peine

de mort en matière politique, le respect de toutes les libertés, la souveraineté de la nation, la fraternité des peuples ; et elle proclama la République, comme la forme définitive du Gouvernement.

Profondément honnête et désintéressée, elle accorda à l'élection directe la nomination du premier président de la République. Dépositaire de tous les pouvoirs constituants, elle les donna avant l'achèvement de son œuvre ; sous la pression du général Cavaignac, elle laissa aller le Pouvoir exécutif qu'elle tenait sous son œil et sous sa main ; enfin, le jour où elle crut que la nation doutait d'elle, elle se démit et fit appel au suffrage des citoyens.

Jamais Assemblée ne fut plus dévouée aux grands intérêts qui lui avaient été confiés, et si un reproche peut lui être adressé, c'est d'avoir péché par excès de vertu, et de s'être livrée avant l'heure.

Si elle avait accepté l'amendement de M. Grévy, qui constituait un chef du Pouvoir exécutif président du conseil des ministres, toujours révocable par la représentation nationale ; si, du moins, elle n'avait pas hâté la première élection du président de la République, ou si elle s'en était réservé le choix ; si elle ne s'était pas dissoute avant le vote des lois organiques, la République était fondée.

XXI

Mais la République avait eu à lutter en même temps contre des partisans et contre des ennemis.

Dès le début, elle a à se défendre des impatients qui, sans tenir compte de l'espace, prétendent parvenir au but d'un seul bond, et des timorés qui n'osent faire un pas, de peur d'ébranler l'édifice social. Placée entre les folles espérances et les regrets éternels, entre des théories impraticables et des ambitions inassouvies, entre des aspirations insatiables et des jouissances égoïstes, elle oscille dans les convulsions et se courbe sous ces doubles attaques.

Parmi ses adversaires, il en est de sincères, d'honnêtes, qui n'attendent l'avénement de la dynastie de leurs préférences que de la force des choses et du suffrage de la nation, qui savent ajourner leurs désirs sans provoquer de troubles. Mais il en est d'implacables, qui veulent arriver à tout prix, qui conspirent, et qui briseraient la France pour en avoir les débris. Ceux-ci, avides du pouvoir pour ses jouissances, prenant pour guide Machiavel, exploitent tous les moyens. Leur plus ordinaire ressource consiste à soudoyer des sicaires, orateurs ou écrivains, faisant métier et marchandise de leur personne et de leur talent, et de les lancer en coryphées des ultra-républicains.

Ces agents, inconnus la veille, ont besoin de popularité, d'influence : ils se font plus républicains que les républicains, plus socialistes que les socialistes, plus violents que les violents. Ils exaltent les souffrances des travailleurs, gémissent avec eux, les excitent, et les poussent au désordre et à la guerre civile. Vivant d'un salaire inavouable, ne travaillant jamais, ils usurpent le nom et affectent la tenue de

l'ouvrier. On les voit dans toutes les réunions, dans tous les clubs, dans tous les groupes, dans toutes les associations publiques ou secrètes, audacieux, entreprenants. Payés pour tout dire, ils disent tout. Leur langage est venimeux. Ils ont des insultes pour les hommes les plus purs; et ils salissent de leur bave tout ce qui est noble, généreux; ils émettent les axiomes les plus excentriques, les plus dissolvants. Ils fournissent des arguments à la peur; il dressent au plus haut le spectre rouge, épouvantail de la société.

La cause sainte de l'amélioration du sort des travailleurs n'est plus dans leur bouche qu'une exploitation de haine et de fureur. Ils poussent à la division des classes, à l'hostilité des citoyens entre eux. Ils suintent le mal, l'inoculent aux foules, élèvent des barricades, crient aux armes! et, la guerre civile engagée, ils se retirent : leur salaire est gagné.

Puis leurs patrons, qui les ont soudoyés, qui les ont lancés en meute féroce contre la République, compatissent aux blessures dont ils ont déchiré le corps social, aux terreurs qu'ils ont suscitées, et, faisant appel au besoin de repos et d'ordre, aux sentiments, aux intérêts, ils s'écrient : « Vous le voyez! la République est impossible. »

C'est là l'histoire des journées du 15 mai et de juin.

XXII

La République avait encore à subir de cruelles épreuves avant de devenir la règle définitive des destinées de la France. Elle avait encore à lutter, à verser son sang. Elle devait encore être trahie, criminellement violée par l'homme qui avait juré de la défendre.

Et cependant n'a-t-elle pas une place à son foyer fraternel pour toutes les aspirations, pour toutes les théories, pour toutes les ambitions, pour les débris de tous les partis? N'est-elle pas le bien, la propriété de tous et de chacun? N'est-elle pas la voie ouverte à toutes les réformes, à toutes les améliorations, à tous les progrès? N'est-elle pas le refuge, l'asile de toutes les libertés, de tous les besoins, de toutes les misères? N'est-elle pas la protectrice du travail et de la richesse? Ne clôt-elle pas les révolutions? N'est-elle pas l'expression la plus vraie du suffrage universel? N'est-elle pas la force d'attraction et de consolidation de la paix entre tous les peuples? Par son essence même, par son principe, n'est-elle pas la négation de toute idée de conquête? N'est-elle pas enfin, par le vote libre des citoyens et par leur possession inaliénable et imprescriptible de

leurs destinées, la protestation vivante, éternelle, indomptable, contre les violences, les iniquités, le despotisme de la force?

La République vivra, car elle est la lumière, la justice, l'ordre, la liberté, l'égalité et la fraternité!

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME ONZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Situation des départements; dangers de Lyon; M. Martin Bernard apaise un soulèvement. — Menées des ennemis de la République; calomnies contre les républicains; témoignage de George Sand. — Publications antirépublicaines; excitations au refus de l'impôt, à l'insurrection; circulaire du ministre de l'intérieur. — Émeute sanglante à Guéret. — L'Assemblée nationale approuve de nouveau l'impôt des 45 centimes. — Publications et menées bonapartistes. — Sollicitude de la Commission exécutive. — Rapports du ministre de l'intérieur et du préfet de police. — Récits conformes des journaux. — Inquiétude tardive des socialistes; leur appel à la Commission exécutive et à l'Assemblée contre les manœuvres bonapartistes. . . . . . . Page 1

CHAPITRE DEUXIÈME.

Demande d'interpellation, faite par M. Lagrange, sur les mesures prises contre les complots bonapartistes et monarchistes, acceptée par le Gouvernement. — Le mot de tous : Il faut en finir ! — La Commission exécutive repousse les conseils de violence et de coup d'État. — Proposition faite à MM. Arago, Garnier-Pagès et Marie de constituer à eux trois le pouvoir exécutif à l'exclusion de MM. Lamartine et Ledru-Rollin; refus motivé. — Ateliers nationaux : deux courants; manifeste modéré de 2,500 brigadiers; affiche provocatrice d'un brigadier; conciliabule d'un petit nombre au faubourg Saint-Marceau. — Mesures prises par le Gouvernement pour la dissolution pacifique

et prompte des Ateliers nationaux. — Double calomnie contre la Commission exécutive. — L'organisation des ateliers départementaux sert de prétexte aux insultes. — Opposition du comité des finances et de la droite au crédit demandé pour les récompenses nationales. 44

CHAPITRE TROISIÈME.

Débats violents au Luxembourg entre M. Marie et les délégués de cinquante-six brigadiers des Ateliers nationaux des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau ; M. Pujol ; détermination à l'insurrection.—Récits des journaux.—Cris bonapartistes. — Rapports de police sur les mouvements des bandes à travers Paris. — Nouveaux ordres. — Mesures de prudence et de salut prises par la Commission exécutive; imprudence provocatrice du comité du travail. — Débats parlementaires sur le rachat des chemins de fer par l'État. — Agitations et rassemblements dans les rues; démonstrations napoléoniennes; rapports de police; récits des journaux; craintes et conseils des démocrates socialistes. — Témoignages officiels et particuliers; attroupements sur la place du Panthéon; rapport du général commandant la garde nationale. — Nouveaux ordres donnés par la Commission exécutive. — Lettres du Préfet de police au Ministre de la guerre, au Président de l'Assemblée, au général commandant la garde nationale. — Ordres aux agents de la Préfecture de police. — La Commission exécutive fonde surtout son espoir de compression pacifique sur les dispositions conciliantes de la très-grande majorité des ouvriers des Ateliers nationaux et sur le concours antibonapartiste des démocrates socialistes. — Le général Cavaignac est présenté comme successeur possible de la Commission exécutive, une députation d'un certain nombre de représentants lui propose cette mission; réponse du général, suivant les délégués et suivant le général lui-même. — Son acceptation. — Démarche de ces délégués auprès de la Commission exécutive pour lui demander son adhésion à cette proposition; mécontentement de M. Arago. — Ajournement de la réponse.— Séance de la réunion de la rue de Poitiers, du Palais-National; dispositions de la Société des représentants républicains, favorables à la Commission exécutive. — Situation du général Cavaignac et de la Commission exécutive par suite de l'acceptation du général; il est le représentant de tous ceux qui veulent une solution par la force. 71

CHAPITRE QUATRIÈME.

Entrevue pacifique des délégués des deux mille cinq cents brigadiers avec le Ministre des Travaux publics; leur demande; réponse satisfaisante; tentatives pour la faire connaître à tout Paris. — Arrivée de Pujol et de ses complices sur la place du Panthéon; menées pour le soulèvement immédiat; rapports

de police constatant la marche progressive du soulèvement, réclamant des forces, signalant le déplorable effet de l'inexécution des ordres concernant l'envoi de troupes; déposition conforme du Préfet. — Le signal de l'insurrection est librement donné. — Séance de la Commission exécutive; discussion sur la non-exécution des ordres; deux systèmes de répression en opposition; celui du général Cavaignac l'emporte; la Commission transporte le siége du Gouvernement auprès de l'Assemblée. — MM. F. Arago et Garnier-Pagès demeurent au Luxembourg, afin de couvrir l'Assemblée sur la rive gauche; ils dirigent une colonne sur le XIIe arrondissement; dégarnis de deux bataillons de ligne par ordre du général Cavaignac, ils conservent au Luxembourg la garde nationale. — Affluence au Luxembourg et offres de service des républicains. — Total des troupes disponibles; leur insuffisance malgré les prescriptions de la Commission exécutive. — Demandes instantes et générales de troupes et d'ordres. — Intervention irritée et douloureuse de MM. Ledru-Rollin et Lamartine. 118

CHAPITRE CINQUIÈME.

Barricades et première lutte aux portes Saint-Denis et Saint-Martin. — L'émeute s'étend dans le faubourg Saint-Antoine et le quartier Saint-Jacques. — La masse des Ateliers nationaux résiste encore aux provocations des meneurs. — Instructions de la Commission exécutive relativement à la tranquillité des Ateliers nationaux; rapport et lettre de leur directeur; dispositions de certains représentants pour leur dissolution immédiate. — Séance préparatoire de l'Assemblée nationale. — Séance publique. — M. Flocon dénonce l'insurrection comme suscitée par les ennemis de la République; M. de Falloux propose la dissolution immédiate des Ateliers nationaux avec indemnité et secours; M. Corbon lit un projet de décret sur les associations; la question préalable est prononcée; le ministre des travaux publics dégage sa responsabilité; M. Creton fait adopter l'urgence pour sa proposition de demande de comptes au Gouvernement provisoire et à la Commission exécutive : reprise de la discussion sur le rachat des chemins de fer. 153

CHAPITRE SIXIÈME.

Le général La Moricière établit son quartier général aux Portes Saint-Denis et Saint-Martin —Insurgés de La Chapelle et de La Villette. — Prise des barricades des faubourgs Poissonnière et Saint-Denis, des rues de Chabrol et Château-Landon. — Barricades dans le faubourg Saint-Antoine. — État de surexcitation du VIIIe arrondissement.— Sanglante rencontre rue du Pas-de-la-Mule.—Barricades des rues Saint-Jacques, de La Harpe, du Petit-Pont, du pont Saint-Michel et de Saint-Séverin; mort du commandant Masson; sur-

prise d'un détachement de gardes républicains. — M. François Arago, à la tête d'une colonne, emporte les barricades de la rue Soufflot, de la Sorbonne, de la rue des Cordiers, de la place Cambrai. — Résistance de la barricade de la rue des Mathurins-Saint-Jacques, attaquée par le général Damesme. — Lettre du maire de Paris sur les provocations des meneurs. — Proclamation de la Commission exécutive aux ouvriers. — Séance de l'Assemblée : nouvelles données par le général Cavaignac ; MM. Garnier-Pagès et Lamartine déclarent que la Commission exécutive agit avec vigueur ; M. Lagrange renonce à ses interpellations. — M. Garnier-Pagès parcourt les mairies avec MM. Pagnerre, Recurt, et Bixio ; état des mairies ; prise de la barricade de la rue Culture-Sainte-Catherine ; situation critique de la mairie du VIII[e] arrondissement. — Prise de la barricade de la rue du Faubourg-du-Temple. — Le faubourg du Temple et Belleville sont dégagés. 175

CHAPITRE SEPTIÈME.

Anxiété de MM. Ledru-Rollin et Marie ; demandes de secours qui leur sont adressées ; leurs ordres aux préfets ; nouveaux ordres donnés par la Commission exécutive ; absence de l'artillerie ; la Commission exécutive la réclame au général Cavaignac. — Prise de la barricade du Petit-Pont ; Bixio est grièvement blessé. — Séance de l'Assemblée : refus d'adresser une proclamation aux insurgés ; suspension de la séance ; elle est reprise ; le général Cavaignac donne des nouvelles de la lutte. Le Président fait une proposition, sous forme de décret, qui déclare la permanence et les dispositions républicaines de l'Assemblée. — Nouvelle suspension et reprise de la séance : communication de M. Garnier-Pagès sur l'état de l'insurrection ; M. Degousée propose des arrestations, qui sont repoussées par M. Duclerc et par l'ordre du jour ; M. Trédern raconte ce qu'il a vu et conseille des mesures immédiates ; suspension de la séance. — Abandon pendant la nuit des positions conquises, à l'exception des faubourgs Poissonnière, Saint-Denis et Saint-Martin. — État d'irritation du général Cavaignac. — Aucun ordre n'est parti, le 23, du ministère de la guerre pour appeler les forces des départements. — Anxiété des membres de la Commission exécutive. Toutes les barricades sont relevées et fortifiées pendant la nuit — Les ordres de la Commission exécutive aux départements vont être exécutés. — Espérance du succès. — Proposition de M. Carteret, sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur. . . . 212

CHAPITRE HUITIÈME.

Indignation de la presse contre les fauteurs de l'insurrection ; seuls, les journaux bonapartistes la justifient. — Incident Pujol devant la commission d'enquête. — Action bonapartiste. — Témoignage de Charras. — Séance de

la Commission exécutive: irritation du général Cavaignac; les membres de la Commission refusent de donner leur démission. — Séance de l'Assemblée: le président expose l'état de la lutte; adoption par la République des enfants et des veuves des citoyens morts pour la défense de l'ordre et des constitutions républicaines. — Conversation dans le cabinet particulier de la présidence entre le président, le général Cavaignac, MM. Pagnerre et Garnier-Pagès. — Reprise de la séance : déclaration de Paris en état de siége; remise de tous les pouvoirs exécutifs au général Cavaignac; rejet de la proposition qui retire à la Commission exécutive ses fonctions. — Impressions diverses de chacun des membres de la Commission. — Considérations générales sur la Commission exécutive. 247

CHAPITRE NEUVIÈME.

Pendant la nuit l'insurrection a fait des progrès. — Gardes mobiles faits prisonniers à l'École de droit. — Situation de l'Hôtel-de-Ville; le maire de Paris et le général Duvivier réclament des troupes et des munitions. — Prise des mairies des VIIIe et IXe arrondissements par les insurgés. — Barricades du faubourg Saint-Antoine. — Délivrance des soldats renfermés à la caserne de Reuilly. — VIIe, VIe et Ve mairies. — Défenses du clos Saint-Lazare. — Séance de l'Assemblée : adoption de la proposition d'envoyer des représentants sur les lieux de l'insurrection; déclaration de l'extrême gauche. — Mesures du général Cavaignac pour activer la répression. — Maintien provisoire du ministère. — Prise des barricades de la Belle-Jardinière, du Petit-Pont, de la rue Saint-Jacques, du Panthéon. — Reprise de la séance de l'Assemblée nationale : nouvelles données. — Résistance des barricades Sainte-Geneviève et de la Vieille-Estrapade; le général Damesme est mortellement blessé; il a bien mérité de la patrie. — Épisodes. — Prise et épisode de la barricade de la rue Rambuteau. — Barricades du quartier du Temple. — Forte position des insurgés dans le faubourg du Temple. — Barricade de la rue du Faubourg-Saint-Denis. — Le général Lebreton avance dans le faubourg Poissonnière. — Reprise de la séance : nouvelles des hostilités. — Proclamations du chef du pouvoir exécutif, du président de l'Assemblée. — Accusation d'atrocités commises par les insurgés. 288

CHAPITRE DIXIÈME.

Les positions conquises ont été conservées. Trois colonnes d'attaque. — Colonne de l'Hôtel-de-Ville et du faubourg Saint-Antoine : prise des barricades de la rue de la Tixeranderie, du Pourtour-Saint-Gervais, de la place Baudoyer, de la rue de Jouy, de la mairie du IXe arrondissement. Mort des généraux Duvivier et Reynaud. — Le maire de Paris annonce ses premiers

succès à l'Assemblée nationale. — Fuite de Lacolonge. — Le chef d'état-major Constantin. — Marche du général Négrier, le long des quais. Il arrive place de la Bastille; il est tué; mort du représentant Charbonnel; mauvaises nouvelles de Dornès. — Séance de l'Assemblée : vote d'urgence d'un décret ouvrant un crédit pour secours ; proclamation conciliatrice aux ouvriers et aux insurgés. — Le décret est porté au faubourg Saint-Antoine par M. Galy-Cazalat, et la proclamation par l'archevêque de Paris, MM. Larabit et Druet-Desvaux ; fusillade imprévue et instantanée; Monseigneur Affre est blessé mortellement ; MM. Larabit, Druet-Desvaux et Galy-Cazalat sont pris par les insurgés. — Colonne du général La Moricière: elle avance peu; plan pour le lendemain. — Colonne du général Lebreton : succès décisifs. — Rive gauche : tentatives d'apaisement ; assassinat du général de Bréa et du capitaine Mangin à la barrière de Fontainebleau ; prise de cette barrière ; la rive gauche est affranchie. — Décret de l'Assemblée et arrêté du général Cavaignac sur la transportation des insurgés. — Arrestation de M. Émile de Girardin. — Saisie et suspension de *La Presse* et d'autres journaux. 336

CHAPITRE ONZIÈME.

Le faubourg Saint-Antoine. — Entente entre les représentants prisonniers et les délégués du faubourg ; ils portent un projet de pacification à l'Assemblée ; accueil sympathique du président et du général Cavaignac. — Mort de Monseigneur Affre. — Changement des intentions du Gouvernement sous la pression du général La Moricière. — Pourparlers entre le général Perrot et les députations du faubourg. — Attaque du général La Moricière dans le faubourg du Temple. — Séance de l'Assemblée : récit par le président des négociations avec le faubourg Saint-Antoine. — Sommation au faubourg de se rendre sans condition ; attaque ; délivrance de MM. Galy-Cazalat et Druet-Desvaux ; prise du faubourg Saint-Antoine. — Séance de l'Assemblée; nouvelles de l'envahissement du faubourg Saint-Antoine. — Reprise de la séance : avis de la fin de la bataille. — Communication des mesures prises; propositions du gouvernement; modifications sur le décret de transportation; nomination d'une commission d'enquête. — Séance du 27 juin : rapport sur le décret de transportation ; discussion, le soir ; adoption. — Considérations générales. — Prisonniers souterrains des Tuileries ; transport des prisonniers. Catastrophe du Carrousel. Nombre des tués, des blessés et des prisonniers, pendant les journées de juin. 380

CHAPITRE DOUZIÈME.

Séance de l'Assemblée : adoption à l'unanimité d'une proclamation ; le général Cavaignac dépose ses pouvoirs et la démission du ministère ; acte de remerciments au général Cavaignac, à la garde nationale, à l'armée, à la garde

mobile, aux officiers généraux, au président de l'Assemblée, proposition de M. Martin (de Strasbourg) de confier au général Cavaignac le pouvoir exécutif, avec le titre de président du conseil des ministres et le droit de nommer le ministère; adoption; la droite vote pour, après s'être entendue avec le général sur le choix de plusieurs ministres; nomination du ministère. — Décret prononçant la dissolution des Ateliers nationaux; retrait du projet de loi sur le rachat des chemins de fer. — Accusations de la presse contre la Commission exécutive. — M. Marie est élu président de l'Assemblée. — Dispositions antirépublicaines des membres de la commission d'enquête; ses appréciations; sa politique; ses conclusions. — Habileté du parti bonapartiste; son succès. — Le général Cavaignac; son erreur. — L'Assemblée nationale; sa grandeur et ses fautes. — La République vivra. 430

FIN DE LA TABLE DU TOME ONZIÈME.

SAINT-DENIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. LAMBERT